

Contrat de Rivière Semois-Chiers



Protocole d'accords II - 2014-2016



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	p. 4
1.1. Qu'est ce qu'un Contrat de Rivière ?	p. 4
1.2. Contexte législatif	p. 5
1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie	p. 7
2. LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS	p. 9
2.1. Historique	p.9
2.2. Echelles de travail	p.17
2.3. Principes de base et méthodes de travail	p.42
3. CARTE D'IDENTITE DU SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS	p. 45
3.1. Localisation	p.45
3.2. Démographie	p.46
3.3. Occupation du sol	p.51
3.4. Hydrographie	p.52
3.5. Eau et sous-sol	p.58
3.6. Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords	p.62
3.7. Eléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement	p.68
4. INVENTAIRE DE TERRAIN	p. 72
4.1. Méthodologie d'inventaire	p.72
4.2. Linéaire inventorié	p.73
4.3. Résultats de l'inventaire de terrain	p.774
4.4. Information du public sur les résultats de l'inventaire	p.147
5. PROGRAMME D' ACTIONS	p. 148
5.1. Elaboration du programme d'actions 2014-2016	p.148
5.2. Domaine d'activités	p.150
Présentation des thèmes et sous-thèmes DCE	p. 150



Présentation des thèmes et sous-thèmes hors DCE _____	p. 153
5.3. Programmes d'actions par thématique _____	p.185
1. Rejets _____	p. 186
2. Erosions _____	p. 204
3. Ouvrages _____	p. 209
4. Entraves _____	p. 212
5. Protection de berges _____	p. 220
6. Captages _____	p. 222
7. Plantes invasives _____	p. 223
8. Déchets _____	p. 233
9. Patrimoine culturel, naturel et paysager _____	p. 238
10. Tourisme _____	p. 244
11. Communication – sensibilisation - concertations – études _____	p. 252
12. Autres _____	p. 270
13. Engagements _____	p. 274
5.4. Financement du Contrat de Rivière _____	p.277
5.5. Engagements des partenaires _____	p.281

ANNEXES

1. LISTE DES PARTENAIRES _____	p. 295
1.1. Comité de rivière et Conseil d'Administration _____	p. 295
1.2. Autres organismes partenaires _____	p. 300
2. BIBLIOGRAPHIE _____	p. 302
3. LISTES DES ABREVIATIONS _____	p. 306

1. INTRODUCTION

1.1. Qu'est ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière consiste à réunir autour d'une même table tous les acteurs de la vallée en vue de définir de manière consensuelle un programme d'actions visant à gérer au mieux les ressources en eau du bassin.

Depuis toujours, les cours d'eau des vallées de la Semois et du Ton-Messancy constituent une ressource très importante pour tous les habitants. Ils sont utilisés pour l'agriculture, l'industrie, la production d'eau potable, mais aussi les usages domestiques, le tourisme, les loisirs... De plus, les ruisseaux, rivières, îles, forêts et zones humides constituent des milieux de vie exceptionnels pour beaucoup de plantes et d'animaux !

Il existe donc de nombreux utilisateurs des cours d'eau ... et leurs points de vue sont parfois très différents ! Afin de gérer au mieux ce patrimoine, il convient donc de rassembler tous les partenaires en vue d'établir un dialogue. Pour résoudre les problèmes et trouver des solutions, c'est l'union qui fait la force !

En bref, un Contrat de Rivière, c'est...

- un Protocole d'accords : il n'est en aucun cas imposé et n'entraîne aucune contrainte particulière !
- avant tout, un lieu de rencontre et de discussion, il permet aux divers usagers d'exposer leurs points de vue, leurs problèmes et de négocier ensemble des solutions et objectifs communs !
- un formidable outil de gestion participative pour développer des actions à l'échelle trans-communale, trans-provinciale, voire trans-nationale !



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



1.2. Contexte législatif

L'autorité de tutelle des Contrats de Rivière est le Service Public de Wallonie-DGO3. Les missions des Contrats de Rivière sont définies au travers de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

Celles-ci sont fortement liées à un travail de concertation, de sensibilisation et d'information de tous les utilisateurs de la Rivière.

Ainsi, les Contrats de Rivière sont tenus :

- ✓ D'organiser et de mettre à jour un inventaire. Au niveau du Contrat de Rivière Semois-Chiers, c'est principalement la Cellule de coordination qui effectue cette mission.
- ✓ De mettre en place un Protocole d'accords avec l'ensemble des partenaires et d'en assurer le suivi. Le contenu de ce Protocole d'accords est également défini dans l'AGW du 13 novembre 2008. Il est important de souligner que les actions inscrites par les partenaires se font sur base du volontariat.
- ✓ De contribuer à la détermination d'actions par les groupes de travail. Au niveau du Contrat de Rivière, il existe historiquement des groupes de travail géographiques (Semois-Semoy, Ton-Messancy) et thématiques (tourisme, pêche, qualité de l'eau...).
- ✓ De contribuer à la réalisation de tâches techniques spécifiques liées à la gestion intégrée du cycle de l'Eau.
- ✓ De contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion par sous-bassin hydrographique, notamment via l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE).

Pour rappel, la Directive Cadre Eau a pour objectif principal d'obtenir, pour fin 2015, un bon état écologique de l'ensemble des eaux de surface et souterraines.

Pour ce faire, elle définit des objectifs, des instruments (notamment financiers) et des obligations.

Elle prévoit entre autre que la gestion de l'eau :

- ✓ doit être intégrée, c'est-à-dire tenir compte de toutes les fonctions et usages de l'eau, de tous les acteurs, de toutes les phases du cycle de l'eau et de tous les compartiments de la rivière. Cette gestion intégrée est donc une approche transversale et participative. Les actions des Contrats de Rivière s'inscrivent pleinement dans cette approche.

- ✓ doit être réalisée à l'échelle des bassins hydrographiques. Des districts hydrographiques, nationaux ou internationaux, sont créés, donnant naissance à des plans de gestion. Ces districts englobent les réseaux hydrographiques, ainsi que la superficie du territoire drainé et les estuaires, en ce compris les eaux souterraines, marines et les milieux annexes qui y sont associés.

Les actions du Contrat de Rivière Semois-Chiers se situent au sein du district international de la Meuse (tout comme les Contrats de Rivière Lesse, Ourthe, Amblève, Vesdre, Meuse Amont, Meuse Aval et Sambre).

Bonne nouvelle, l'approbation par le Gouvernement wallon, en date du 27 juin dernier, des premiers plans de gestion des districts de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine va enfin permettre la mise en œuvre de ceux-ci.

La Wallonie compte actuellement treize Contrats de Rivière.

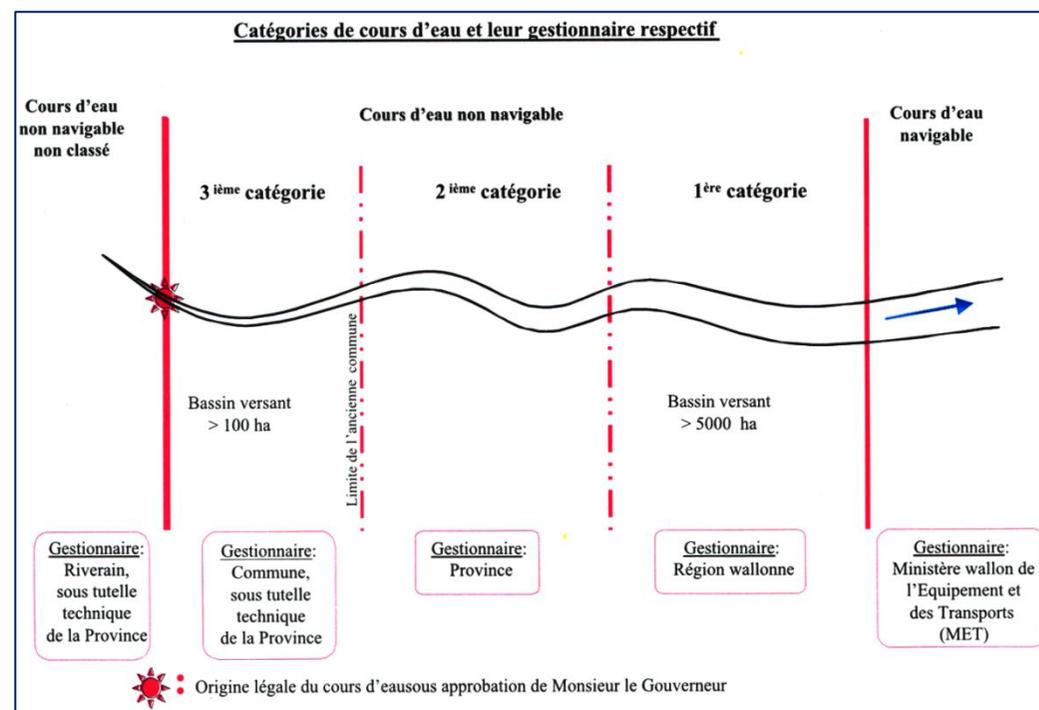


1.3. La gestion des cours d'eau en Wallonie

La gestion des cours d'eau en Wallonie se base principalement sur la loi de 1967 relative aux cours d'eau non navigables.

Celle-ci prévoit que les cours d'eau non navigables soient répartis en quatre catégories, pour lesquelles les gestionnaires sont différents.

- **Cours d'eau non classés** : entre leur source et le point où leur bassin versant du cours d'eau atteint 100 ha.
Gestion : propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil.
- **Cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie** : cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des Communes).
Gestion : Communes sous tutelle provinciale (police, autorisations...).
- **Cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie** : parties de cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha.
Gestion : Provinces.
- **Cours d'eau non navigables de 1^{ère} catégorie** : parties de cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha.
Gestion : SPW - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGO3) – Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN).





Notre sous-bassin est également concerné par les cours d'eau navigables.

- **Cours d'eau navigables** : ils sont classés comme tels par le Gouvernement régional et appartiennent au domaine public de la Région wallonne.
Gestion : SPW - Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2).

En ce qui concerne le sous-bassin Semois-Chiers, la répartition est la suivante :

Classement des cours d'eau	Linéaire	Pourcentage
Cours d'eau navigables	93 km	3,4 %
Cours d'eau non navigable de 1 ^{ère} catégorie	238 km	8,6 %
Cours d'eau non navigable de 2 ^{ème} catégorie	608 km	22 %
Cours d'eau non navigable de 3 ^{ème} catégorie	573 km	20,7%
Cours d'eau non classés	1 251 km	45,3%
TOTAL	2 763 km	100 %

Spécificité du sous-bassin Semois-Chiers, les cours d'eau non classés représentent 45 % du chevelu dans notre zone d'action (pour 40 % seulement au niveau de la Wallonie). N'ayant pas de gestionnaire spécifique désigné, il importe donc d'accorder une attention particulière à ces cours d'eau non-classés. A ce titre, certaines actions spécifiques à ceux-ci sont reprises dans ce Programme d'actions.

2. LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS

2.1. Historique

Des Contrats de Rivière Semois-Semoy et Ton-Messancy ...

... au Contrat de Rivière Semois-Chiers, ASBL.



Les mutations subies par les logos des Contrats de Rivière Semois-Semoy et Ton-Messancy reflète bien l'évolution du projet initié en 1993, en vallée de Semois et en 1995 en vallée du Ton.

A partir d'une initiative wallonne soutenue par les 12 principales Communes belges du bassin de la Semois, un premier programme d'actions a pu être élaboré et mis en œuvre. Celui-ci concerne la partie belge du bassin.



Rappel historique de cette expérience de gestion participative ...

LE CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS

Un premier Contrat de Rivière pour le bassin de la Semois : de 1993 à 2001 ...

En avril 1993, au terme de plusieurs rencontres informelles, les douze principales Communes situées dans le bassin de la Semois marquaient leur accord pour initier un projet de Contrat de Rivière sur le bassin de la Semois belge. Cette phase d'initialisation passe alors par l'élaboration d'un dossier préparatoire.

Dans le cadre de la circulaire ministérielle du 18 mars 1993 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'application des Contrats de Rivière en Région wallonne, une convention d'étude fut signée entre, d'une part, le Ministère de l'Environnement en Région wallonne, d'autre part, les douze Communes initiatrices du projet : Arlon, Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Léglise, Neufchâteau, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Bouillon, Vresse-sur-Semois.



La Fondation Universitaire Luxembourgeoise à Arlon fut choisie comme auteur de projet avec comme mission essentielle d'assurer l'animation et le secrétariat de ce projet.

Un Comité de rivière se réunit la première fois le 11 février 1994 à Etalle. Il rassemble près de 80 représentants reflétant la diversité du partenariat et des multiples fonctions et usages de l'eau dans le bassin. Aux côtés des services des administrations, des représentants d'usagers, d'associations et du milieu éducatif entourent les douze Communes. C'est à ce Comité que revient la tâche d'élaborer le

Contrat.

L'élaboration du projet de Contrat de Rivière : de 1994 à 1996

Trois années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1996 à la signature du premier Contrat de Rivière. Ces trois années correspondent aux trois étapes essentielles de préparation d'un Contrat :

1. L'année des constats avec collecte de données, inventaire du bassin, identification des enjeux.
2. La charte du bassin de la Semois, 12 objectifs pour une gestion durable. Il s'agit d'un document d'orientation définissant des principes et lignes directrices auxquels les partenaires feront référence lors de leur engagement dans le Contrat de rivière. Cette charte a été approuvée par le Comité de rivière réuni à Rossignol (Commune de Tintigny), le 15 décembre 1995.
3. Le Contrat de Rivière, le programme d'actions.

Un programme de près de 300 actions est signé par les représentants des partenaires, le 16 décembre 1996 au château fort de Bouillon en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent.



La mise en œuvre du premier programme d'actions du Contrat de Rivière Semois : de 1997 à 2001



Prévue au départ pour une période de trois années, la mise en œuvre du Contrat s'est étalée sur cinq années. Entre-temps, la Région wallonne, par une nouvelle circulaire ministérielle, a renforcé ce mode de gestion en allongeant la période de suivi.

Au terme de cette phase d'application, près de 90% des actions inscrites étaient réalisées. Chaque année, les partenaires sont invités à présenter le bilan de leurs actions devant le Comité, les résultats pouvant varier d'un partenaire à l'autre.

L'autre fait marquant de ce premier Contrat de Rivière fut la dimension transfrontalière prise par ce projet dans le cadre du programme Interreg II Wallonie – Champagne - Ardenne. Semois belge et Semoy française étaient unies dans une approche commune. L'apport d'un financement FEDER, en appui à la part Région wallonne et à la part venant des institutions françaises, a permis la réalisation de 52 actions (27 côté belge, 25 côté français), la plupart des actions wallonnes reprises dans le projet transfrontalier étant issues du Contrat signé en 1996. Cette première aventure transfrontalière aura duré trois années, de 1999 à 2001. Elle s'est poursuivie dans le cadre d'Interreg III de 2002 à 2005.

Vers un second programme d'actions pour la vallée de la Semois : de 2002 à 2005 ...

Suite au taux élevé d'actions réalisées en référence au premier Contrat et à l'apport de nouvelles propositions par les partenaires, le Comité de rivière a décidé d'élaborer un second Contrat. Le dynamisme du partenariat, la poursuite de l'engagement des Communes et de la Région wallonne, la poursuite des missions d'encadrement et d'animation par la FUL ont rendu possible cette seconde phase. Ce second programme est le fruit de nombreuses réunions de « groupes de travail » thématiques chargés de réactualiser le programme d'actions et fut mis en œuvre jusqu'en 2006.

L'aventure transfrontalière qui aura duré plus de 6 ans (de 1999 à 2005) aura permis la mise en œuvre de nombreuses actions concrètes de terrain – parfois même considérées comme pilotes, telles que les systèmes d'abreuvoirs ou l'observatoire du paysage, pour ne citer que ces deux exemples – et de répondre aux réalités et problématiques de terrain de part et d'autre de la frontière. Cette aventure transfrontalière s'est hélas arrêtée fin 2005, faute d'opérateur français.

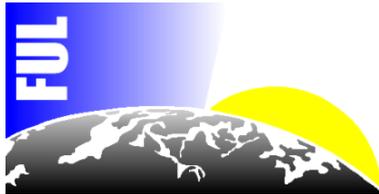


LE CONTRAT DE RIVIERE TON-MESSANCY

Un premier Contrat de Rivière pour le bassin du Ton : de 1995 à 2002 ...

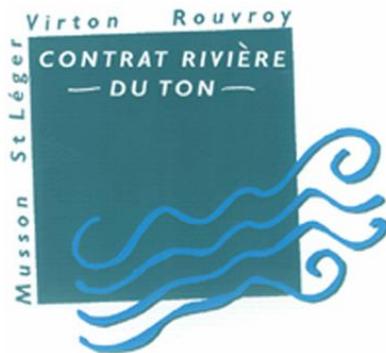
En février 1995, les représentants des Communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton, Aubange, Meix-devant-Virton se sont réunis.

Comme pour le bassin de la Semois, la Fondation Universitaire Luxembourgeoise a été désignée comme auteur de projet. Celle-ci avait pour responsabilité la constitution du dossier préparatoire et la coordination du projet.



C'est en janvier 1997 que le projet de Contrat de Rivière du Ton et de l'ensemble de ses affluents a été signé et approuvé par la Région Wallonne et les Communes de Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Virton.

En 2005, les Communes d'Arlon, Aubange et Messancy ont souhaité adhérer à la démarche du Contrat de Rivière et en mai 2007 c'est au tour de la Commune de Meix-devant-Virton de rejoindre le Contrat de Rivière Ton-Messancy, qui depuis couvre la totalité du territoire des bassins Ton et Messancy.



En 1995, la Commune de Virton propose le projet du Contrat de Rivière auprès des autres Communes faisant partie du bassin du Ton et de la Région Wallonne. Quatre Communes marquent leur accord et désignent la FUL pour réaliser le dossier et assurer la coordination du Contrat de Rivière du Ton et affluents.

Début 1997, une convention est signée entre les quatre Communes gaumaises, à savoir - Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Virton - et la Région Wallonne pour la mise en place du Contrat de Rivière Ton et affluents.

L'élaboration du projet de Contrat de Rivière : de 1995 à 1999

Quatre années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1999 à la signature du premier programme d'actions du Contrat de Rivière.

Comme pour l'élaboration du Contrat de Rivière Semois, ces quatre années correspondent aux trois principales étapes par lesquelles il faut passer avant d'aboutir à la signature du programme d'actions.

Ces trois étapes essentielles sont :



1. La réalisation d'un état des lieux des atouts et des problèmes des cours d'eau (inventaire de terrain). Plus de 80 bénévoles enthousiastes ont collaboré avec des agents de plusieurs Administrations pour réaliser cette enquête durant le second trimestre de 1997.
2. En parallèle à l'inventaire, des réunions de concertation se sont succédées et ont abouti à l'élaboration d'une charte d'objectifs. Celle-ci regroupe tout un ensemble d'objectifs à atteindre, de problèmes à traiter et des partenaires qui vont y remédier. Cette charte est un document intermédiaire et provisoire qui a servi de référence à l'élaboration du 1^{er} programme d'actions. Elle reprend plus de 50 objectifs et s'articule autour de 9 thèmes. Ce document a été révisé à plusieurs reprises et définitivement approuvé par le Comité de rivière en mars 1999.
3. La dernière étape du Contrat de Rivière est consacrée à la mise au point du programme d'actions. Celui-ci vise à solutionner concrètement les problèmes mentionnés dans la charte d'objectifs.

Un programme de près de 160 actions est signé par les partenaires, le 15 décembre 1999 à l'Hôtel de Ville de Virton en présence de Son Altesse Royale le Prince Laurent.

[La mise en œuvre du premier programme d'actions du Contrat de Rivière Ton : de 2000 à 2002](#)

Vers un second programme d'actions pour la vallée du Ton : de 2003 à 2006 ...

Le 28 mai 2003, le Comité de rivière approuve le second programme d'actions du Contrat de Rivière du Ton et affluents.

En 2005, les Communes d'Arlon, Aubange et Messancy ont souhaité adhérer à la démarche du Contrat de Rivière. Une convention est signée entre ces trois Communes et la Région wallonne. Ainsi naît le Contrat de Rivière Ton-Messancy.

En 2006, l'inventaire de terrain est réactualisé en vue de préparer le 3^{ème} programme d'actions. Deux groupes de travail (Aubange le 29/09/06 et Rouvroy le 9/11/06), ont permis de présenter l'inventaire, réalisé de juin à septembre, aux partenaires, riverains, administrations ... et de le compléter à partir de leurs suggestions. La fin d'année 2006 et début 2007 ont été l'occasion de rencontrer les partenaires concernant des projets d'actions.

En mai 2007, c'est au tour de la Commune de Meix-devant-Virton de rejoindre le Contrat de Rivière qui depuis couvre la totalité du territoire des bassins Ton et Messancy.

De 2007 à 2009 ... Troisième programme d'actions pour la vallée de la Semois et pour les vallées du Ton et de la Messancy

Et une importante période de changements pour les Contrats de Rivière wallons ...

Nouveau tournant important pour les Contrats de Rivière avec notamment l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 qui « officialise » l'existence des Contrats de Rivière en les rassemblant par sous-bassin hydrographique. Spécificité locale, contrairement à la majorité des autres sous-bassins wallons, le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du District Hydrographique International de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau. Cette spécificité a une influence sur la gestion du sous-bassin!



Les Contrats de Rivière se veulent être un des outils dans la mise en œuvre des programmes de gestion et plan de mesures de la Directive Cadre Eau.

C'est en décembre 2007 au camp militaire Bastin à Stockem, que les Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy ont décidé de faire route ensemble et d'organiser conjointement la cérémonie de signatures de leurs programmes d'actions respectifs.

C'est toujours la FUL (ou plutôt ULg, suite à son intégration à l'ULg-Département des Sciences et Gestion de l'Environnement-Campus d'Arlon) qui accueille les deux équipes d'animation respectives. En effet, bien que l'on parle toujours de manière distincte du Contrat de Rivière Semois et affluents et du Contrat de Rivière Ton-Messancy, les projets d'actions et le travail des deux équipes s'effectuent de plus en plus à l'unisson.

Sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008, les deux Contrats de Rivière se marient le 29 juin 2009 pour former l'ASBL « Contrat de Rivière Semois-Chiers ». Cette nouvelle structure indépendante quittera l'ULg en avril 2010 et déplacera son siège social au centre du sous-bassin Semois-Chiers, à Tintigny.



Décision des Comités et équipes respectives, les inventaires de terrain sont effectués annuellement, dès 2009, par les Cellules de coordination des Contrats de Rivière elles-mêmes. Les inventaires de terrain permettent d'étayer le programme d'actions et de répondre donc davantage aux réalités et problématiques de terrain.

La mise en œuvre de ces deux programmes d'actions sera prolongée jusqu'en 2010 et clôturera donc l'existence de deux structures et des deux équipes distinctes.

1^{er} Protocole d'accords commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers : de 2011 à 2013 ...



Suite à un inventaire de terrain de plus des 2/3 du sous-bassin, le 1^{er} programme d'actions commun à l'ensemble du sous-bassin - rebaptisé « Protocole d'accords » – est né le 18 mars 2011, à l'occasion de la cérémonie de signatures organisée en grandes pompes au lac de Conchibois à Saint-Léger.

21 Communes participent au Contrat de Rivière. Plus de 320 actions sont inscrites dans ce protocole qui se veut répondre au plus près aux objectifs de la Directive Cadre Eau. D'ailleurs ce programme est présenté par masse d'eau. Les actions répondent spécifiquement à des points noirs inventoriés et son le fruit d'une analyse des masses d'eau dans leur globalité. Plus de 70 partenaires composent le nouveau Comité de rivière commun.



Le 30 juin 2013, le rapport intermédiaire faisait état de 240 actions mises en œuvre sur 321, soit 75% d'actions réalisées (51% réalisées de 2011 à juin 2013 et 24 % en cours de concrétisation).

Ce Protocole d'accords se termine fin de l'année 2013 pour laisser place à ce nouveau Protocole d'accords du sous bassin Semois-Chiers II.



04/93 Accord des 12 Communes du bassin de la Semois → **CR Semois t et affluents**

11/02/94 1^{er} Comité de rivière à Etalle

16/12/96 Cérémonie de signatures du 1^{er} programme d'actions à Bouillon

de 1999 à 2005 **1997-2001 : mise en œuvre du 1^{er} programme d'actions**

de 2002 à 2005 **2002-2005 : mise en œuvre du 2^{ème} programme d'actions**

01/07 Adhésion de Paliseul et Bièvre

Retrait de Neufchâteau

Projet transfrontalier (programme Interreg II) → **CR Semois-Semoy**



02/95 Les Communes du bassin du Ton se réunissent

01/97 Convention signée entre 4 Communes et la région wallonne → **CR Ton et affluents**

15/12/99 Cérémonie de signatures du 1^{er} programme d'actions à Virton

28/05/03 **2000-2002 : mise en œuvre du 1^{er} programme d'actions**

2005 Comité de rivière approuve le second programme d'actions

05/07 **2003-2006 : mise en œuvre du 2^{ème} programme d'actions**

2005 Arlon, Aubange et Messancy adhèrent au CR → **CR Ton-Messancy-Ton**

Adhésion de Meix-devant-Virton



12/07 Cérémonie de signatures commune des CR Semois et Ton-Messancy à Stockem (Arlon)

13/11/08 AGW → 1 CR par sous-bassin hydrographique

2007-2009 : mise en œuvre du 3^{ème} programme d'actions des CR Semois et Ton-Messancy

29/06/09 Fusion des 2 CR en ASBL du **CR Semois-Chiers**

Adhésion de Neufchâteau

18/03/11 Cérémonie de signatures du 1^{er} programme d'actions du CR Semois-Chiers à Saint-Léger

12/13 **2011-2013 : mise en œuvre du 1^{er} programme d'actions du CR Semois-Chiers**

Retrait de Neufchâteau

2014-2016 : mise en œuvre du 2^{ème} programme d'actions du CR Semois-Chiers

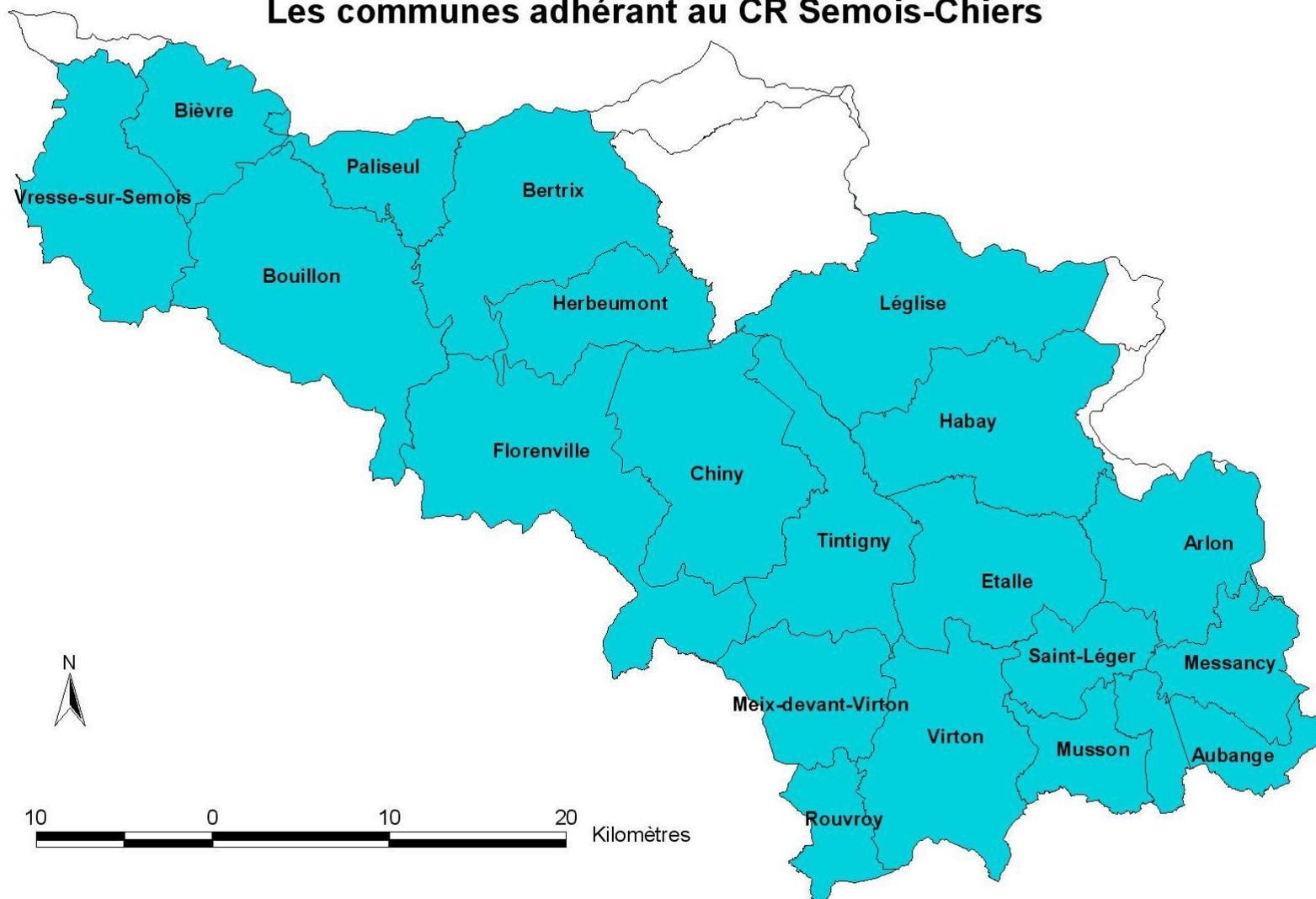


ça coule de source.

2.2. Echelles de travail

LE SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS

Les communes adhérant au CR Semois-Chiers





La Wallonie est découpée en quatre bassins hydrographiques et quinze sous-bassins hydrographiques.

Situé à l'extrême sud de la Wallonie, le sous-bassin Semois-Chiers appartient au bassin hydrographique de la Meuse (qui constitue également un district hydrographique). Transfrontalier, il est partagé entre Belgique et France. Il comprend 42 masses d'eau de surface. A l'exception de deux Communes, Bièvre et Vresse-sur-Semois (5 masses d'eau), il fait partie de la Province de Luxembourg, « Merveilleuse terre de vacances ».

A noter que les Communes de Bièvre, Paliseul et Bertrix partagent leur territoire avec le sous-bassin de la Lesse. La Commune de Léglise a elle une partie de son territoire communal sur la Haute-Sûre. Deux villages de la Commune de Vresse-sur-Semois se situent sur le sous-bassin Haute-Meuse.

Définitions (Directive 2000/60/CE)

District hydrographique : zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiées comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques.

Bassin hydrographique : toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Sous-bassin hydrographique : toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs vers un point particuliers d'un cours d'eau (normalement un lac ou un confluent).

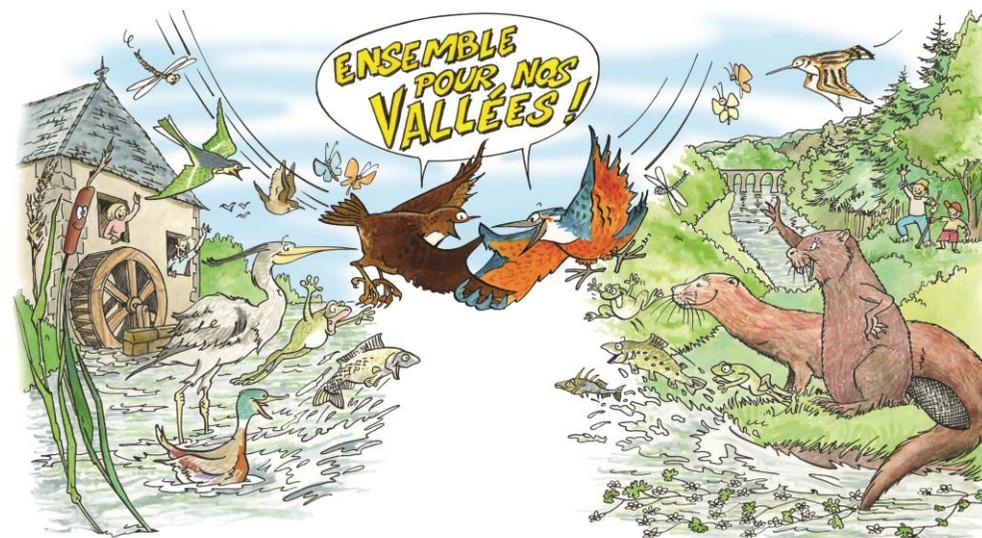
Masse d'eau de surface : une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.



Descriptif de notre sous-bassin

Contrairement à la majorité des autres sous-bassins wallons, le sous-bassin Semois-Chiers, transfrontalier, n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du district hydrographique de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau.

Cette précision préliminaire a son importance, car il existe de nombreuses différences entre ces deux entités.



Autrefois agricole et « industriel », [le bassin belge de la Chiers](#) vivait de trois gisements qui, ensemble formaient une richesse inestimable : le minerai, le bois et l'eau. S'il reste des vestiges de cette vie, qui ne s'est arrêtée qu'en 1977 avec la fermeture de l'usine d'Athus, les vocations principales de cette région sont aujourd'hui l'industrie, le commerce et l'habitat. En plus de l'entreprise Burgo Ardennes SA, installée en zone frontalière depuis 1962, de grands zonings industriels ont progressivement vu le jour afin, au début, de pallier la disparition du plus gros employeur de la région. La proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de ses nombreux emplois (bien rémunérés) a peu à peu transformé les villages en dortoirs, le nombre d'exploitants agricoles régresse chaque année, les chevaux remplacent progressivement le bétail dans les prairies et les zonings commerciaux ne font que croître et se multiplier.

Si les pressions industrielles y sont aujourd'hui très contrôlées, celle des ménages y est fort importante, et, comme elle est dispersée dans de nombreux villages de taille réduite, l'assainissement des eaux usées n'y est pas considéré comme prioritaire.

Cela explique en grande partie le fait que sur les dix masses d'eau que compte le bassin de la Chiers, sur les cinq qui ont été caractérisées en 2007 comme « à risque de non atteinte du bon état en 2015 », les quatre principales sont celles qui ont les plus fortes densités de population (entre 106 et 315 hab./km²). La cinquième voit ses difficultés dans le parcours belge très court du cours d'eau et surtout dans une forte pression agricole.



Parmi l'autre moitié des masses d'eau, désignées en 2007 comme « non à risque », nous trouvons quatre masses d'eau plutôt forestières, avec une faible densité de population (entre 12 et 49 hab./km²) et une masse d'eau atypique. En effet, bien qu'elle comporte plusieurs zonings industriels, de grandes surfaces commerciales et une densité de population de 215 hab./km² (en augmentation constante), comme elle a un réseau d'égouttage et d'épuration qui couvre presque la totalité de son territoire, elle s'est vue caractérisée comme « non à risque », malgré une anthropisation importante de sa partie aval.

Avec près de 47.000 habitants (sur les 118.230 du sous-bassin), **le bassin belge de la Chiers héberge environ 40% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur seulement 28% de son territoire** (495 km²/1750 km²).



S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du **bassin de la Semois** restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme.

Sur les trente-deux masses d'eau que compte ce bassin, seules quatre ont été caractérisées en 2007 comme « à risque de non atteinte du bon état en 2015 ». Parmi celles-ci, deux masses d'eau urbaines importantes : la SC08R qui englobe le

« grand Arlon » (19.500 habitants, soit 155 hab./m²) et la SC27R qui comprend l'agglomération de Bertrix (4.735 habitants sur 20 km², soit 235 hab./km²). La masse d'eau SC20R est celle qui contient Neufchâteau (4620 habitants, soit 69 hab./km²), elle est équipée d'une station d'épuration située à son aval. Quant à la masse d'eau SC16R, elle subit une forte pression agricole (bétail) et humaine (eaux usées) quelque peu avant son exutoire alors qu'elle semble plutôt préservée dans son ensemble.



D'une manière générale, le bassin de la Semois subit par contre une **pression saisonnière liée au tourisme, surtout très développé en Basse Semois**.

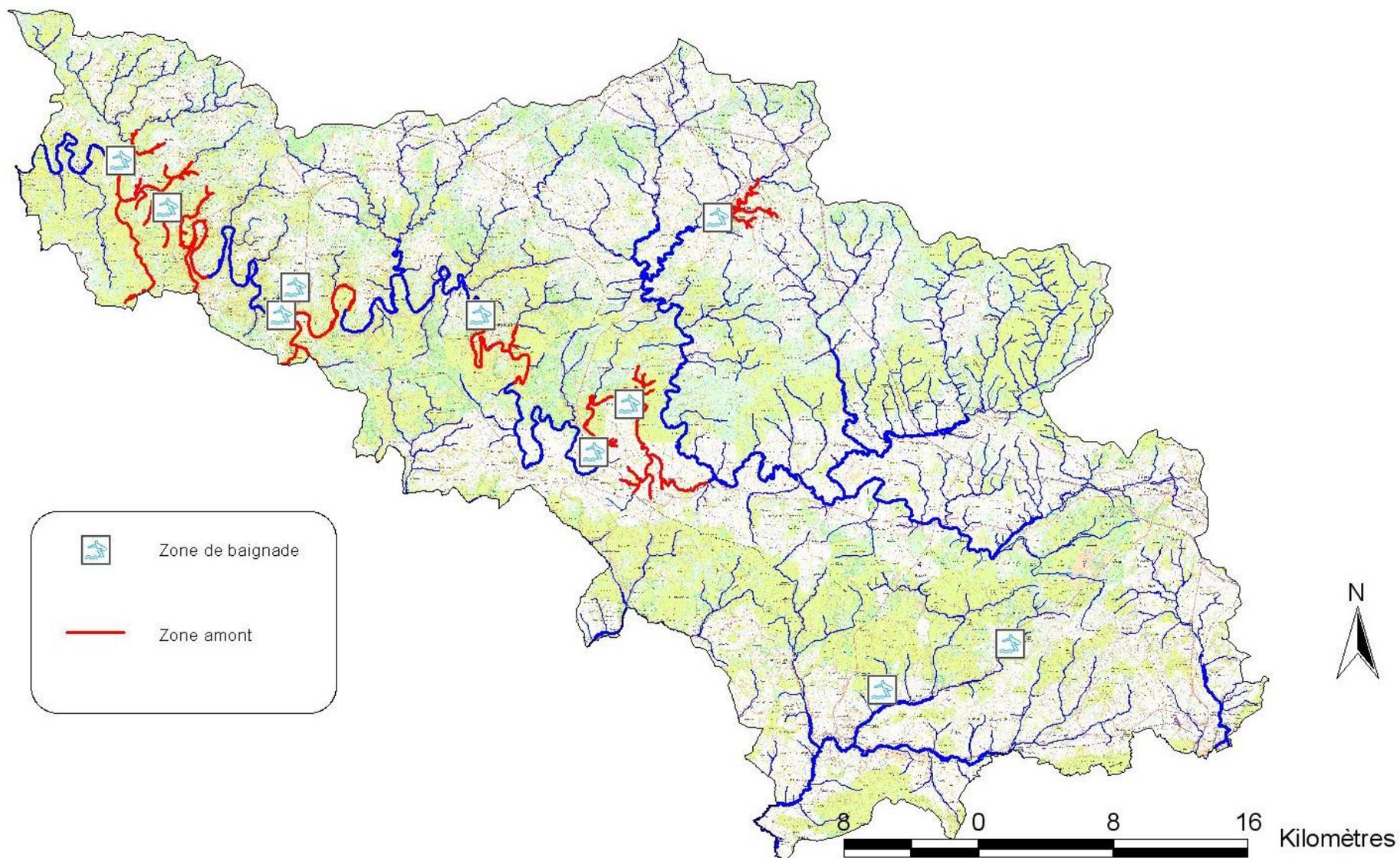
Rien que dans les masses d'eau propres à la Semois (Semois I, II, III et IV) il génère 19.410 EH, pour 23.845 EH dans le bassin et 26.750 EH dans le sous-bassin (par comparaison, 3.265 EH sont générés par le tourisme dans le bassin de la Chiers, dont 1.000 EH par un tourisme orienté vers la Semois).

Avec près de 71.500 habitants (sur les 118.230 du sous-bassin), le bassin de la Semois héberge 60% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, répartis sur 72% du territoire (1260 km²/1750 km²).

Bel exemple de ce volet touristique, neuf zones de baignade (sur les trente que compte la Wallonie) sont réparties sur la zone d'actions Semois-Chiers.



Les zones de baignade dans le sous-bassin Semois-Chiers





Le registre des zones protégées du sous-bassin Semois-Chiers

- Zones de captage destiné à l'alimentation en eau potable
- Réserves naturelles domaniales 280,98 ha
- Réserves naturelles agréées 227,82 ha
- Réserves forestières 52,55 ha
- Zones humide d'intérêt biologique 128,73 ha
- Zones Natura 2000 49.004,53 ha → 28 % du sous-bassin Semois-Chiers
- Zones amont des zones de baignade

Les réserves naturelles domaniales (RND)

C'est une réserve naturelle maintenue dans son état de conservation. Elle est dite « domaniale », car le terrain appartient à la Région Wallonne ou est mis en location/ à la disposition de cette dernière par les Communes.

Mesures de conservation qui lui sont appliquées

PROTECTION : c'est l'un des statuts les plus stricts avec de nombreuses interdictions (art. 11 de la loi du 12/07/1973 et art.5 de l'A.M. du 23/10/1975), mais des possibilités de dérogations sont également prévues. Celles-ci sont accordées lorsqu'une intervention humaine « interdite » paraît indispensable pour la conservation de la réserve (coupe d'arbres envahissant une lande, limitation d'une surpopulation flagrante de gibier...).

GESTION : la gestion est effectuée par le Département Nature et Forêts sur base d'un plan de gestion et avec l'avis d'une commission consultative de gestion des réserves naturelles domaniales (C.C.G.R.N.D.).



N° base	N° ordre	Nom	Date arrêté	Surface (ha)	Communes	Propriétaires	Directions DNF	Cantonnements DNF
6020	Lx08	Louftémont-Vlessart	20/05/86	19,55	Léglise	DGARNE	Arlon	Habay
6163	Lx10	Etangs des Epioux	13/12/91	13,81	Florenville	CPAS Mons	Arlon	Florenville
6164	Lx11	Ardoisières de Bertrix	14/05/92	0	Bertrix	com. Bertrix	Neufchâteau	Neufchâteau
6165	Lx12	Villers-Tortru (ou Marais de Vance)	10/06/92	14,99	Etalle (3,49 ha) Arlon (11,50 ha)	DGARNE	Arlon	Arlon
6166	Lx13	Basses Wanchie	08/12/94	18,48	Herbeumont	Saint-Hubert	Neufchâteau	Neufchâteau
6167	Lx14	Souterrain de Neufmoulin	17/05/95	0	Florenville	Baronne d'Otrepe de Bouvette	Arlon	Florenville
6150	Lx15	Ardoisière de Laviot	26/11/97	0	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6185	Lx16	Ardoisière de Gérardfosse	26/11/97	0	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6149	Lx18	Ardoisière de Sainte-Adèle	26/11/97	0	Paliseul	com. Paliseul	Neufchâteau	Bouillon
6225	Lx20	La Platinerie	22/09/97	5,92	Bouillon	com. Bouillon	Neufchâteau	Bouillon
6284	Lx22	Virée de Grosse	03/06/99	12,32	Paliseul	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6230	Lx23	La Chautière ou La Choutière	23/06/00	3,37	Meix-devant-Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6393	Lx24	Minière de Musson	23/06/00	0	Musson	com. Musson	Arlon	Virton
6389	Lx26	Pré des Aulnes	27/09/00	4,35	Meix-devant-Virton	DGARNE, com. Meix-devant-Virton	Arlon	Virton
6406	Lx27	Crassier de Musson	12/07/01	24,81	Musson	DGARNE	Arlon	Virton
6203	Lx28	Marais de Prouvy et Rawez	17/01/02 16/05/07	70,81	Chiny (45,29 ha) Tintigny (25,52 ha)	DGARNE	Arlon	Virton
6473	Lx30	Minière de Halanzey	30/08/02	0	Aubange	Com. Aubange	Arlon	Arlon
6429	Lx31	Cron de Montauban	05/09/02	0,70	Etalle	DGARNE	Arlon	Arlon
6204	Lx32	La Praille	01/04/04	30,61	Chiny	DGARNE	Arlon	Virton
6371	Lx33	Pré Fleuri	06/05/04	7,08	Musson	DGARNE, com. Musson	Arlon	Virton
6305	Lx34	Vallée de Laclaireau	03/03/05 24/05/06	6,97	Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6548	Lx36	Crons de la Haie de Han de Saint-Léger	26/05/05	1,96	Saint-Léger	com. Saint-Léger	Arlon	Arlon
6467	Lx37	Ile Lipire ou Ile de la Bergerie	13/10/05	2,49	Bouillon	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6119	Lx38	Les Arrêtements	13/10/05	7,95	Habay	DGARNE	Arlon	Habay



6110	Lx39	Gore Aubrion	24/05/06	6,54	Meix-devant-Virton	DGARNE	Arlon	Virton
6504	Lx41	Devant le Terme	16/05/07	7,24	Paliseul	DGARNE	Neufchâteau	Bouillon
6132	Lx45	Prés de l'Abbaye d'Orval	10/01/13	17	Florenville	asbl "Abbaye Notre-Dame d'Orval"	Arlon	Florenville
6229	Lx46	Pelouse de l'Oratoire	10/01/13	1,85	Florenville	com. Florenville	Arlon	Florenville
6117	Lx47	La Ficherulle	10/01/13	2,18	Florenville	com. Florenville	Arlon	Florenville
				280,98				

Les réserves naturelles agréées (RNA)

Elle est identique à la RND (Réserve Naturelle Domaniale) par ses objectifs, mais elle est gérée par une personne physique ou morale autre que le pouvoir public. Elle est reconnue comme telle par le Ministre compétent à la demande du propriétaire des terrains et avec l'accord de leur occupant.

Mesures de conservation qui lui sont appliquées

PROTECTION : les mêmes interdictions que pour les RND sont d'application (cf. art.1 de l'A.E.R.W. (Arrêté de l'Exécutif régional wallon) du 30/10/1986) mais les arrêtés d'agrément mentionnent presque systématiquement des dérogations. Comme, par exemple, les possibilités d'enlever, couper, déraciner des arbres et arbustes, de placer des panneaux didactiques, de modifier le relief du sol pour la réinstallation de petites mares, etc.

GESTION : pour être agréée, une réserve naturelle doit remplir une série de conditions dont la principale est que sa valeur écologique soit reconnue par le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature. Son propriétaire doit entamer une procédure de demande d'agrément comportant, entre autres, des propositions quant à la gestion et la surveillance du site.



N° BASE	Nom	Surface (ha)	Propriétaires	Occupants	Communes	Cantonnements DNF	Directions DNF	Province
6647	Les Abattis	35,09	RNOB	RNOB	Tintigny, Etalle	Virton, Arlon	Arlon	Luxembourg
6638	Beauregard	4,71	RNOB	RNOB	Rouvroy	Virton	Arlon	Luxembourg
6639	Breuvanne (ou Pré Thibault)	1,45	RNOB	RNOB	Tintigny	Virton	Arlon	Luxembourg
6708	Marais de Chantemelle	7,67	RNOB	RNOB	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6732	Marais de la Cussignière	27,15	RNOB	RNOB	Musson	Virton	Arlon	Luxembourg
6655	Marais de Fouches	1,77	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6625	Harinsart	0,24	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Habay-la-Neuve	Habay-la-Neuve	Arlon	Luxembourg
6734	Haut des Loges	1,81	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6626	Marais de Heinsch	10,82	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6710	Mellier	3,51	RNOB	RNOB	Léglise	Habay-la-Neuve	Arlon	Luxembourg
6652	La Plate Dessous les Monts	27,26	RNOB	RNOB	Tintigny (13,89 ha) Etalle (13,14 ha) Habay-la-Neuve (0,22 ha)	Virton	Arlon	Luxembourg
6600	Raymond Mayné	5,94	Ardenne et Gaume Rouvroy	Ardenne et Gaume	Rouvroy	Virton	Arlon	Luxembourg
6714	Ribausa	1,38	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Chiny	Florenville	Arlon	Luxembourg
6631	Sampont	16,06	RNOB	RNOB	Arlon	Arlon	Arlon	Luxembourg
6738	Vague des Gomhets	29,39	Ardenne et Gaume	Ardenne et Gaume	Tintigny	Florenville	Arlon	Luxembourg
6712	Marais de Vance	11,96	RNOB	RNOB	Etalle	Arlon	Arlon	Luxembourg
6761	Vierre	33,17	RNOB	RNOB	Bertrix, Herbeumont, Chiny	Neufchâteau, Florenville	Neufchâteau, Arlon	Luxembourg
		219,36						
6642	Graide	1,50	RNOB	RNOB	Bièvre	Bièvre	Dinant	Namur
6645	Roda	6,97	RNOB	RNOB	Bièvre	Bièvre	Dinant	Namur
		8,46						



Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB)

Ce sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique est reconnue par arrêté ministériel. Quel que soit le propriétaire ou l'occupant, une convention est généralement établie entre ce et ces derniers et la Région wallonne.

Mesures de conservation qui lui sont appliquées

PROTECTION : diverses interdictions protègent la flore et la faune même si d'une part des possibilités de dérogations existent et si d'autre part, la chasse et la pêche y sont autorisées.

GESTION : l'A.E.R.W. n'évoque ni plan ni comité de gestion. Par contre, les arrêtés individuels de création de ZHIB peuvent mentionner des mesures de gestion et de protection.

N° base	Code	Nom	Date arrêté	Date Moniteur	Surface (ha)	Propriétaires	Cantonnements DNF	Directions DNF	Communes	Provinces	Natura 2000	Autre statut
6417	LX06	Noue de l'île de Grand Buty	02/03/94	?	1,49	DGVHM	Bouillon	Neufchâteau	Bouillon	Luxembourg	BE34043	
6418	LX43	Vague des Gomhets	02/03/94	?	29,39	Ardenne et Gaume	Florenville	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34049	RNA
6415	LX81	Marnière d'Ansart	02/03/94	?	1,34	Ardenne et Gaume	Virton	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34050	
6416	NR32	Ile de Membre	02/03/94	?	1,05	LRBPO, privé	Bièvre	Dinant	Vresse-sur-Semois	Namur	BE35045	
6345	LX55	Les Abattis	31/08/94	?	18,93	Natagora	Virton	Arlon	Etalle	Luxembourg	BE34056 pie	
6188	LX22	Clairière de Rimanvaux	02/03/99	02/04/99	13,90	com. de Légglise	Habay-la-Neuve	Arlon	Légglise	Luxembourg	BE34052	
6411	LX88*	Etangs de Latour	02/06/99	19/11/99	14,60	DGARNE (Département de l'Eau), com de Virton	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
6173	LX97*	Au Pré Jacquet et à la Rouge Fontaine	27/11/02	03/01/03	4,06	com. de Virton	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
6918	NR61	Tourbière de Sofa	26/01/04	25/02/03	6,78	com. de Vresse-sur-Semois	Bièvre	Dinant	Vresse-sur-Semois	Namur	non	
6418m		Vague des Gomhets	28/01/04	29/03/04	0	Ardenne & Gaume	Florenville	Arlon	Tintigny	Luxembourg	BE34039	

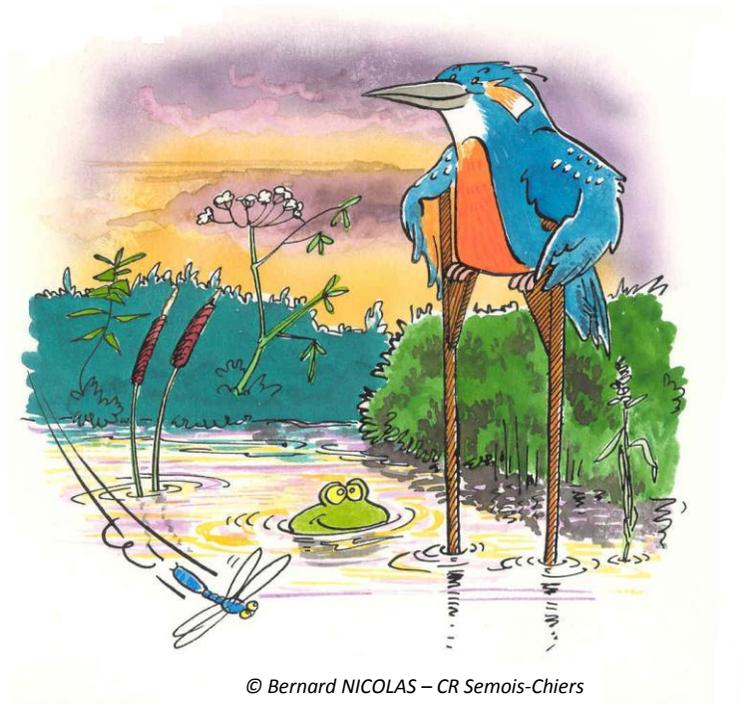


od												
6907	LX99*	Ruisseau du Cron	22/03/04	10/05/03	6,54	privés	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg		
6925	LX100*	Marais du Ton	11/03/05	25/05/05	30,28	com. de Virton, D GARNE, Aumoniers du Travail, Pêcheurs d'Etthe-Belmont	Virton	Arlon	Virton	Luxembourg	BE34064	
	11	ZHIB	19/08/13		128,35							

NATAGORA : anciennement RNOB (Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique) et anciennement AVES.

* : site non repris dans la liste des zones humides approuvées par le CSWCN en 1991.

** : site situé en petite partie sur 2 Cantonnements DNF.





Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000 qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " **Oiseaux** " (79/409/CEE) et " **Habitats** " (92/43/CEE). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations et de biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne (et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable). L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes.

Les périmètres des sites Natura2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée afin de bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait ou fera l'objet d'un **arrêté de désignation** définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site.

Code	Nom	Surface de la zone	Pourcentage de la zone située dans le sous-bassin
BE34040	Vallée de Villers-la-Bonne-Eau	173,18	100,00%
BE34042	Bassin de la Semois de Bouillon à Alle	1667,79	100,00%
BE34043	Bassin de la Semois du Maka à Bouillon	890,69	100,00%
BE34044	Vallée du Ruisseau des Aleines	751,56	100,00%
BE34045	Forêts de Muno	564,69	100,00%
BE34046	Bassin de la Semois de Florenville à Auby	5366,56	100,00%
BE34047	Haute-Vierre	735,42	100,00%
BE34048	Bassin de la Semois de Jamoigne à Chiny	2249,39	100,00%
BE34049	Basse-Vierre	2906,35	100,00%
BE34050	Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne	3034,56	100,00%
BE34051	Vallées du Ruisseau de Mellier et de la Mandembras	1553,78	100,00%

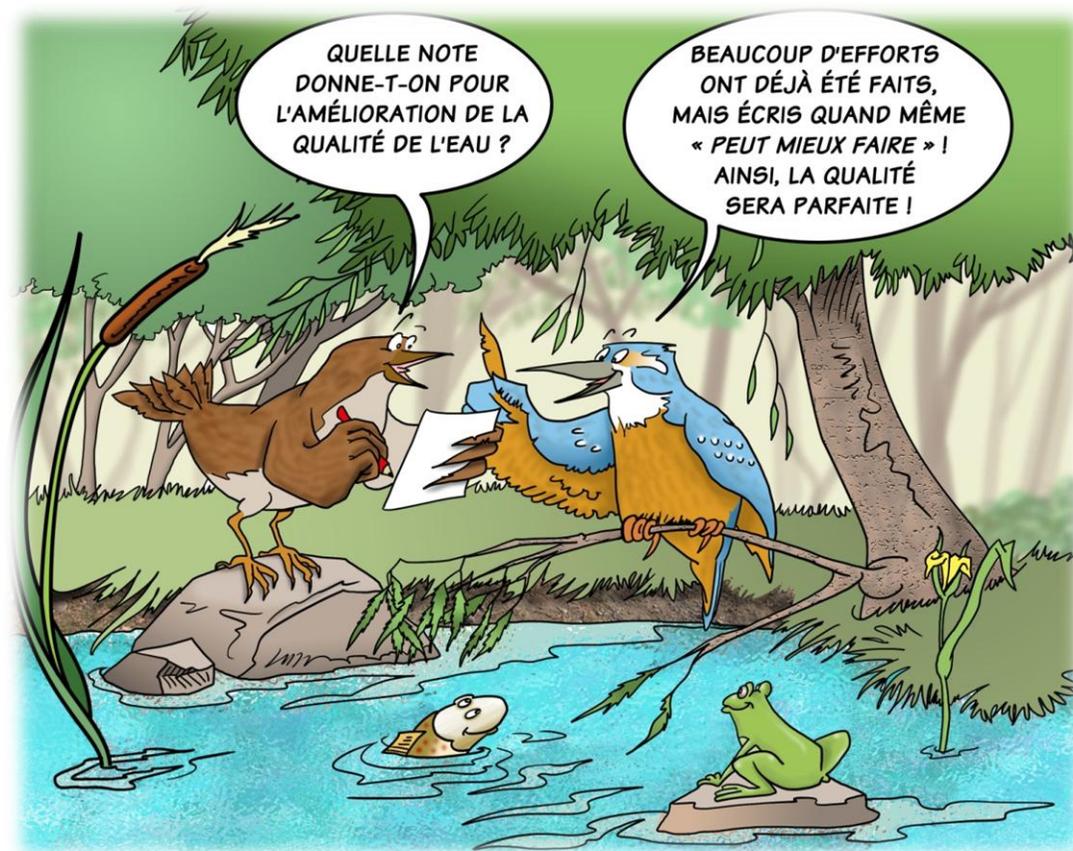


BE34052	Forêt d'Anlier	7561,66	99,75%
BE34054	Bassin de la Marche	2442,11	100,00%
BE34055	Vallée du Ruisseau de Breuvanne	791,911	100,00%
BE34056	Bassin de la Semois d'Etalle à Tintigny	2151,61	100,00%
BE34057	Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch	2012,84	89,02%
BE34058	Camp militaire de Lagland	2276,18	100,00%
BE34059	Vallées de l'Eisch et de Clairefontaine	157,10	100,00%
BE34060	Bassin supérieur de la Chevratte	1354,05	100,00%
BE34061	Vallées de Laclaireau et du Rabais	2829,76	100,00%
BE34062	Bassin du Ruisseau du Messancy	490,24	100,00%
BE34063	Vallées de la Chevratte	433,28	100,00%
BE34064	Vallées de la Vire et du Ton	291,61	100,00%
BE34065	Bassin supérieur de la Vire et du Ton	2656,02	100,00%
BE34066	Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruelle	3055,98	100,00%
BE34067	Forêts et marais bajociens de Baranzly à Athus	846,12	100,00%
TOTAL		49004,53 ha	

LES MASSES D'EAU DE SURFACE

L'état d'une eau de surface se définit comme l'expression générale de l'état d'une masse d'eau de surface, déterminée par la plus mauvaise valeur de son état écologique et de son état chimique.

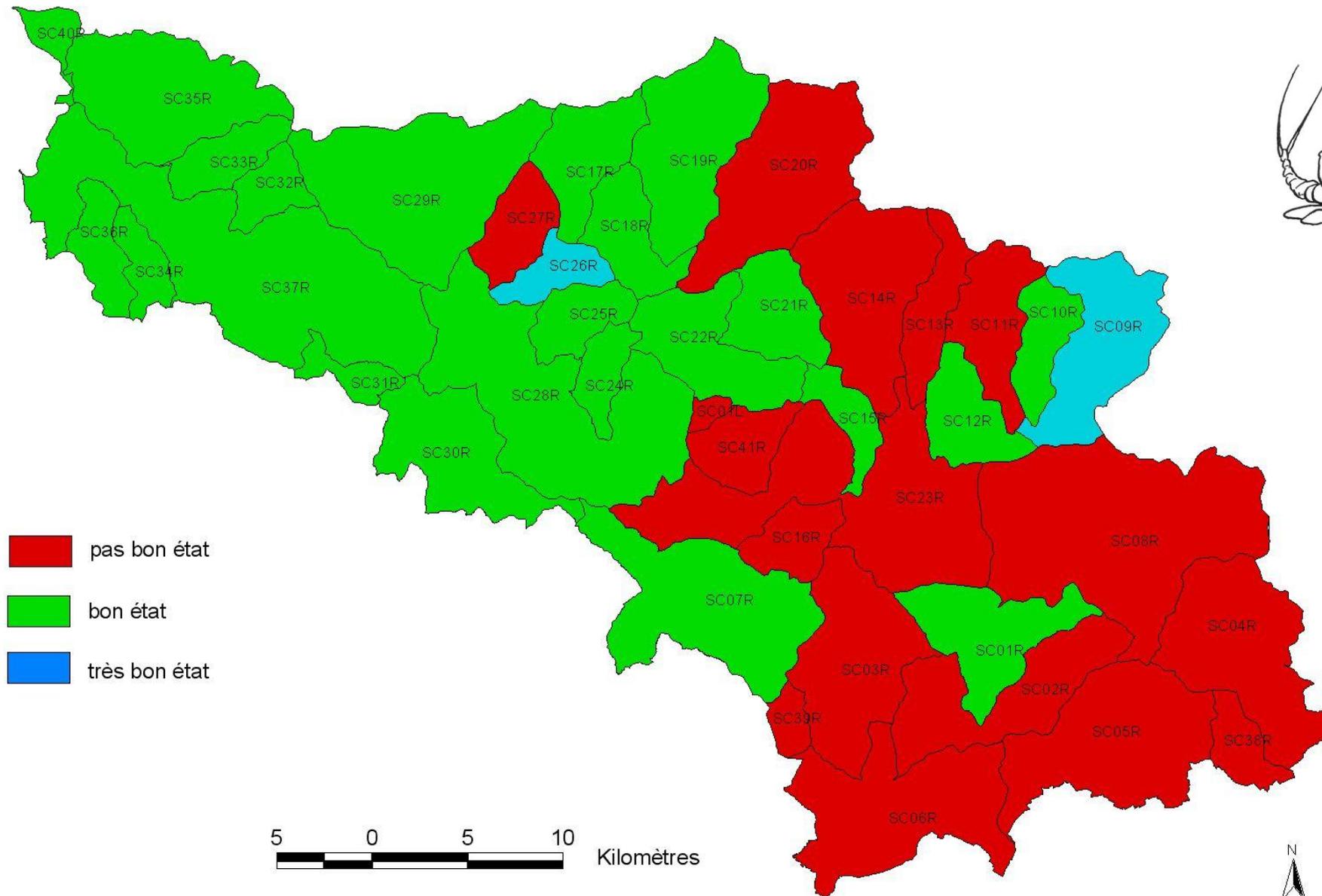
Par exemple, le bon état d'une eau de surface se définit comme l'état atteint par une masse d'eau de surface lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ».



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

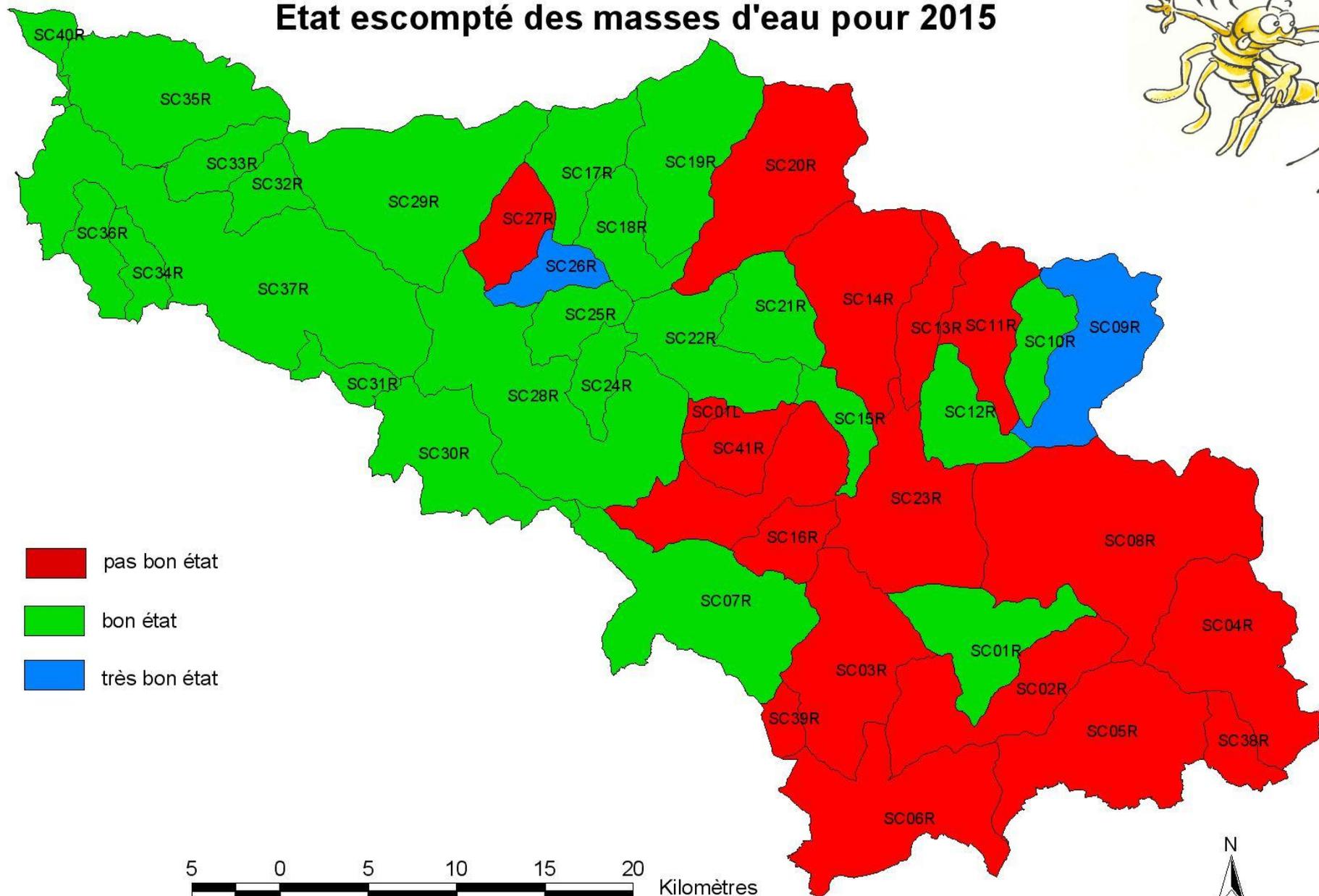
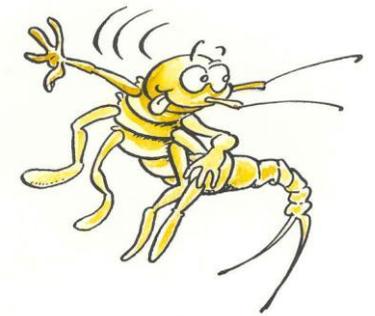


Etat des masses d'eau en 2012





Etat escompté des masses d'eau pour 2015





Les masses d'eau et le risque

Masses d'eau	Etat 2012	Risque 2015
SC01L - Réservoir de la Vierre	Red	Green
SC01R - Le Ruisseau de Laclaireau	Green	Blue
SC02R - Le Ton I	Red	Green
SC03R - La Chevratte	Red	Green
SC04R - La Messancy	Red	Red
SC05R - La Vire	Red	Red
SC06R - Le Ton II	Red	Red
SC07R - La Marche	Green	Green
SC08R - La Semois I	Red	Red
SC09R - La Rulles I	Blue	Blue
SC10R - Le ruisseau d'Arlune	Green	Blue
SC11R - Le Ruisseau d'Anlier	Red	Blue
SC12R - La Rulles II	Green	Green
SC13R - La Mandebras	Red	Red
SC14R - Le Ruisseau de Mellier	Red	Red
SC15R - La Civane	Green	Blue
SC16R - La Breuvane	Red	Green
SC17R - La Vierre I	Green	Green
SC18R - La Vierre II	Green	Blue
SC19R - Le Ruisseau de Grandvoir	Green	Green
SC20R - Le Ruisseau de Neufchâteau	Red	Green
SC21R - Le Ruisseau de Brunwirys	Green	Blue

Il y a de l'eau dans le gaz.



Masses d'eau

Etat 2012

Risque 2015

SC22R - La Vierre III	Green	Green
SC23R - La Semois II	Red	Red
SC24R - Le Ruisseau de Tamigean	Green	Green
SC25R - L'Antrogne	Green	Green
SC26R - Le Ruisseau d'Aise	Blue	Blue
SC27R - Le Ruisseau des Munos	Red	Green
SC28R - La Semois III	Green	Green
SC29R - Le Ruisseau des Aleines	Green	Green
SC30R - Le Ruisseau du Tremble	Green	Green
SC31R - Le Ruisseau des Mambes	Green	Green
SC32R - La Liresse	Green	Green
SC33R - Le Ruisseau de Gros Fays	Green	Green
SC34R - Le Ruisseau de Rebais	Green	Green
SC35R - Le Ruisseau du Rux au Moulin	Green	Green
SC36R - Le Ruisseau de Membre	Green	Green
SC37R - La Semois IV	Green	Green
SC38R - La Chiers	Red	Red
SC39R - La Thonne	Red	Red
SC40R - Le Ruisseau de Saint-Jean	Green	Green
SC41R - La Vierre IV	Red	Green

Les masses d'eau et les Communes

Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Arlon	Messancy	SC04R
	Semois I	SC08R
Aubange	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
Bertrix	Vierre I	SC17R
	Vierre II	SC18R
	Grandvoir	SC19R
	Aise	SC26R
	Munos	SC27R
	Semois III	SC28R
	Aleines	SC29R
	Semois IV	SC37R
Bièvre	Aleines	SC29R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rux au Moulin	SC35R
	Semois IV	SC37R
Bouillon	Semois III	SC28R
	Aleines	SC29R
	Tremble	SC30R
	Mambes	SC31R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rebais	SC34R
	Semois IV	SC37R



Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Chiny	Barrage de la Vierre	SC01L
	Marche	SC07R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Semois III	SC28R
Vierre IV	SC41R	
Etalle	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Semois I	SC08R
	Semois II	SC23R
Florenville	Marche	SC07R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Semois III	SC28R
	Tremble	SC30R



Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Habay	Semois I	SC08R
	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Semois II	SC23R
Herbeumont	Vierre II	SC18R
	Grandvoir	SC19R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Vierre III	SC22R
	Tamigean	SC24R
	Antrogne	SC25R
	Aise	SC26R
	Semois III	SC28R
Léglise	Rulles I	SC09R
	Arlune	SC10R
	Anlier	SC11R
	Rulles II	SC12R
	Mandebras	SC13R
	Mellier	SC14R
	Civane	SC15R
	Rau de Neufchâteau	SC20R
	Brunwyris	SC21R
	Vierre III	SC22R
Semois II	SC23R	



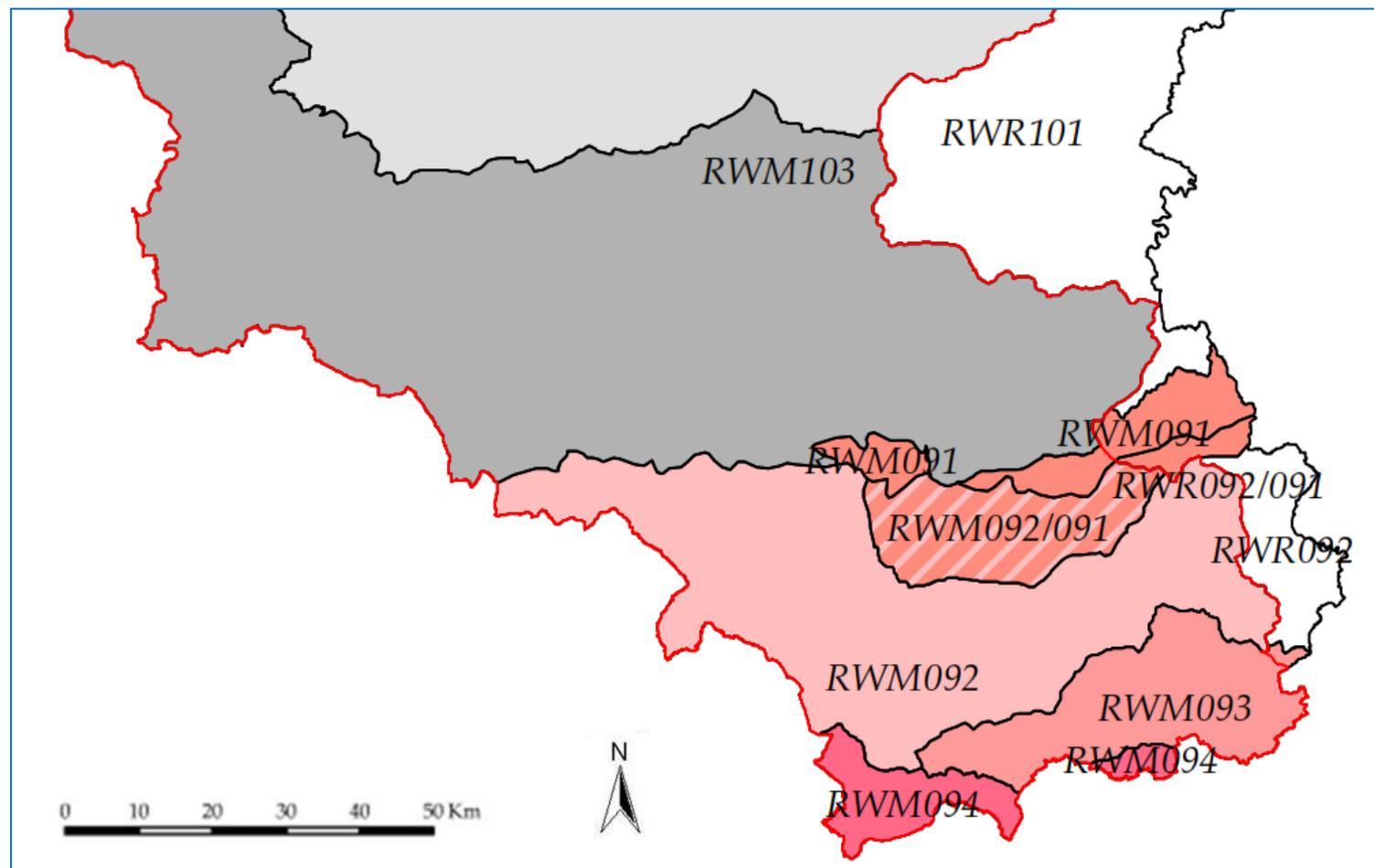
Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Meix-devant-Virton	Chevratte	SC03R
	Ton II	SC06R
	Marche	SC07R
	Thonne	SC39R
Messancy	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Chiers	SC38R
Musson	Ton I	SC02R
	Vire	SC05R
Paliseul	Aleines	SC29R
	Liresse	SC32R
	Gros Fays	SC33R
	Rux au Moulin	SC35R
Rouvroy	Chevratte	SC03R
	Ton II	SC06R
Saint-Léger	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Messancy	SC04R
	Vire	SC05R
	Semois I	SC08R



Nom de la Commune	Nom de la masse d'eau	Numéro de la masse d'eau
Tintigny	Laclaireau	SC01R
	Chevratte	SC03R
	Marche	SC07R
	Civane	SC15R
	Breuvanne	SC16R
	Brunwirys	SC21R
	Vierre III	SC22R
	Semois II	SC23R
	Vierre IV	SC41R
Virton	Laclaireau	SC01R
	Ton I	SC02R
	Chevratte	SC03R
	Vire	SC05R
	Ton II	SC06R
Vresse-sur-Semois	Gros Fays	SC33R
	Rebais	SC34R
	Rux au Moulin	SC35R
	Membrette	SC36R
	Semois IV	SC37R
	Saint-Jean	SC40R



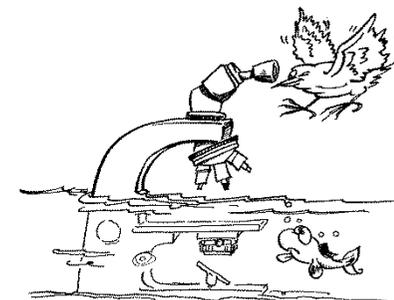
LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



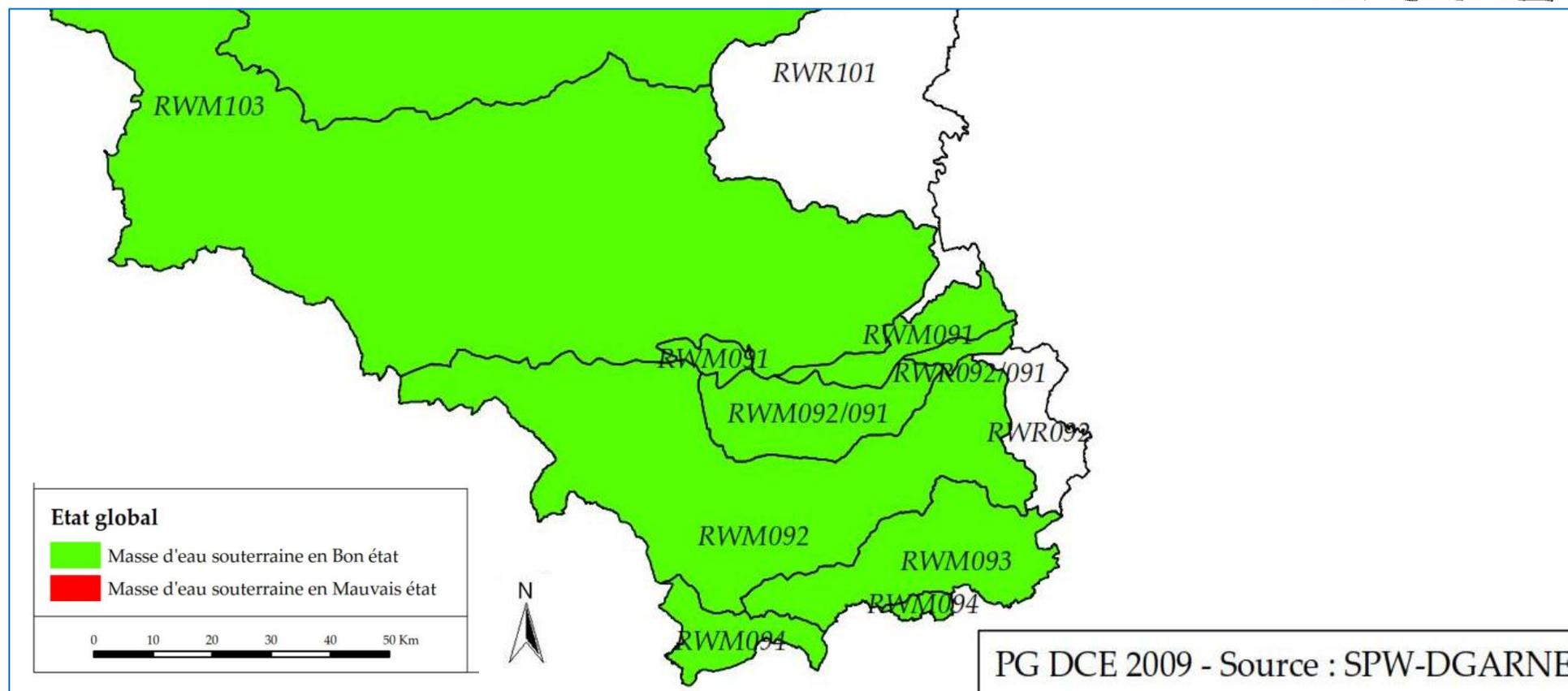


Etat global des masses d'eau souterraines

Une masse d'eau souterraine se définit comme un volume d'eau distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifère. L'état global des 9 masses d'eau souterraines qui se trouvent sur notre zone d'actions est considéré comme bon.



Etat global des masses d'eau souterraines





2.3. Principes de base et méthodes de travail

Les principes de base sont le consensus et la coordination des différents partenaires en vue de l'élaboration du Programme d'actions. Concrètement, l'ensemble des partenaires ont été sollicités en vue de proposer des actions, en se basant notamment sur les résultats d'inventaires mais aussi sur base de thèmes spécifiques (pêche, obstacles,...).

La structure du Contrat de Rivière, définie au travers de l'AGW du 18 novembre 2008 et des statuts de l'asbl, est basée sur :

- **Un Comité de Rivière** (Assemblée générale du Contrat de Rivière) qui se compose de trois grands groupes : administrations communales, administrations et organes consultatifs concernés et acteurs locaux.
- **Un Conseil d'Administration** qui est constitué de 19 membres : 6 représentants de chaque groupe et le coordinateur (qui n'a pas de droit de vote). Le (la) Président(e), le (la) Vice-Président(e), le (la) Secrétaire, le (la) Trésorier(e), désigné(e)s au sein du Conseil d'Administration, constituent le Bureau. Notons également le renouvellement du Comité et du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée générale du 28 février 2013 à Etalle.
- **Une Cellule de Coordination** : celle-ci est chargée d'assurer les missions dédiées au Contrat de Rivière. La Cellule de coordination du Contrat de Rivière est actuellement composée d'un coordinateur, de deux coordinatrices adjointes (pour deux équivalents temps-plein) et d'un technicien de terrain.

La rédaction et le suivi du Programme d'actions. Celui-ci est constitué sur la base suivante :

- L'inventaire de terrain, réalisé chaque année par la Cellule de coordination elle-même (mieux connaître son bassin).
- L'encodage des points noirs (PN) et points noirs prioritaires (PNP).
- L'examen et l'analyse des PNP avec les partenaires concernés (réalisation de documents de présentation des PN et PNP aux Communes, proposition d'actions spécifiques afin de solutionner ces PNP, examen en détails des PN avec les partenaires concernés (ex : prioriser les PNP en terme d'obstacles poisson avec le Service de la Pêche, ce qui permet de limiter le nombre d'actions afin d'être plus concrets et ne pas se disperser), réflexion d'actions générales de communication).
- L'approbation de l'inventaire et des PNP par le Comité de Rivière. Dans le cas présent, ceci a été réalisé lors de l'Assemblée Générale du 28 février 2013 à Etalle.
- L'approbation du projet de Programme d'actions. Dans le cas présent, ceci a été réalisé lors de l'Assemblée générale du 24 juin 2013 à Bertrix.

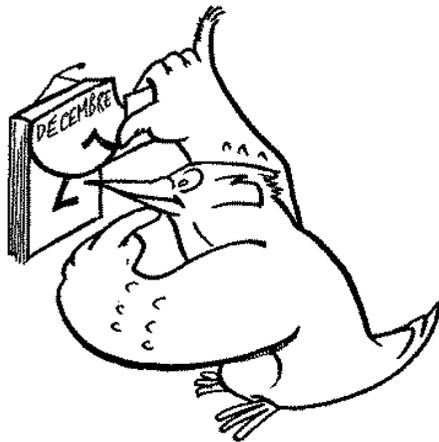


Après approbation du Protocole d'accords par le Ministre, vient ensuite la mise en œuvre des actions et de son suivi par la Cellule de coordination, notamment via des « groupes de travail ».

Exemples :

- « groupe de travail Travaux et aménagements en cours d'eau » : examen des demandes, points noirs (PN) ou projets de travaux en partenariat avec les gestionnaires concernés.
- « groupe de travail Patrimoine » : réunions en partenariat avec Qualité Village Wallonie asbl et certaines Communes telles que Saint-Léger et Habay.
- « groupe de travail Rochers de la Vallée de la Semois » en partenariat avec diverses associations.
- « groupe de travail examen des rejets domestiques inventoriés » en partenariat avec les Intercommunales et les Communes.

Enfin, il est important de souligner le souhait de la Cellule de coordination de réinstaurer les groupes de travail par bassins versants (groupe de travail Semois et affluents et un second groupe de travail Ton et Messancy).



Programme d'actions 2014-2016

Planning des inventaires des masses d'eau

Date	Masse d'eau	2014	Masse d'eau	2015
Avril	SC02R	Ton I (Musson)	SC40R	Ruisseau de Saint Jean
	SC05R	Vire (Musson)	SC26R	Ruisseau d'Aise
	SC01R	Ruisseau de Laclaireau	SC29R	Ruisseaux des Aleines
	SC17R	Vierre I		
Mai	SC08R	Semois I	SC20R	Ruisseau de Neufchâteau (Léglise)
	SC03R	Chavratte	SC10R	Ruisseau d'Arlune
	SC18R	Vierre II	SC11R	Ruisseau d'Anlier
Juin	SC04R	Messancy	SC30R	Ruisseau du tremble
	SC23R	Semois II	SC31R	Ruisseau des Mambes
	SC06R	Ton II	SC32R	Liresse
Juillet	SC37R	Semois IV (Amont Frahan)	SC33R	Ruisseau de Gros Fays
	SC38R	Chiers	SC34R	Ruisseau de Rebais
	SC39R	Thonne	SC35R	Ruisseau de Rux au Moulin
Août	SC16R	Breuvane	SC36R	Ruisseau du Membre
	SC41R	Vierre IV	SC12R	Rulles II
	SC13R	Mandebras	SC14R	Ruisseau de Mellier
Septembre	SC15R	Civane	SC19R	Ruisseau de Grandvoir
	SC21R	Ruisseau de Brunwirys	SC24R	Ruisseau de Tamigean
	SC22R	Vierre III	SC25R	Antrogne
Octobre	SC07R	Marche		
	SC27R	Ruisseau de Muno	SC09R	Rulles I
	SC28R	Semois III (Aval Herbeumont)	SC02R+SC05R	Ton I et Vire (excepté Musson)

3. CARTE D'IDENTITE DU SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS

3.1. Localisation

Situé à l'extrême sud de la Wallonie, le sous-bassin Semois-Chiers appartient au bassin hydrographique de la Meuse. À l'exception de deux Communes, Bièvre et Vresse-sur-Semois, il fait partie de la Province de Luxembourg, « Merveilleuse terre de vacances ». Ce n'est pas un sous-bassin hydrographique au sens géographique du terme. En effet, il s'agit en réalité du regroupement administratif (et arbitraire) de deux sous-bassins hydrographiques du District Hydrographique de la Meuse, le sous-bassin de la Chiers et celui de la Semois qui comptent respectivement 10 et 32 masses d'eau. Cette précision a son importance, car il existe de nombreuses différences entre ces deux entités.

Affluent de la Meuse à Remilly-Aillicourt, le parcours belge de la Chiers ne fait que 1,7 km et c'est à ses affluents belges que nous nous intéresserons (le Ton, la Messancy, le Brüll, la Thonne, la Marche et le Tremble).



Superficie : 1756,47 km²

Population : 129.846 habitants

Linéaire de cours d'eau : 2.763 km



3.2. Démographie

Sur les dix masses d'eau que compte le bassin de la Chiers, sept ont été caractérisées en 2012 comme « en mauvais état », les cinq principales sont celles qui ont les plus fortes densités de population (jusqu'à 368 hab. /km²). Malgré une plus faible densité de population, la SC03R rencontre elle aussi des problèmes d'eaux usées.

La septième (SC39R) voit ses difficultés dans le parcours belge très court du cours d'eau et surtout dans une forte pression agricole.

L'autre groupe de masses d'eau, désignées en 2012 comme « en bon état », est représenté par trois masses d'eau plutôt forestières, avec une faible densité de population (entre 12 et 49 hab. /km²)

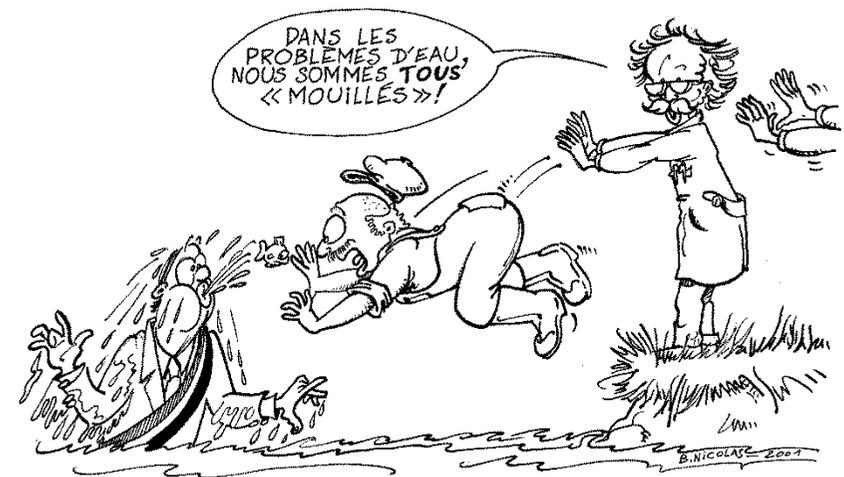
Avec près de 50.000 habitants (**101 hab. /km²**), **le bassin belge de la Chiers héberge 38% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, sur seulement 28% de son territoire** (495 km²/1750 km²).

Sur les trente-deux masses d'eau que compte le bassin de la Semois, dix ont été caractérisées en 2012 comme « en mauvais état ». Parmi celles-ci, deux masses d'eau urbaines importantes : la SC08R qui englobe le « grand Arlon » (22.017 habitants, soit 175 hab. /m²) et la SC27R qui comprend l'agglomération de Bertrix (4.856 habitants sur 20 km², soit 242 hab. /km²). La masse d'eau SC20R est celle qui contient Neufchâteau (5.310 habitants, soit 79 hab. /km²), elle est équipée d'une station d'épuration située à son aval mais subit une forte pression agricole. Quant à la masse d'eau SC16R, elle subit elle aussi une forte pression agricole (bétail) mais aussi humaine (eaux usées) *quelque peu avant son exutoire alors qu'elle semble plutôt préservée dans son ensemble.*

La masse d'eau SC23R subit les retombées de la SC08R, les SC14R et SC41R sont en voie d'être épurées et les SC11R et SC13R seront en épuration autonome. Avec près de 80.000 habitants (**63 hab. /km²**), **le bassin de la Semois héberge 62% de la population du sous-bassin Semois-Chiers, répartis sur 72% du territoire (1260 km²/1750 km²)**. A noter que certaines Communes de la vallée de la Semois subissent une forte pression démographique en période estivale (certaines, comme Vresse-sur-Semois, ou Bouillon, doublent leur population).



Communes	Population (2009)	Superficie (Km ²)
ARLON	18862	72.988
AUBANGE	15609	46.162
BERTRIX	7805	115.016
BIEVRE	963	52.448
BOUILLON	5487	146.023
CHINY	5143	114.133
ETALLE	5990	79.364
FLORENVILLE	7331	148.289
HABAY	8067	103.305
HERBEUMONT	1552	58.442
LEGLISE	3299	125.643
MEIX-DEVANT-VIRTON	2694	55.126
MESSANCY	6844	43.437
MUSSON	4323	35.440
PALISEUL	1399	43.184
ROUVROY	2053	28.079
SAINT-LEGER	3232	36.181
TINTIGNY	3829	81.704
VIRTON	11095	95.815
VRESSE-SUR-SEMOIS	2518	88.757



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

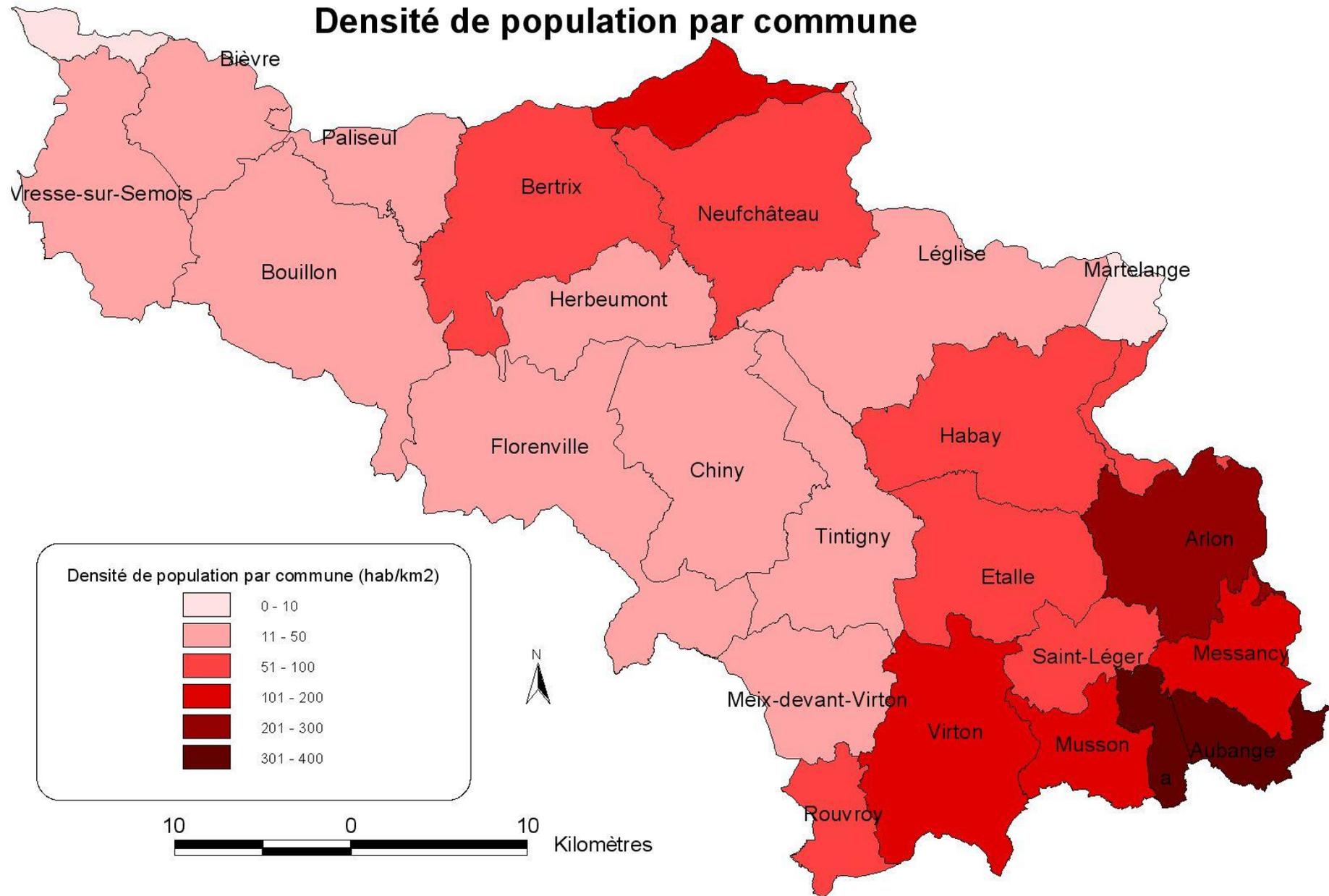


Masse d'eau	Population (2009)	Superficie (Km ²)
SC01L	8	3.275
SC01R	1095	39.555
SC02R	7194	50.047
SC03R	3018	57.858
SC04R	14269	63.167
SC05R	8915	69.748
SC06R	7473	70.424
SC07R	1755	73.733
SC08R	22017	125.730
SC09R	2711	48.731
SC10R	467	18.964
SC11R	880	30.540
SC12R	2015	24.327
SC13R	188	20.930
SC14R	2490	59.375
SC15R	110	13.587
SC16R	853	17.431
SC17R	897	28.741
SC18R	1460	23.718
SC19R	4830	55.591
SC20R	5310	66.894
SC21R	618	26.557
SC22R	671	39.256
SC23R	10643	107.486
SC24R	16	13.091
SC25R	104	17.572

Masse d'eau	Population (2009)	Superficie (Km ²)
SC26R	98	14.196
SC27R	4856	20.065
SC28R	6183	105.200
SC29R	2309	86.839
SC30R	1341	46.587
SC31R	141	9.961
SC32R	313	13.251
SC33R	233	17.568
SC34R	23	11.932
SC35R	1308	60.853
SC36R	302	16.681
SC37R	6387	136.671
SC38R	5524	14.992
SC39R	235	7.262
SC40R	4	8.006
SC41R	578	20.085

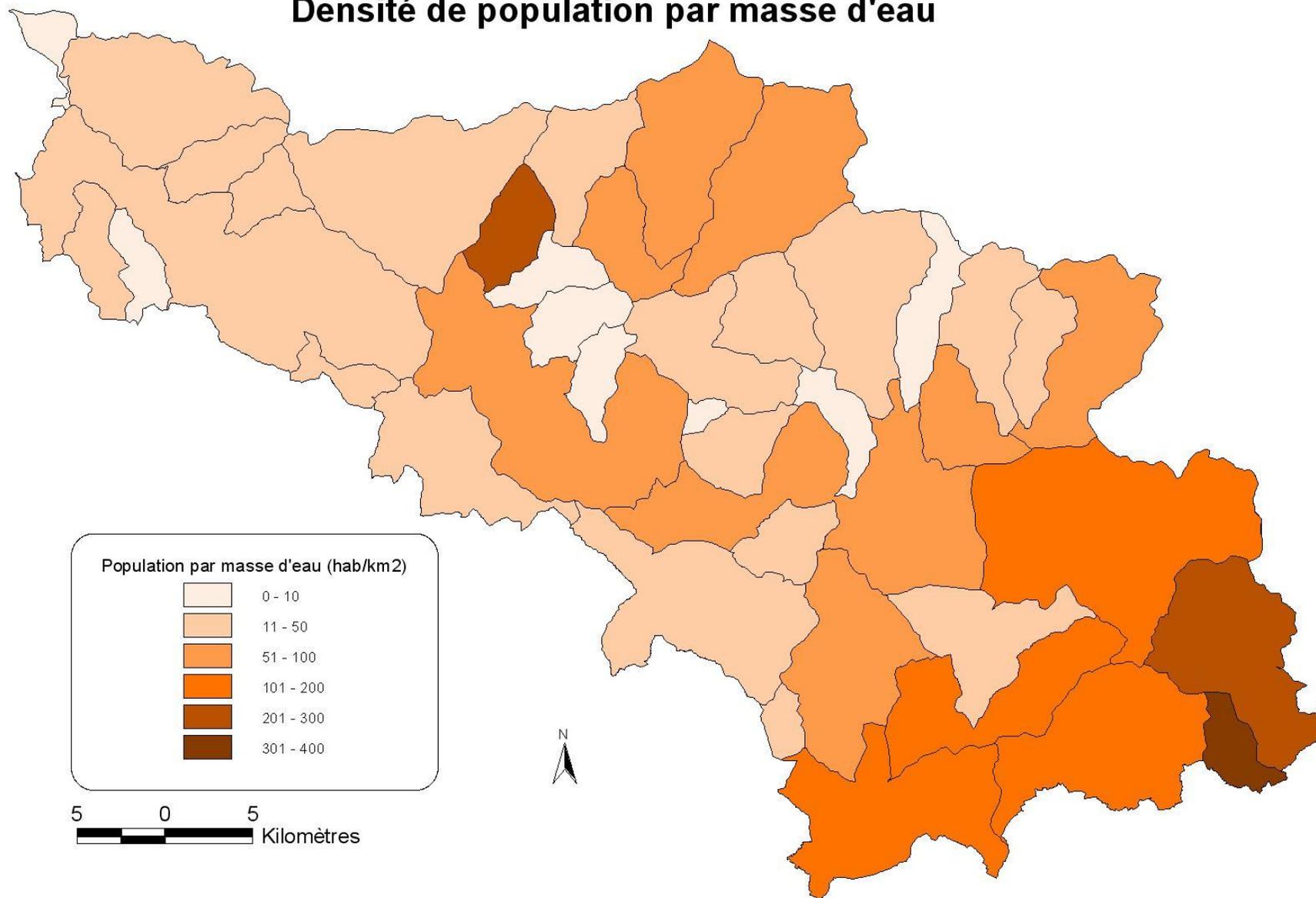


Densité de population par commune





Densité de population par masse d'eau

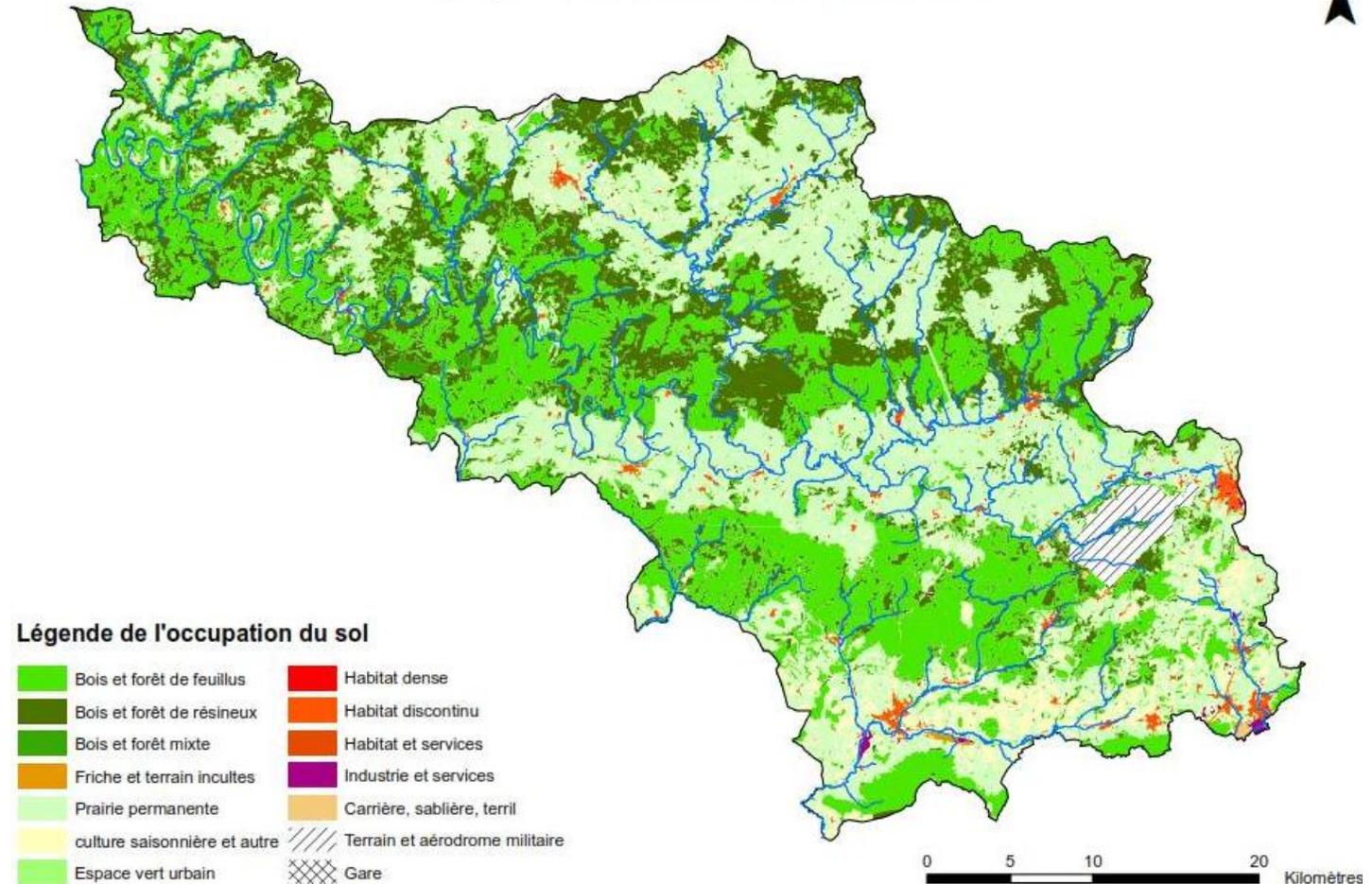




3.3. Occupation du sol

L'occupation du sol est partagée, par bandes plus ou moins horizontales, entre forêts et prairies dans une proportion d'environ 50%. Elle est fortement influencée par les deux types de régions naturelles du sous-bassin, l'Ardenne et la Lorraine belge. La haute et la moyenne Semois coulent dans les prairies de la dépression de la première cuesta de la Lorraine belge avant de pénétrer dans le massif ardennais en tant que « basse Semois », en développant de nombreux méandres. A l'inverse, le Ton est d'abord forestier et rejoint les prairies de la dépression de la deuxième cuesta à mi-parcours. Les forêts du sud sont majoritairement des hêtraies alors que sur le massif ardennais on rencontre de nombreux résineux.

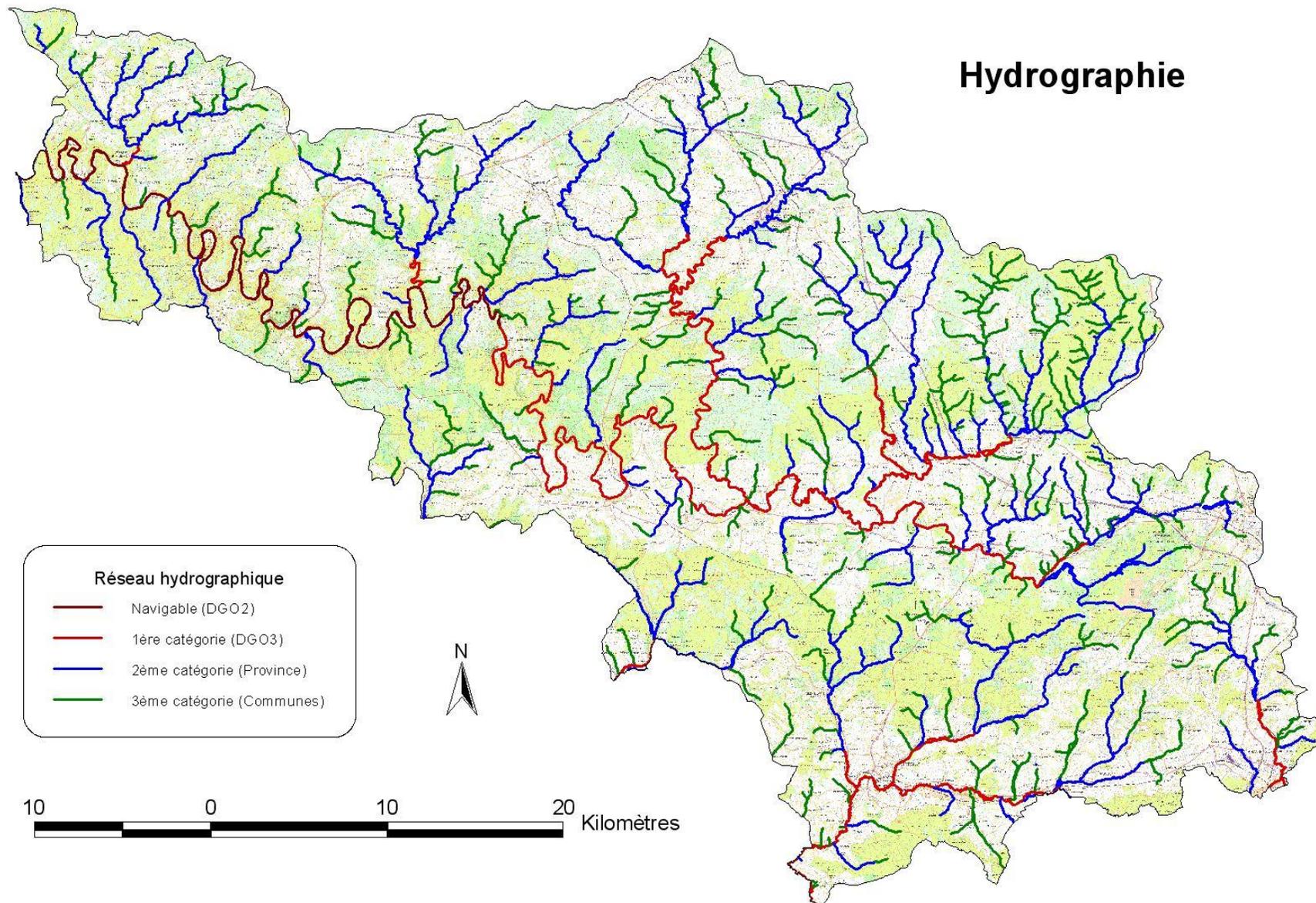
Occupation du sol du sous-bassin Semois-Chiers



3.4. Hydrographie



Hydrographie





En ce qui concerne le sous-bassin Semois-Chiers, la répartition est la suivante :

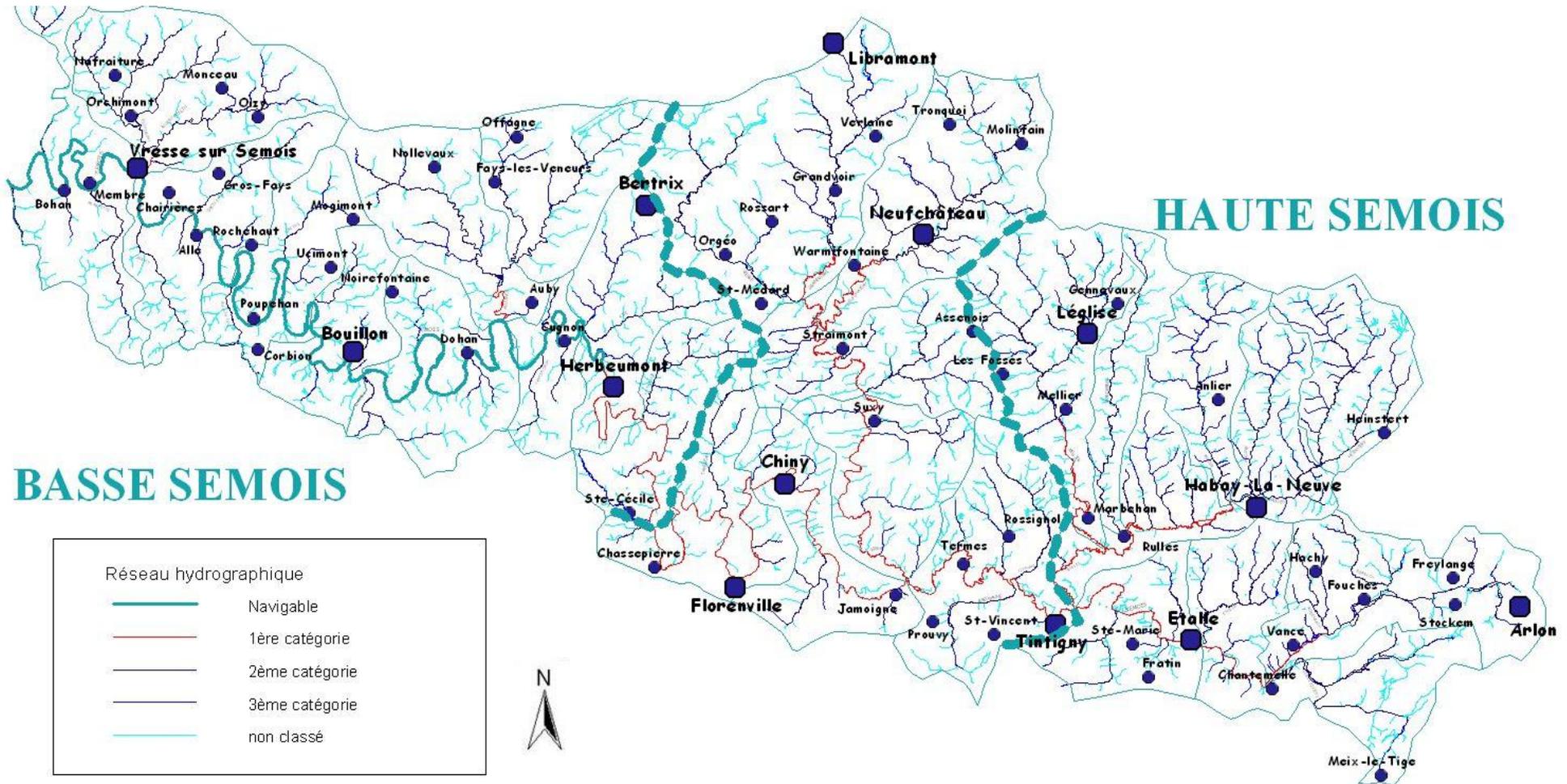
Classement des cours d'eau	Linéaire	Pourcentage
Cours d'eau navigables	93 km	3,4 %
Cours d'eau non navigable de 1 ^{ère} catégorie	238 km	8,6 %
Cours d'eau non navigable de 2 ^{ème} catégorie	608 km	22 %
Cours d'eau non navigable de 3 ^{ème} catégorie	573 km	20,7%
Cours d'eau non classés	1 251 km	45,3%
TOTAL	2 763 km	100 %

Spécificité du sous-bassin Semois-Chiers, les cours d'eau non classés représentent 45 % du chevelu dans notre zone d'actions (pour 40 % seulement au niveau de la Wallonie). N'ayant pas de gestionnaire spécifique désigné, il importe donc d'accorder une attention particulière à ces cours d'eau non-classés



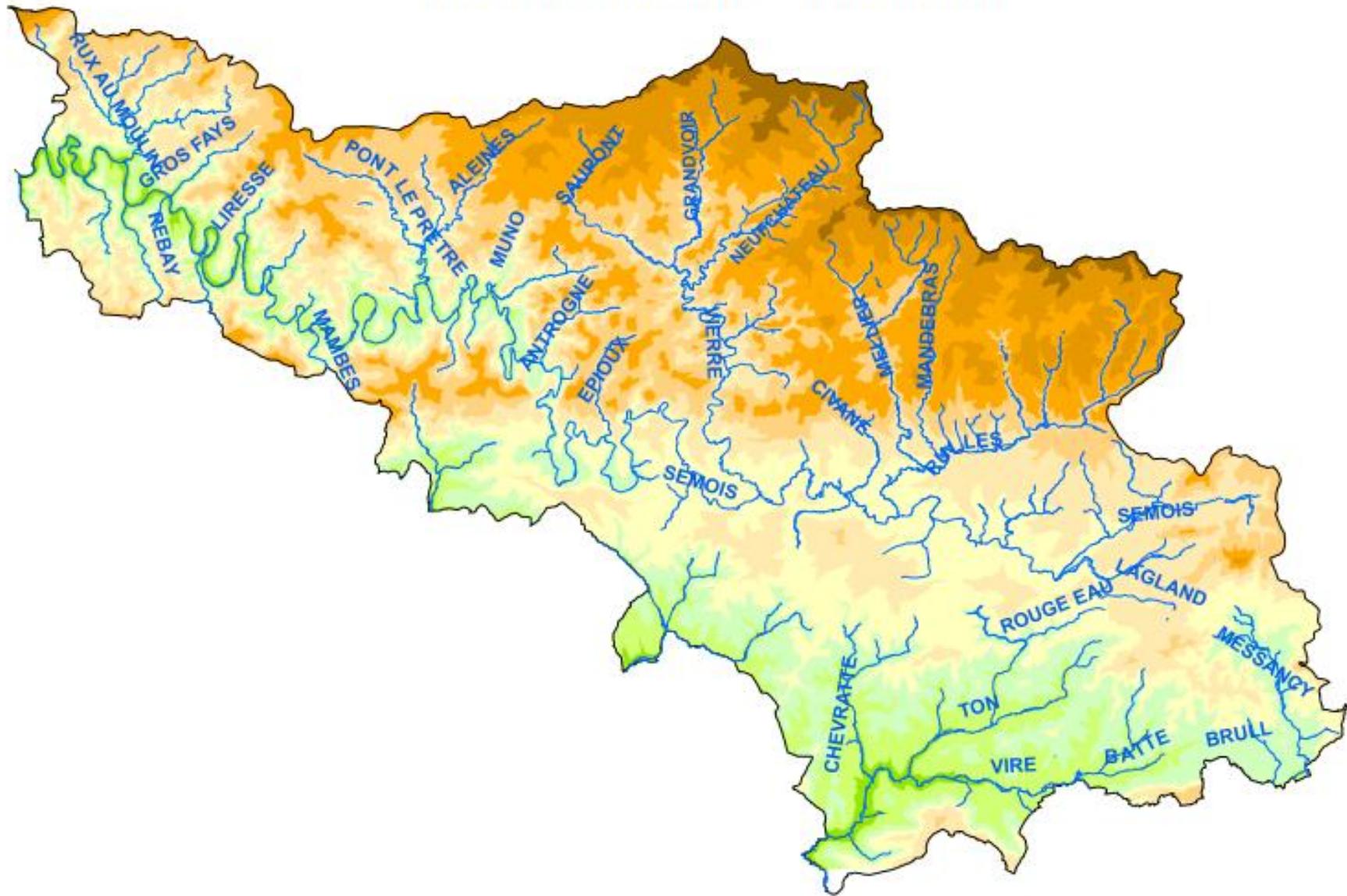


MOYENNE SEMOIS





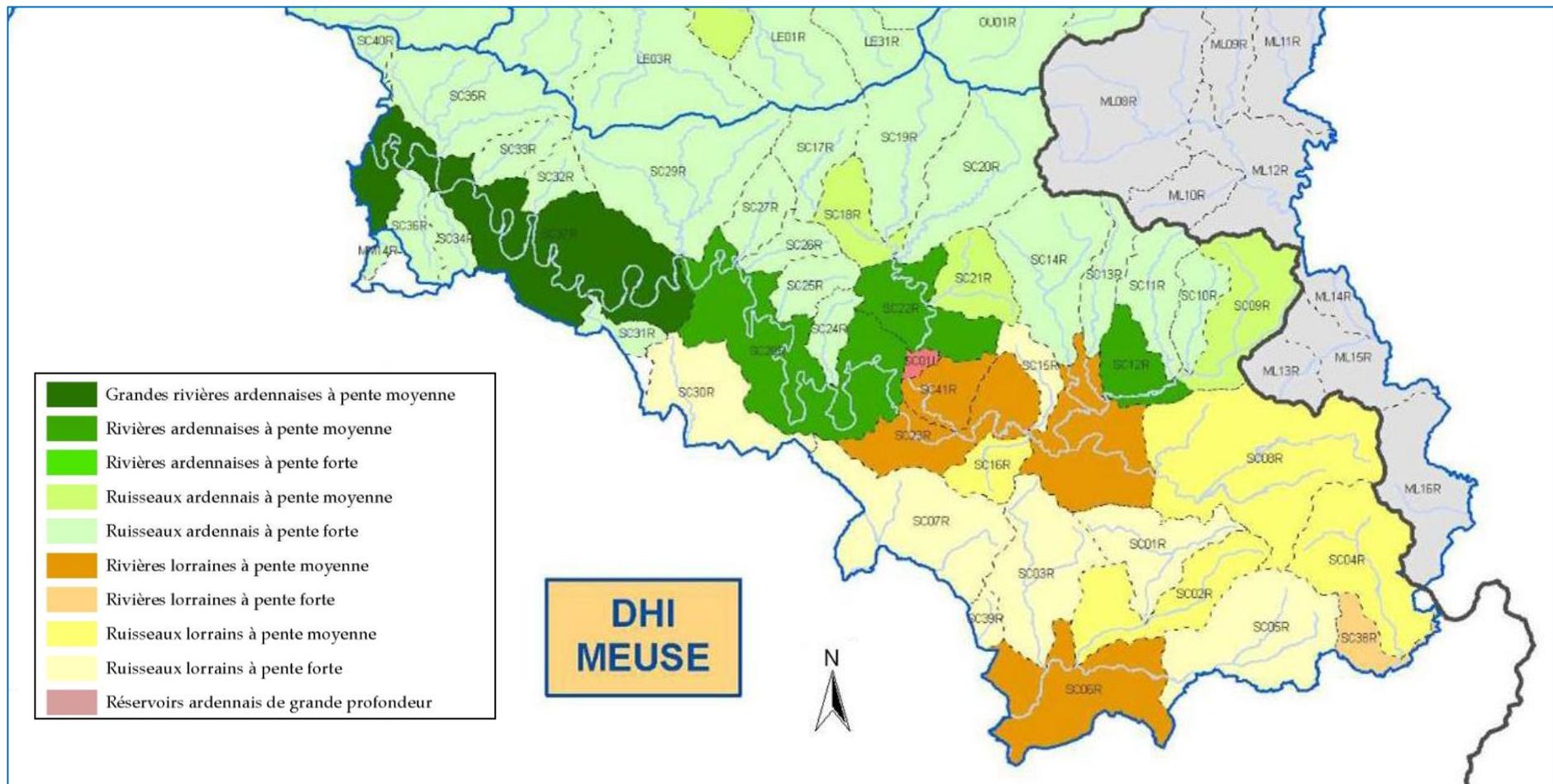
Principaux cours d'eau du bassin Semois-Chiers





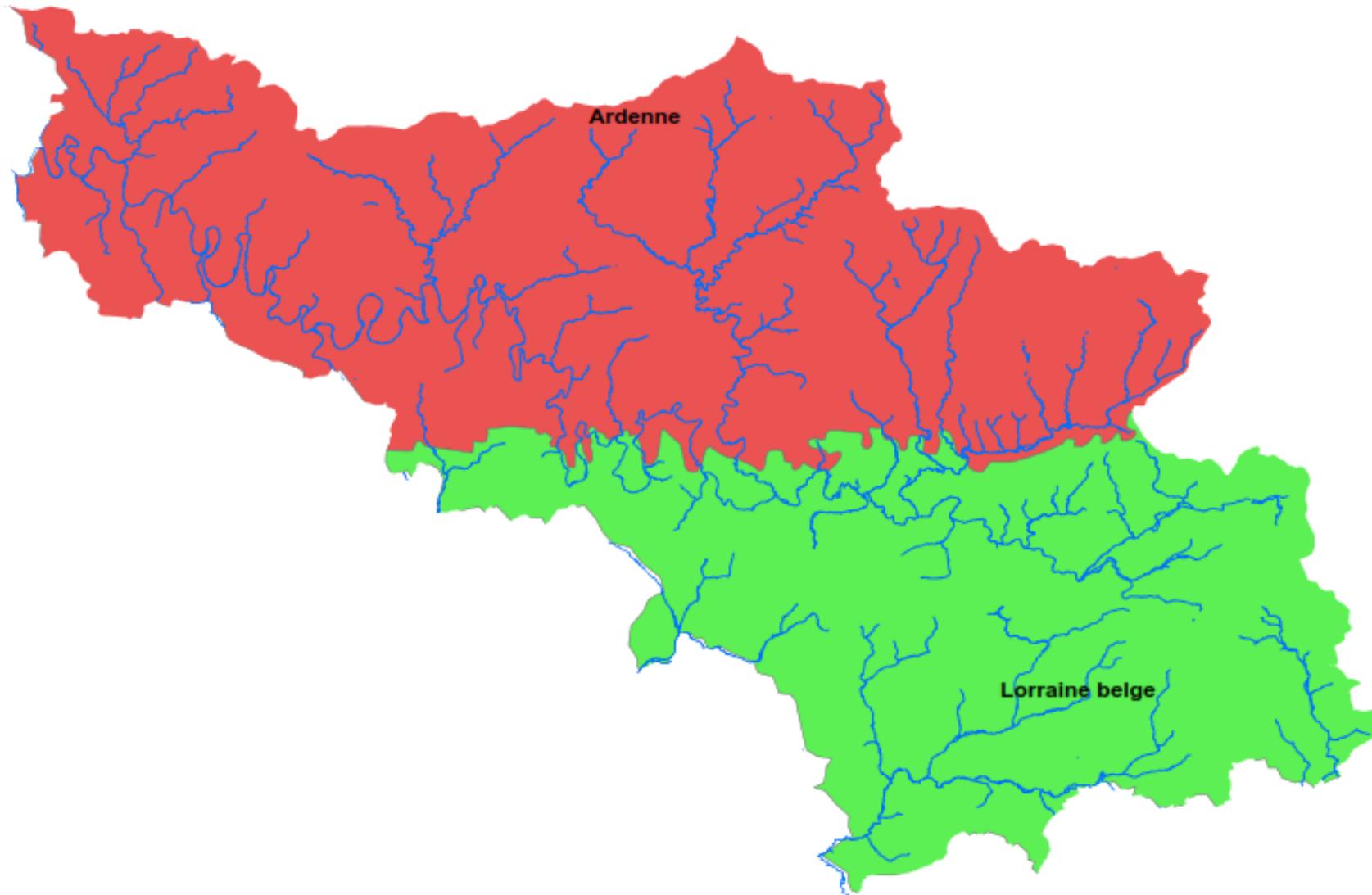
Typologie des masses d'eau de surface

Les deux régions naturelles se démarquent une fois de plus par leur géologie et leur relief.



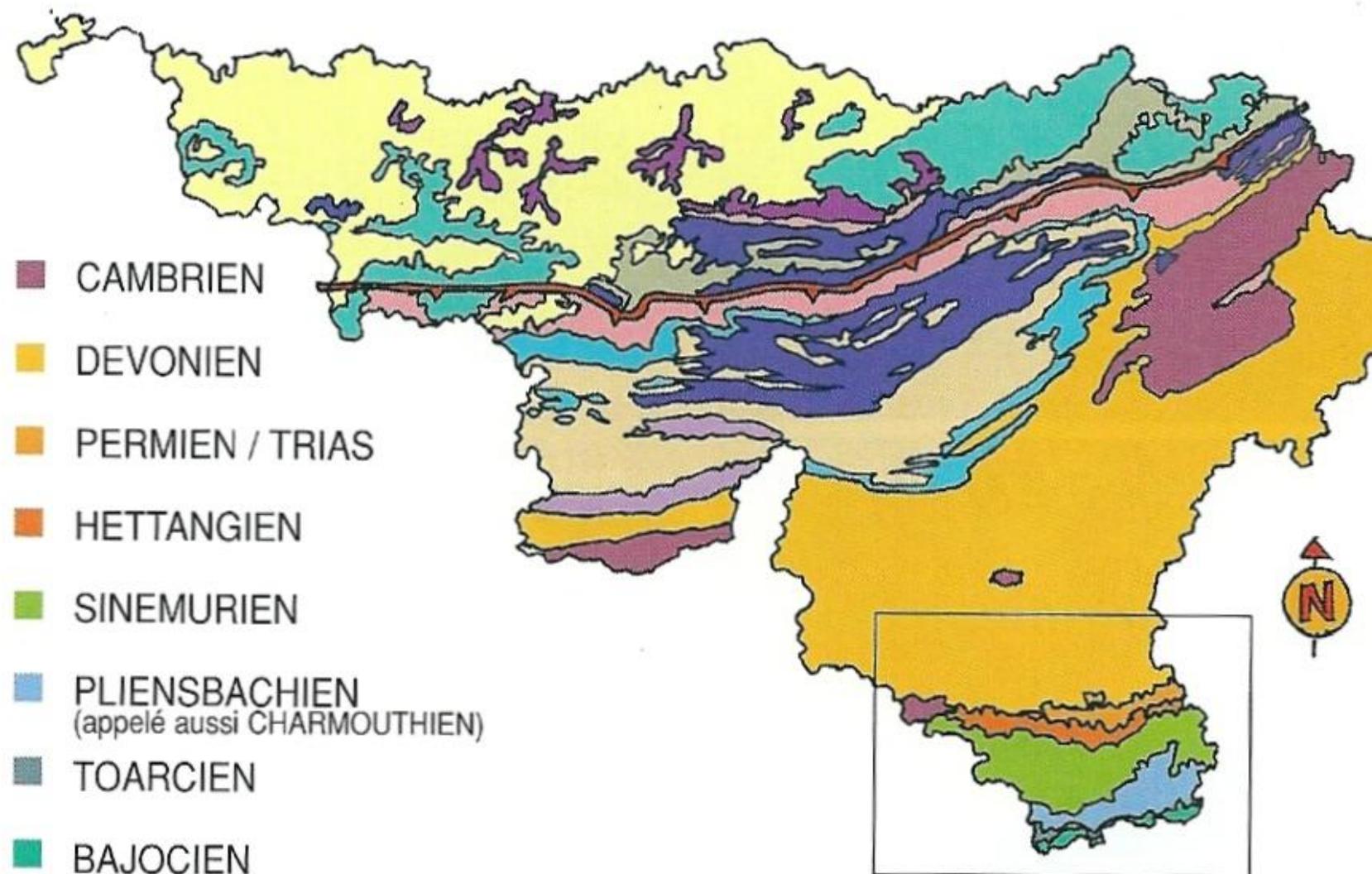


Régions naturelles du sous-bassin Semois-Chiers

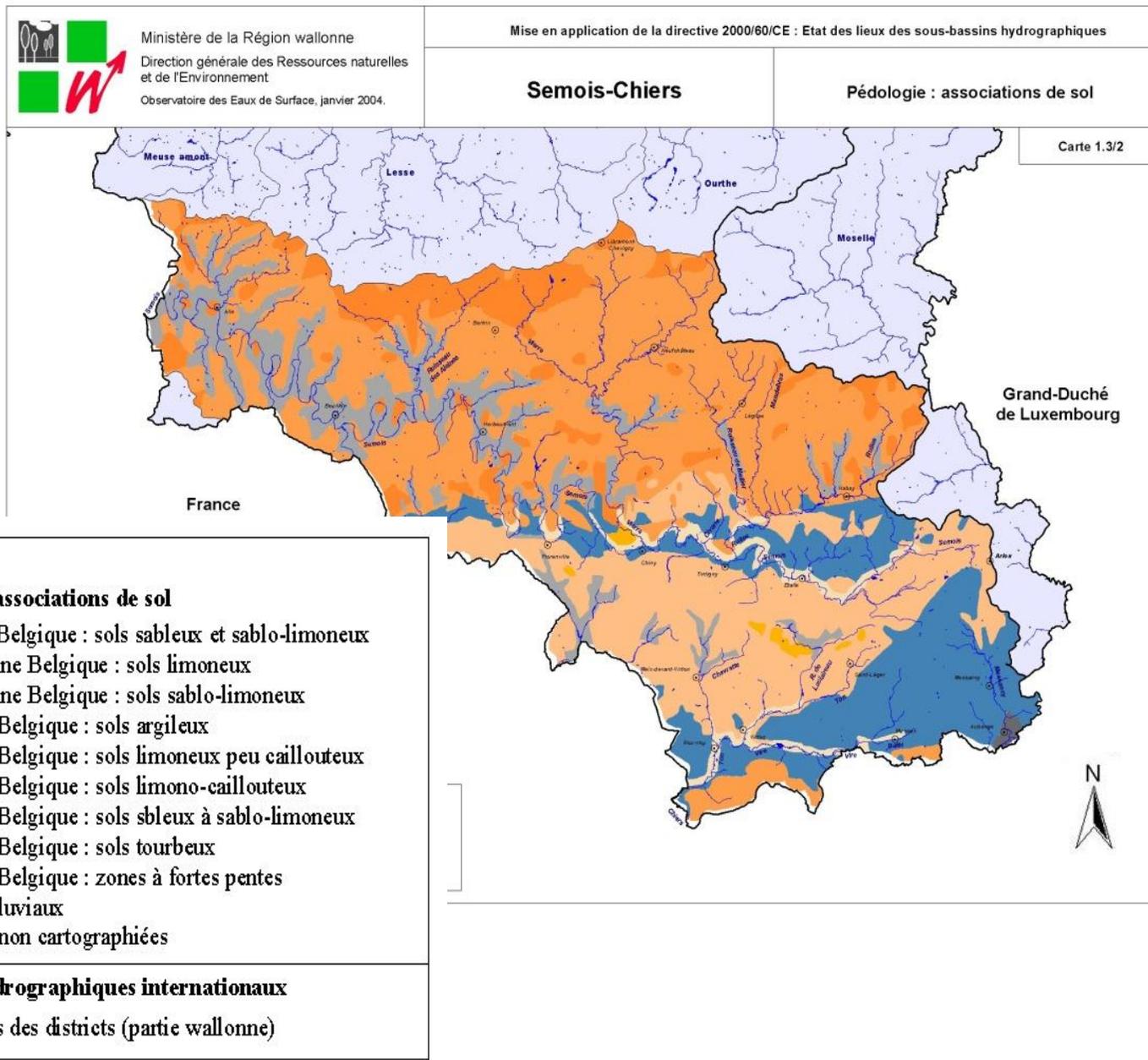


3.5. Eau et sous-sol

Géologie



Pédologie



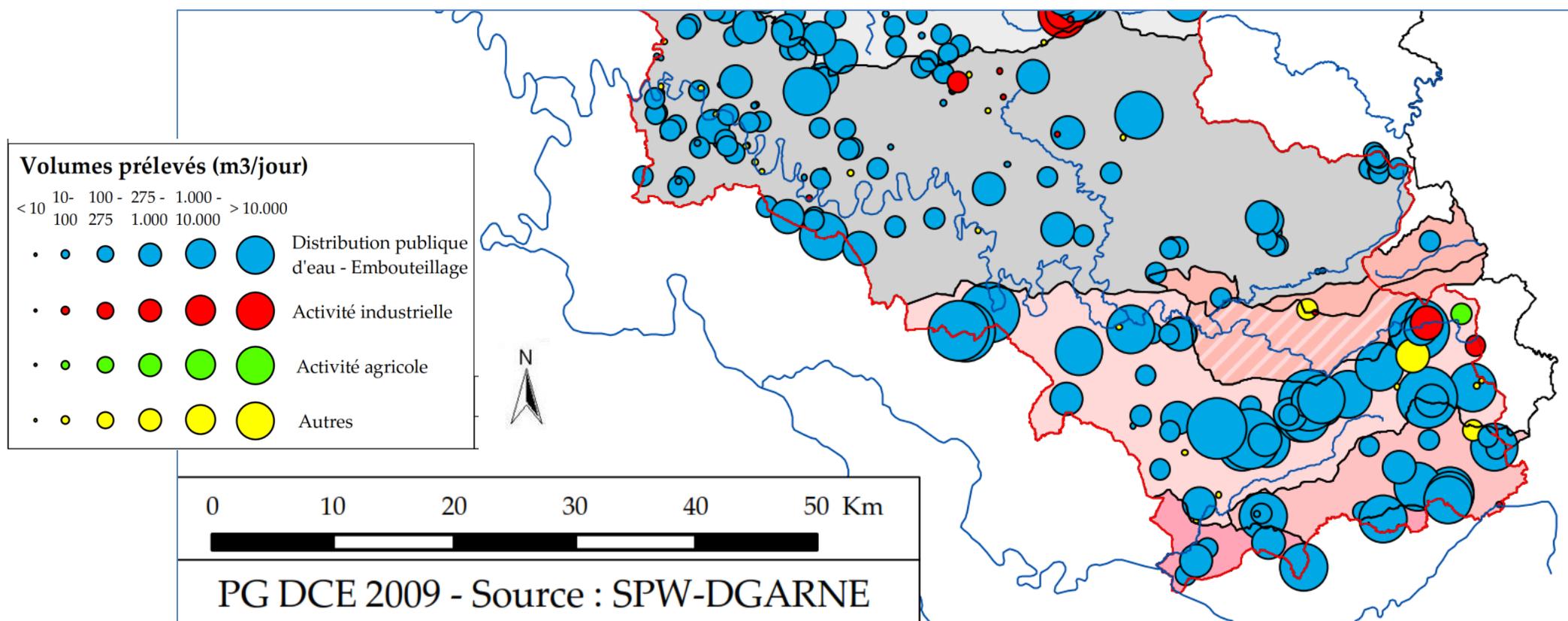


Nature et importance des prélèvements en eau souterraine

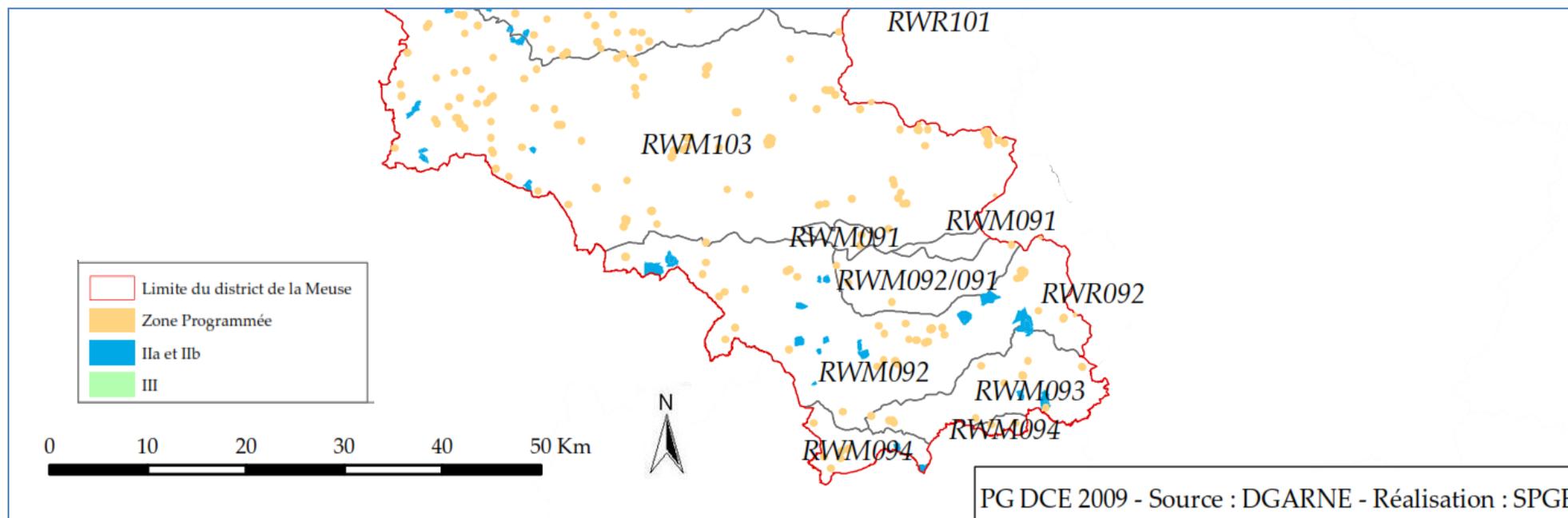
Treize Communes sur vingt sont encore autonomes en ce qui concerne l'approvisionnement en eau (Vresse-sur-Semois, Bouillon, Bièvre, Chiny, Léglise, Tintigny, Habay, Etalle, Meix-devant-Virton, Saint-Léger, Rouvroy, Virton et Musson). Les autres ont confié leur approvisionnement à la SWDE. Outre les prélèvements d'eau potable, dont l'usine Valvert (Etalle), on peut visualiser les usines grosses consommatrices. L'activité agricole est peu représentée.

La Commune de Meix-devant-Virton procède notamment à des prélèvements à destination de la France.

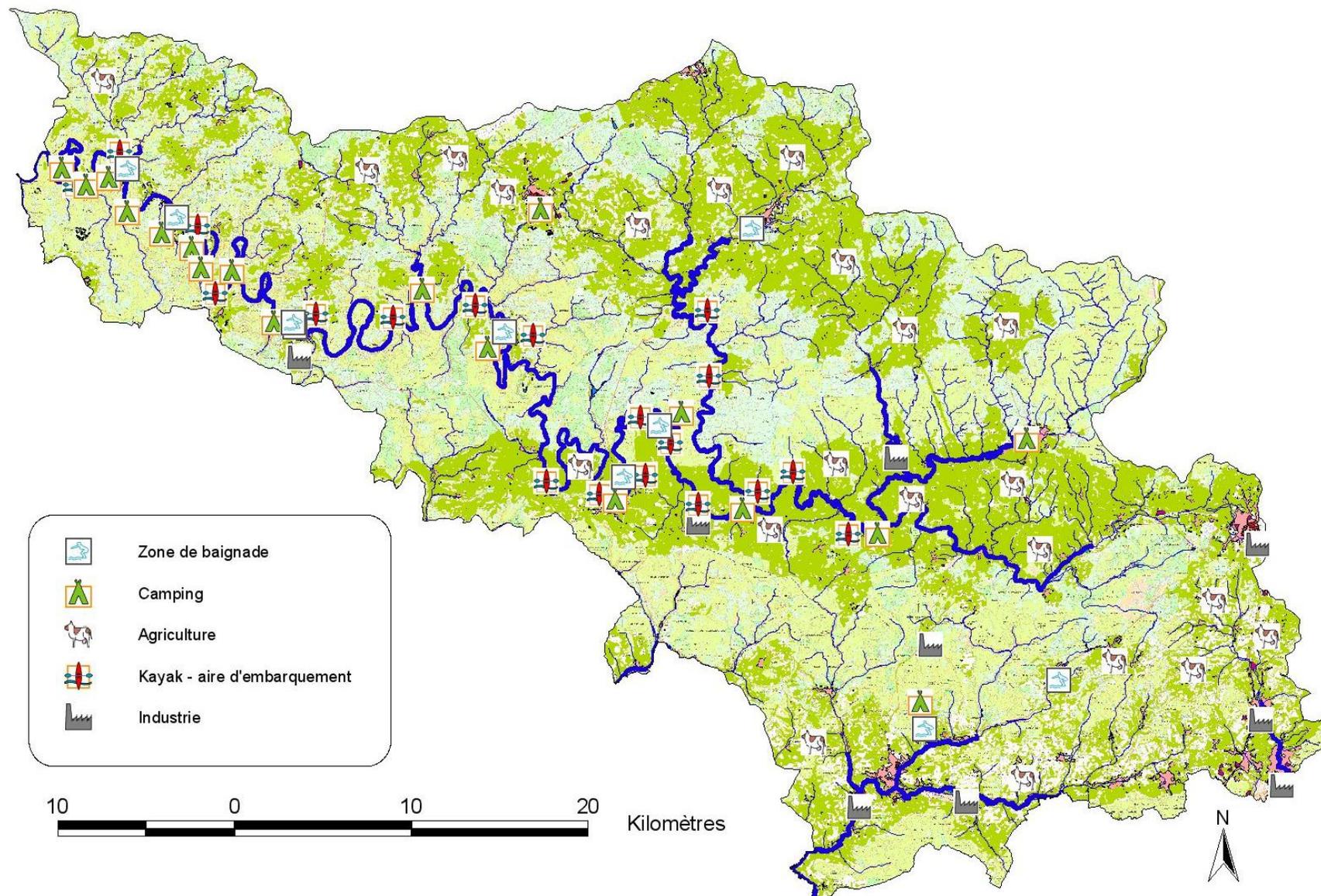
En conclusion, les prélèvements se font principalement dans les secteurs de distribution publique d'eau et d'activité industrielle.



Zones de protection de captages actuelles et projetées



3.6. Usages locaux des cours d'eau et de leurs abords





Autrefois agricole et « industriels », [le bassin belge de la Chiers](#) vivait de trois gisements qui, ensemble formaient une richesse inestimable : le minerai, le bois et l'eau. S'il reste des vestiges de cette vie, qui ne s'est arrêtée qu'en 1977 avec la fermeture de l'usine d'Athus, les vocations principales de cette région sont aujourd'hui l'industrie, le commerce et l'habitat. En plus de l'entreprise Burgo Ardennes SA, installée en zone frontalière depuis 1962, de grands zonings industriels ont progressivement vu le jour afin, au début, de pallier la disparition du plus gros employeur de la région. La proximité du Grand Duché de Luxembourg et de ses nombreux emplois (bien rémunérés) a peu à peu transformé les villages en dortoirs, le nombre d'exploitants agricole régresse chaque année, les chevaux remplacent progressivement le bétail dans les prairies et les zonings commerciaux ne font que croître et se multiplier.

S'il commence à ressentir lui aussi une pression démographique dans les villages les plus proches de la frontière luxembourgeoise ou de l'autoroute qui y mène, les trois piliers du développement du [bassin de la Semois](#) restent encore aujourd'hui l'agriculture (principalement l'élevage), la forêt et le tourisme (aires d'embarquement-débarquement kayak, campings, zones de baignade). Sur les 30 zones de baignade de Wallonie, 9 sont situées sur notre zone d'actions. Il faut relever que le lac de Conchibois (Saint-Léger) est actuellement le seul à bénéficier du label « Pavillon bleu », label obtenu pour la troisième année consécutive.

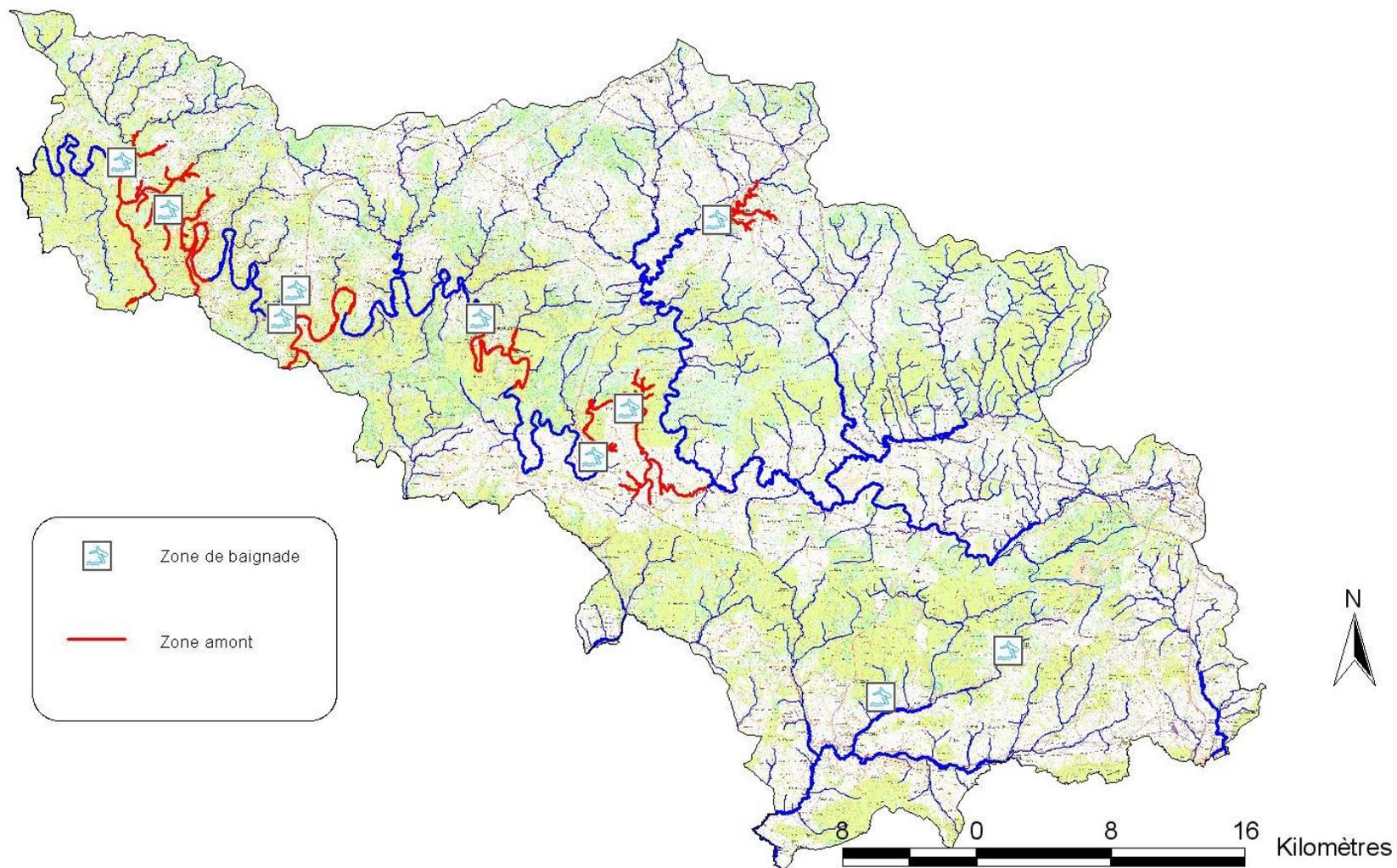
D'une manière générale, la pression agricole (élevage) est plus présente au nord du sous-bassin, le sud subissant plus de pressions industrielles.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Les zones de baignade



Zones amont des zones de baignade

Dans le sous-bassin Semois-Chiers, 10 zones de baignade ont été désignées par le Gouvernement wallon.

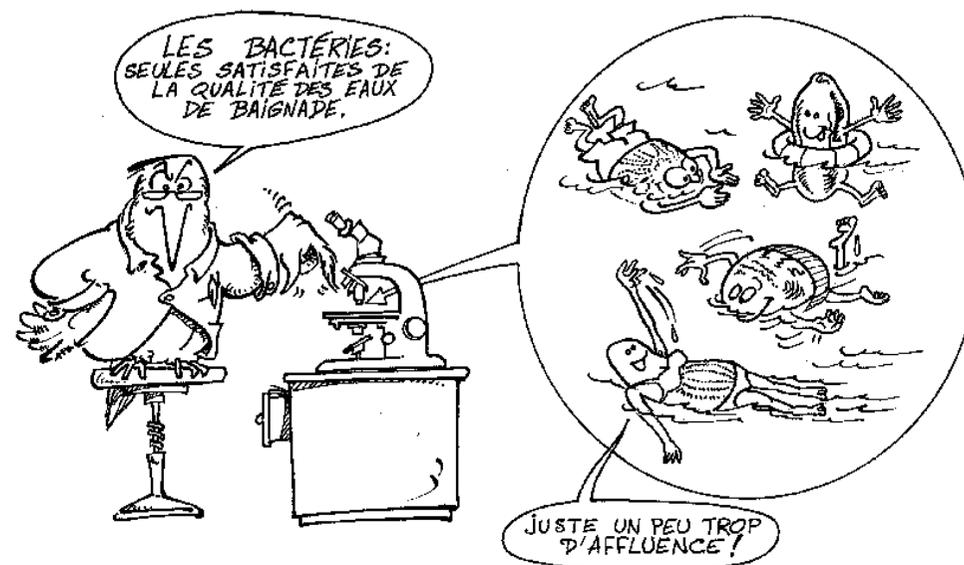
- la vallée du Rabais à Virton (H01) – SC02R
- le Centre Sportif de Saint Léger (H02) – SC02R
- le lac de Neufchâteau (H03) – SC20R
- la plage du pont Saint Nicolas à Chiny (H07) – SC28R
- la plage de Lacuisine (H10) – SC28R
- baignade de la promenade P.Perrin à Herbeumont (H16) – SC28R
- baignade du Pont de France à Bouillon (H34) – SC37R
- baignade du Pont de la Poulie à Bouillon (H19') – SC37R
- la plage de récréalle à Alle-sur-Semois (I11)- SC37R
- baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du Ru au moulin (I12') – SC37R

L'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse.

Sur le site de Rabais (H01), la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

Pour plus d'information sur la qualité de ces zones de baignade :

<http://aquabact.environnement.wallonie.be>



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Assainissement des eaux usées

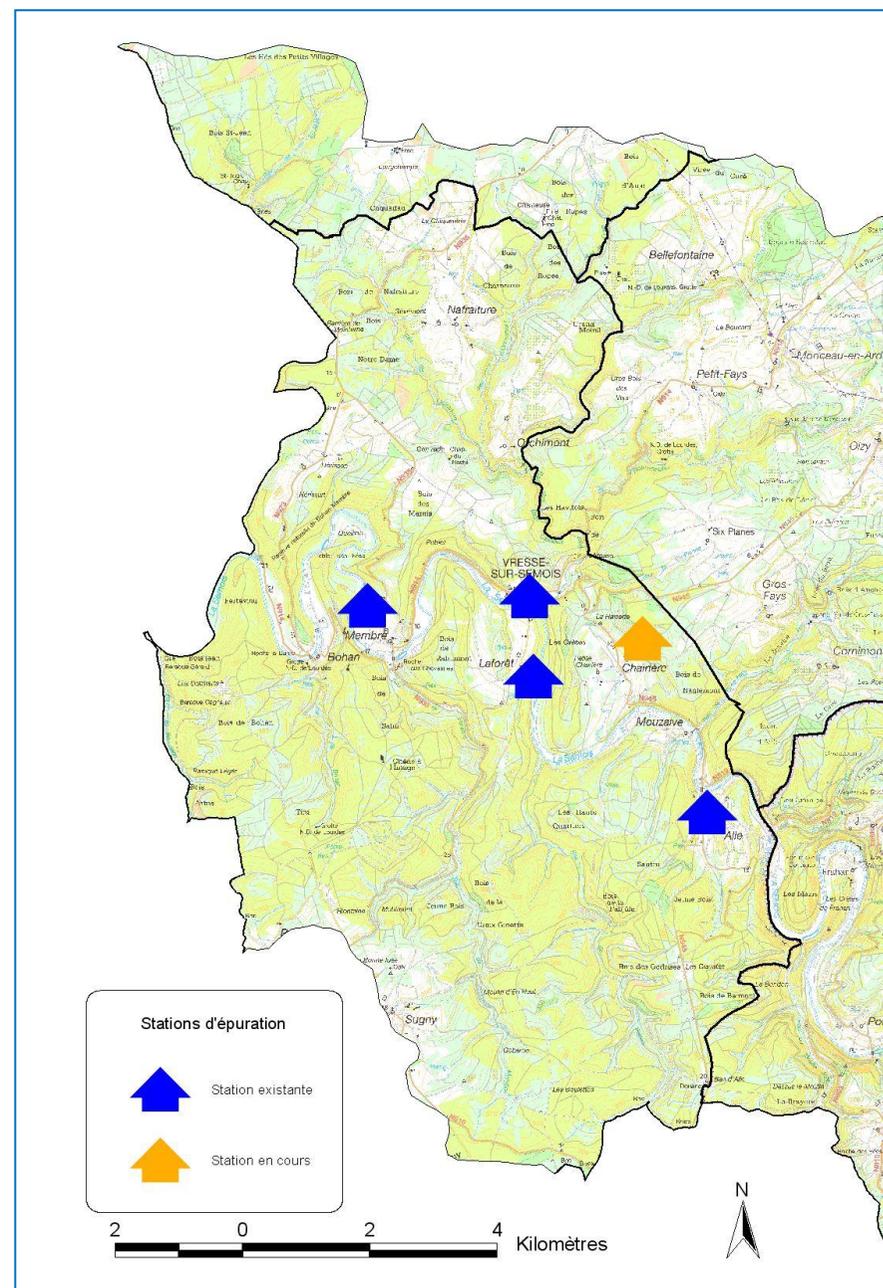
La gestion des eaux usées est confiée aux Intercommunales, l'AIVE pour la Province de Luxembourg (cf. carte à la page suivante) et l'INASEP pour les deux Communes namuroises de la vallée de la Semois (cf. carte ci-contre).

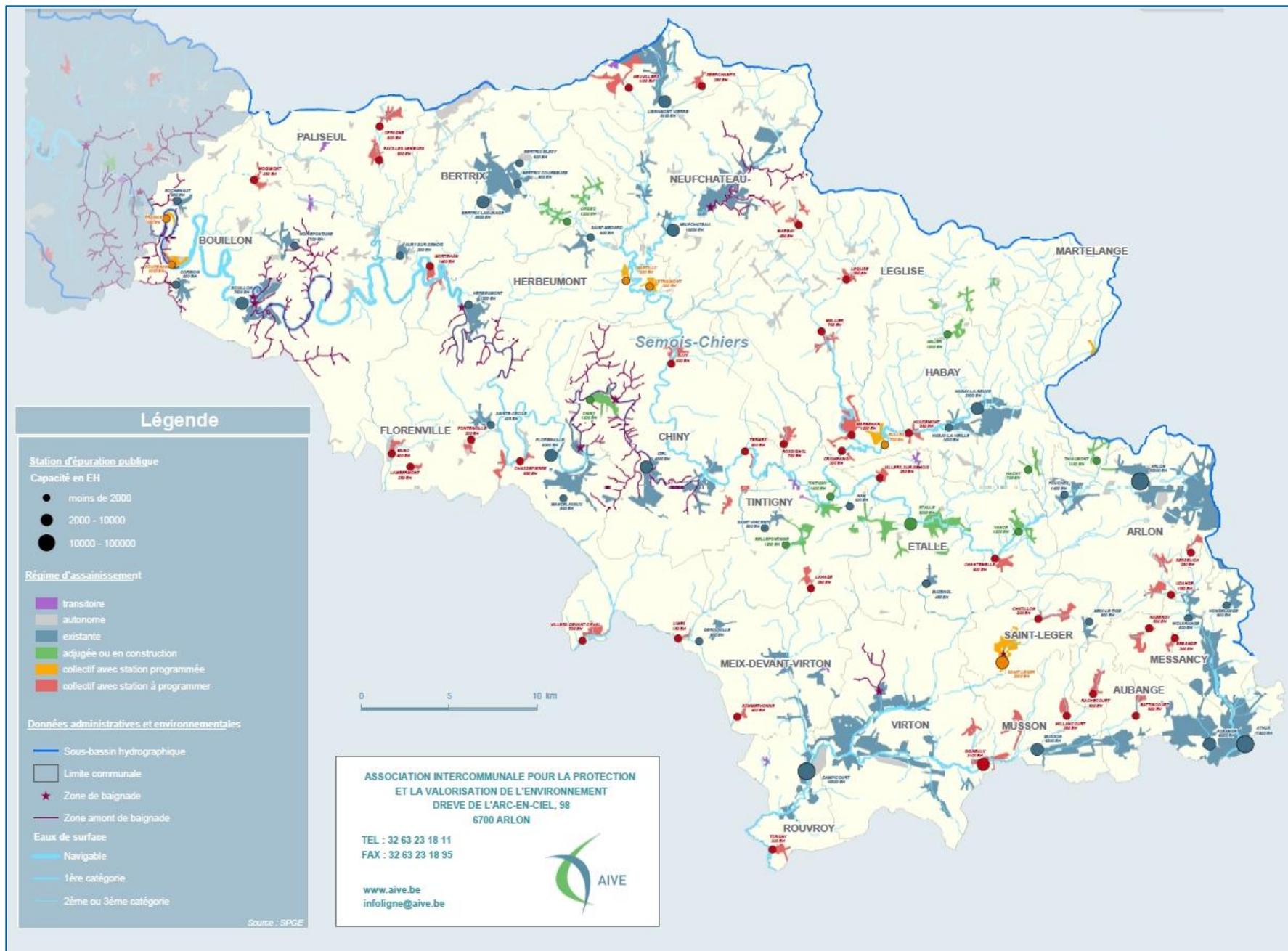
Le programme SPGE suit son cours et la situation s'améliore. Plusieurs projets ont été mis en œuvre ou sont en cours.

Citons à titre d'exemples :

- La mise en service des stations d'épuration de Dampicourt, Buzenol, Izel, la modernisation de celle d'Athus, les constructions en cours sur les Communes d'Etalle et de Tintigny.
- La protection des zones de baignade, également via la création de stations d'épuration (Rochehaut, Corbion, Martué).
- La finalisation des études de zones qui permettront de définir les modes d'épuration pour l'ensemble du territoire.

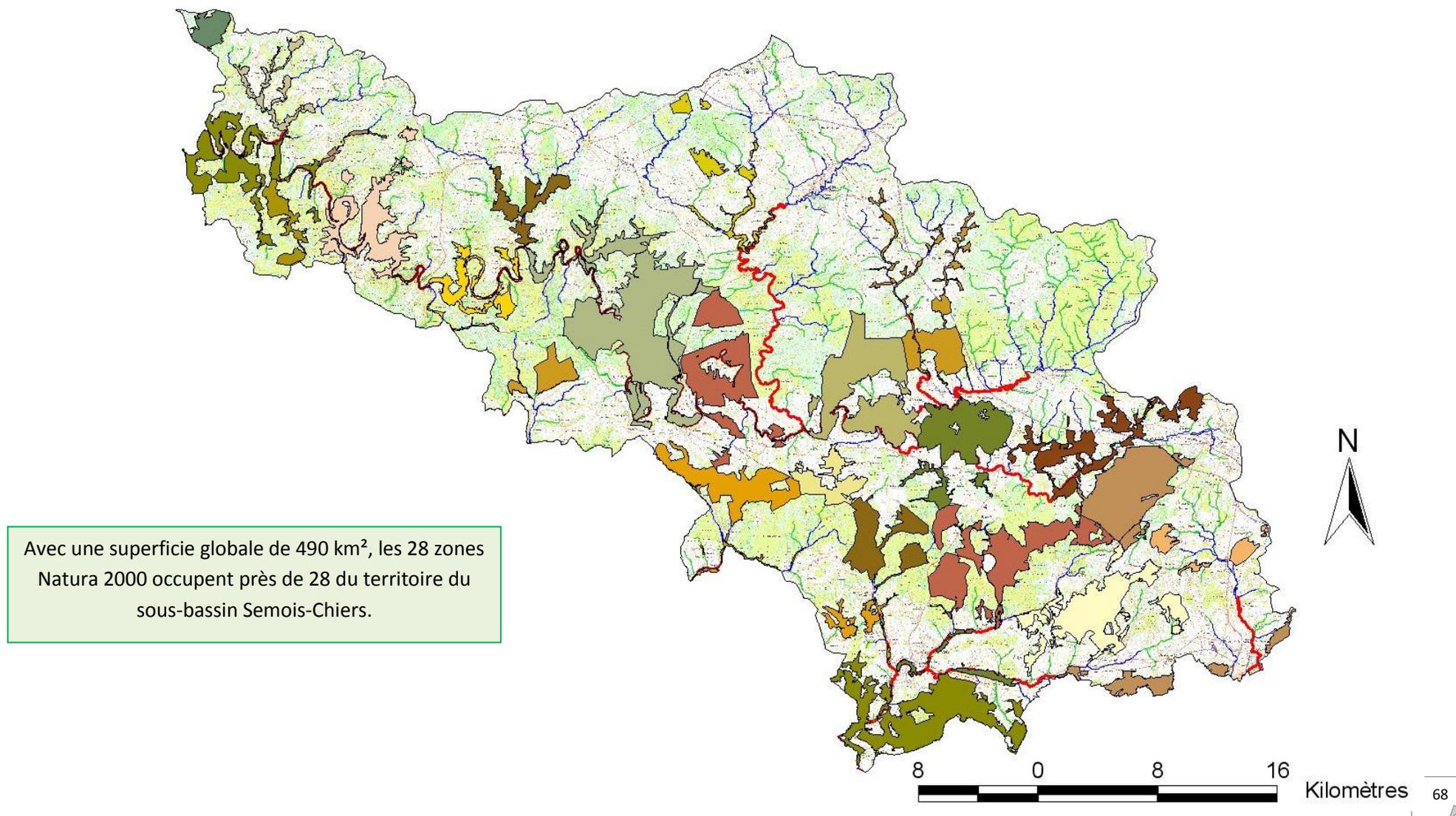
Il importe cependant de rester attentif, notamment au travers des inventaires de terrain, à la réelle connexion des rejets aux systèmes d'épuration.





3.7. Éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

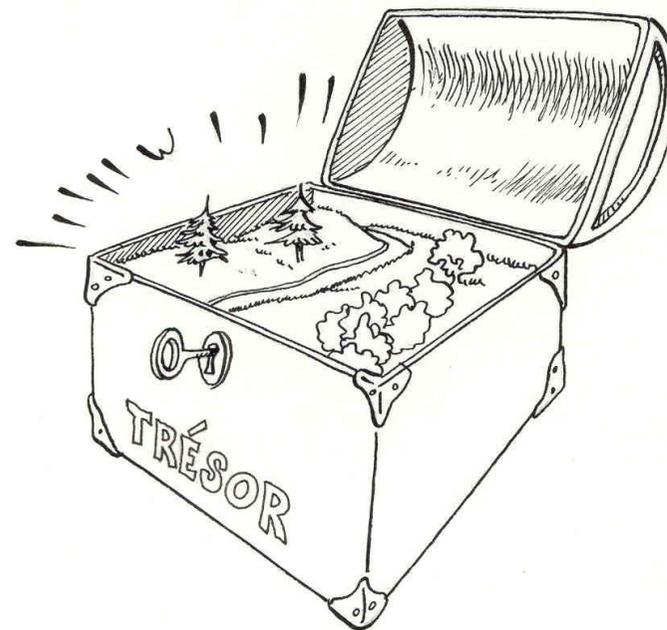
Les sites Natura 2000





Natura2000

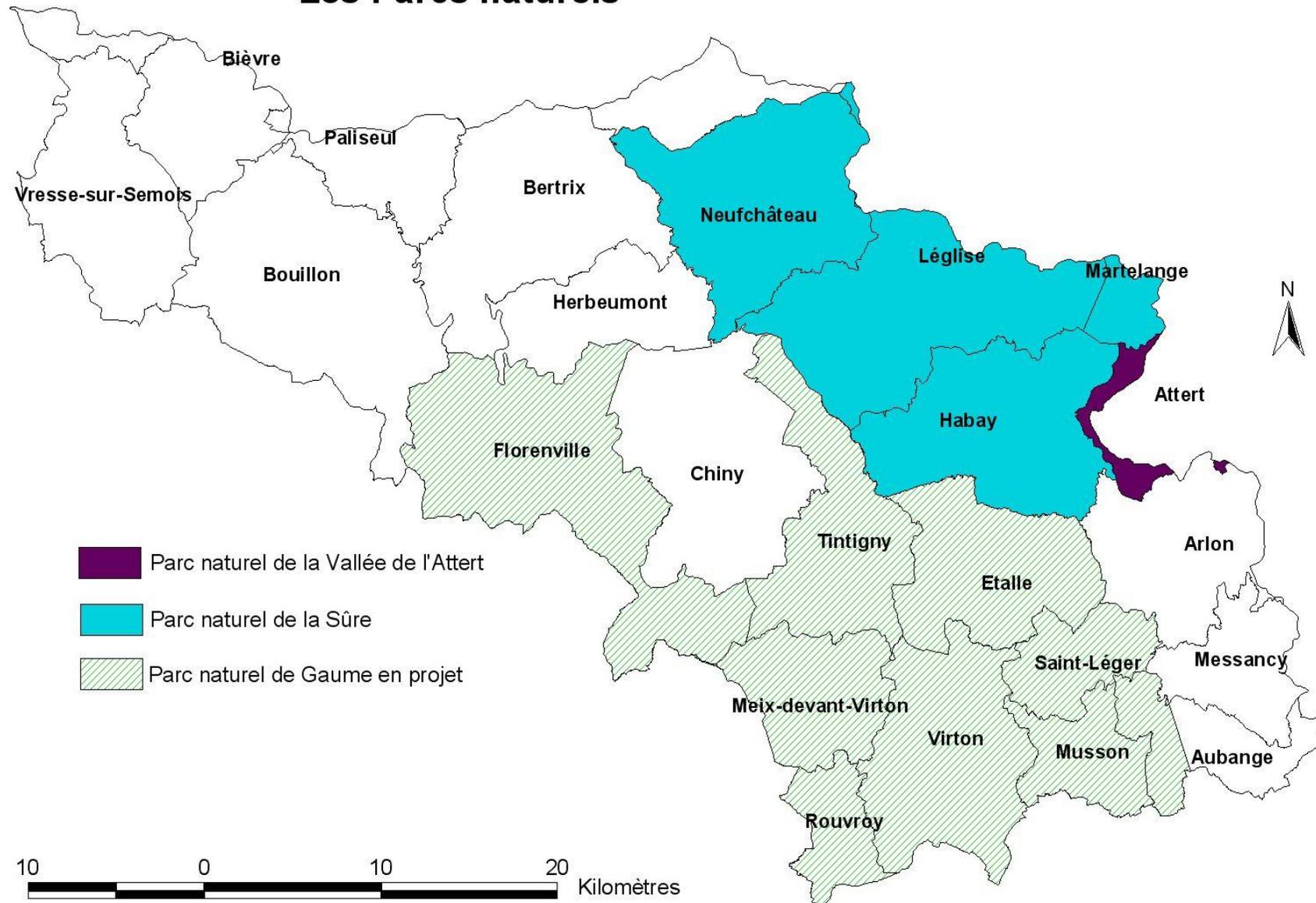
	Bassin de la Marche
	Bassin de la Semois de Bouillon à Alle
	Bassin de la Semois de Etalle à Tintigny
	Bassin de la Semois de Florenville à Auby
	Bassin de la Semois de Jamoigne à Chiny
	Bassin de la Semois du Maka à Bouillon
	Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne
	Bassin du Ruisseau du Messancy
	Bassin du Ruisseau du Rux au Moulin
	Bassin supérieur de la Chevratte
	Bassin supérieur de la Vire et du Ton
	Camp militaire de Lagland
	Forêts de Muno
	Forêts et marais bajociens de Baranzly à Athus
	Haute-Vierre
	Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch
	Vallée de la Semois en aval d'Alle
	Vallée du Ruisseau de Breuvanne
	Vallée du Ruisseau de Gros Fays
	Vallée du Ruisseau de la Goutelle
	Vallée du Ruisseau de Rebais
	Vallée du Ruisseau de Saint-Jean
	Vallée du Ruisseau des Aleines
	Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette
	Vallées de la Chevratte
	Vallées de la Vire et du Ton
	Vallées de Laclaireau et du Rabais
	Vallées du Ruisseau de Mellier et de la Mandebbras



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

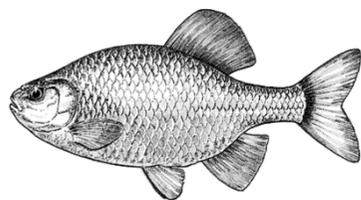
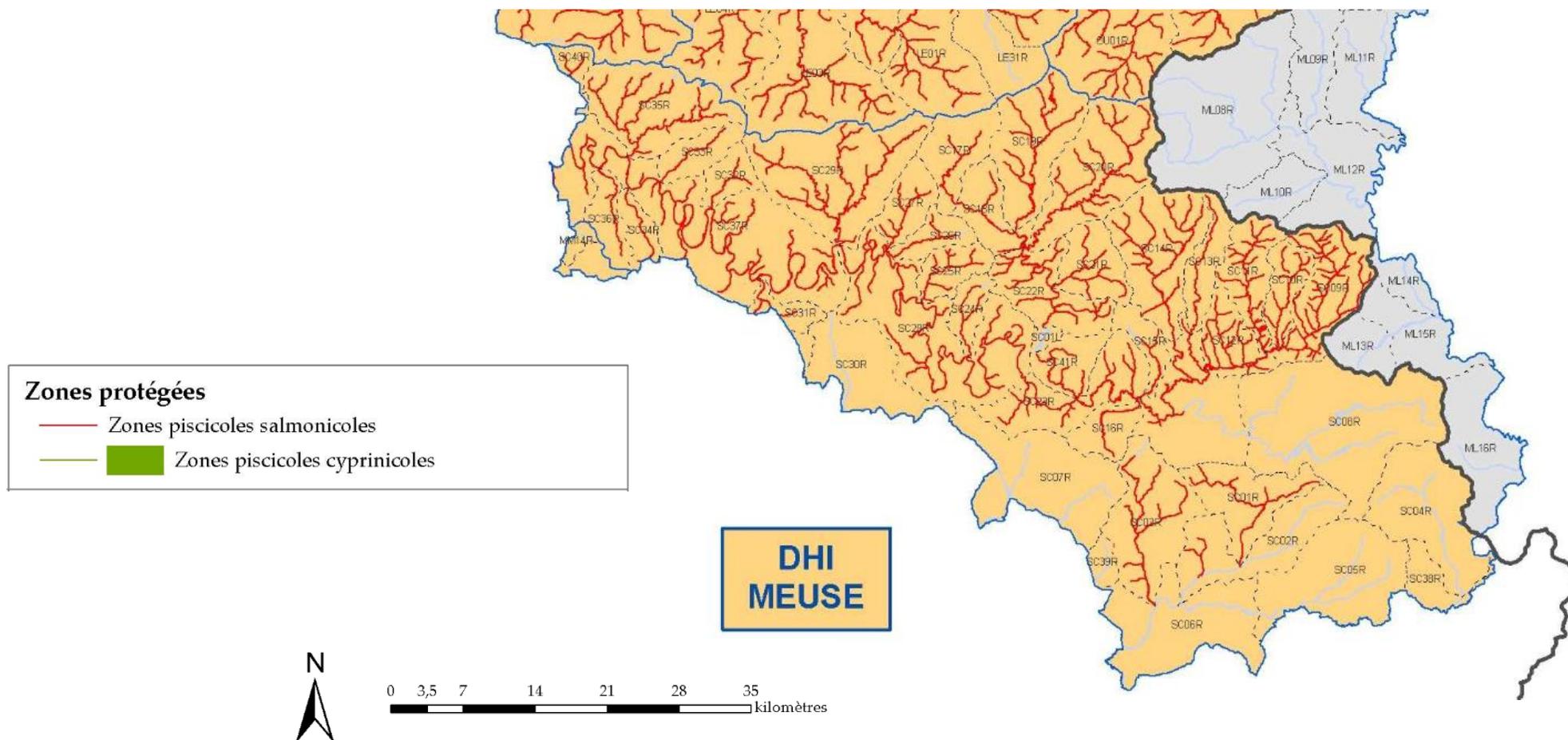


Les Parcs naturels





Zones d'eaux piscicoles



Soulignons qu'un plan de gestion piscicole a été réalisé pour la vallée de la Semois en 2005 sur base du financement Interreg III.

http://www.semois-semoy.org/Contenu_colonne_gauche/peche/Gestion%20piscicole/peche2.htm

4. INVENTAIRE DE TERRAIN

4.1. Méthodologie d'inventaire

Afin de pouvoir influencer sur l'état de notre sous-bassin, il importe avant tout de connaître sa « santé » initiale.

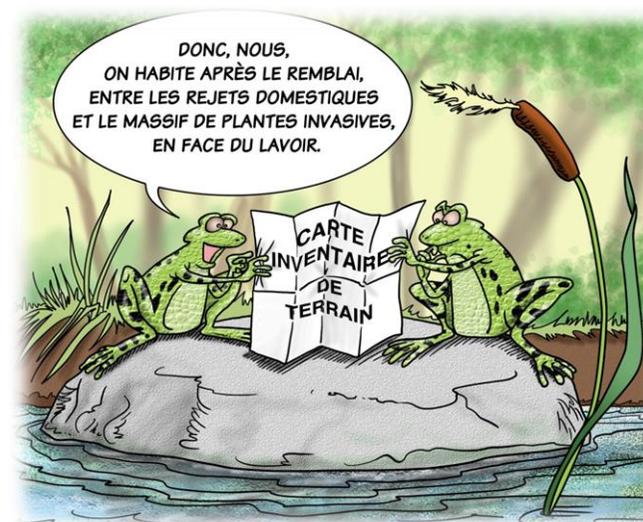
Il est nécessaire donc de réaliser un état des lieux, un constat des dégradations mais aussi des éléments, notamment patrimoniaux, susceptibles d'être mis en valeur.

Cet inventaire de terrain est d'ailleurs prévu dans l'AGW du 13 novembre 2008. Celui-ci prévoit que cet inventaire soit approuvé par le Comité de rivière.

L'inventaire est réalisé sur base de fiches fournies par le Service Public de Wallonie et sert de base à la rédaction du Programme d'actions.

Les thèmes des fiches d'inventaire sont les suivants :

1. Rejets
2. Captages
3. Erosions
4. Ouvrages
5. Entraves
6. Protection de berges
7. Plantes invasives
8. Déchets
9. Hirondelles de rivage
10. Patrimoine culturel, naturel et paysager
11. Autres





Concrètement, dans notre zone d'actions, c'est principalement la Cellule de coordination qui réalise les inventaires. Dans certains cas, ceux-ci sont réalisés lors de stages scolaires ou travaux de fin d'étude.

Un appel a également été lancé à nos partenaires et au public, par le biais de notre revue trimestrielle Inf'Eau et au travers des revues communales, afin qu'ils nous fassent part d'éventuels problèmes dans leur environnement proche.

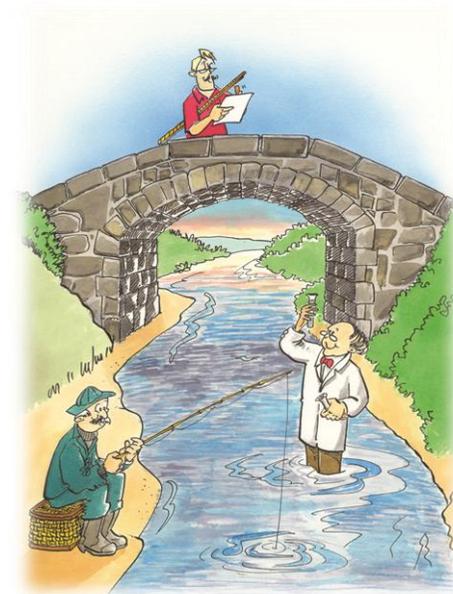
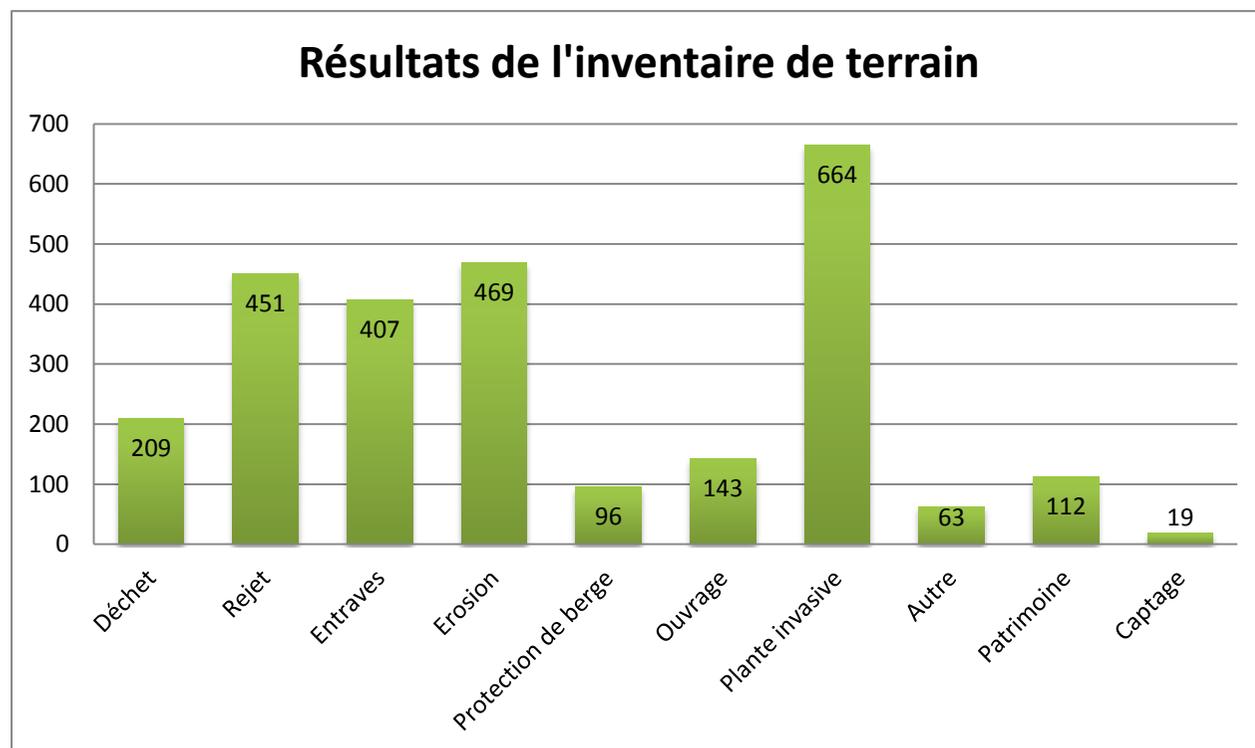
Les fiches d'inventaire sont ensuite encodées dans une banque de données (Arc View - Arc Gis). L'ensemble de l'inventaire est réalisé sur trois ans. A terme, le Cellule de coordination a pour objectif de mettre ces inventaires à disposition de nos partenaires et du public via notre site Internet.

4.2. Linéaire inventorié

Classement des cours d'eau	Linéaire total	Linéaire inventorié en 2011	Linéaire inventorié en 2012	Linéaire inventorié en 1 ^{er} semestre 2013	TOTAL par catégorie de cours d'eau (km)
Cours d'eau navigables	93 km	0	68,5	0	68,5
Cours d'eau non navigable de 1 ^{ère} catégorie	238 km	25,1	127,5	16	168,6
Cours d'eau non navigable de 2 ^{ème} catégorie	608 km	97,7	382,8	11	491,6
Cours d'eau non navigable de 3 ^{ème} catégorie	573 km	60	249,8	12	321,8
Cours d'eau non classés	1 251 km	Non calculé.			
TOTAL	2 763 km	182,8 km	828,6 km	39 km	1050,3 km

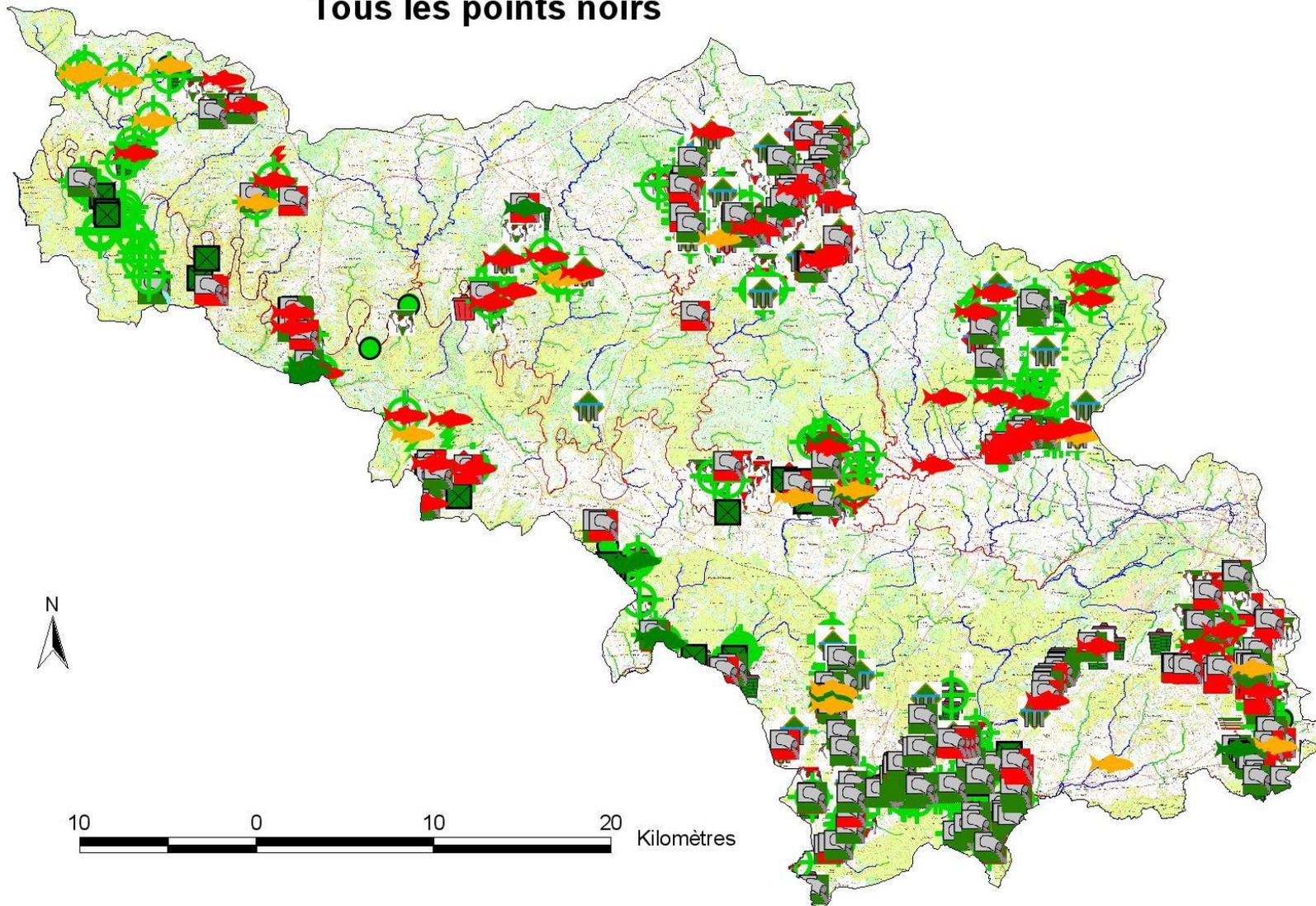
4.3. Résultats de l'inventaire de terrain (PN et PNP)

Afin de prioriser les points noirs relevés sur le terrain, la Cellule de coordination se base sur les définitions des points noirs prioritaires établis par le Service Public de Wallonie. Les problèmes observés ne répondant pas à ces définitions sont cependant repris en « points noirs ». Ci-dessous un rappel des définitions et quelques illustrations de points noirs prioritaires (PNP) et points noirs (PN) par thème.



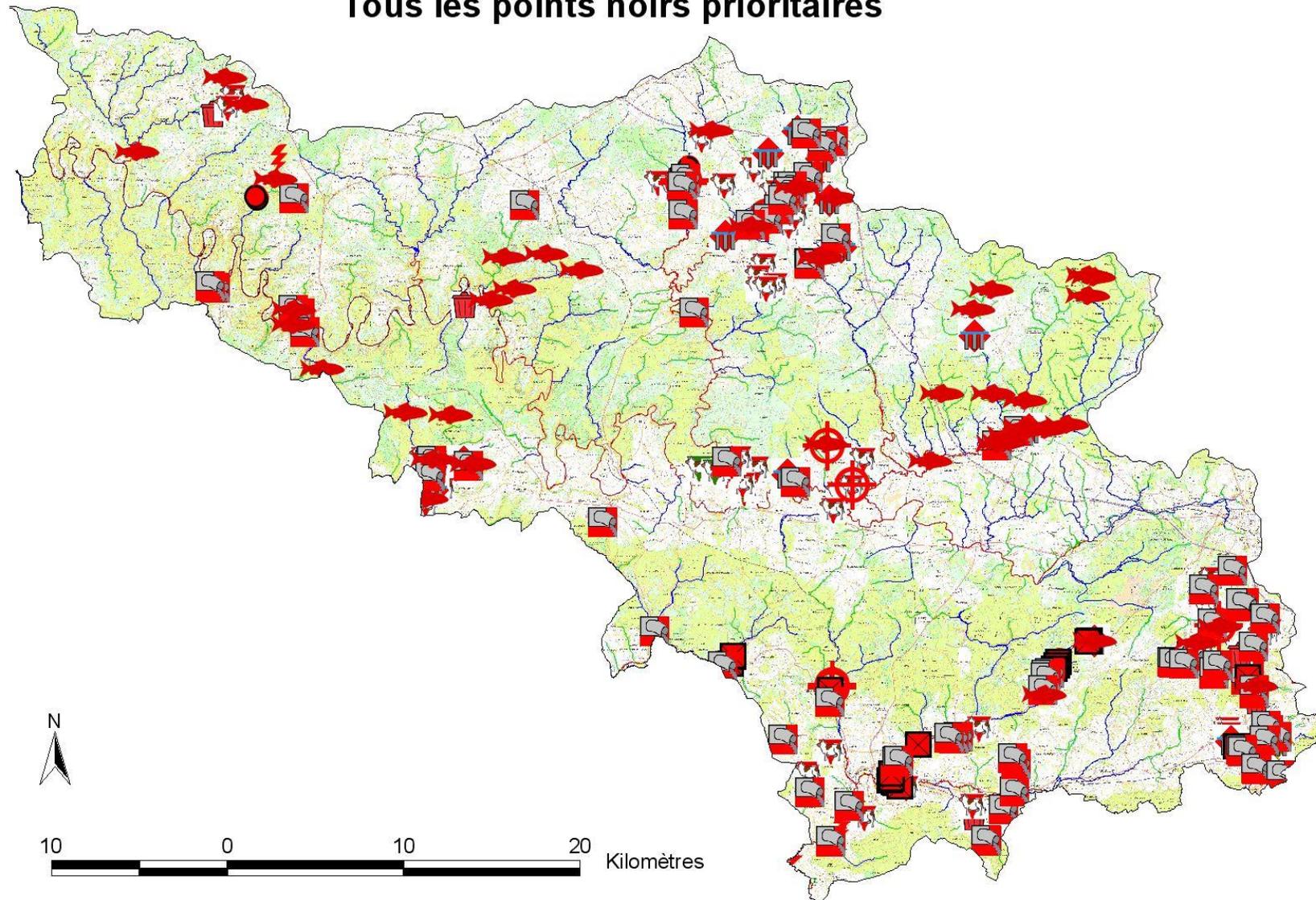


Tous les points noirs





Tous les points noirs prioritaires





DECHETS

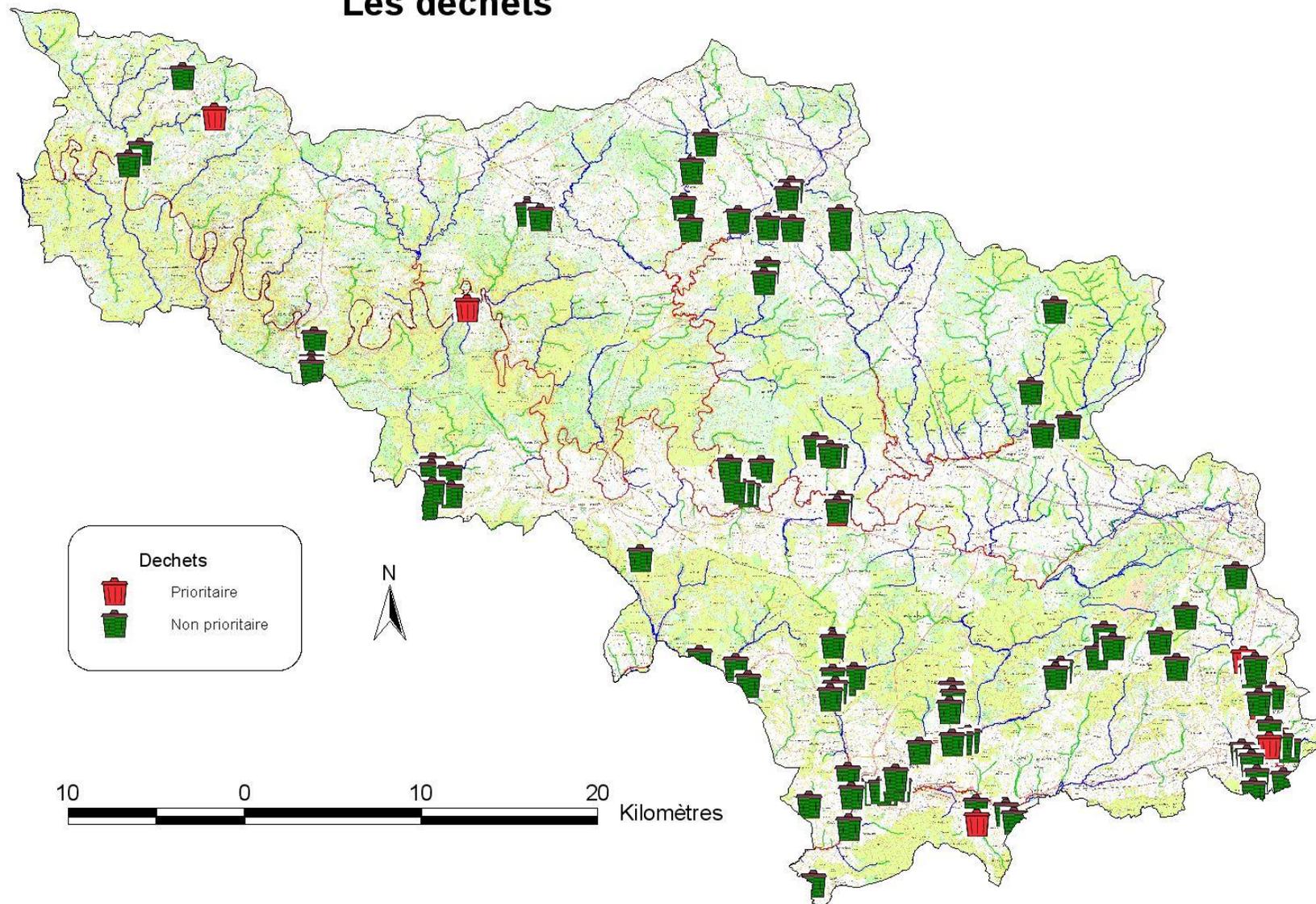
« Tout type de déchets, quelle que soit la situation, la distance au cours d'eau, l'indice de pollution et l'origine, et étant de nature et de taille à entraîner une pollution grave ou un risque de pollution jugé prioritaire, doit être repris en point noir prioritaire.»

Exemples : tas de fumier important stocké en bord de cours d'eau, cuves ayant contenu des produits toxiques à proximité du cours d'eau, décharge sauvage importante,...





Les déchets





ENTRAVES

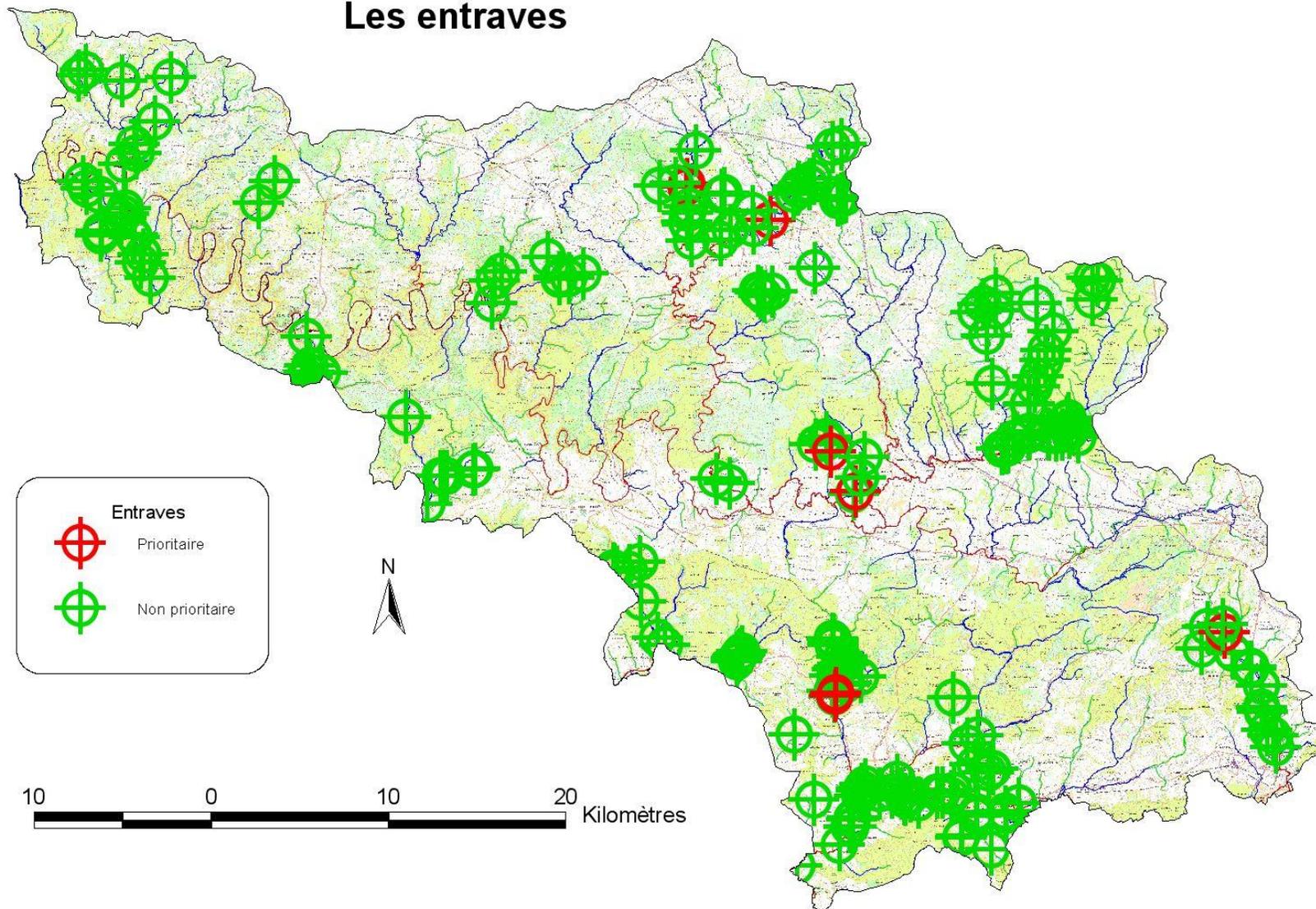
« Tout type d'entraves dont l'évaluation des risques est entrave existante ou risque d'entrave, quelle que soit la situation, et étant des entraves entraînant des risques majeurs d'inondations (débris végétaux généralement exclu) doit être repris en point noir prioritaire.»

Au sens même de cette définition, il n'y a pas d'entrave prioritaire sur le territoire inventorié. Cependant, nous avons relevé une septantaine d'entraves importantes.





Les entraves





OBSTACLES

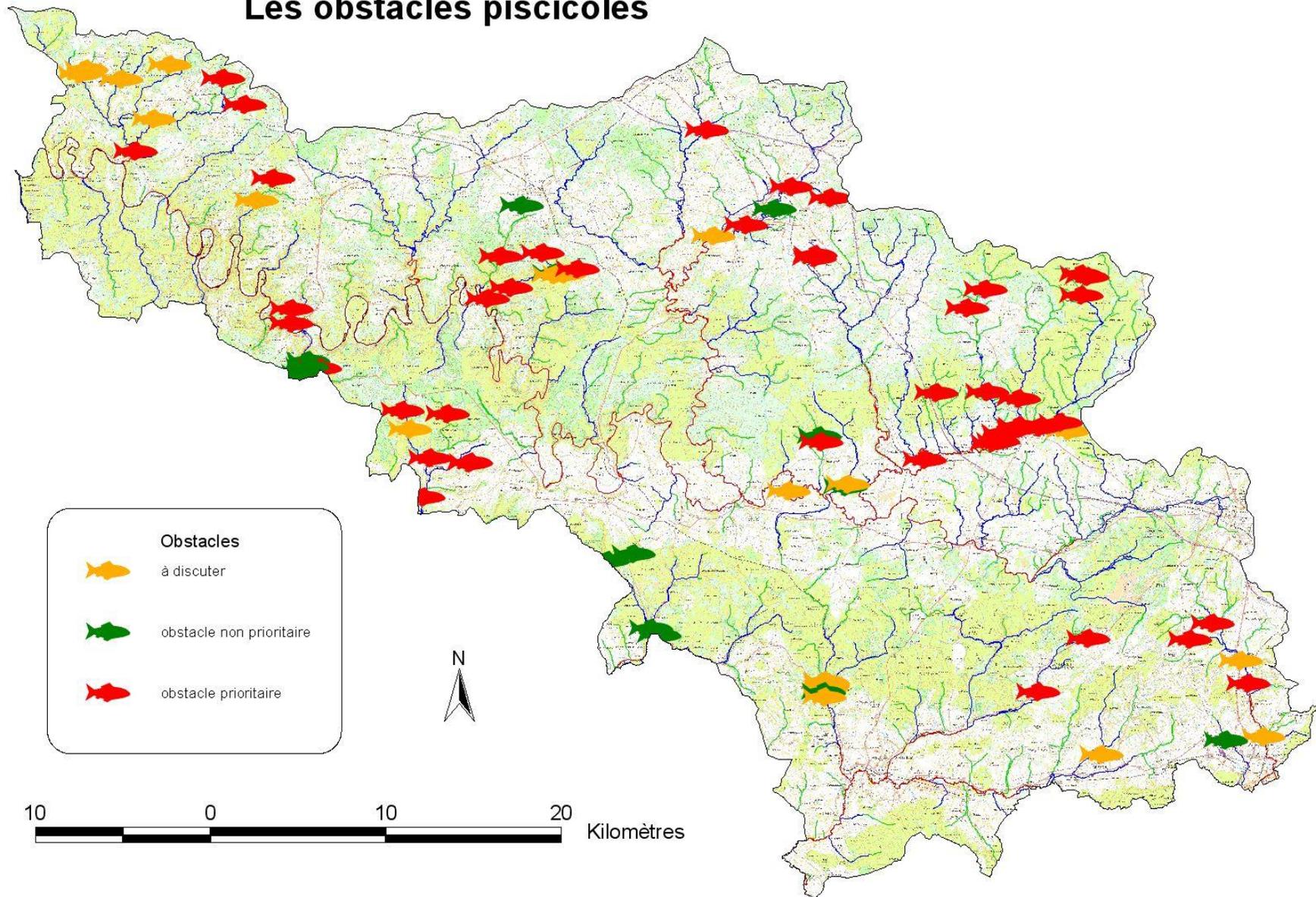
Tout obstacle portant un préjudice grave à la libre circulation du poisson.

Les obstacles relevés font partie intégrante de la fiche d'inventaire « entraves ».





Les obstacles piscicoles





EROSIONS

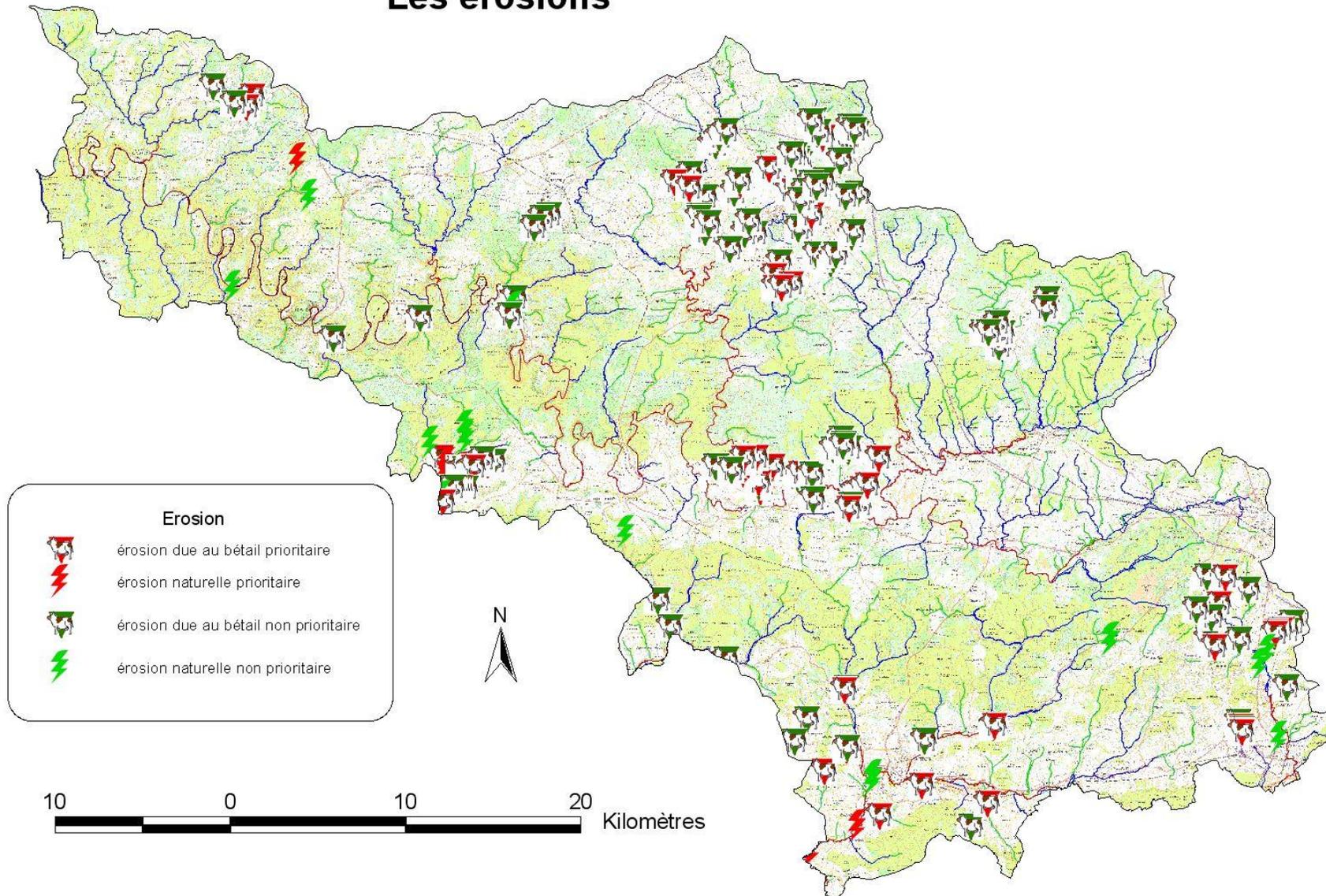
« Toute cause d'érosion dont l'intensité de l'érosion est généralisée forte ou localisée forte, quelle que soit la situation, la modification du tracé et l'occupation du sol en crête de berges, et étant une érosion des berges particulièrement importante (lit du cours d'eau colmaté, berges détruites/déstructurées), avec une disparition de la ripisylve (non ligneux et ligneux tel que l'aulne glutineux, les saules, le frêne et autres) essentielle au fonctionnement de l'écosystème, doit être repris en point noir prioritaire.»

Exemple : la pression du bétail (piétinement des berges et du lit par le bétail).





Les érosions





OUVRAGES

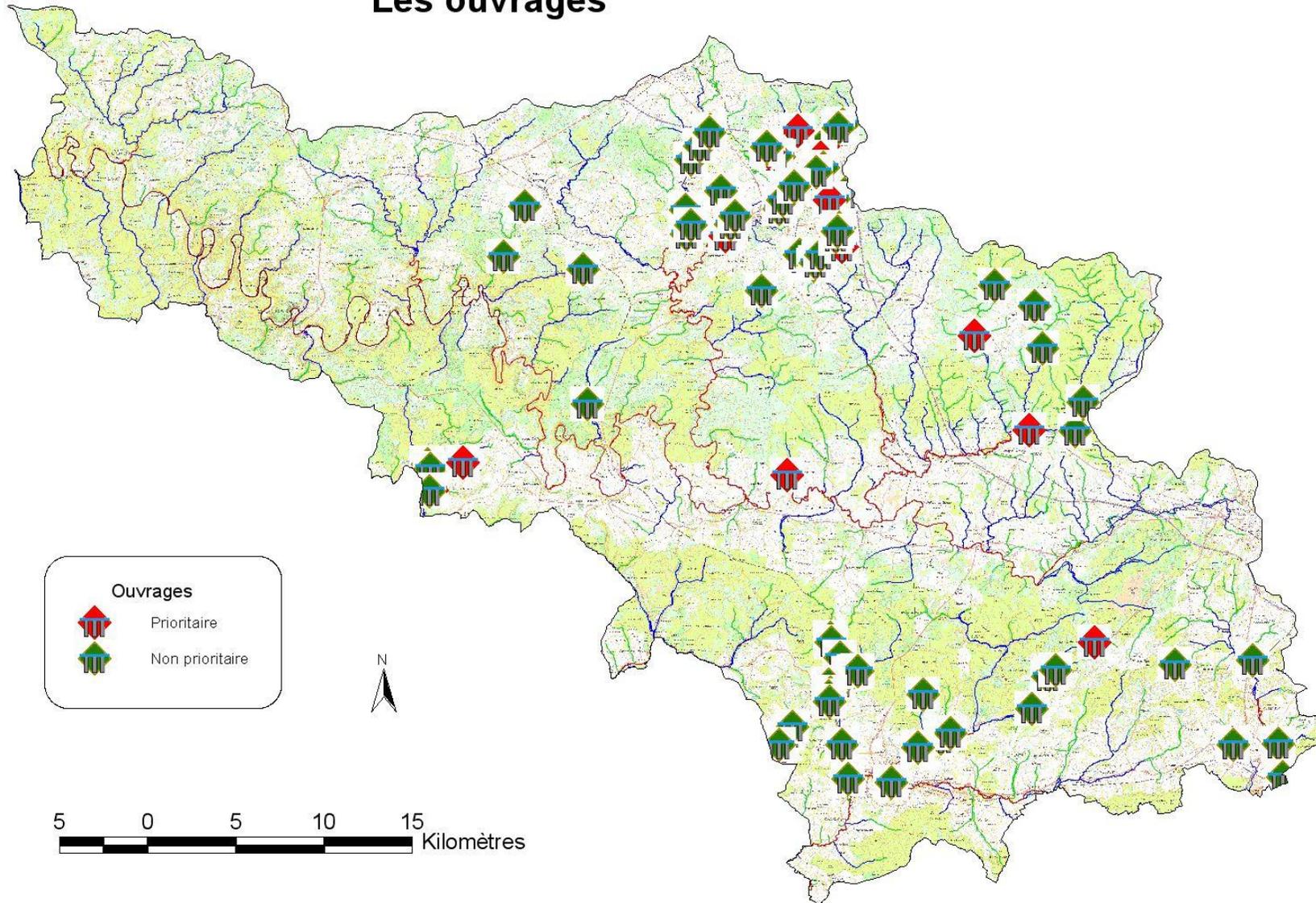
« Tout type d'ouvrage présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation de l'ouvrage, doit être repris en point noir prioritaire, doit être repris en point noir prioritaire. »



D'ici là, il coulera beaucoup d'eau sous les ponts.



Les ouvrages





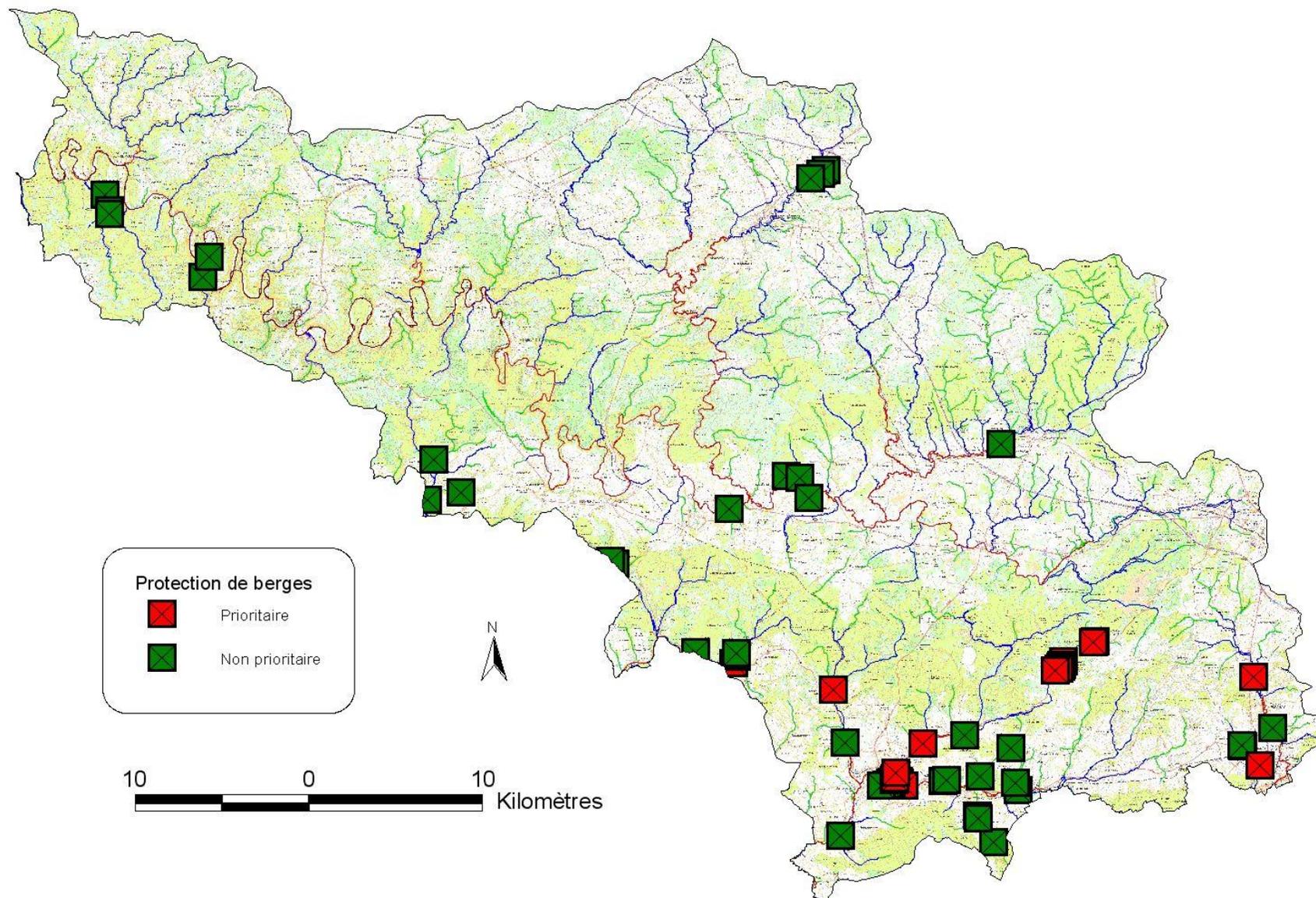
PROTECTION DE BERGES

« Tout type de protection présentant une détérioration forte, quelle que soit la propriété et la situation, doit être repris en point noir prioritaire. »





Les protections de berges





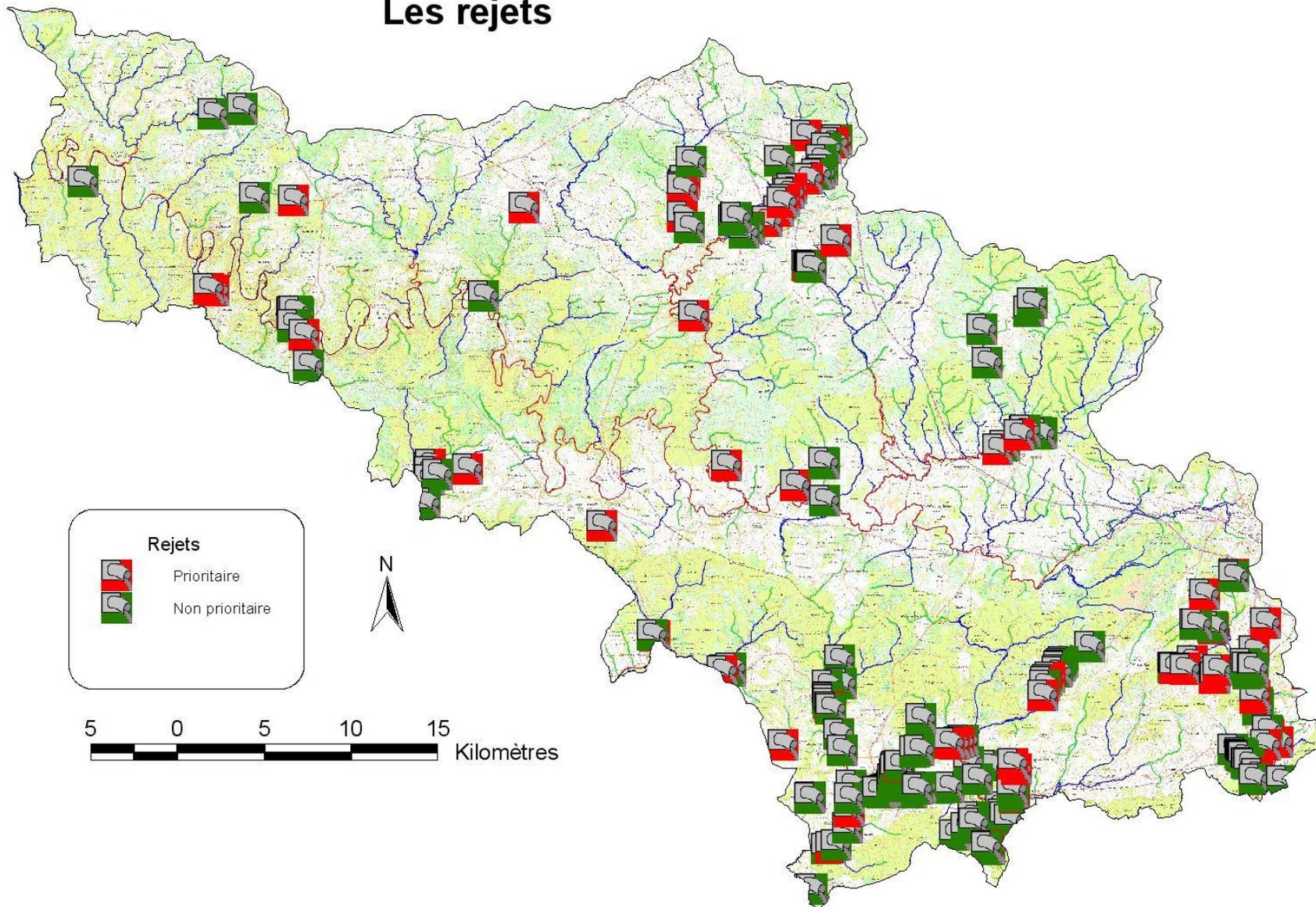
REJETS - CAPTAGES

« Tout type de rejet/captage dont la fréquence de rejet/captage est permanent, et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur, quelle que soit la situation, les indices de pollution, l'origine et la distance au cours d'eau, doit être repris en point noir prioritaire. »





Les rejets





PLANTES INVASIVES

Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle. La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels. Elles peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques ou sanitaires (extrait du dépliant du SPW relatif à la lutte contre les plantes invasives).

Les trois plantes invasives suivies dans le cadre de nos inventaires sont les suivantes :



Berces du Caucase

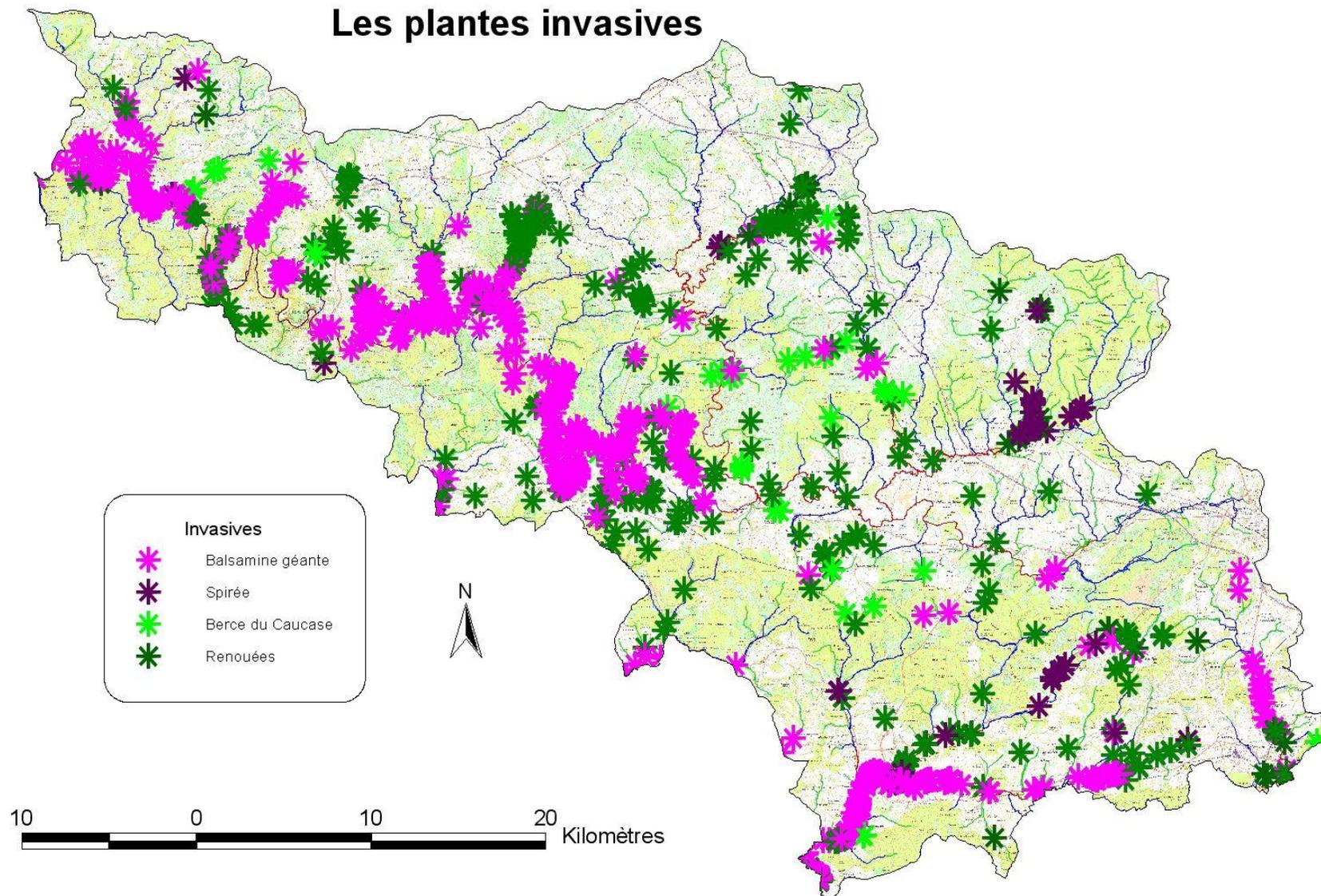
Balsamines de l'Himalaya



Renouées du Japon



Les plantes invasives





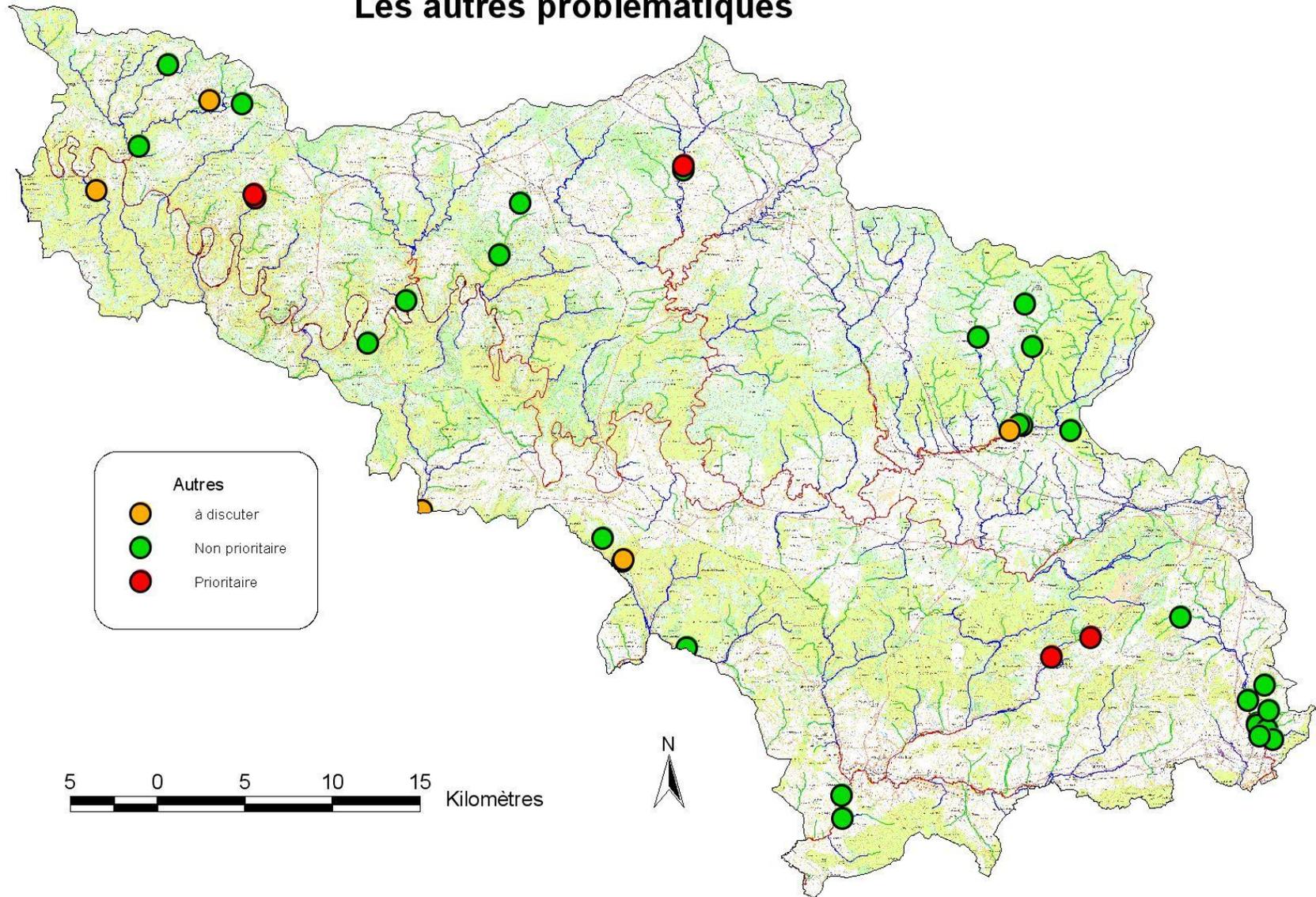
AUTRES

« Toute dégradation/pollution présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation, et portant un préjudice grave au milieu aquatique récepteur, doit être repris en point noir prioritaire.»





Les autres problématiques



PATRIMOINE

« Tout type de patrimoine étant classé en fortement dégradé et/ou la vulnérabilité est un obstacle à la mise en valeur du site, quelle que soit la situation, la propriété et la distance au cours d'eau, doit être repris en point noir prioritaire. »

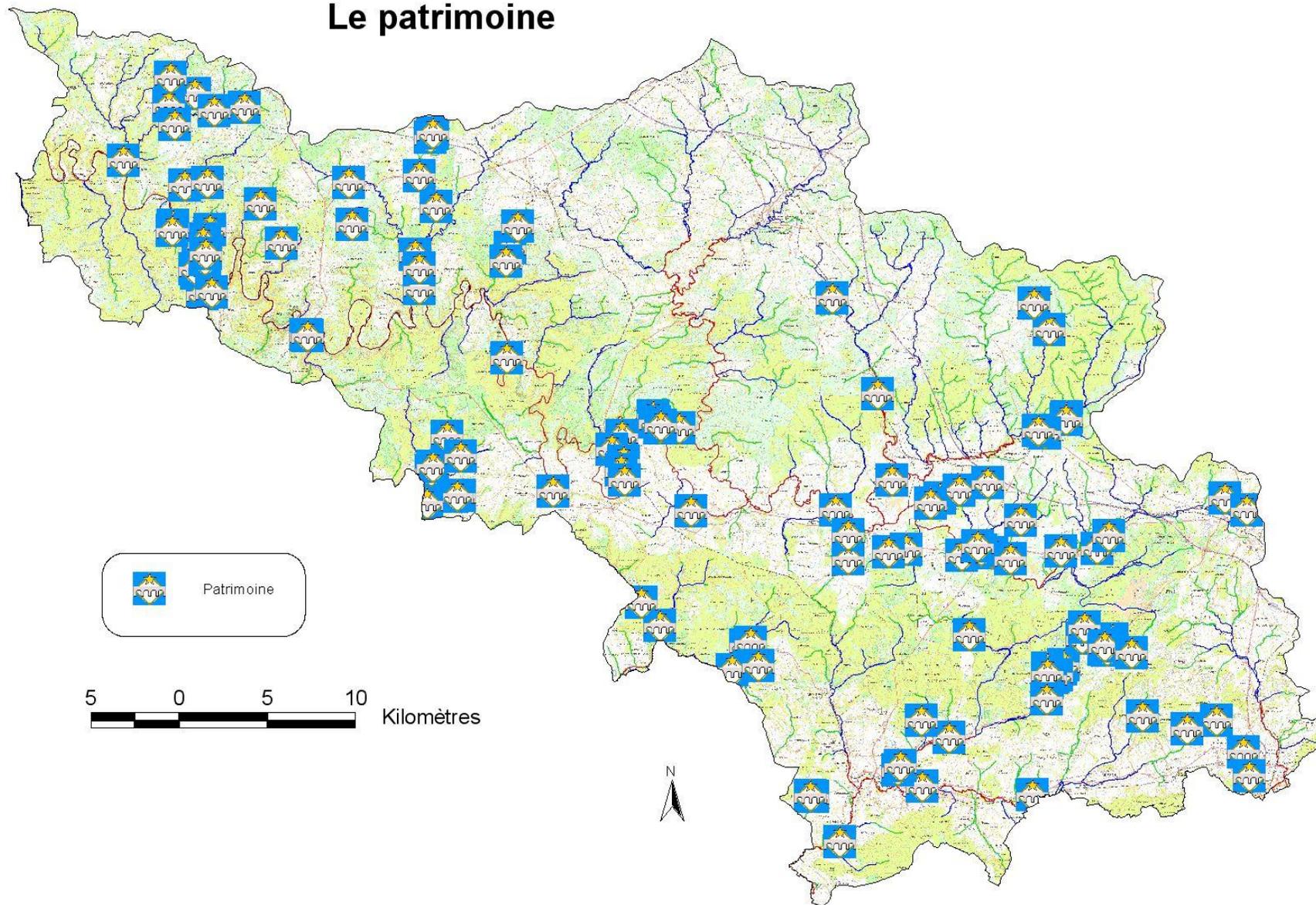


Amener de l'eau à son moulin.





Le patrimoine



Inventaire de terrain par masse d'eau

Masses d'eau	Déchets		Rejets		Entraves		Erosions		Protection de berges		Ouvrages		Plantes invasives	Autres		Patrimoine	Captages		
	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP	
SC01L *	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SC01R **	-	-	1	0	1	0	-	-	-	-	-	-	5	-	-	1	-	-	
SC02R	16	0	33	8	3	0	5	2	11	9	9	2	60	2	2	21	1	0	
SC03R**	8	0	13	1	25	2	4	2	2	1	13	0	8	0	0	1	1	0	
SC04R	20	4	39	20	18	3	25	6	2	1	3	0	26	9	0	12	2	2	
SC05R **	2	0	12	4	4	0	0	0	3	0	0	0	46	0	0	3	0	0	
SC06R	13	1	73	7	32	0	6	4	17	4	1	0	172	2	0	4	1	0	
SC07R**	4	0	7	3	19	0	4	0	7	3	0	0	2	4	0	6	2	0	
SC08R*	39	23	27	12	25	4	28	17	8	4	7	2	12	20	3	13	2	0	
SC09R	2	0	8	1	27	9	0	0	0	0	4	1	10	3	0	4	0	0	
SC10R	2	0	3	0	10	2	2	0	0	0	2	0	15	3	0	2	0	0	
SC11R	0	0	2	0	9	3	7	0	0	0	2	1	2	1	0	0	1	0	
SC12R	0	0	3	1	7	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	
SC13R***	5	5	3	3	16	16	66	66	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	
SC14R	2	0	8	4	3	2	9	0	0	0	15	1	16	0	0	1	0	0	
SC15R	0	0	0	0	6	1	6	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SC16R*	5	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	6	0	0	1	0	0	
SC17R*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SC18R*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SC19R	4	0	10	5	11	3	16	4	0	0	7	0	0	2	0	0	0	0	
SC20R	6	0	25	13	23	4	44	7	3	0	31	7	33	0	0	0	5	0	
SC21R	2	0	0	0	5	0	11	8	0	0	1	0	7	0	0	0	0	0	



Masses d'eau	Déchets		Rejets		Entraves		Erosions		Protection de berges		Ouvrages		Plantes invasives	Autres		Patrimoine	Captages	
	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP	Fiches	Fiches	PNP
SC22R	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
SC23R	4	0	5	1	8	3	12	1	4	0	1	1	13	0	0	11	0	0
SC24R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
SC25R*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0
SC26R	0	0	0	0	12	4	1	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
SC27R	3	0	1	1	4	1	3	0	0	0	2	0	37	2	0	3	0	0
SC28R*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SC29R	4	3	8	2	9	3	12	3	0	0	1	1	12	1	1	0	0	0
SC30R	6	0	10	5	14	6	25	13	3	0	5	2	3	1	0	8	0	0
SC31R	4	0	2	1	12	1	1	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0
SC32R	0	0	2	1	4	1	2	1	0	0	0	0	19	2	2	1	0	0
SC33R*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SC34R	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
SC35R	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
SC36R	0	0	1	0	4	0	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0
SC37R	0	0	21	7	5	2	1	0	2	0	0	0	137	2	0	16	0	0
SC38R	7	0	23	5	1	0	6	3	5	4	4	1	5	0	0	3	0	0
SC39R	0	0	1	1	1	0	2	0	0	0	6	0	2	0	0	0	0	0
SC40R*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SC41R	5	0	1	1	2	0	17	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	163	46	343	108	334	73	317	152	70	26	120	23	664	55	8	112	17	2

* Masse d'eau non inventoriée en 2010-2012 (cependant, certaines masses d'eau ont été inventoriées auparavant).

** Masse d'eau inventoriée en partie.

*** Points noirs à prioriser.

NB : 73 entraves importantes ont été inventoriées, mais ne sont pas reprises comme points noirs prioritaires (PNP) au sens de la définition.

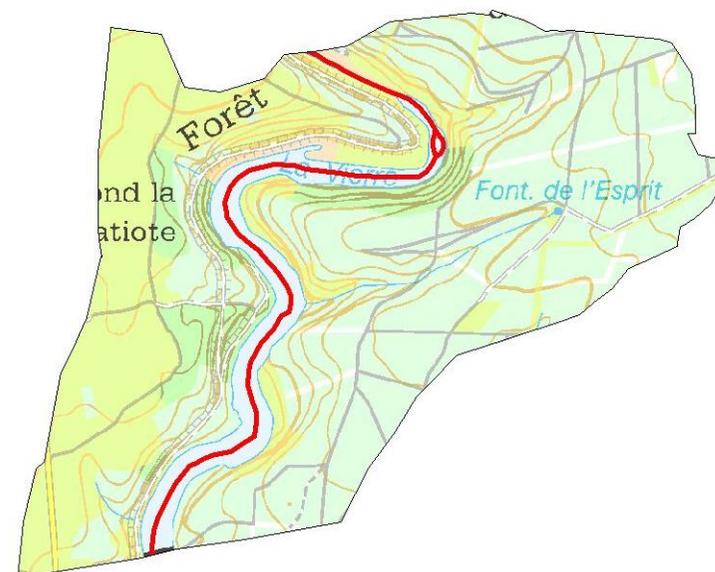
Présentation de l'inventaire par masse d'eau

Masse d'eau SC01L – RESERVOIR DE LA VIERRE – PAS BON ETAT EN 2012 – BON ETAT ESCOMPTE en 2015

Cette petite masse d'eau (3,27 km²) fortement modifiée n'a pas été inventoriée.

Il s'agit d'un lac de barrage exploité par Electrabel.

Légende	
Réseau hydrographique	
	Cours d'eau de 1ère catégorie Gestionnaire : SPW-DGO3-Direction des cours d'eau non navigables
	Cours d'eau de 2ème catégorie Gestionnaire : Province du Luxembourg-DST-Direction des voiries et cours d'eau
	Cours d'eau de 3ème catégorie Gestionnaire : Commune sous tutelle de la Province
	Cours d'eau non classés Gestionnaire : riverain en conformité avec le règlement provincial et le code civil





Masse d'eau SC01R – RUISSEAU DE LACLAIREAU – BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

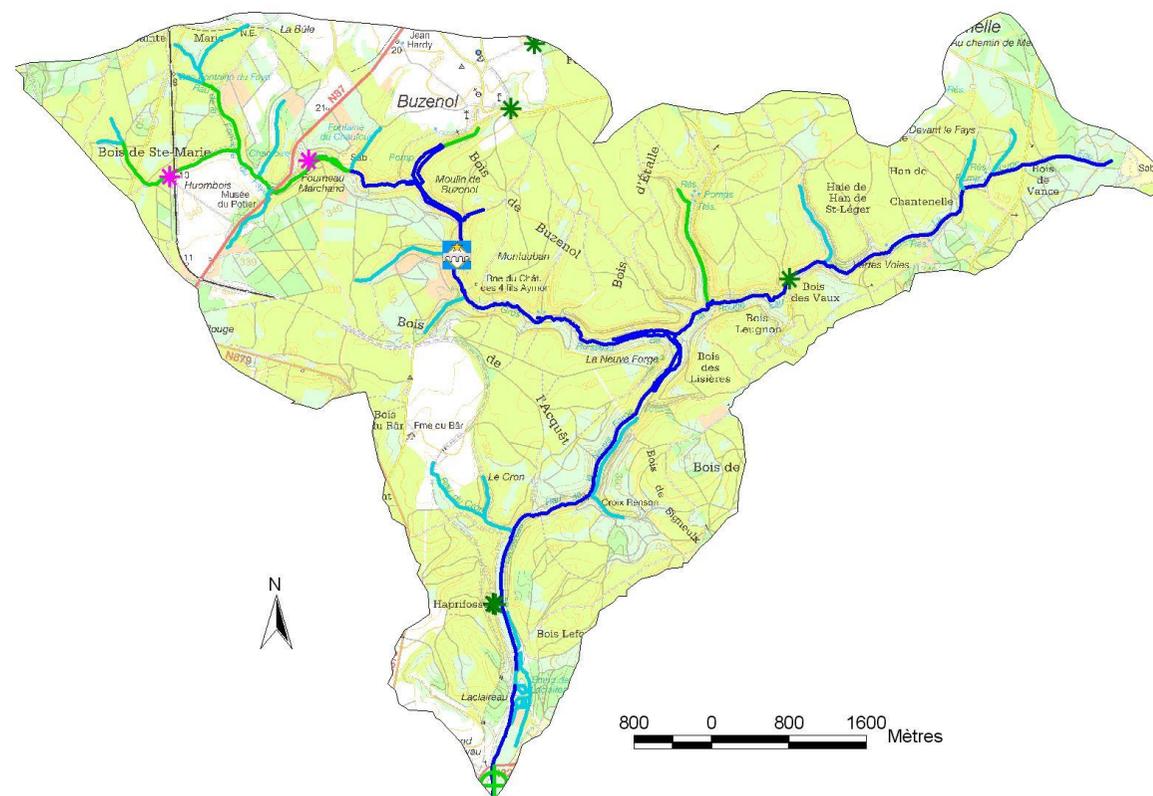
Masse d'eau naturelle de tête de bassin située sur le versant sud de la deuxième cuesta, elle est essentiellement forestière (83%).

Partagée entre trois Communes : Etalle, Virton et Saint-Léger.

Beaucoup de richesses patrimoniales, naturelles et historiques : La Neuve Forge (ruines d'anciennes forges), Montauban, crons, ... près de la moitié de sa superficie a été désignée Natura 2000.

Très peu de problèmes relevés le long de ces cours d'eau de (très) bonne qualité.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2009 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	1	1	0	0	0	1	5	0
0	0	0	0	0	0	0	atout	5	0



Masse d'eau SC02R – TON I – PAS BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015 (2010)

Masse d'eau naturelle de vallée située entre la deuxième et la troisième cuesta, elle comprend le Ton entre sa source et sa confluence avec la Vire.

Ses 50 km² sont partagés entre les Communes de **Virton** (Virton, Ethe, Belmont), **Saint-Léger** (Saint-Léger, Châtillon) et Musson.

Elle englobe environ la moitié de la ville de Virton et les agglomérations d'Ethe, Saint-Léger et Châtillon. Sa densité de population de 146 hab./km² reflète bien la vocation résidentielle du bassin de la Chiers.

Cependant, grâce à deux zones de baignades officielles , en lacs, alimentées directement par des sources de très bonne qualité (et donc sans zones amont), cette masse d'eau gaumaise a aussi une vocation touristique qui génère en saison quelque 1.710 EH.

La zone de baignade de Saint-Léger (lac de Conchibois) dispose d'ailleurs, pour la troisième année consécutive, du label international « Pavillon bleu ».

Il est par contre à déplorer que la zone de baignade de Virton (lac de Rabais) ne soit plus praticable : pour des raisons de sécurité, et suite à des noyades, la baignade est interdite.

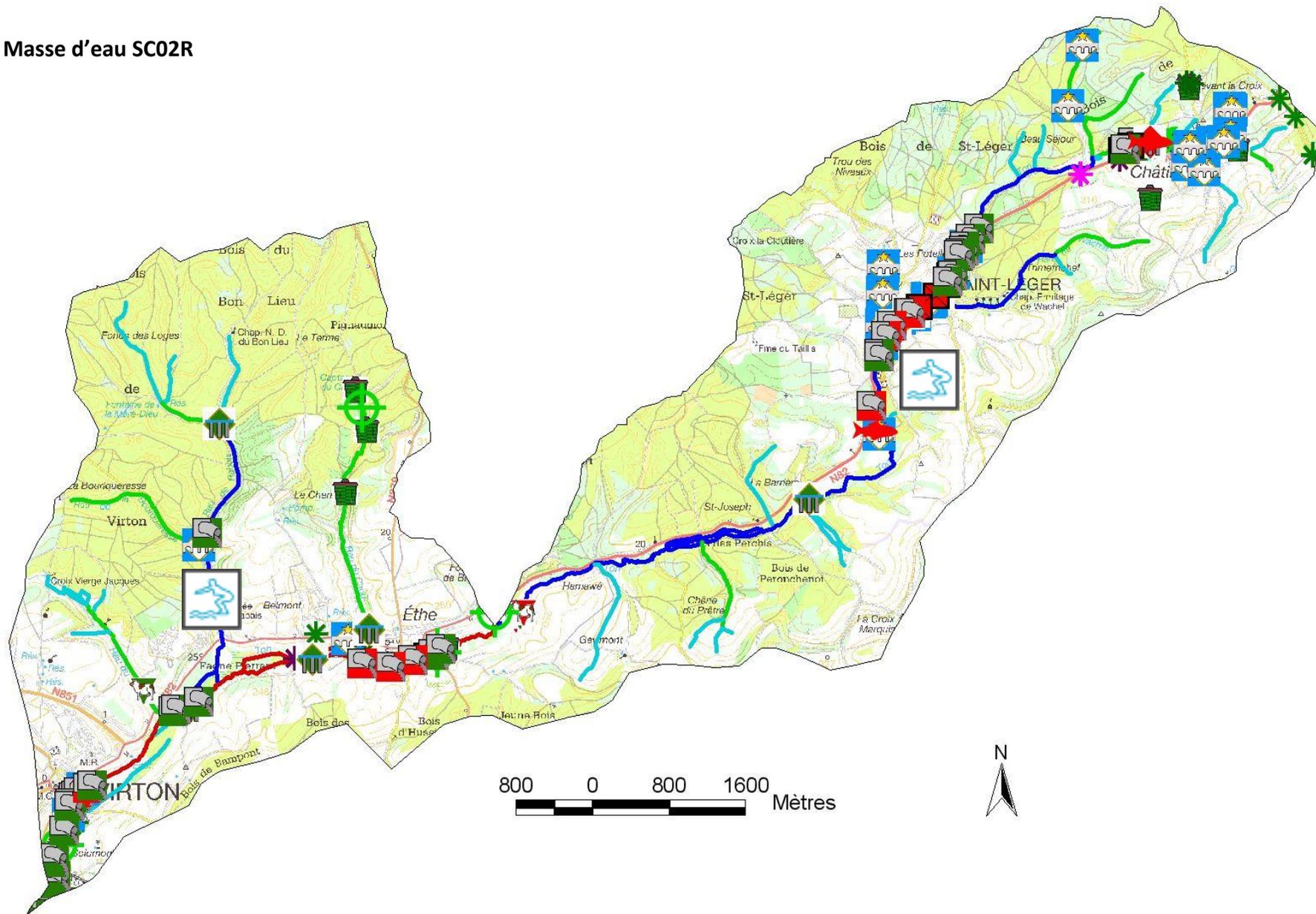
La problématique principale de cette masse d'eau concerne la gestion des eaux usées domestiques, en cours de résolution pour Virton et Ethe. Nous y avons relevé une dizaine de rejets prioritaires (et nous savons que certains ont échappé à notre regard).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014 (Musson) et 2015.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
16	5	3	2	33	1	9	11	21	60	2
0	2	0	2	8	0	2	9	atout	60	2

Masse d'eau SC02R





Masse d'eau SC03R – CHEVRATTE – PAS BON ETAT 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Orientée nord-sud, cette masse d'eau naturelle descend le versant sud de la deuxième cuesta jusqu'à la vallée, à Dampicourt où la Chevratte rejoint le Ton.

Sa superficie de près de 58 km² est répartie sur cinq Communes Etalle, **Meix-devant-Virton** (Meix-devant-Virton, Villers-la-Loue, Robelmont), Rouvroy, **Tintigny** (Lahage, Bellefontaine) et Virton.

Plus de 60% du territoire sont couverts par la forêt, qui sépare deux zones d'habitat, l'une au nord, avec les villages de Lahage et Bellefontaine (pas encore inventoriés), l'autre au sud, avec Meix-devant-Virton, Robelmont et Villers-la-Loue. Sa densité de population de 50 hab. /km² peut être considérée comme moyenne par rapport à l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Chiers, une des raisons étant la distance et surtout le réseau routier vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Le tourisme rural et hôtelier y génère 83 EH.

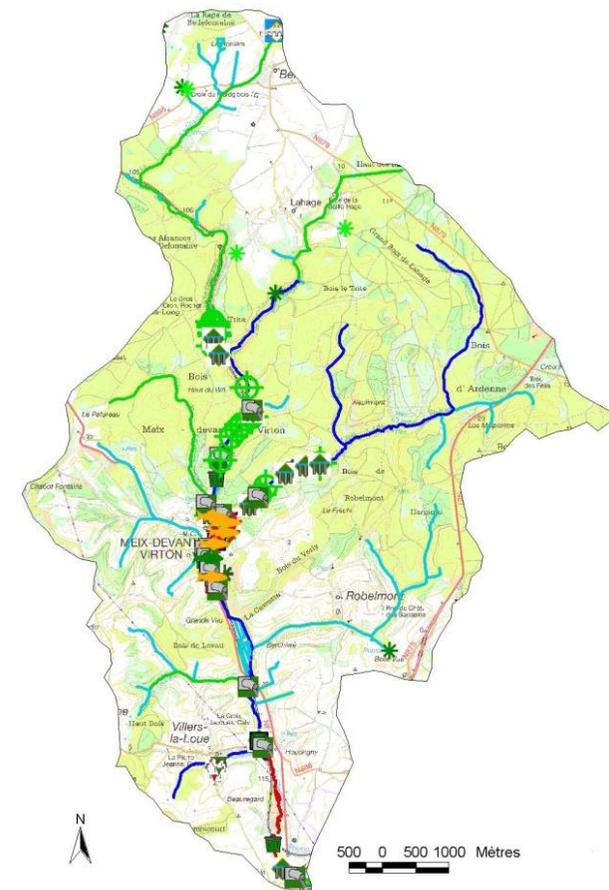
En zone forestière, les cours d'eau sont très préservés, la Commune de Meix-devant-Virton exploite plusieurs captages d'eau potable sur le ruisseau de Lanframba, mais la Chevratte se dégrade dès qu'elle aborde la traversée de Meix-devant-Virton. La pression y est accentuée par celle due au bétail.

Plus d'une dizaine de rejets y ont été relevés lors de l'inventaire, mais l'assainissement des trois agglomérations sud devraient voir leur situation se régulariser avec leur raccordement à la nouvelle station d'épuration de Dampicourt.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2009 et 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives
8	4	19	6	13	1	13	2	1	8
0	2	2	0	1	0	0	1	atout	8





Masse d'eau SC04R – MESSANCY – PAS BON ETAT 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin, elle comprend l'ensemble du parcours de la Messancy et de ses ruisseaux « source », le ruisseau de Bourwies et l'Udinger Wasser. Orientée nord-sud, elle est située à l'extrême est du sous-bassin.

Sa superficie de 63 km² est partagée entre les Communes **d'Arlon** (Toernich, Udange), **Messancy** (Messancy, Wolkrange, Hondelange, Turpange, Habergy, Bébange) et **Aubange** (Athus, Guerlange).

Près de 63% de son territoire sont occupés par des terrains agricoles (avec une majorité de prairies permanentes), 21% par des bois et environ 10% sont artificialisés.

Cette proportion importante s'explique par une pression résidentielle constamment croissante dans de cette masse d'eau (les surfaces commerciales y occupent aussi une grande part).

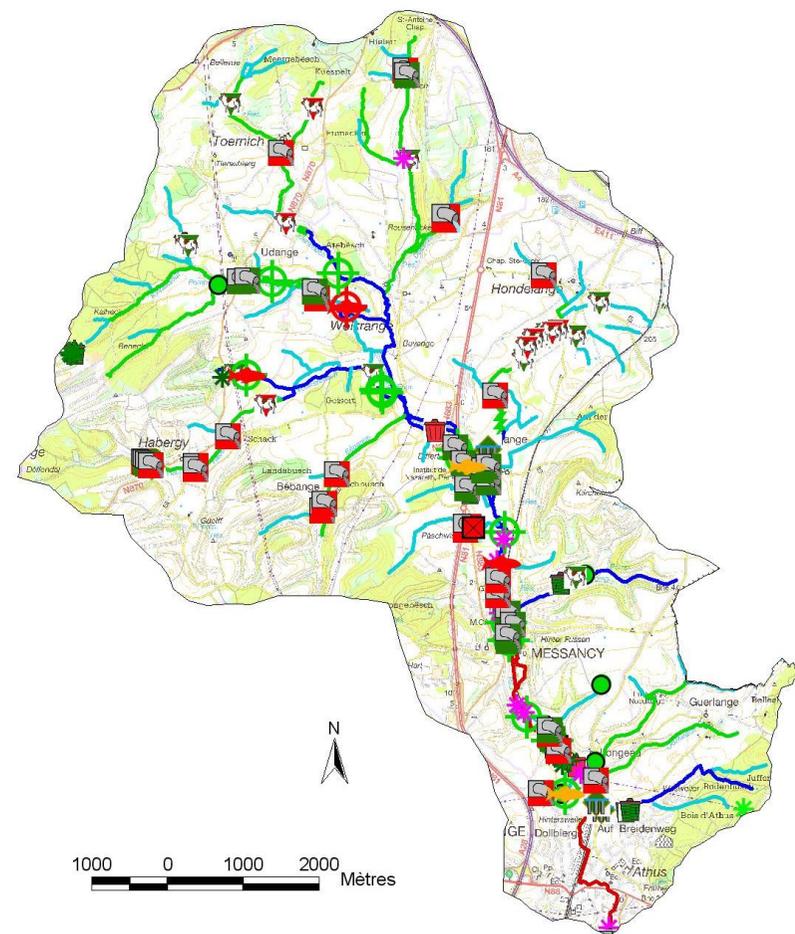
On y compte en effet 14.269 habitants (soit **11%** des habitants du sous-bassin), répartis en une densité de 226 hab/km².

On peut considérer que la tête de la masse d'eau est naturelle (sur Arlon et Messancy), mais la partie avale est artificialisée dans la traversée d'Athus jusqu'à sa confluence avec la Chiers.

Malgré un taux d'égouttage et d'épuration important, on relève encore assez bien de rejets d'eaux usées domestiques.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :



Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
20	25	14	4	39	2	3	2	12	26	9
4	6	1	2	20	2	0	1	atout	26	0

Masse d'eau SC05R – VIRE – PAS BON ETAT 2012 -PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015



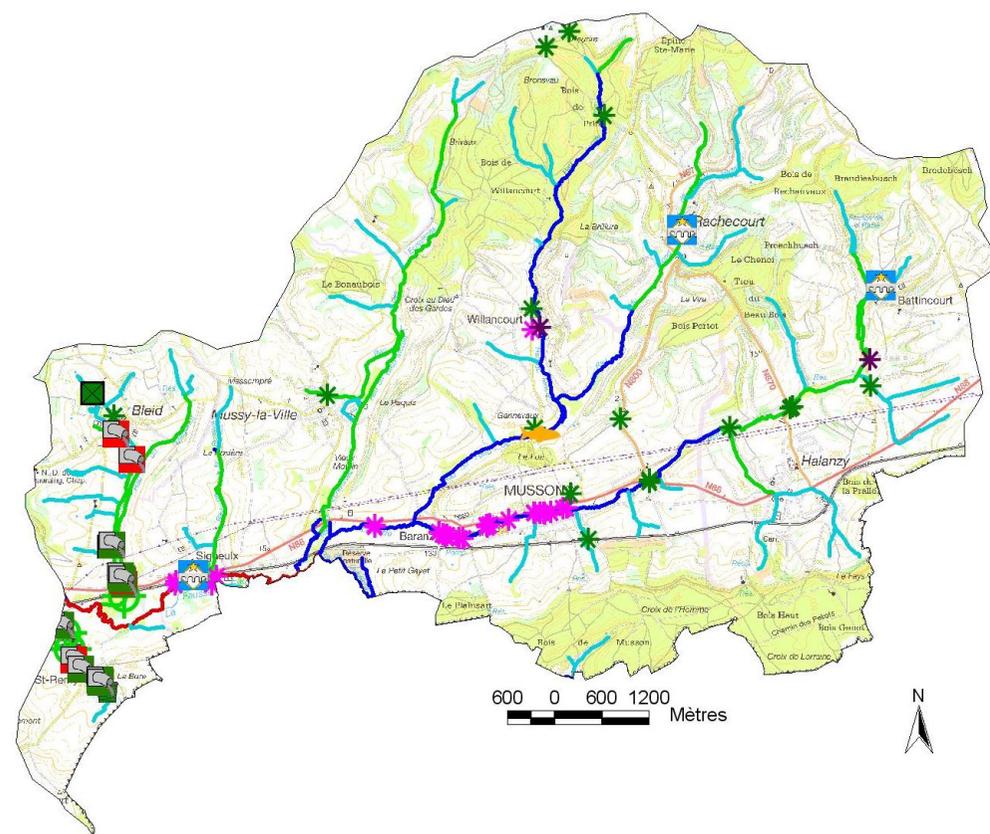
Frontalière avec la France, la masse d'eau de la Vire se situe entre la deuxième et la troisième cuesta. Elle est partagée entre cinq Communes : **Aubange** (Rachecourt, Battincourt, Halanzy), **Musson** (Musson, Baranzy, Mussy-la-Ville, Signeux, Willancourt), Messancy, Saint-Léger et Virton (Bleid, Saint-Remy). Par leur proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg, ces villages ont une vocation principalement résidentielle.

Les bois et les milieux naturels n'y représentent que 28%, mais on y trouve des zones humides d'une grande richesse classées Natura 2000 (Marais de la Cussignière).

Sur une population de 8915 habitants (128 hab. /km²), seuls 60% voient actuellement leurs eaux usées épurées. Il reste donc environ 5.300 personnes, réparties dans huit villages, qui déversent encore malgré eux et souvent même sans le savoir, leurs eaux domestiques dans les cours d'eau. Quatre stations d'épuration sont prévues, dont une prochainement qui aura une capacité de 3.100 EH. Les trois autres devront attendre car elles sont de capacités inférieures à 2.000 EH.

On trouve le long de la Batte à Musson et de la Vire les premiers massifs de Balsamines de l'Himalaya de cette vallée.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014 sur la Commune de Musson. Les villages de Bleid et Saint-Remy (Commune de Virton) ont été inventoriés en 2012.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	0	3	1	12	0	0	3	3	46	0
0	0	0	0	4	0	0	0	atout	46	0

Masse d'eau SC06R – TON II – PAS BON ETAT EN 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015



Dernière masse d'eau des vallées réunies de la Vire et du Ton, avec la confluence avec la Chiers frontalière.

Partagée entre **Rouvroy** (Dampicourt, Lamorteau, Harnoncourt, Torgny), **Virton** (Virton, Saint-Mard, Chenois, Latour, Gomery, Ruelle) et Meix-devant-Virton, cette masse d'eau naturelle recevait jusqu'il y a peu les eaux usées non traitées de l'ensemble des villages de ces trois Communes.

Avec une densité de population de 106 hab. /km², elle fait partie des masses d'eau à vocation résidentielle du bassin (les axes routiers et ferrés Virton-Aubange permettent d'accéder rapidement au Grand-Duché de Luxembourg).

Près de 50% de sa superficie (dont une bonne partie des cuestas) sont cependant repris comme sites Natura 2000, signe que malgré cela, le potentiel de son territoire est bien réel. Précédé par une zone humide, un bel étang accueille les oiseaux migrateurs à Latour et, même si elles sont situées en hauteur, citons aussi les prairies calcaires de Torgny parmi les atouts de cette masse d'eau, d'où l'on a une vue magnifique sur la vallée.

La nouvelle station d'épuration (18.500 EH) de Dampicourt devrait à elle seule résoudre la quasi-totalité des problèmes de rejets d'eaux usées. L'important zoning industriel de Latour et l'usine Burgo Ardennes SA (pâte à papier et papeterie) sont eux en assainissement individuel.

La présence de Balsamines de l'Himalaya s'intensifie le long des cours d'eau principaux (Vire et Ton) jusqu'à former par endroits un cordon continu.

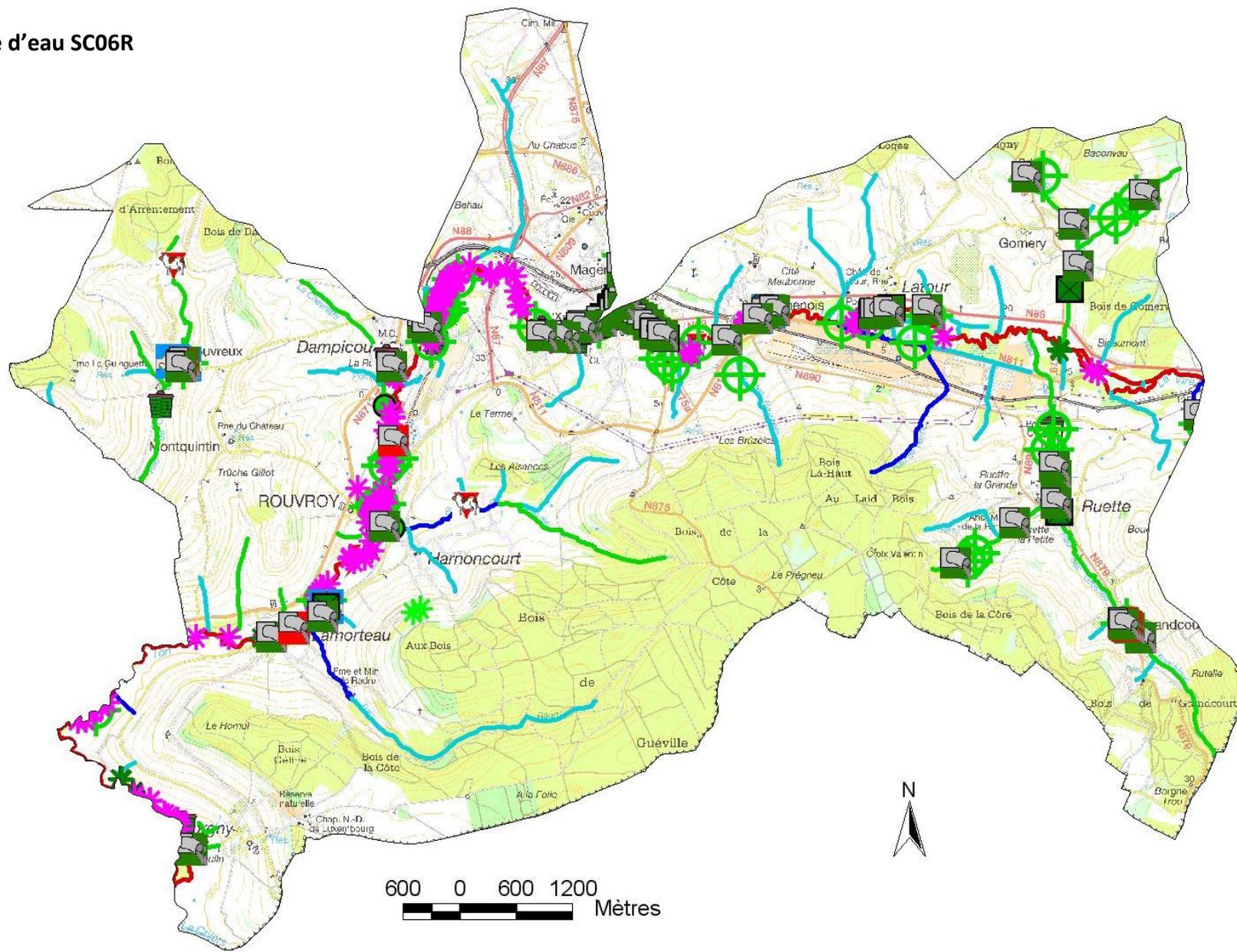
Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) - inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
13	6	32	0	73	1	1	17	4	172	2
1	4	0	0	7	0	0	4	atout	172	0



Masse d'eau SC06R





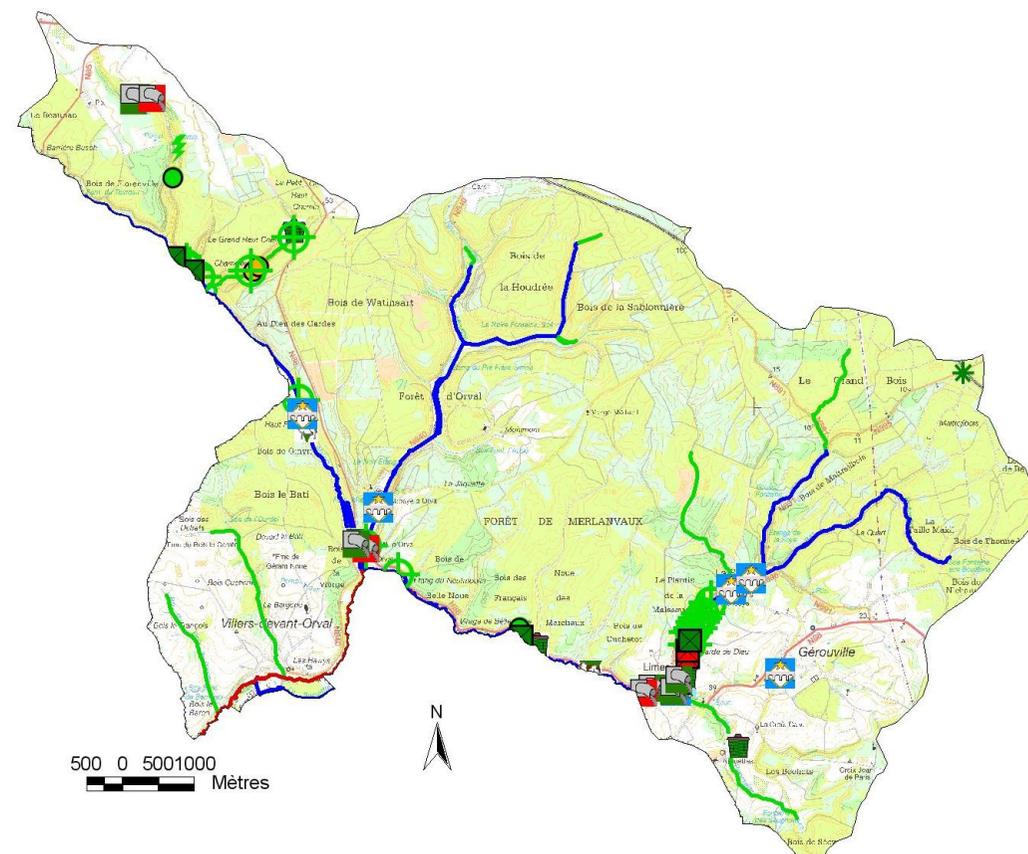
Masse d'eau SC07R – MARCHE – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Très belle masse d'eau de tête de bassin, naturelle, essentiellement forestière (76%), s'étendant sur les Communes de **Florenville** (Villers-devant-Orval), **Meix-devant-Virton** (Gérouville, Limes), Tintigny et Chiny.

La Marge ou Marche est un affluent direct de la Chiers qu'elle rejoint en France, après un parcours belge et frontalier de 4,5 km et français de 14 km. Il s'agit donc de la tête d'une masse d'eau transfrontalière.

A part les rejets des eaux usées des villages de Villers-devant-Orval et Limes, peu de problèmes rencontrés, mais beaucoup d'atouts (Etangs et forges de la Soye, Abbaye d'Orval, riche patrimoine naturel bien préservé). A noter également la présence, de plus en plus importante, de Balsamines en aval de Villers-devant-Orval.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 et 2012 pour la majeure partie de cette masse d'eau :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	4	15	4	7	2	0	7	6	2	4
0	0	0	0	3	0	0	3	atout	2	0



Masse d'eau SC08R – SEMOIS I – PAS BON ETAT EN 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin (sources de la Semois) de 126 km², partagée sur les territoires des Communes d'**Arlon** (Arlon, Viville, Freylange, Stockem, Heinsch, Fouches, Sampont), **Etalle** (Etalle, Sivry, Chantemelle, Vance), **Habay** (Habay, Hachy, Nantimont), Saint-Léger (Meix-le-Tige). On y trouve également les villages de Lottert et Tattert, dépendant de la Commune d'Attert.

Ici aussi, la population totale de la masse d'eau (22.017 personnes) est due à sa proximité avec le Luxembourg. Cependant, sa taille est telle que la densité de population n'est que de 175 hab./km².

Cette population étant dispersée dans les villages, malgré la station d'épuration d'Arlon (35.000 EH), celle de Fouches (1.400 EH) et celle de Meix-le-Tige (800 EH), il reste encore cinq stations à réaliser, toutes de moins de 2.000 EH (et donc non prioritaires) pour un total de 4.800 EH. Si cela explique le nombre des rejets que nous y avons relevés, certains d'entre eux sont quand même situés dans des quartiers où l'égouttage est terminé et dirigé vers l'une des stations existantes.

Le patrimoine naturel y est largement présent, avec le Camp militaire de Lagland (Natura 2000 : 25 km²) et les marais de la Haute Semois (Natura 2000 : 17 km²).

C'est aussi dans cette masse d'eau que se situe le Centre de Tri et de Traitement des déchets de l'AIVE.

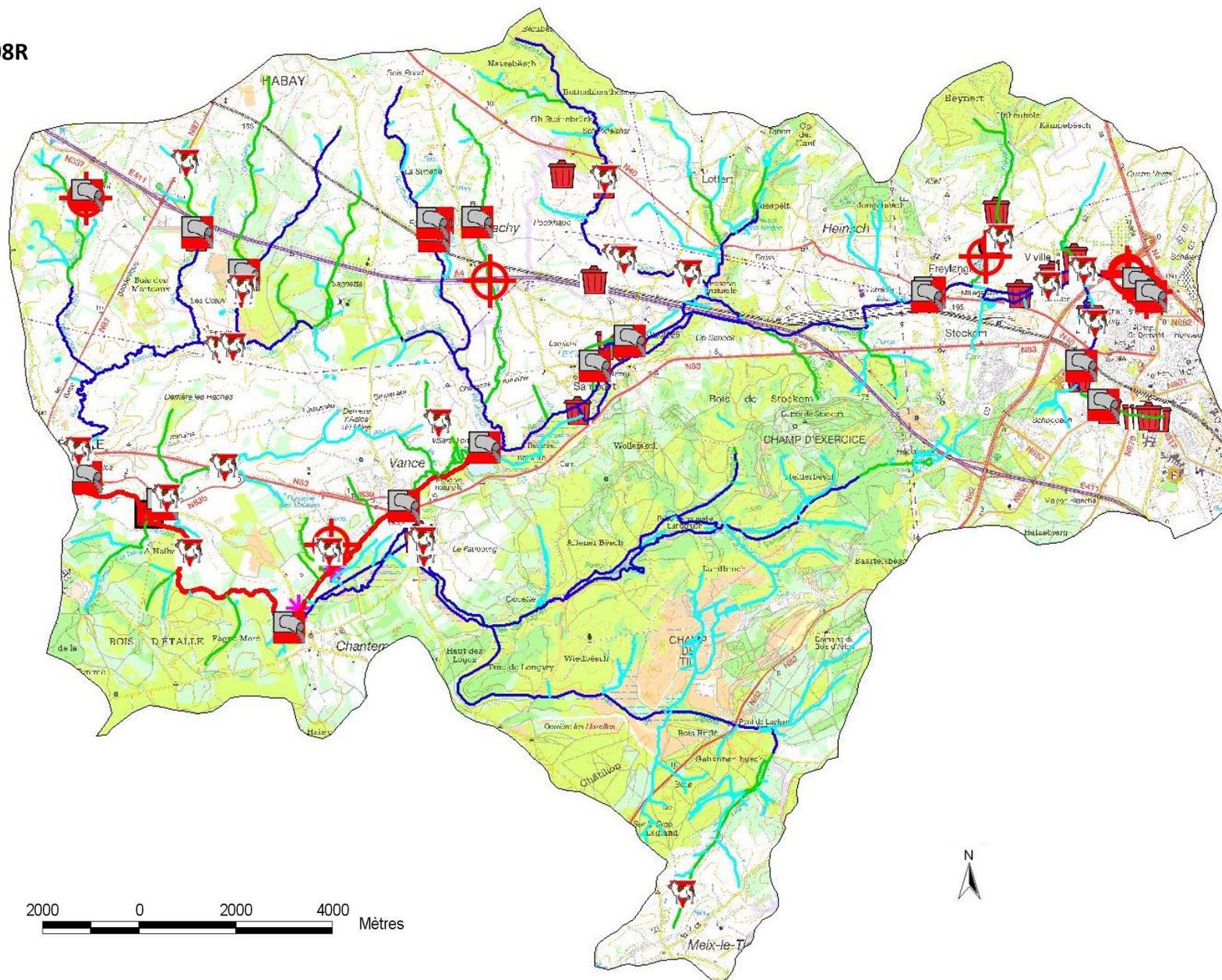
Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire 2009 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
39	28	25	Non distingués	27	2	7	8	13	12	20
23	17	4	Non distingués	12	0	2	4	atout	12	3



Masse d'eau SC08R





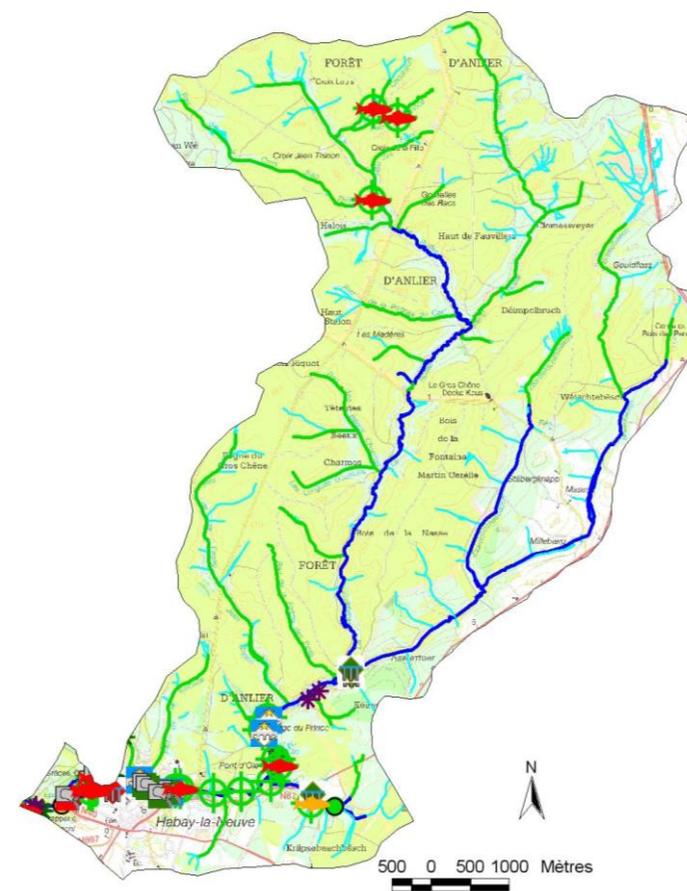
Masse d'eau SC09R – RULLES I – TRES BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 48 km², elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels à 90%.

Trois Communes concernées : Habay, Léglise et Attert.

Une seule agglomération, Habay-la-Neuve, avec 2.711 habitants ce qui donne par calcul 56 hab. /km², mais ceux-ci sont concentrés sur 1,6% de la superficie de la masse d'eau.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	0	17	10	8	0	4	0	4	10	3
0	0	0	9	1	0	1	0	atout	10	0



Masse d'eau SC10R – RUISSEAU D'ARLUNE – BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

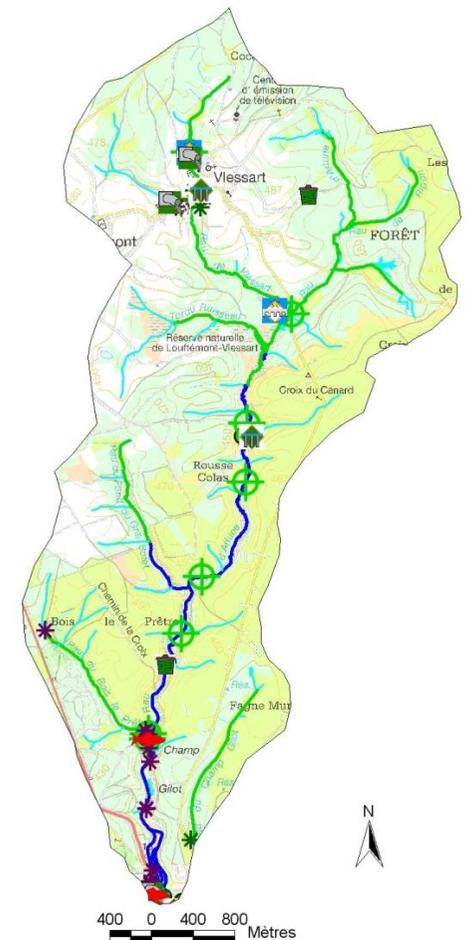
Masse d'eau naturelle de tête de bassin.

Deux Communes concernées : Léglise et Habay. Un seul village, Vlessart situé en tête de la masse d'eau.

75% de forêts et territoires semi-naturels, 22% d'agriculture, 467 habitants (25 hab. /km²).

Très verte, 16 km² sur les 19 km² de la masse d'eau sont en zone Natura 2000, elle est cependant classée « à risque possible » par manque de données (chimie).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	2	8	2	3	0	2	0	2	15	3
0	0	0	2	0	0	0	0	atout	15	0



Masse d'eau SC11R - RUISSEAU D'ANLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 30 km².

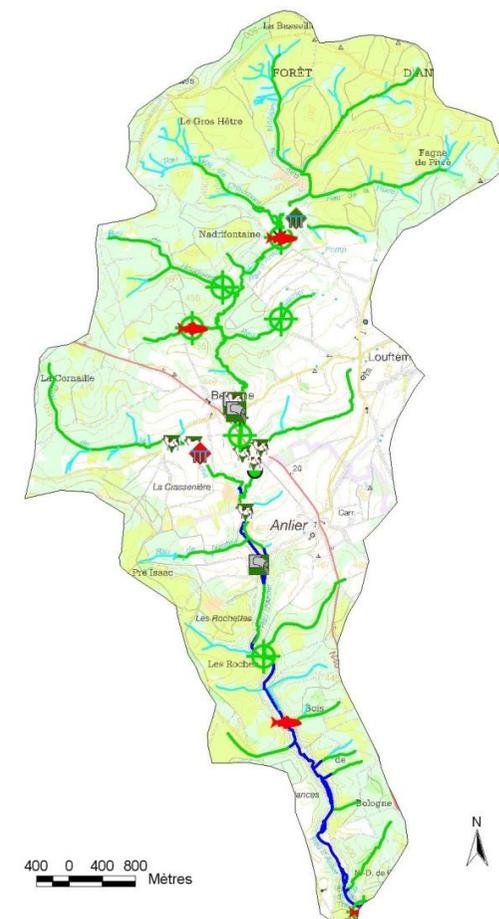
Deux Communes concernées : L'église et Habay ; trois villages : Anlier, Louftémont, Behême situés dans la partie centrale de la masse d'eau, les extrémités sud et nord étant forestières.

66% de forêts et territoires semi-naturels, 30% d'agriculture, 880 habitants (29 hab. /km²)

Grande superficie protégée, 25 km² sur les 30 km² de la masse d'eau sont en zone Natura 2000.

Classée « à risque possible » par manque de données (chimie et hydromorphologie).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	7	6	3	2	1	2	0	0	2	1
0	0	0	3	0	0	1	0	atout	2	0

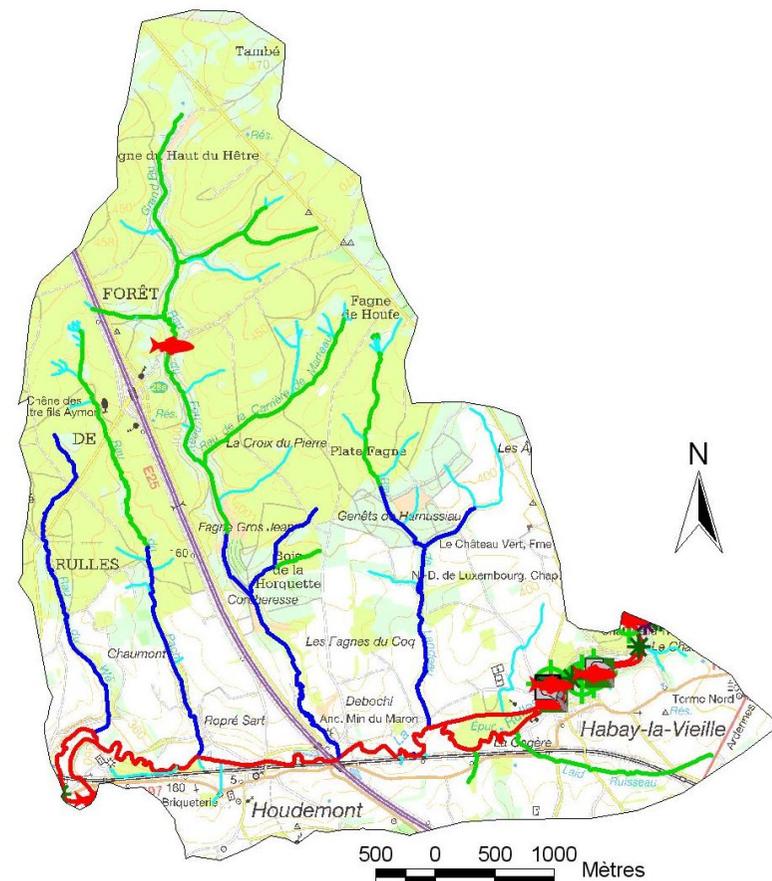


Masse d'eau SC12R - RULLES II - BON ETAT 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

La Rulles coule d'est en ouest dans le sud de cette masse d'eau de 24 km² dont toute la moitié nord est occupée par de la forêt, elle-même en Natura 2000.

Entièrement située sur la Commune de Habay (Habay-la-Vieille et Houdemont), elle compte 2015 habitants installés dans la vallée (83 hab. /km²).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	4	3	3	0	0	0	0	3	0
0	0	0	3	1	0	0	0	atout	3	0



Masse d'eau SC13R – MANDEBRAS – PAS BON ETAT 2012 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de tête de bassin de 21 km², s'étendant sur les territoires des Communes de **Léglise** (Thibessart, Rancimont) et Habay.

Sa superficie est partagée entre forêts et agriculture à parts presque égales, cette masse d'eau occupe surtout le fond de vallée qui est aussi une zone Natura 2000.

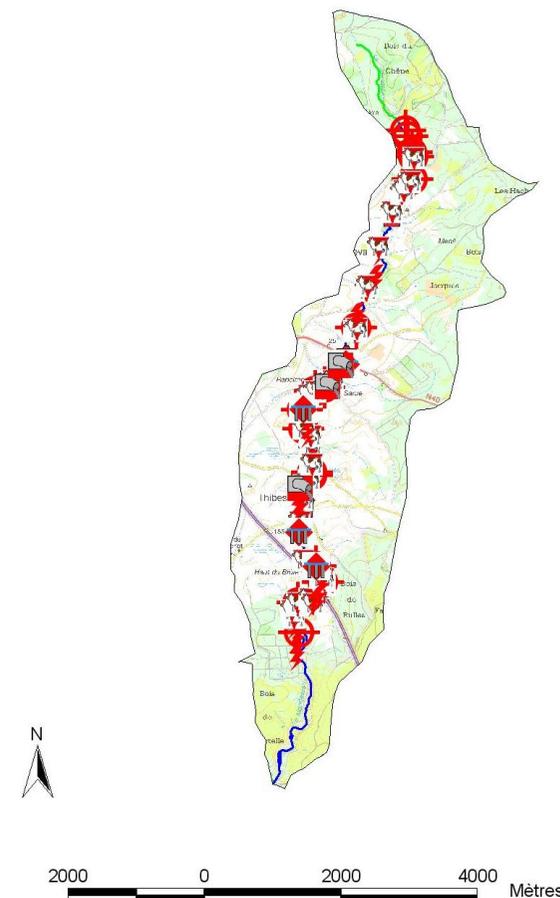
Les 340 habitants de la masse d'eau sont tous situés en zone d'épuration autonome, des rejets d'eaux usées ont été relevés à hauteur des deux villages.

La plus grosse pression subie par le cours d'eau est liée à la traversée du cours d'eau par le bétail en plusieurs points et surtout à son libre accès en de nombreux endroits. (Natura 2000)

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs – inventaire de 2009 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	66	16	3	0	4	0	atout	0	0



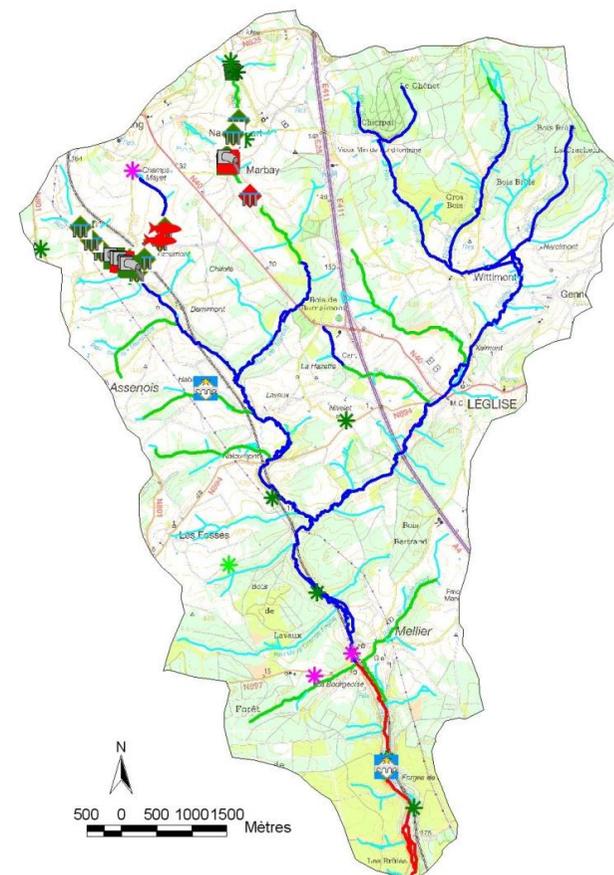


Masse d'eau SC14R – RUISSEAU DE MELLIER – PAS BON ETAT EN 2012 - PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 59 km², dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires).

Répartie sur trois Communes, **Léglise** (Léglise, Mellier, Wittimont), Neufchâteau (Marbay, Namoussart), Habay.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 et 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	9	1	2	8	0	15	0	2	16	0
0	0	0	2	4	0	1	0	atout	16	0



Masse d'eau SC15R – CIVANE – BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Petite masse d'eau naturelle de 13,58 km², répartie sur trois Communes, Tintigny, Habay et Léglise. Située en tête de bassin, elle comprend la Civane, affluent direct de la Semois.

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (76,84 %) ainsi que par des prairies (20,83 %).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	6	4	2	0	0	0	0	0	0	0
0	4	1	0	0	0	0	0	atout	0	0



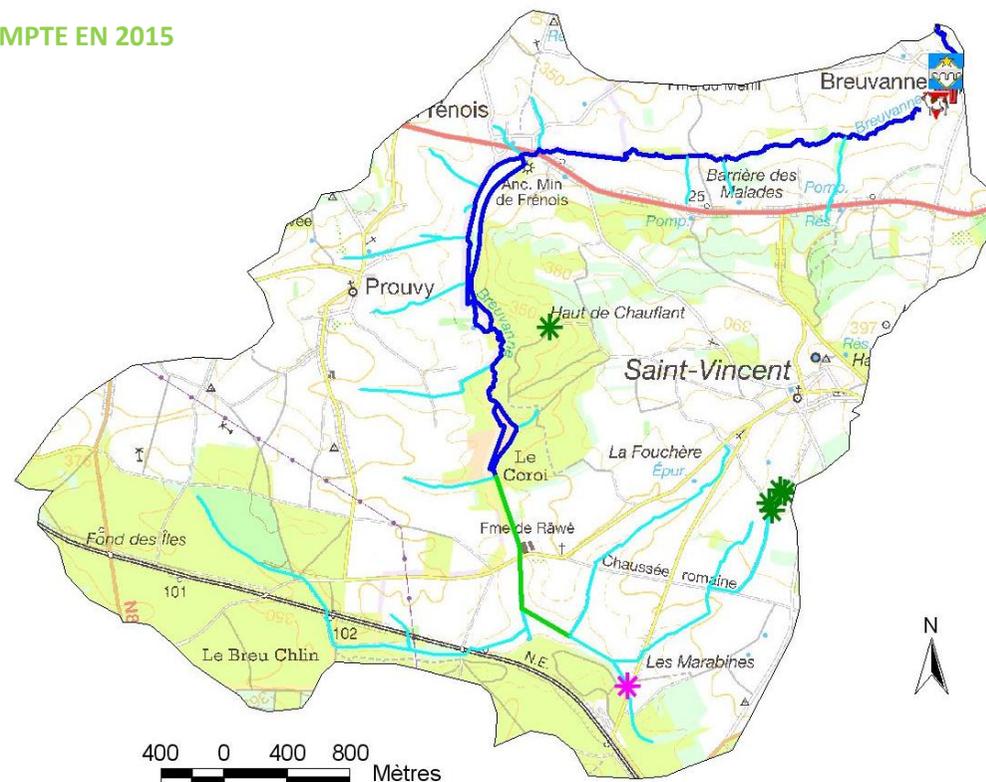
Masse d'eau SC16R – BREUVANE – PAS BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Petite masse d'eau (17 km²) naturelle de tête de bassin où l'agriculture est prédominante (31% de forêts, 62% de terres à usage agricole).

Partagée entre les Communes de **Tintigny** (Saint-Vincent, une partie de Breuvanne) et Chiny (Prouvy, Frenois).

La partie amont de la Breuvane est en zone Natura 2000, mais c'est dans la partie aval (point de contrôle) que les perturbations sont les plus fortes.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2009 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	2	0	0	0	0	0	0	1	6	0
1	1	0	0	0	0	0	0	atout	6	0



Masse d'eau SC17R – VIERRE I – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 28,74 km², répartie sur trois Communes, Bertrix (à 75%), Libramont et Neufchâteau.

Située en tête de bassin, elle comprend deux cours d'eau, la Vierre (depuis la confluence avec le Ruisseau du Saupont jusqu'à la confluence avec le Ruisseau Ori) et le Ruisseau du Saupont (depuis son point d'origine jusqu'à la confluence avec la Vierre).

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (55,67 %) ainsi que par des prairies (33,96 %).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



2000 0 2000 4000 Mètres

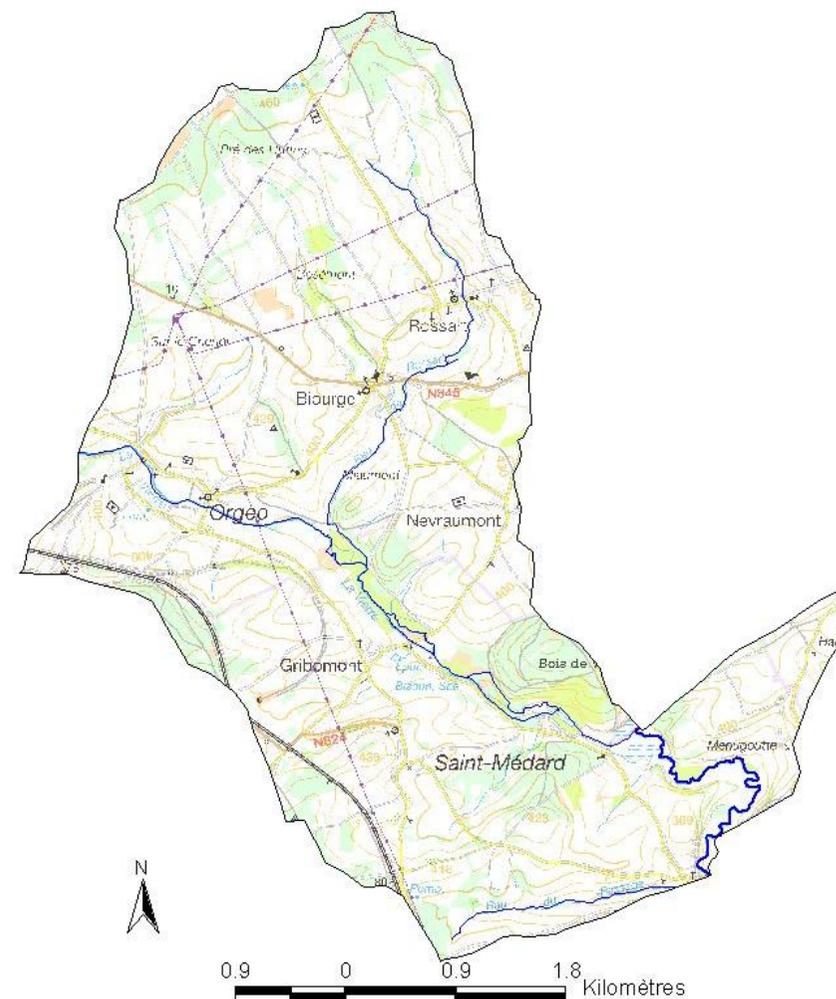


Masse d'eau SC18R – VIERRE II – BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 24 km², essentiellement agricole, se partageant entre **Bertrix** (Orgeo, Nevraumont, Rossart, Biourge), **Herbeumont** (Saint-Médard, Gribaumont) et une pointe sur Neufchâteau.

Elle compte 1.460 habitants, soit 62 hab. /km².

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



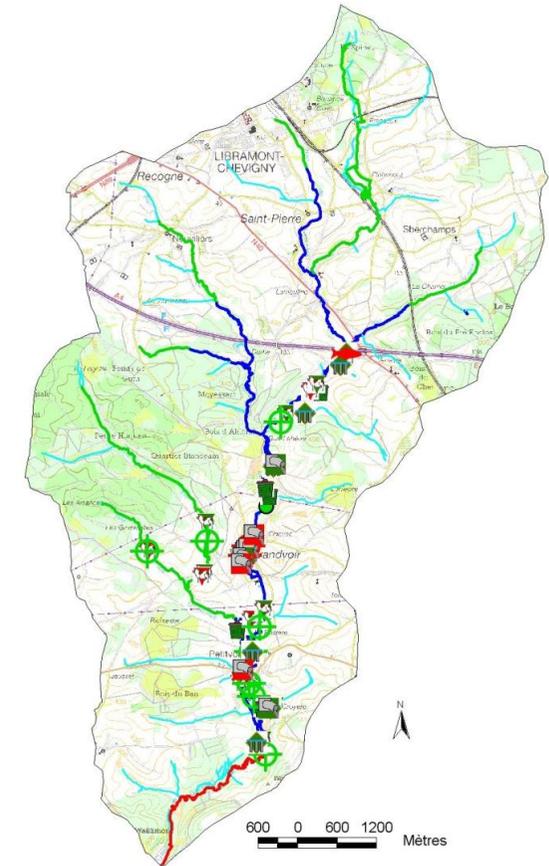


Masse d'eau SC19R – RUISSEAU DE GRANDVOIR – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau presque exclusivement sur les Communes de Libramont et Neufchâteau.

La Commune de Libramont n'est pas partenaire du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

La Commune de Neufchâteau était à nouveau partenaire du Contrat de Rivière de janvier 2011 jusque fin 2013.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

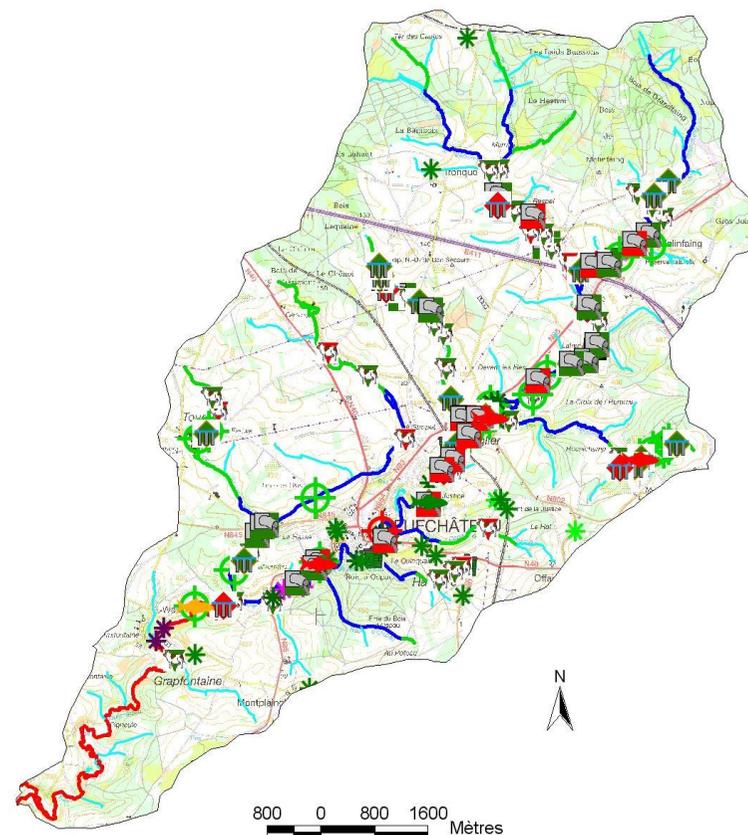
Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	16	10	1	10	0	7	0	0	0	2
0	4	2	1	5	0	0	0	atout	0	0

Masse d'eau SC20R – RUISSEAU DE NEUFCHATEAU – PAS BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau de la Commune de Neufchâteau comprenant une zone de baignade - à problèmes récurrents - et sa zone amont.

La Commune de Neufchâteau a décidé de ne plus poursuivre sa participation au Contrat de Rivière dans ce deuxième Protocole d'accords.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
6	44	18	5	25	5	31	3	0	33	0
0	7	1	3	13	0	7	0	atout	33	0

Masse d'eau SC21R – RUISSEAU DE BRUNWIRYS – BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

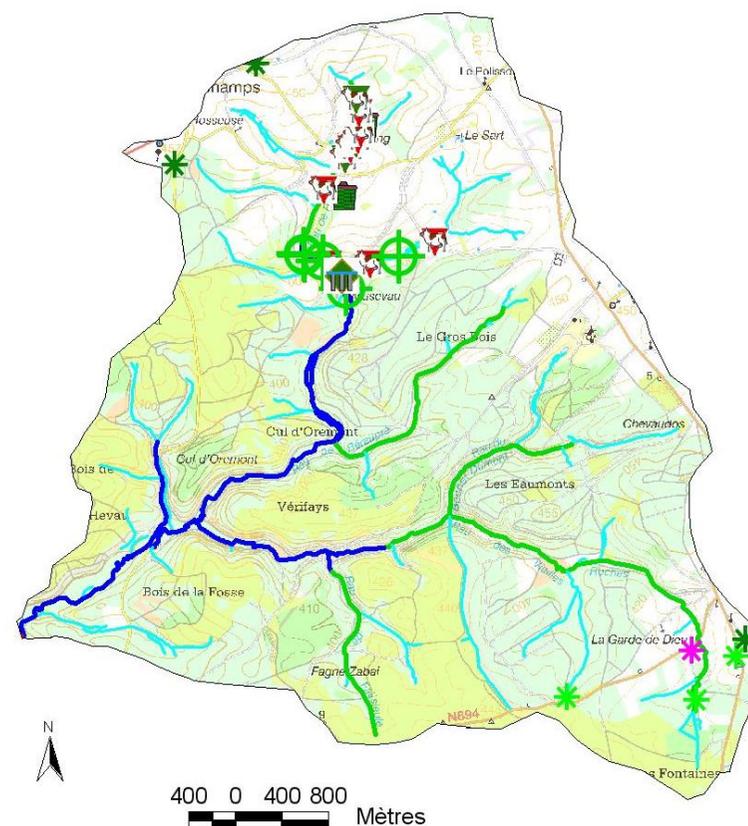
Masse d'eau naturelle de 26,55 km², répartie sur quatre Communes, **Léglise**, Tintigny, Chiny et **Neufchâteau**.

Située en tête de bassin, elle comprend quatre Ruisseaux (Bereaupré, Brunwirys, des Vieilles Roches et Ruisseau du Bochet Dumont).

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (70,58 %) ainsi que par des prairies (25,72 %). Près de 35 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

La Commune de Neufchâteau a décidé de ne plus poursuivre sa participation au Contrat de Rivière dans ce deuxième Protocole d'accords.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014 (en dehors de la Commune de Neufchâteau).



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
2	11	5	0	0	0	1	0	0	7	0
0	8	0	0	0	0	0	0	atout	7	0



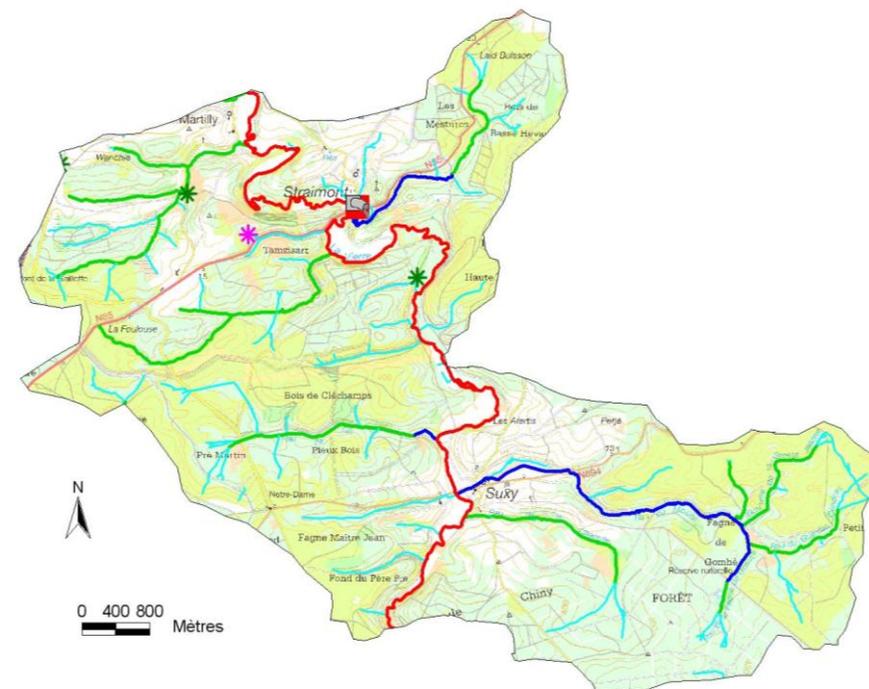
Masse d'eau SC22R – VIERRE III – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 39,25 km², répartie sur quatre Communes, **Herbeumont** (Straimont), Tintigny, **Chiny** (Suxy) et Neufchâteau.

Elle comprend la Vierre depuis sa confluence avec le Ruisseau de Neufchâteau jusqu'à l'entrée du réservoir du Barrage de la Vierre.

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (76,77 %) ainsi que par des prairies (19,1 %). Près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000. La longueur de cours d'eau en amont de la zone de baignade de Lacuisine est de 1,12 km.

Cette masse d'eau sera inventoriée courant 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0
0	0	0	0	1	0	0	0	atout	3	0



Masse d'eau SC23R – SEMOIS II - PAS BON ETAT EN 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Cette grande masse d'eau (107 km²) s'étend sur les Communes de **Chiny** (Pin, Izel, Moyen, Jamoigne, Valansart, Termes), **Tintigny** (Tintigny, Rossignol, ½ Bellefontaine, Poncelle), **Etalle** (Ste-Marie-sur-Semois, ¾ Etalle, Fratin, Villers-sur-Semois), Florenville, Habay. L'ensemble de ces villages abritent quelques 10.643 habitants (99 hab. /km²), auxquels il faut ajouter la charge des 1.530 EH générés par le tourisme.

Le taux de traitement des eaux usées est faible dans cette masse d'eau, sur les dix stations d'épuration qui sont prévues, seules deux sont actuellement fonctionnelles avec une capacité cumulée de 4.100 EH, les huit autres devant ensemble atteindre 10.150 EH.

Les terres agricoles occupent 61% de la superficie de la masse d'eau (essentiellement élevage), pour 28% de zones boisées.

En dehors des villages, ce sont les cours d'eau faisant partie de la zone amont de la zone de baignade de Chiny qui ont été examinés (25km).

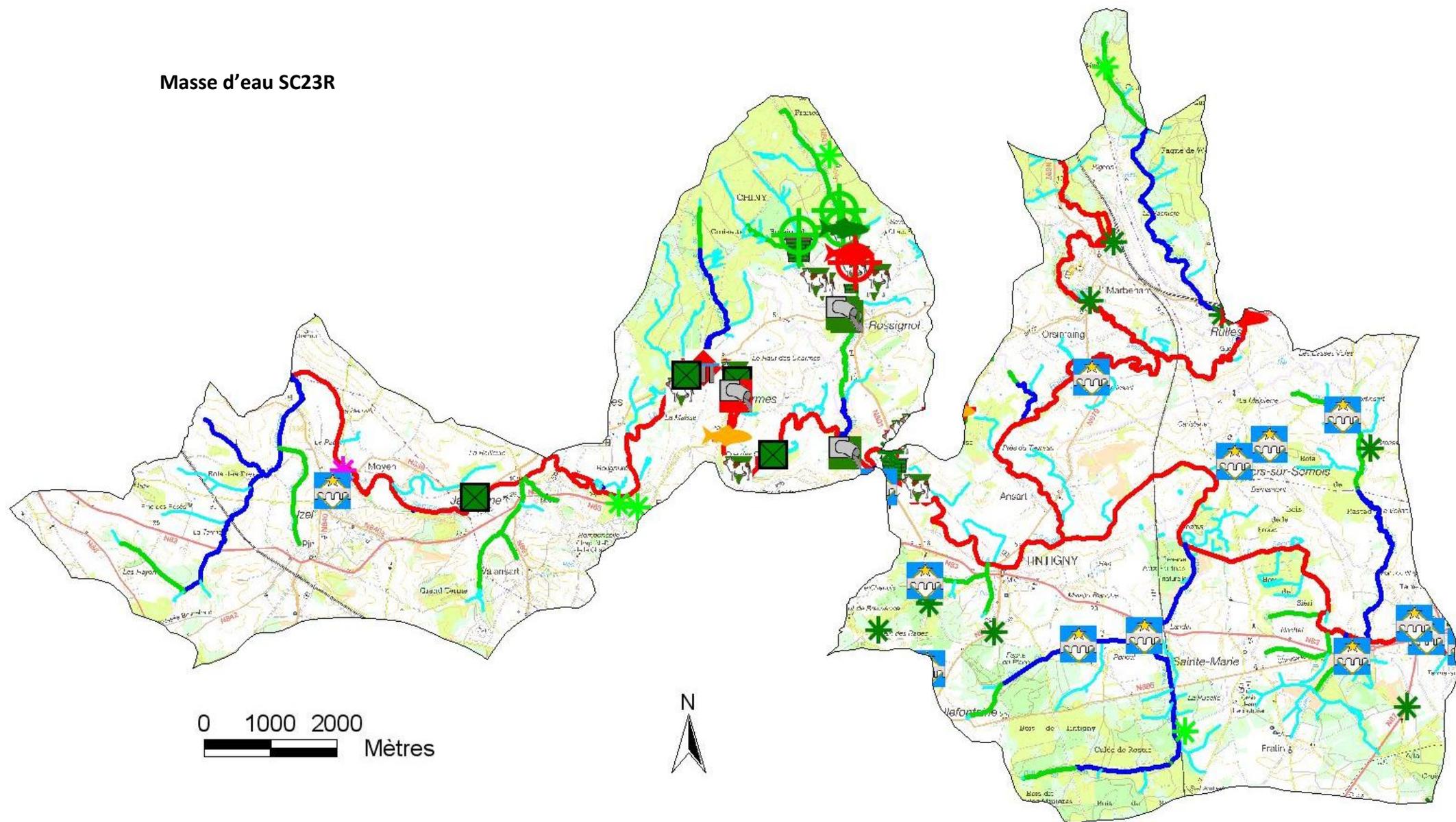
Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2009 et 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	12	4	4	5	0	1	4	11	13	0
0	1	1	2	1	0	1	0	atout	13	0



Masse d'eau SC23R





Masse d'eau SC24R – RUISSEAU DE TAMIGEAN – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

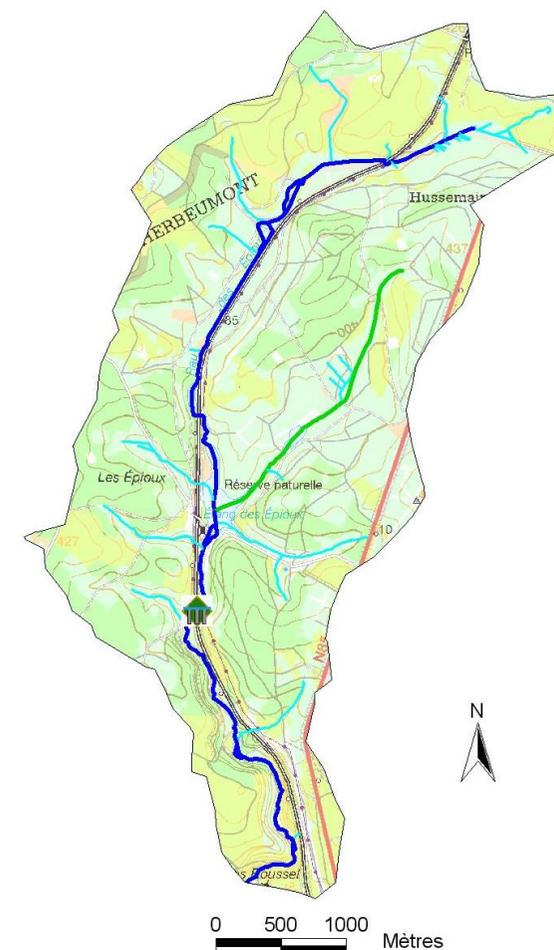
Masse d'eau naturelle de 13,09 km², répartie sur deux Communes, **Florenville (4/5)** et Herbeumont.

Située en tête de bassin, elle comprend les ruisseaux des Epioux et de Tamigean.

Elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (92,14 %) ainsi que par des zones d'eau et humides. Près de 45 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.

Aucun point noir prioritaire observé sur cette masse d'eau forestière.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	atout	0	0



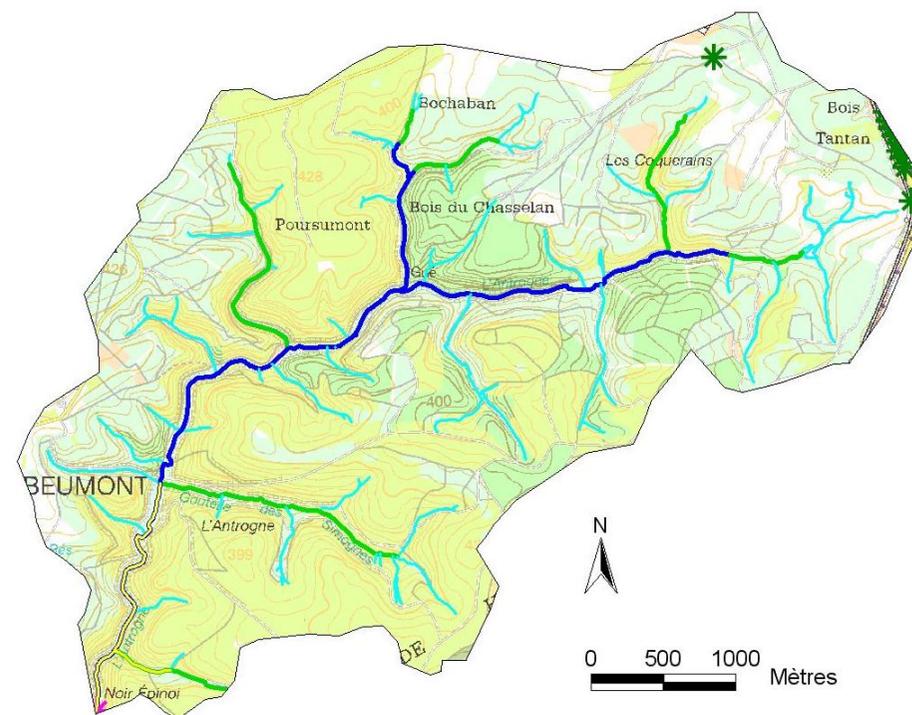
Masse d'eau SC25R – ANTROGNE – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Petite masse d'eau (17 km²), à 89% forestière, toute entière sur la Commune d'Herbeumont. Seule une frange de l'agglomération est présente sur la masse d'eau (104 personnes), représentant une densité de population de 6 hab. /km².

11,5 km² sont repris en Natura 2000.

Les 3,75 derniers km de l'Antrogne sont en zone amont de zone de baignade, mais comme ce tronçon est forestier, il ne semble pas poser de problème.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2009 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0
0	0	0	0	0	0	0	0	atout	4	0



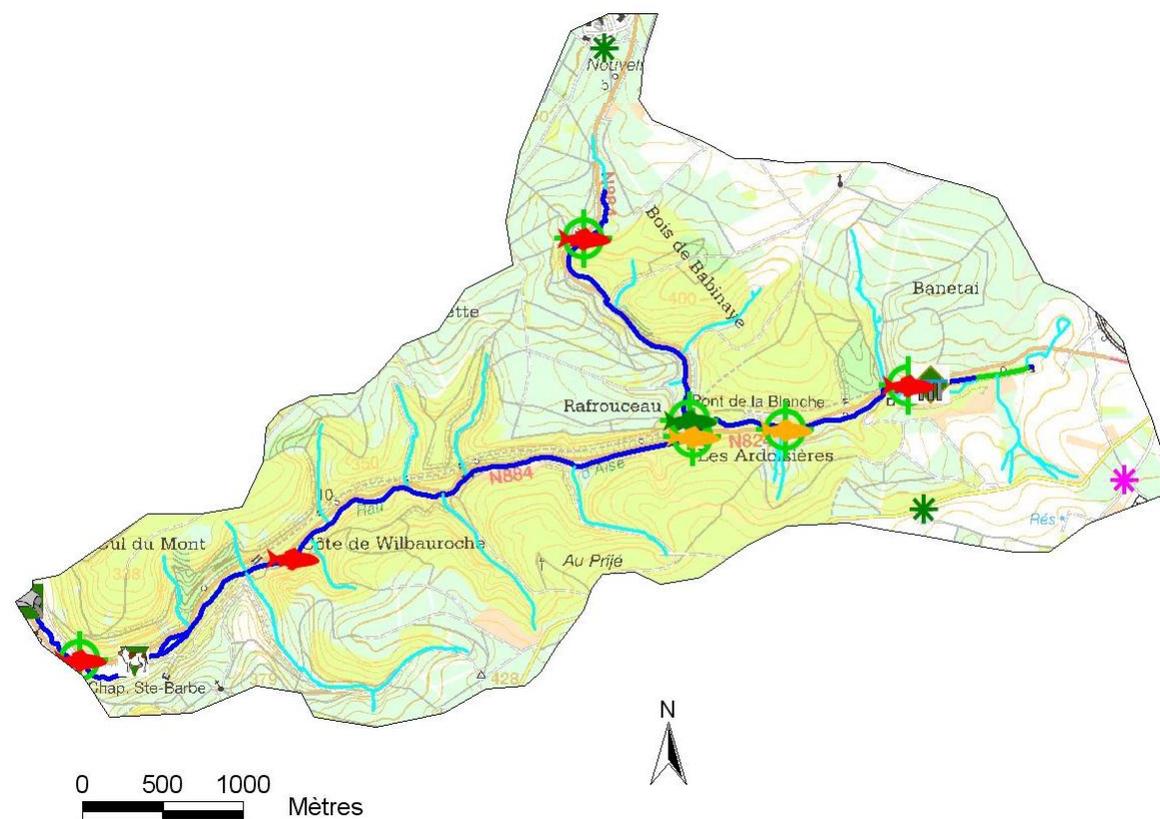
Masse d'eau SC26R – RUISSEAU D'AISE - TRES BON ETAT EN 2012 - TRES BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Petite masse d'eau naturelle de 14,9 km², répartie sur deux Communes, Herbeumont et Bertrix.

Elle comprend les ruisseaux d'Aise, de l'Ardoisière et de la Morespierre.

Essentiellement forestière, près de 39 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	1	5	7	0	0	1	0	0	3	0
0	0	0	4	0	0	0	0	atout	3	0



Masse d'eau SC27R – RUISSEAU DES MUNOS – PAS BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Entièrement située sur le territoire de la Commune de **Bertrix**, la masse d'eau du ruisseau des Munos comprend à l'amont de sa source une grande partie de son agglomération. Cela représente une population de 4.856 habitants, soit 242 hab./km². Comparativement aux 41 autres masses d'eau du sous-bassin Semois-Chiers, c'est le deuxième taux parmi les plus élevés.

Les eaux usées de cette importante population sont traitées notamment par la station d'épuration par lagunage de Bertrix située le long du cours d'eau, à hauteur de son premier quart amont. Dès l'aval de la station d'épuration, la vallée est classée Natura 2000 jusqu'à l'exutoire de la masse d'eau.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
3	3	2	2	1	0	2	0	3	37	2
0	0	0	1	1	0	0	0	atout	37	0



Masse d'eau SC28R – SEMOIS III – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

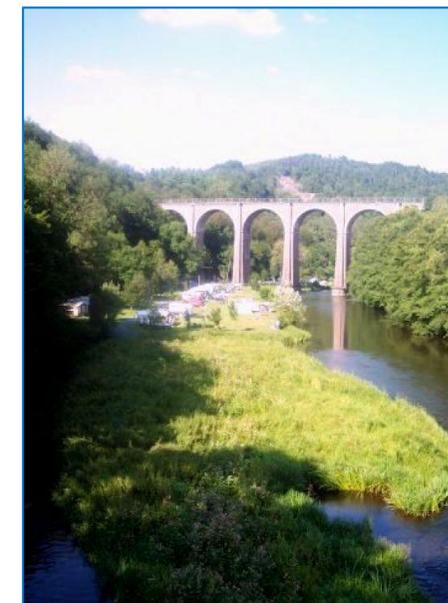
MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau de 105 km² partagés entre les Communes de **Florenville** (Florenville, Ste-Cécile, Fontenoille, Chassepierre, Laiche, Martué, Lacuisine), **Chiny** (Chiny), **Herbeumont** (Herbeumont), Bertrix (Cugnon, Morteihan), Bouillon. La pression du tourisme est ici bien réelle. A une population résidente pas très dense de 6.183 habitants (soit 59 hab. /km²) vient en effet s'ajouter l'été une charge de quelque 4.750 EH.

En matière d'épuration, trois stations d'épuration sont actuellement fonctionnelles, pour une capacité globale de 7.625 EH, il reste quatre agglomérations à équiper pour 3.750 EH.

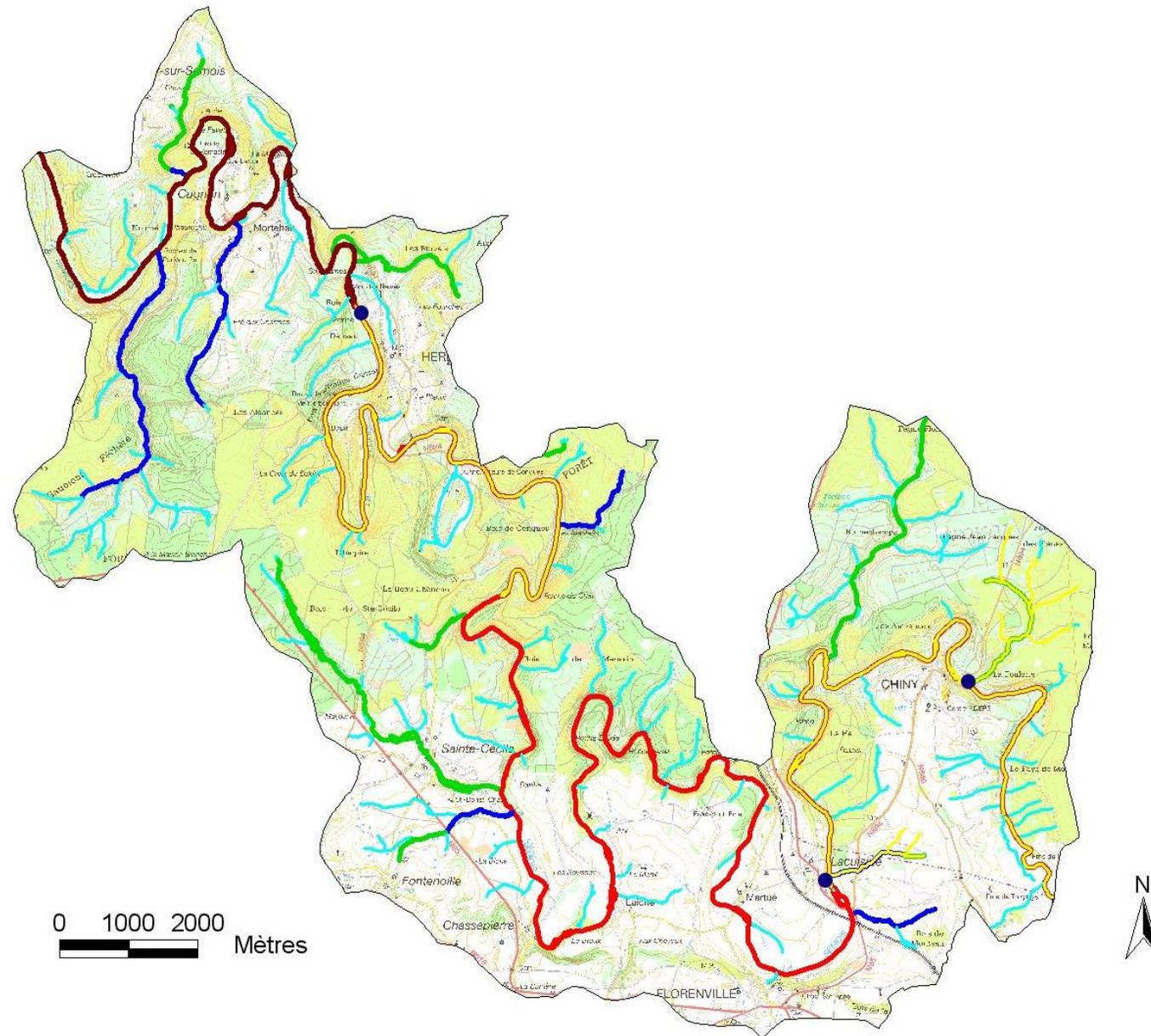
Trois zones de baignade en Semois sont présentes dans cette masse d'eau, à Chiny, Lacuisine et Herbeumont. Leurs zones amont dans la masse d'eau sont respectivement de 20, 29 et 25 km. Ces parties ont été inventoriées, à l'exception des traversées forestières.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.





Masse d'eau SC28R





Masse d'eau SC29R – RUISSEAU DES ALEINES - BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

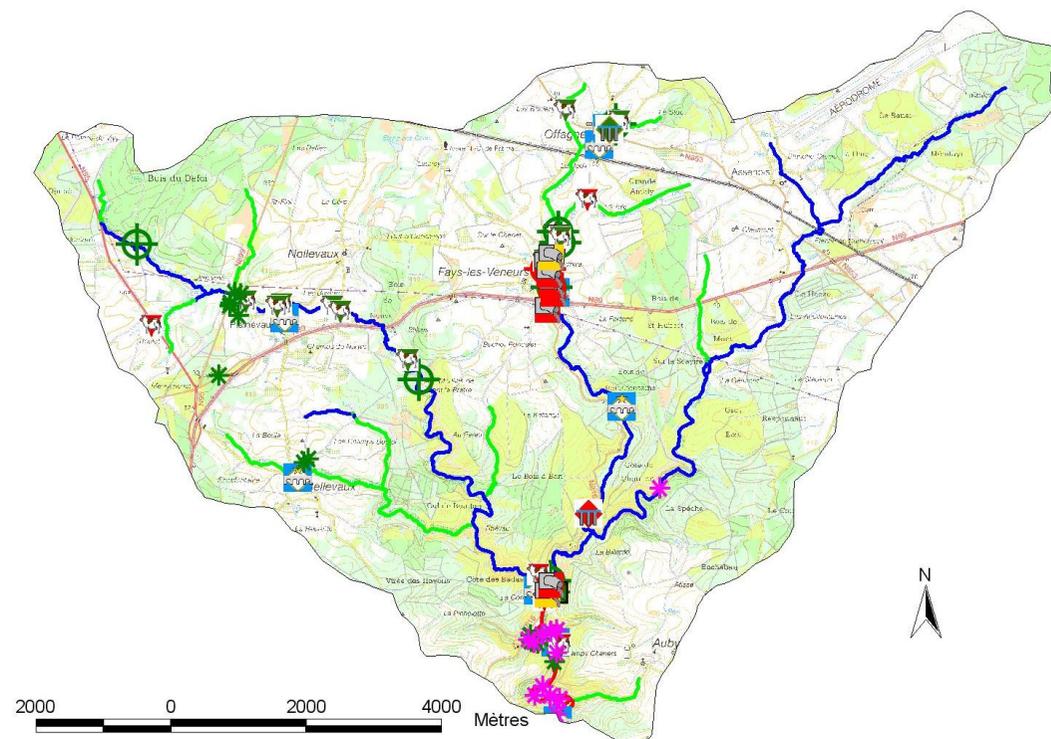
Masse d'eau naturelle de 87 km², dont environ la moitié en prairies (permanentes et temporaires), l'autre partie étant occupée par de la forêt.

Répartie sur trois Communes, **Paliseul** (Fays-les-Veneurs, Offagne, Nollevaux), Bouillon (Bellevaux), Bertrix (Auby).

Elle est assez peu peuplée (2.309 hab., 27 hab. /km²), mais le tourisme y génère presque autant d'équivalent-habitants en saison (1817 EH).

Près de 50% des habitants sont sous le régime d'assainissement autonome, et donc en attente des études de zones.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2010 :

Déchets	Erosions	Entraves	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	12	1	8	0	1	0	0	12	1
3	3	1	2	0	1	0	atout	12	1



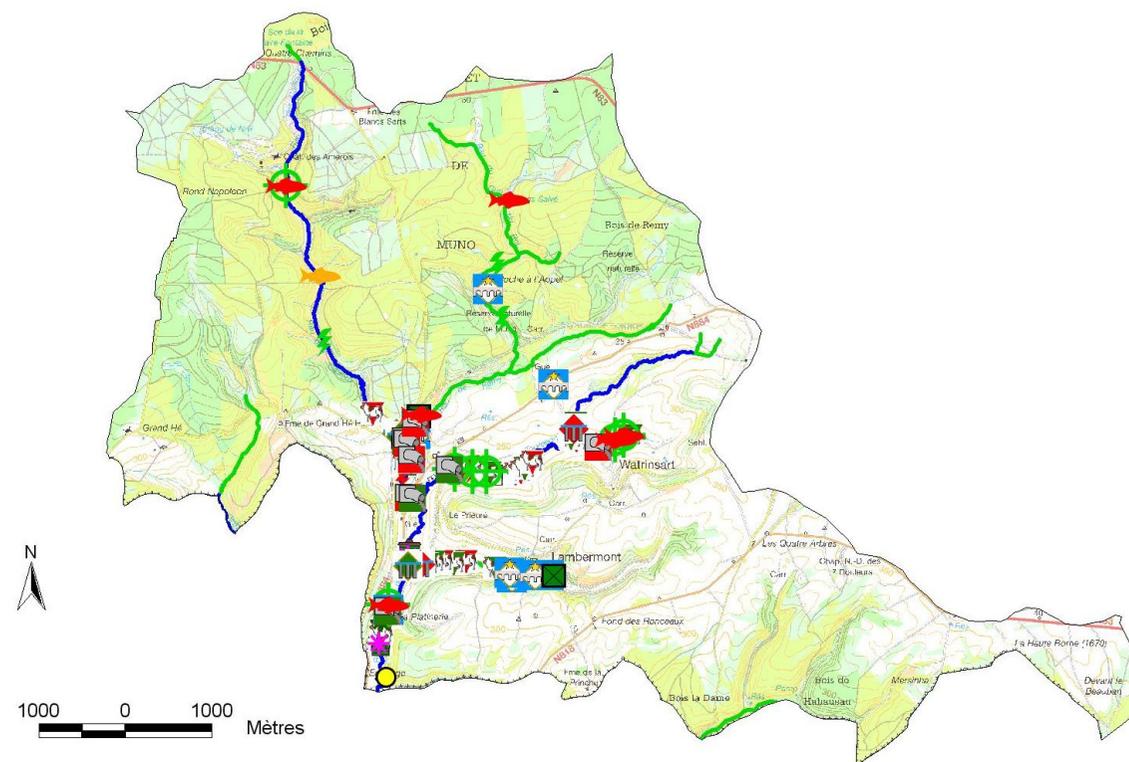
Masse d'eau SC30R – RUISSEAU DU TREMBLE – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau de tête de bassin d'un bassin transfrontalier, elle compte trois villages de la Commune de **Florenville** (Muno, Lambermont, Watrinsart) et un hameau de la Commune de Bouillon (Grand Hé).

Elle est couverte par des forêts pour 58% de son territoire, sa population s'élève à 775 personnes (17 hab./km²), aucune station d'épuration n'épure actuellement leurs eaux usées. Deux stations sont prévues de 400 EH et 250 EH, vu leurs faibles capacités, elles ne sont pas prioritaires. Remarquons que près de 54% des habitants sont en zone d'épuration autonome.

Peu de points noirs rencontrés, à l'exception de la pression exercée sur le cours d'eau due au bétail. Sites à valoriser dans la partie forestière.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
6	25	7	7	10	0	5	3	8	3	1
0	13	0	6	5	0	2	0	atout	3	0

Masse d'eau SC31R – RUISSEAU DES MAMBES – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

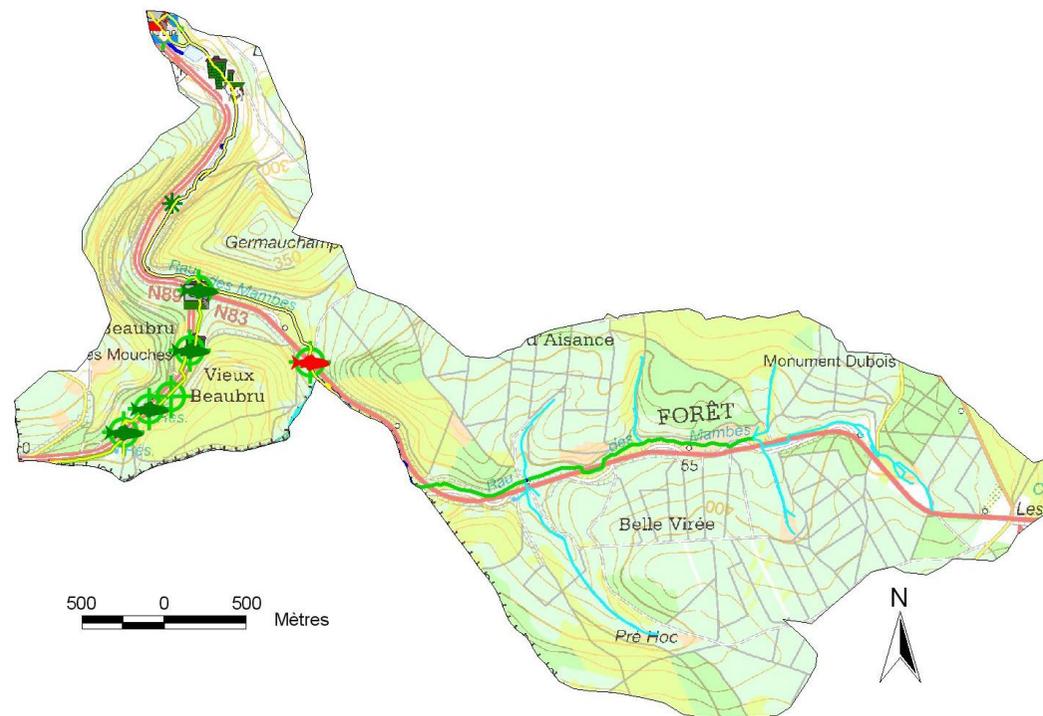
MASSES D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Petite masse d'eau (10 km²), exclusivement forestière, pratiquement sans habitat (141 habitants).

Elle comprend 15 km de zones amont pour les deux zones de baignade en Semois à Bouillon.

Quelques dépôts de déchets ont été relevés, certains sont jugés comme prioritaires.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
4	1	7	5	2	0	0	0	1	3	0
0	0	0	1	1	0	0	0	atout	3	0



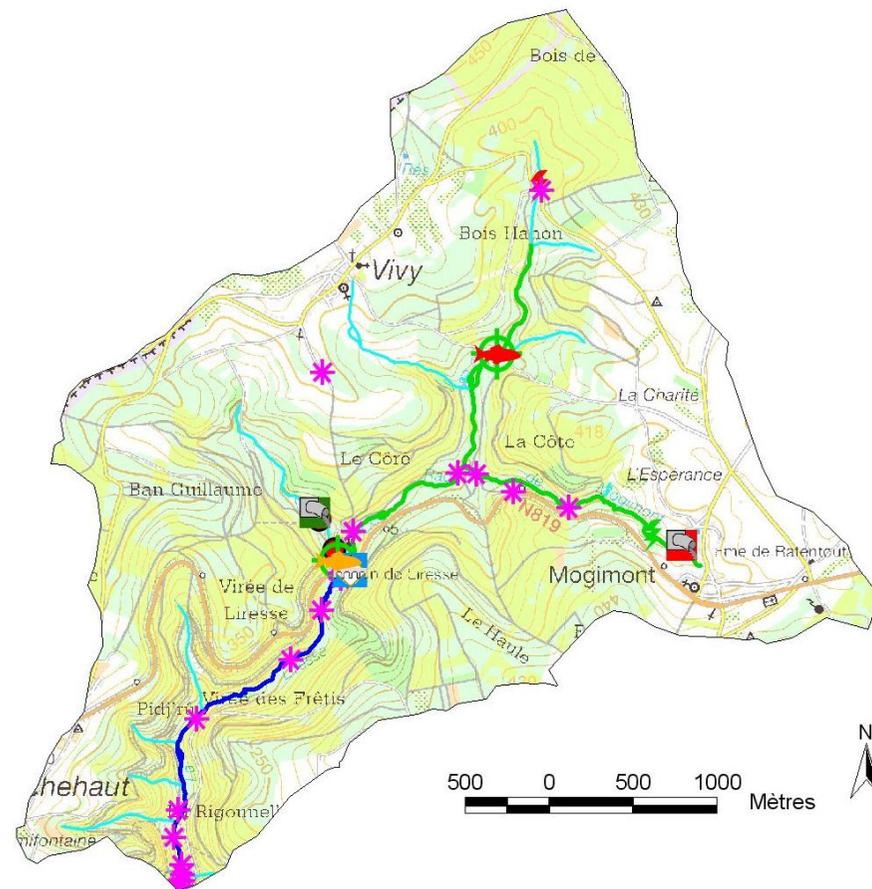
Masse d'eau SC32R – LIRESSÉ – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 13,25 km², située en majorité sur la Commune de Bouillon. Elle comprend la Liresse (depuis son point d'origine jusqu'à sa confluence avec la Semois) et compte 275 habitants répartis sur trois villages (Mogimont, Vivy et une partie de Rochehaut)

La réalisation d'une station d'épuration est prévue, à Mogimont (250 EH).

Située en tête de bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (64,87 %) ainsi que par des prairies et cultures (29,45%).

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	2	2	2	2	0	0	0	1	19	2
0	1	0	1	1	0	0	0	atout	19	2

Masse d'eau SC33R – RUISSEAU DE GROS FAYS - BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau de 17 km², située sur les Communes de **Bièvre** (Gros-Fays, Cornimont), Vresse-sur-Semois, Bouillon, Paliseul.

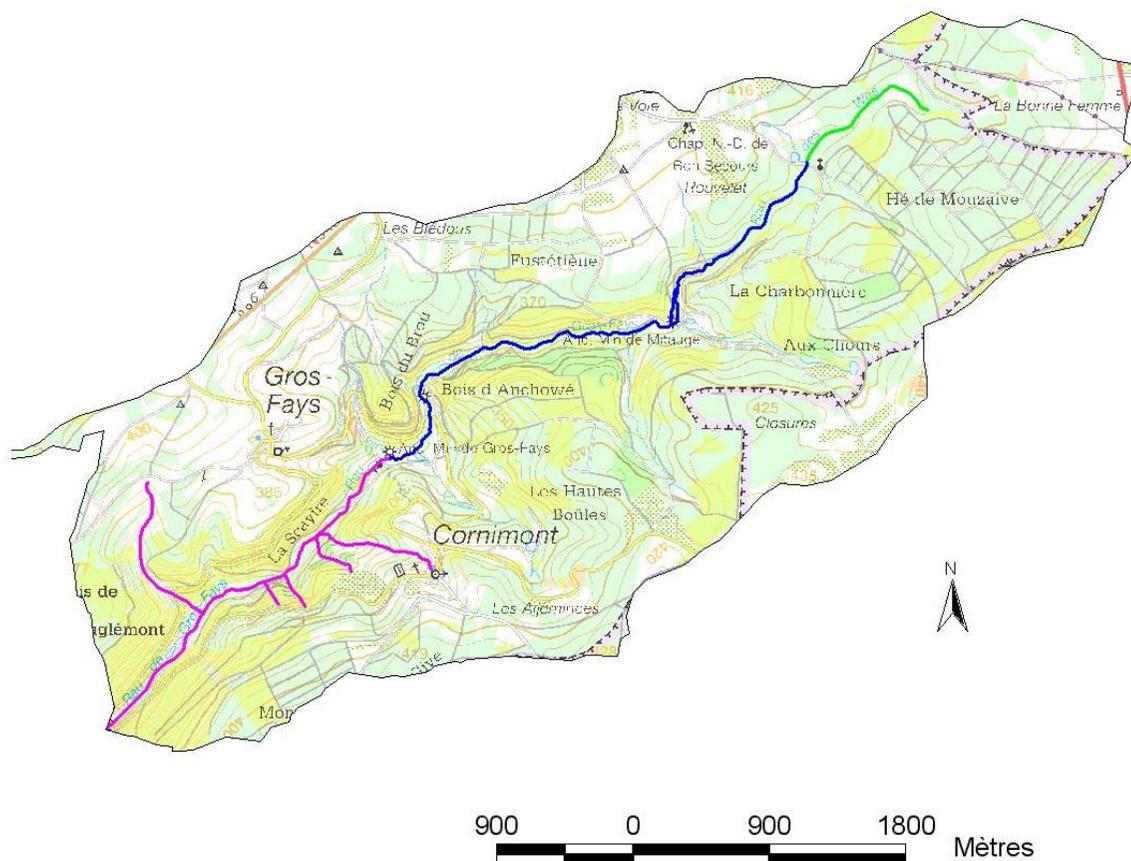
Les villages de Gros-Fays et Cornimont comptent ensemble 233 habitants, dont les eaux usées ne sont pas épurées (une station est prévue, 120 EH, non prioritaire).

Le ruisseau de Gros-Fays et quelques-uns de ses affluents sont en zone amont de zone de baignade (zone de baignade de Vresse-sur-Semois) sur une longueur cumulée de 21 km.

Cinq stations de Renouées du Japon ont été signalées lors de l'inventaire de terrain.

Cette masse d'eau a été inventoriée en 2009 : de nombreux atouts liés au patrimoine bâti et naturel ont été observés. Seuls quelques pieds de Berces du Caucase ont été inventoriés. Ceux-ci ont été gérés.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



En mauve : zone amont de la zone de baignade



Masse d'eau SC34R – RUISSEAU DE REBAIS – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

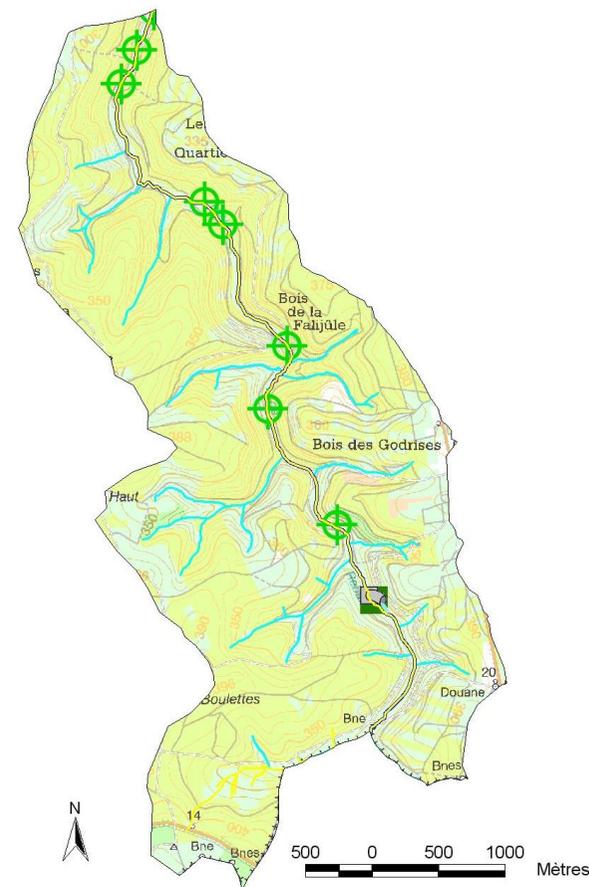
MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAIGNADE.

Petite masse d'eau (12 km²), exclusivement forestière, pratiquement sans habitat (23 habitants).

22 km de zone amont pour les deux zones de baignade en Semois sur la Commune de Vresse-sur-Semois.

Masse d'eau inventoriée en 2012. Peu de problèmes rencontrés hormis quelques entraves.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	7	0	0	1	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	atout	0	0

Masse d'eau SC35R – RUISSEAU DU RUX AU MOULIN – BON ETAT en 2012 – BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

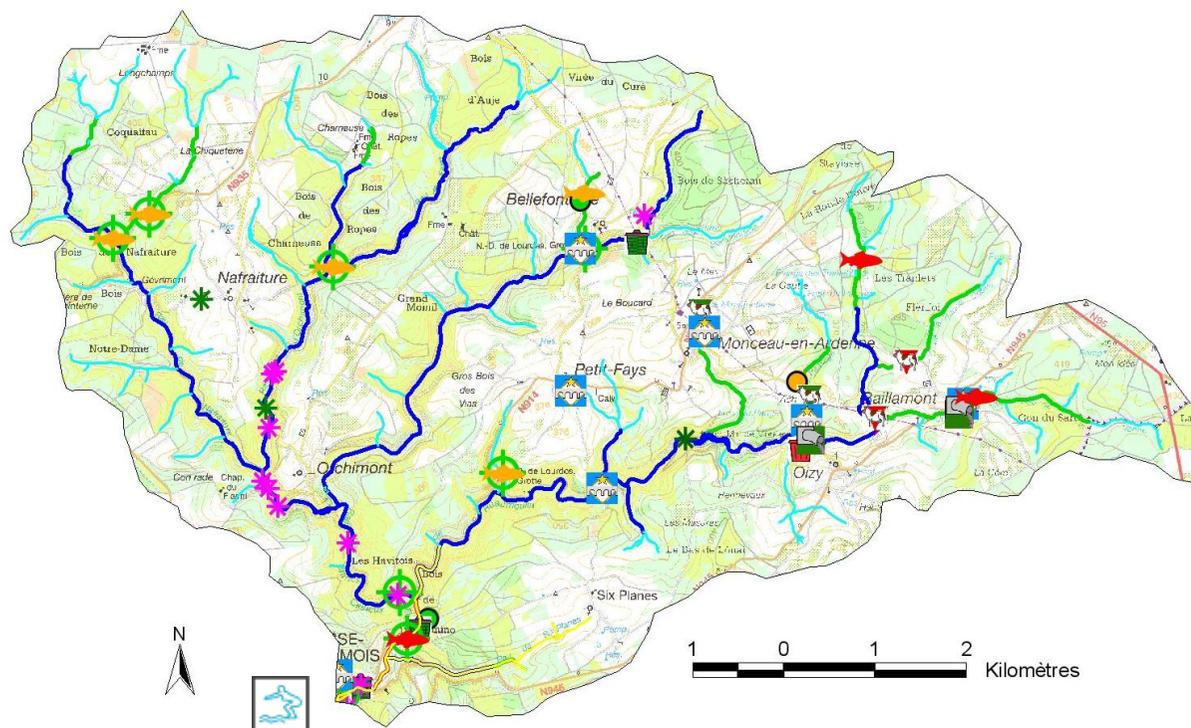
MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Masse d'eau naturelle de 61 km², comportant de nombreux cours d'eau. Elle s'étend sur les Communes de **Bièvre** (Petit-Fays, Monceau-en-Ardenne, Baillamont, Oizy, Six Planes), Vresse-sur-Semois (1/3 Vresse, Orchimont, Nafraiture), Gedinne.

Les vallées sont plutôt forestières, sauf dans leurs zones amont où les cours d'eau coulent dans des prairies, prairies qui couvrent les plateaux. La zone amont de la zone de baignade de Vresse-sur-Semois (les 5 derniers km avant Vresse) coule donc en zone forestière.

Présence de nombreux villages, mais constitués en villages agricoles (la population totale de la masse d'eau atteint 333 personnes). **Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014**

Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire 2012 :



En jaune sur la carte : zone amont de la zone de baignade.

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	7	0	0	1	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	atout	0	0



Masse d'eau SC36R – RUISSEAU DE MEMBRE – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

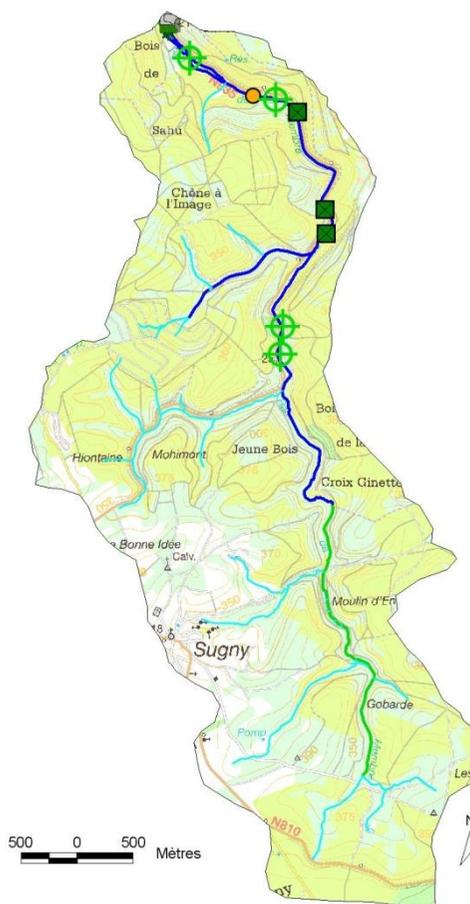
Masse d'eau naturelle de 16.68 km², située sur la Commune de Vresse-sur-Semois.

Située à la frontière française, elle comprend le Ruisseau de Membre et compte 302 habitants, soit 18 hab/km². Le tourisme est également bien présent avec 642 EH (camping).

La réalisation d'une station d'épuration est prévue, par l'INASEP, à Sugny (550 EH). Ce village est partagé entre les deux sous-bassins Semois-Chiers et Haute-Meuse.

Située en tête de Bassin, elle est couverte par des bois, forêts et terrains semi-naturels (78,47 %) ainsi que par des prairies et cultures (12, 44%). Près de 24 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	0	4	0	1	0	0	3	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	atout	0	0



Masse d'eau SC37R – SEMOIS IV – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

MASSE D'EAU COMPRENANT UNE ZONE AMONT DE ZONE DE BAINNADE.

Suivant les 2/3 aval de la Basse Semois, cette dernière longue masse d'eau (80 km de Semois) traverse les Communes de **Bouillon** (Les Hayons, Dohan, Bouillon, Noirefontaine, Sensenruth, Ucimont, Botassart, Corbion, Poupehan, Frahan, Rochehaut), puis **Vresse-sur-Semois** (Alle, Mouzaive, Chairière, Laforêt, 2/3 Vresse, Membre, Bohan) jusqu'à la frontière française.

Ses 137 km² sont pour 70% recouverts de forêts ou de milieux semi naturels et pour 20% de territoires agricoles.

La population résidente n'est pas très nombreuse (6387 habitants, soit 47 hab. /km²) mais le tourisme (principalement campings) y génère 12.745 EH.

Cette masse d'eau compte quatre zones de baignade en Semois (Bouillon - Pont de la Poulie, Bouillon - Pont de France, Alle-sur-Semois, Vresse-sur-Semois) auxquelles y sont adjoints 101 km de zones amont. Nous les avons inventoriées dans les parties non forestières de leur parcours.

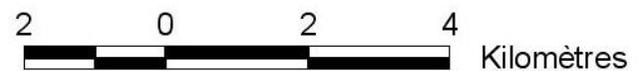
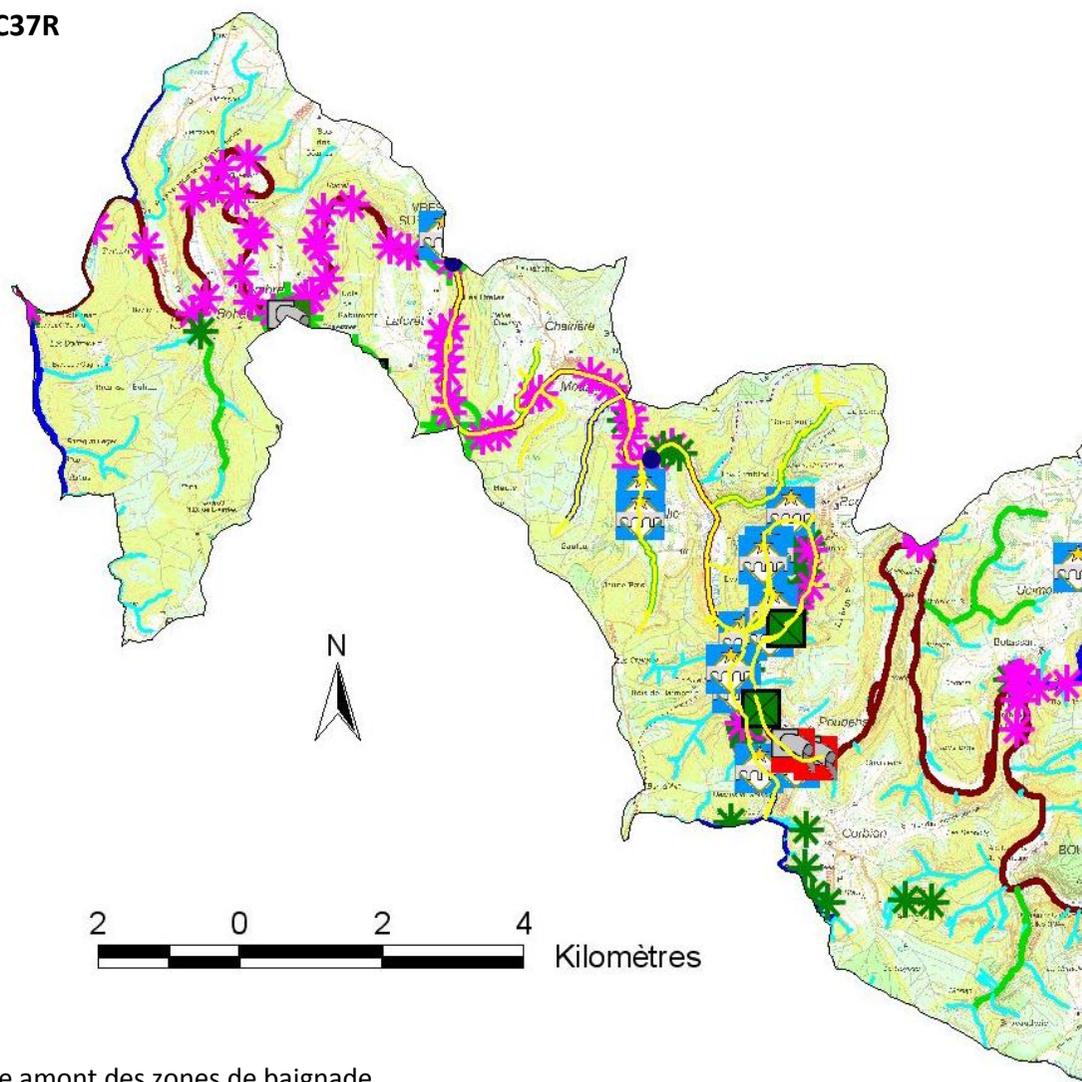
Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2010 et 2012 :

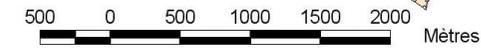
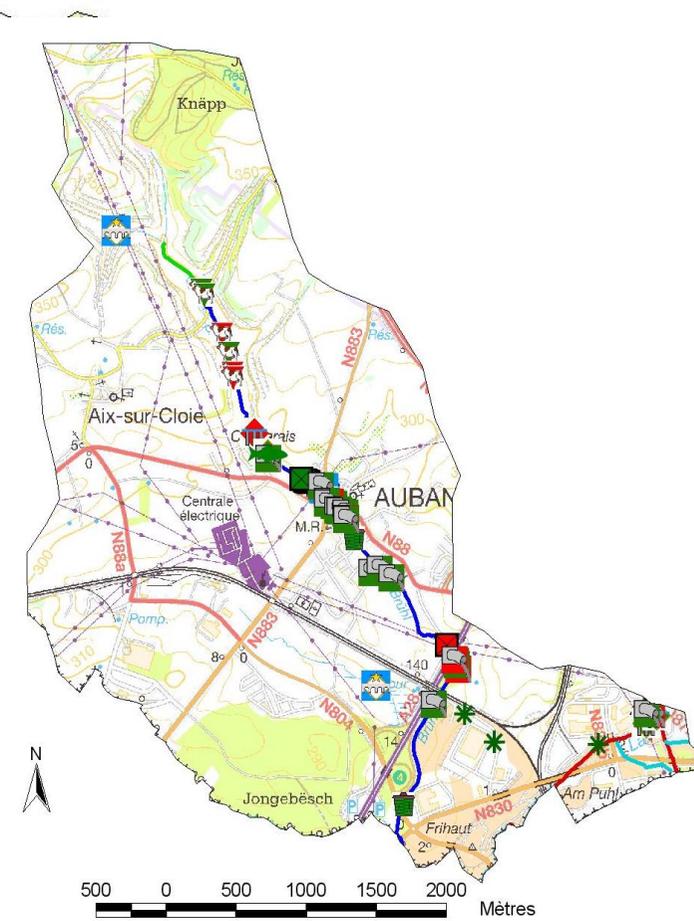
Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	1	3	2	21	0	0	2	16	137	2
0	0	0	2	7	0	0	0	atout	137	0



Masse d'eau SC37R



En jaune : zone amont des zones de baignade





Masse d'eau SC38R – CHIERS – PAS BON ETAT 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

A part une petite partie (sans cours d'eau) sur la Commune de Messancy, cette masse d'eau est entièrement située sur le territoire de la Commune d'**Aubange** (Aix-sur-Cloie, Aubange et un quartier frontalier d'Athus).

Petite masse d'eau transfrontalière (France et Grand-Duché de Luxembourg). Elle est caractérisée comme fortement modifiée. C'est le cas de la Chiers qui entre en Belgique à Athus en provenance du Grand-Duché, qui a un parcours exclusivement urbain et industriel de 2,7 km dont un km en frontière, avant de poursuivre son cours vers la France en repassant par le Grand-Duché. C'est aussi le cas du Brüll depuis son entrée dans l'agglomération d'Aubange jusqu'à sa confluence avec un affluent de la Chiers à Mont Saint-Martin (F).

Elle est située dans l'ancien bassin minier, 21% de son territoire sont artificialisés (habitat et zones industrielles), pour une même proportion de forêts et milieux semi-naturels.

Si dans les parties urbaines des rejets sont encore à déplorer alors que 100% des eaux usées sont théoriquement traitées, c'est le bétail qui altère la qualité du Brüll dans sa partie amont. Quant à la Chiers, l'état dans lequel elle entre dans la masse d'eau, et donc en Belgique, est tellement mauvais qu'on peut difficilement estimer la part qui pourrait être attribuée à son petit parcours chez « nous ». Avec 368 hab./km², cette masse d'eau est la plus densément peuplée de toutes celles du sous-bassin Semois-Chiers.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.

Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012:

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
7	6	0	1	23	0	4	5	3	5	0
0	3	0	0	5	0	1	4	atout	5	0



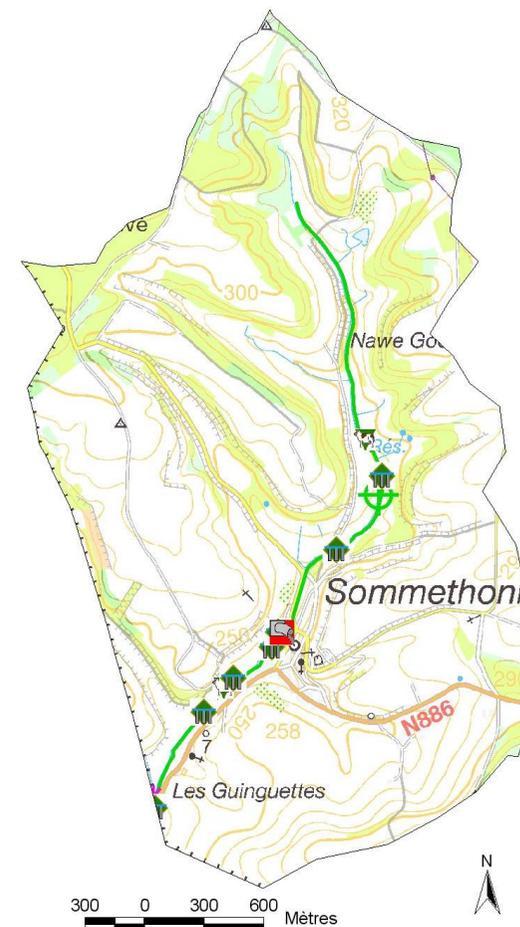
Masse d'eau SC39R – THONNE – PAS BON ETAT EN 2012 – PAS BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Très petite (7 km²) masse d'eau naturelle en tête d'un bassin transfrontalier (avec la France). Elle compte 72% de territoires agricoles pour 22% de forêts. Un seul village, Sommethonne, appartenant à la Commune de Meix-devant-Virton, avec une population de 235 habitants (32 hab. /km²).

Pas encore d'épuration, une station d'épuration de 400 EH est prévue (non prioritaire).

L'état douteux de cette masse d'eau est dû à deux facteurs : d'une part, une forte pression agricole, avec de nombreux points de libre accès au cours d'eau, d'autre part, la (très) courte distance (900 m) entre le village (et ses rejets domestiques) et la frontière, où est situé le point de contrôle.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2014.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2012 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
0	2	1	0	1	0	6	0	0	2	0
0	0	0	0	1	0	0	0	atout	2	0



Masse d'eau SC40R – RUISSEAU DE SAINT-JEAN – BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

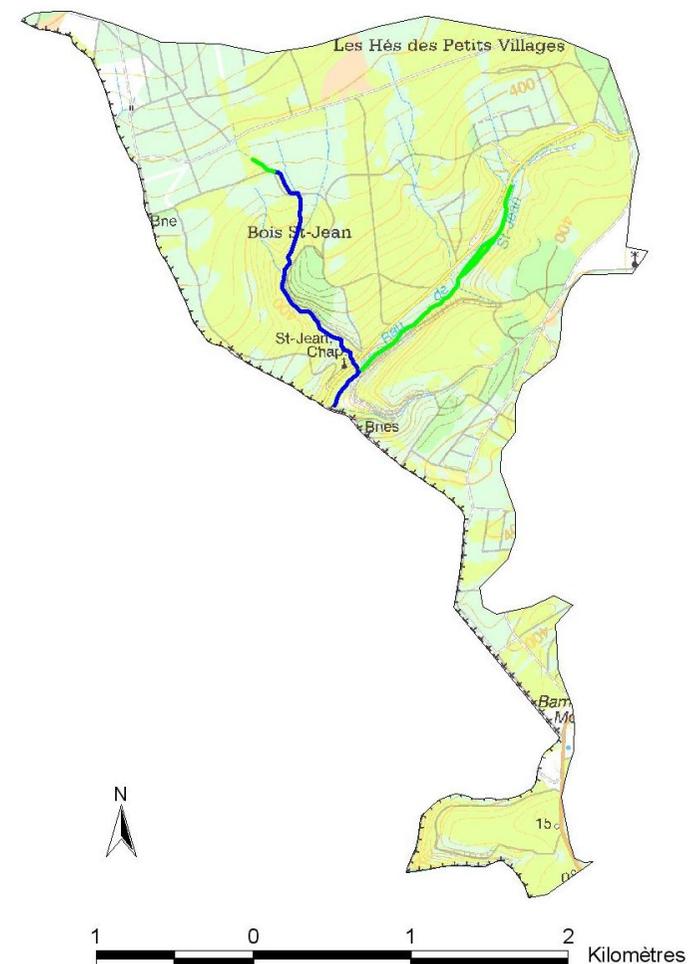
Petite (8 km²) masse d'eau naturelle et transfrontalière avec la France, répartie sur deux Communes, **Gedinne (3/4)** et Vresse-sur-Semois.

Pratiquement entièrement couverte de forêts, elle comprend le Ruisseau de Saint-Jean, situé sur la Commune de Gedinne.

Cette Commune ne participa pas au Contrat de Rivière Semois-Chiers au vue de son minuscule territoire concerné par notre sous-bassin. Cette masse d'eau n'a donc pas été inventoriée par la Cellule de coordination.

Près de 55 % de son territoire se situe en zone Natura 2000.

Cette masse d'eau sera inventoriée en 2015.



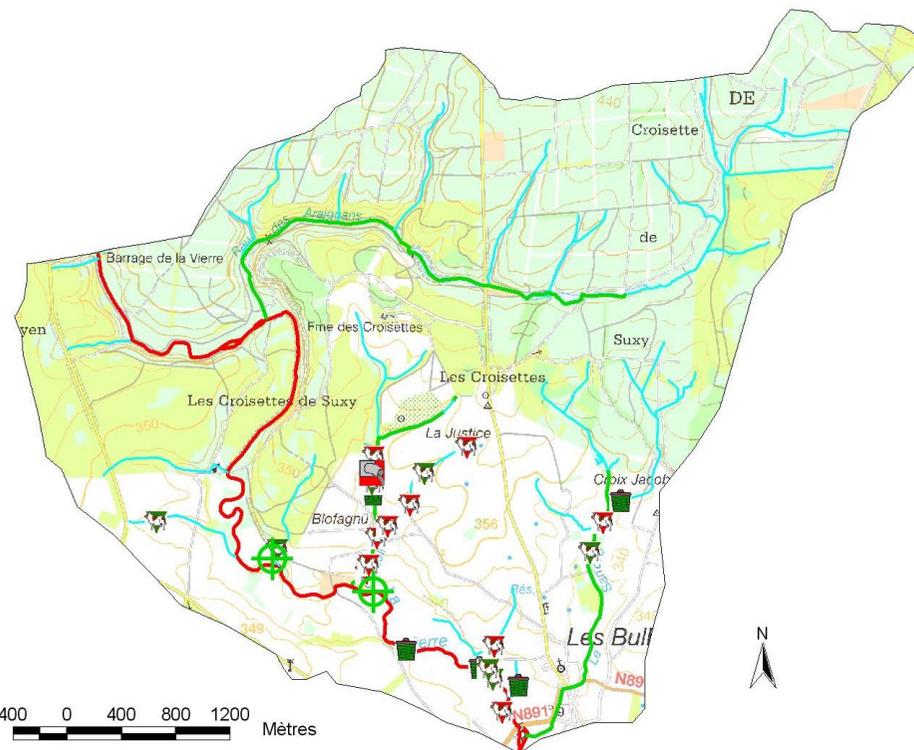


Masse d'eau SC41R – VIERRE IV – PAS BON ETAT EN 2012 - BON ETAT ESCOMPTE EN 2015

Masse d'eau naturelle de 20 km² située juste à l'aval du barrage de la Vierre (Commune de Chiny). Un seul village : Les Bulles, avec 490 habitants, soit 24,4 hab. /km². Elle compte 66% de surfaces boisées pour 33% de territoires agricoles (situés à l'aval de la masse d'eau).

Trois stations importantes de Berces du Caucase ont été signalées lors de l'inventaire des plantes invasives de l'été 2008.

Cette masse d'eau a été inventoriée en 2011. On constate notamment une forte érosion des berges par le bétail ainsi que cinq sites de dépôts de déchets.



Points noirs non prioritaires (1^{ère} ligne) et points noirs prioritaires (2^{ème} ligne) – inventaire en 2011 :

Déchets	Erosions	Entraves	Obstacles	Rejets	Captages	Ouvrages	PBerges	Patrimoine	Invasives	Autres
5	17	2	0	1	0	0	0	0	0	0
0	10	0	0	1	0	0	0	atout	0	0



4.4. Information du public sur les résultats de l'inventaire

L'AGW du 13 novembre 2008 prévoit que les résultats de l'inventaire soient approuvés par le Comité de Rivière. Dans le cas présent, les résultats de l'inventaire ont été présentés et approuvés lors de l'Assemblée générale du 28 février 2013.

Ils ont été également détaillés, de manière spécifique (par thèmes et/ou par zones d'actions), à nos partenaires (Communes, gestionnaires) dans le cadre de nos rencontres en vue d'établir et de prioriser les actions reprises dans ce Protocole d'accords. Chaque inventaire de terrain (PN, PNP) fait l'objet d'une approbation par les Communes.

L'inventaire de terrain a également été présenté dans l'Inf'Eau Semois-Chiers n°17 de mai 2013 (cf. ci-contre). Celui-ci est envoyé à l'ensemble du Comité de rivière ainsi que les représentants communaux. Habitants du sous-bassin, partenaires extérieurs ou encore toutes les personnes soucieuses de la qualité de nos cours d'eau, ils sont plus de 260 intéressés à recevoir chaque trimestre notre bulletin de liaison par voie électronique.

La plupart des Communes créent des liens avec le Contrat de Rivière sur leur site internet.

Les inventaires sont disponibles sur simple demande auprès de la Cellule de coordination. A moyen terme, la Cellule de coordination souhaite mettre en ligne les résultats d'inventaire, notamment au travers de son site Internet.

Nouvel inventaire pour un nouveau Protocole d'accords

Comme appelé dans le dernier rapport, une des missions, reprises en 1^{er} point dans les statuts de l'AGW, est de continuer, améliorer, organiser et l'actualisation de l'inventaire de terrain. Il est un élément important du processus pour mener à bien des projets d'actions et établir un nouveau protocole d'accords (programme d'actions) cohérent.

La Cellule de coordination a eu d'ailleurs l'honneur de recevoir de nouveaux protocoles d'accord pour le mois d'août 2013. Cela-ci aura une durée de vie de trois années.

Ce même procédé est en cours avec les autres partenaires du comité associatif et des services régionaux et provinciaux.

Les inventaires de terrain par Commune peuvent être demandés auprès de la Cellule de coordination du CR Semois-Chiers.

Mélanie Tessier

La Cellule de coordination actualisera, améliorera, organisera tous les points noirs sur l'ensemble des cours d'eau classés du territoire. Semois-Chiers a retrouvé ses murettes l'année passée.

Problèmes de rivières, de pollution des eaux, de plantes invasives, de déchets, d'engorgement, d'érosion des berges de cours d'eau... tous ces points noirs ont été collectés.

La tâche est importante, le travail est vaste.

La Cellule de coordination a donc dû passer des mois, et mettre ses priorités d'urgence.

Les trois Communes ont depuis un parcours, plusieurs centaines de kilomètres de berge de cours d'eau et une coordination sur toute la zone. Il y a, quelque soit la Commune ou le bassin, quatre types de points noirs récurrents :

- l'érosion des berges par le prélèvement du lit;
- les déchets domestiques et les déchets;
- l'envasement des berges par la pollution;
- les plantes invasives.

Ces points d'actions seront présentés et proposés au prochain Comité de rivière de fin d'été. De leur résultat dépend le prochain protocole d'accords.

6

Constataions en images des points noirs récurrents, après inventaire ...

Erosion des berges et des cours d'eau provoquée par le lit.

Rejets d'eau noire en cours d'eau, principalement dans les villages non encore équipés.

Déchets jetés au bord de cours d'eau : lattes de palette, déchets de latte de bois, boîtes, ...

Plantes invasives invasives dans les Bultaines de l'Herlaya qui forment de longs cordons continus le long de la Semois, de la Vire, de Ton et de la Chiers.

8

5. PROGRAMME D' ACTIONS



5.1. Elaboration du programme d'actions 2014-2016

L'inventaire de terrain a été présenté à une représentation de chaque Collège échevinal qui, après discussion quant au bien fondé de la désignation des points noirs relevés, a été invité à définir les actions qu'il choisissait de mettre en œuvre durant la période 2014-2016 (parmi les actions proposées par la cellule de coordination du Contrat de Rivière ou de sa propre initiative).

Une Assemblée générale des partenaires s'est tenue le 28 février 2013 à Etalle au cours de laquelle les membres du Comité de rivière ont approuvé à l'unanimité les points noirs prioritaires et les actions proposées.

Ensuite, c'est par des contacts directs avec les différents partenaires du Contrat de Rivière que les actions ont pu être définitivement inscrites dans le protocole d'accords.

Les membres du Comité de rivière ont approuvé l'ensemble des actions qui ont été présentées à l'occasion du Comité du 24 juin 2013 à Bertrix. Etant donné que la plupart d'entre elles sont destinées à pallier aux points noirs relevés, il a été décidé de classer les actions du protocole d'accords suivant les thèmes des fiches d'inventaire du SPW, en y ajoutant les thématiques complémentaires nécessaires.

Ce qui nous donne les treize titres suivants :

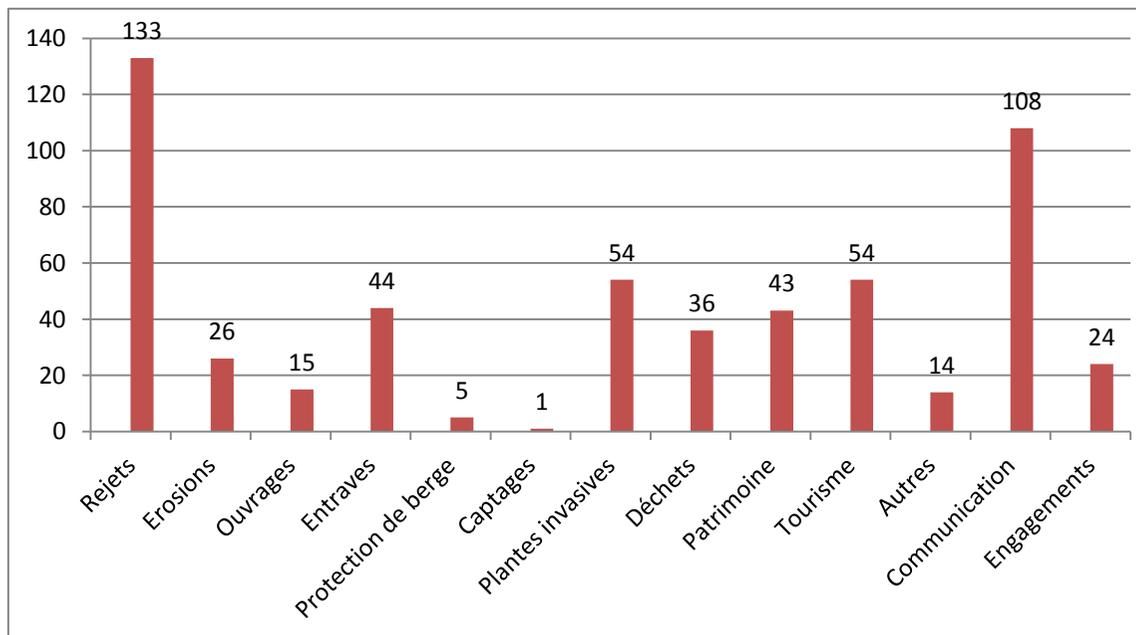
- | | |
|--|--|
| 1. Rejets | 8. Déchets |
| 2. Captages | 9. Patrimoine : culturel, naturel et paysager |
| 3. Erosions : naturelles et par le bétail | 10. Autres |
| 4. Ouvrages | 11. Tourisme |
| 5. Entraves : entraves, embâcles, obstacles | 12. Communication : communication, sensibilisation, concertations, études |
| 6. Protection de berges | 13. Engagements. |
| 7. Plantes invasives | |

La structure du Protocole d'accords est définie par l'AGW du 18 novembre 2008. Le Protocole d'accords vous est présenté par thème.



Répartition des actions du Protocole d'accords par thème

Le Protocole d'accords comprend **557 actions** réparties de la façon suivante :



TOTAL du nombre d'actions : 557

→ **Nombre d'actions récurrentes : 278 actions → 50%**

→ **Nombre d'actions ponctuelles : 279 → 50%**

→ **Nombre d'actions reconduites : 189 → 34%**

→ **Nombre d'actions en lien avec la DCE : 263 → 47%**



5.2. Domaine d'activités

Présentation des thèmes et sous-thèmes DCE

1. Assainissement des eaux usées

L'assainissement des eaux usées concerne les projets de mesures qui visent à réduire l'impact des rejets d'eaux urbaines résiduaire dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Les outils réglementaires pour la gestion des eaux urbaines résiduaire sont décrits dans le Code de l'Eau, en particulier :

- Le Règlement Général d'assainissement (RGA) qui fixe les régimes d'assainissement (collectif, autonome, transitoire) et les obligations qui en découlent.
- Les Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH), schémas directeurs de la gestion des eaux usées.
-

Le régime d'assainissement collectif implique que les eaux usées sont ou seront collectées par des égouts et des collecteurs pour être épurées dans une station d'épuration collective.

Le régime d'assainissement autonome concerne les zones où la pose des égouts n'est pas envisagée, les habitants devant épurer eux-mêmes leurs eaux usées en équipant leur habitation d'un système d'épuration individuel agréé.

Le régime d'assainissement transitoire concerne les zones où une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter vers l'assainissement collectif ou l'assainissement autonome. Ce type de régime étant destiné à disparaître à terme, l'assainissement transitoire ne fait pas l'objet d'un sous-thème.

La SPGE coordonne et finance les investissements en matière de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaire au travers de programmes d'investissement quinquennaux. En outre, la SPGE co-finance les travaux d'égouttage planifiés par les Communes au travers de leurs programmes triennaux.

Actuellement et compte tenu des impératifs liés aux contentieux entre la Commission européenne et la Belgique sur la mise en œuvre de la directive 91/271/CEE, la priorité est accordée à l'assainissement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH. Des investissements sont néanmoins réalisés pour les agglomérations dont la taille est inférieure à 2.000 EH en raison de la sensibilité du milieu récepteur et du respect d'autres directives européennes (zones de baignade, zones Natura 2000, directive 2000/60/CE).

Le programme d'investissement relatif à l'année 2015 est en cours de définition. Il visera principalement la mise en conformité d'agglomérations de petite taille.





1.1. Assainissement collectif

Le régime d'assainissement collectif implique que les eaux usées sont ou seront collectées par des égouts et des collecteurs pour être épurées dans une station d'épuration publique existante ou à réaliser avant rejet en eau de surface.

Le régime d'assainissement collectif caractérise les zones équipées (ou qui seront équipées- d'égouts débouchant vers une station d'épuration collective existante ou à réaliser.

Ce régime s'applique :

- aux agglomérations dont le nombre d'EH est supérieur ou égal à 2.000,
- aux agglomérations inférieures à 2.000 EH, qui remplissent une des conditions suivantes :
 - une station d'épuration collective est en service ou le marché a été adjugé,
 - 75% des égouts sont existants et en bon état,
 - des spécificités environnementales justifient le choix du régime d'assainissement collectif.

→ 89,9 % d'assainissement collectif à l'échelle de la Province de Luxembourg. A noter que le sous-bassin Semois-Chiers est composé de 2 Communes namuroises : Vresse-sur-Semois et Bièvre. A l'heure actuelle, 4 stations d'épuration sont existantes sur la Commune de Vresse-sur-Semois, ce qui représente 2.900 EH. Il n'y pas de station d'épuration à l'heure actuelle sur la Commune de Bièvre (sous-bassin Semois-Chiers).

Programme de mesures :

NB : nous avons voulu conserver la numérotation des mesures issues du projet de Plan de gestion (DCE).

Pour les agglomérations ≥ 10.000 EH :

- 0070 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0110 : Mise en conformité des stations existantes (traitement tertiaire) → SPGE, AIVE, INASEP
- 0040 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0030 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes





Pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 EH :

- 0060 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0060-1 : Travaux de rénovation des stations d'épuration existantes → SPGE, AIVE, INASEP
- 0020 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0010 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes

Pour les agglomérations < 2.000 EH :

- 0050 : Nouvelles stations d'épuration → SPGE, AIVE, INASEP
- 0050-1 : Travaux de rénovation des stations d'épuration existantes → SPGE, AIVE, INASEP
- 0072 : Mise en conformité du réseau de collecte → SPGE, AIVE, INASEP
- 0071 : Mise en conformité du réseau d'égouts → SPGE, AIVE, INASEP, Communes

Heureux comme un poisson dans l'eau.

1.2. Assainissement autonome

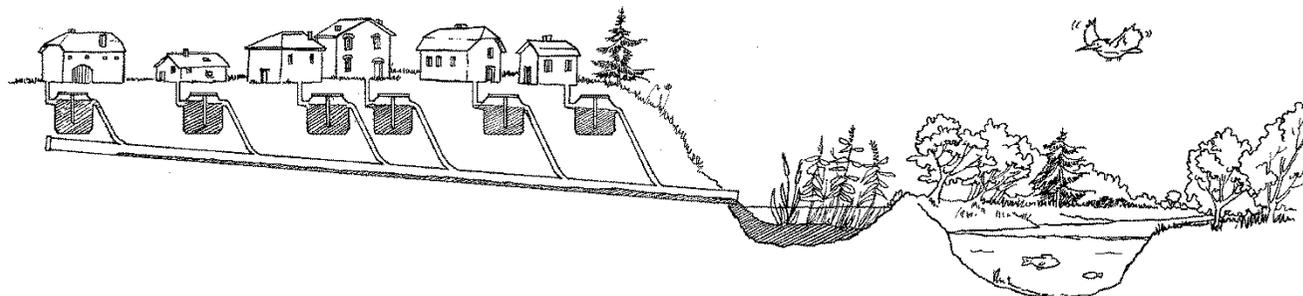
Le régime d'assainissement autonome caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées.

En zone d'assainissement autonome, l'article R.279 du Code de l'Eau prévoit l'obligation d'installer un système d'épuration individuelle agréé pour :

- toute nouvelle habitation,
- toute habitation existante dont les aménagements, extensions ou transformations autorisés par un permis d'urbanisme ont pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée.

Ce système fait l'objet :

- soit d'une déclaration : pour les systèmes dont la capacité est inférieure à 100 EH,
- soit d'une demande de permis d'environnement : pour les systèmes ayant une capacité supérieure ou égale à 100 EH.





Les Communes soit actent la déclaration, soit délivrent le permis en cas de recevabilité de la demande.

Les Communes ou plusieurs personnes privées ou publiques peuvent initier des projets assurant un assainissement autonome groupé à l'ensemble des habitations, en raison d'impératifs techniques ou environnementaux. Lorsque l'assainissement autonome groupé est mis en œuvre par les Communes (ou une ou plusieurs personnes publiques) on parlera alors d'assainissement autonome communal groupé. Dans ce cas, les droits et devoirs liés à l'assainissement de la zone concernée incombent à la Commune. Lorsque l'assainissement autonome groupé est mis en œuvre par une ou plusieurs personnes privées, la mise en conformité est à l'initiative des propriétaires des habitations concernées.

→ **9,4 % d'assainissement autonome à l'échelle de la Province de Luxembourg.**

Programme de mesures :

- 0130 : mesure-mère : mise en place d'un service public d'assainissement autonome
- 0130-1 : Assainissement autonome en zone prioritaire → SPGE, AIVE, INASEP

2. L'industrie

Les activités des entreprises peuvent entraîner des pressions importantes sur l'environnement et sur les ressources en eau en particulier. Les objectifs et les principes de la politique communautaire en matière d'environnement visent notamment à la prévention, à la réduction et, dans la mesure du possible, à la suppression de la pollution provenant des entreprises.

Instauré par le décret du 11 mars 1999, le permis d'environnement est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002. Il intègre en un seul permis l'ensemble des anciennes autorisations requises en matière d'environnement : autorisation d'exploiter, de prise d'eau, de déversement d'eaux usées, d'autorisations spécifiques aux explosifs, ...

Toute entreprise qui déverse des eaux usées industrielles est soumise à permis d'environnement. En outre, les entreprises sont soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.



2.1. Toutes industries

Les mesures de base liées aux rejets d'eaux usées industrielles concernent toutes les industries (entreprises de tailles différentes et de divers secteurs d'activités : sidérurgie, fonderie, pharmacie, pétrochimie, entreprises agro-alimentaires, car-wash, imprimeries, ...) rejetant des eaux usées qualifiées d'industrielles.



Il en résulte qu'en fixant des objectifs de qualité à atteindre pour les eaux déversées, le permis d'environnement impose à l'industriel un effort d'épuration et des mesures de gestion de l'eau (économies, recyclage, séparation des types d'eau, ...). Les rejets d'eaux usées industrielles sont soumis à une taxe calculée en fonction de la charge polluante déversée par l'entreprise.

Programme de mesures :

- 0202 : Inspection des industries non IPPC → SPW-DGARNE
- 0270 : Renforcement des conditions intégrales et sectorielles sur base des meilleures technologies disponibles (MTD) → SPW-DGARNE
- 0300 : Mise en conformité des rejets d'eaux usées industrielles par les établissements en défaut de permis d'environnement → SPW-DGARNE
- 0410 : Application du décret sur la responsabilité environnementale → Industriels
- 0433 : Plan actualisé du réseau d'égouttage de l'entreprise → Industriels
- 0440 : Rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires en fonction des MTD et des valeurs limites d'émission pour les établissements non IPPC → SPW-DGARNE
- 0460 : Localisation précise des rejets industriels → SPW-DGARNE
- 0203 : Autocontrôle des industries non-IPPC → Industriels
- 0250 : Registre des rejets des eaux usées industrielles → SPW-DGARNE
- 0285 : Application des MTD pour les établissements non IPPC, dans les masses d'eau à risque (d'origine industrielle) → Industriels
- 0340 : Développement et suivi des installations d'épuration communes des eaux usées industrielles → Industriels
- 0380 : Sensibilisation des industriels et de leurs partenaires → Industriels, SPW-DGARNE
- 0420 : Révision des permis d'environnement selon les objectifs DCE → SPW-DGARNE
- 0434 : Analyse des eaux usées industrielles s'il n'existe pas de conditions sectorielles → Industriels
- 0450 : Meilleures connaissances des rejets industriels → SPW-DGARNE
- 1250 : Inventaire des établissements à risque ESO (eau souterraine) → SPW-DGARNE
- 1260 : Contrôles d'enquête pour les eaux souterraines → SPW-DGARNE





2.2. IPPC

Les industries dites IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) sont celles dont les activités industrielles et agricoles ont un fort potentiel de pollution.

→ *Entreprises SEVESO présentes sur le sous-bassin Semois-Chiers (situation au 01/01/13) :*

- *EXXON MOBIL CHEMICALS FILMS inc – Production de films plastiques souples – VIRTON*
- *ARCELORMITTAL SA (ARES SA) Usine de Rodange (GDL) – Usine sidérurgique, train de laminage pour palplanche et rails (située au Grand-Duché mais avec un rejet d'eau usée en Région wallonne).*
- *MAGOLUX SA – Fonderie d'acier – MESSANCY*
- *EMI-CMI DEFENCE SA – Traitement de surface des métaux – AUBANGE*
- *LABIOTTE SA – Fabrication de produits chimiques organiques de base tels que les hydrocarbures oxygénés) HABAY*
- *RECYBOIS SA – Centre de regroupement, de tri, de recyclage de déchets de bois : production de plaquettes calibres suivie d'une valorisation énergétique (cogénération) – VIRTON*
- *RECYLUX Belgique SA (ex LUXFER SA) – Centre de traitement de déchets – AUBANGE*
- *AIVE SCRL (IDELUX) – CET de classes 2 et 3 et installations annexes – HABAY*
- *BURGO ARDENNES SA – Fabrication de pâte à papier et de papier – ROUVROY*
- *HUBERTY FRERES – Elevage de poules pondeuses – NEUFCHATEAU*
- *VAN QUAETHEN Patrick et AVALOZE Josiane – Elevage de porcs à l'engraissement, porcelets et lapins - NEUFCHATEAU*

Programme de mesures :

- 0190 : Application des MTD (« Meilleures Technologies Disponibles ») pour les entreprises IPPC → industriels
- 0201 : Inspection des industries IPPC → SPW-DGARNE
- 0204 : Autocontrôle des industries IPPC → industriels

2.3. SEVESO

Se méfier de l'eau qui dort.



La directive SEVESO II (Directive 96/82/CE) est entrée en vigueur en juin 2001. Cette directive a été transcrite dans un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions. Cette Directive a pour objet la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la limitation de leurs conséquences pour l'homme et l'environnement, afin d'assurer de façon cohérente et efficace dans tout le pays des niveaux de protection élevés.

→ **Entreprises SEVESO présentes sur le sous-bassin Semois-Chiers (situation au 07/08/13) :**

- **ALPECO FIREWORKS : Les Voies de Bohan 245, 5550 SUGNY (Vresse-sur-Semois)**
- **ANTARGAZ BELGIUM : Zoning Industriel (Les Coeuvin) - Route de Gérasa, 10, 6723 HABAY**
- **BURGO ARDENNES : Rue de la Papeterie, 1, 6760 VIRTON**
- **LAMBIOTTE & CIE : Grand'Rue 79, 6724 MARBEHAN**

Programme de mesures :

- 1890 : Imposition de conditions particulières en matière de permis d'exploiter pour les établissements visés par la directive SEVESO → SPW-DGARNE
- 1960 : Conditions sectorielles relatives au stockage des substances dangereuses → SPW-DGARNE

seveso.be
Que faire en cas d'accident industriel ?

3. L'agriculture

3.1. Apports en nutriments

Les apports en nutriments concernent les apports d'éléments nutritifs (principalement les nitrates) via les effluents d'élevage et/ou les engrais et amendements organiques et minéraux.

Les apports en nutriments agricoles font l'objet de réduction et de contrôle par le biais du programme de Gestion Durable de l'Azote en Agriculture (PGDA). Comme son nom l'indique, ce programme vise essentiellement l'azote, mais les mesures prises peuvent également contrôler dans une certaine mesure les pollutions agricoles diffuses dues au phosphore.

Les mesures du PGDA sont liées aux plafonds d'épandage, aux normes de production d'azote du cheptel, au taux de liaison au sol, aux périodes et aux conditions d'épandage, à la gestion des APL (azote potentiellement lessivable) de contrôle, à la teneur en azote des effluents d'élevage, à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, à la fertilisation raisonnée, à la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN).

Programme de mesures :

- 0470 : Permis d'environnement pour les exploitations agricoles → SPW-DGARNE
- 0475 : Mise en œuvre, contrôle et révision de la bonne application du PGDA et révision des zones vulnérables → SPW-DGARNE, Agriculteurs
- 0530 : Sensibilisation à la fertilisation raisonnée → SPW-DGARNE, Nitrawal
- 0560 : Renforcement des contrôles liés à la conditionnalité → SPW-DGARNE
- 0590 : Interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau → Agriculteurs
- 0670 : Sensibilisation aux bonnes pratiques culturales → SPW-DGARNE
- 0680 : Harmonisation des conseils de fertilisation des laboratoires → SPW-DGARNE
- 0681 : Harmonisation des analyses d'effluents par les laboratoires → SPW-DGARNE
- 0700 : Analyse des risques de non atteinte du bon état et évaluation de l'efficacité du PGDA → SPW-DGARNE
- 0710 : Informations sur les achats de fertilisants minéraux (projet FERTIMIN) → Distributeurs d'engrais
- 0765 : Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) zone tampon obligatoire de 6 mètres le long des cours d'eau → Agriculteurs
- 0770 : Bandes tampon le long des cours d'eau → Agriculteurs



3.2. Erosion



Le sous-thème « érosion » concerne les projets de mesures destinées à réduire l'érosion des terres agricoles mais aussi les projets de mesures liées à la problématique du phosphore car le phosphore est intimement lié aux particules de sol qui peuvent être emportées par l'érosion.

Les incidences des phénomènes de ruissellement et d'érosion hydrique des sols agricoles relèvent du domaine agronomique (dégâts aux semis, baisses de rendement, pertes en terre, modification du travail du sol, ...) et des nuisances aux collectivités et aux particuliers (inondations par ruissellement, flux boueux, ...).

Le développement de mesures visant la réduction des risques d'érosion et du ruissellement a un impact positif non seulement sur ces deux aspects mais également sur la protection des eaux de surface contre la pollution d'origine agricole diffuse, du fait de :

- La diminution des quantités de matières organiques, d'azote, de phosphore, d'éléments traces métalliques et de pesticides à usage agricole qui se retrouvent dans les cours d'eau. C'est particulièrement vrai pour les pollutions des eaux par le phosphore, pour laquelle l'érosion du sol consécutive au ruissellement constitue un facteur déterminant.
- La diminution des quantités de sédiments et de boues de dragage, et de l'amélioration de leur qualité.
- L'effet bénéfique pour les organismes aquatiques.

Les possibilités d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement peuvent être groupées en deux catégories :

- Les mesures préventives destinées à empêcher ou limiter le processus d'érosion à l'échelle des parcelles agricoles. Ces mesures ont trait aux pratiques culturales : taille et orientation des parcelles, répartition des cultures, travail du sol, couvert végétal, ...
- Les mesures palliatives visant la limitation des conséquences de l'érosion, en aval des parcelles. Ces mesures concernent les aménagements de l'espace rural : ouvrages de génie rural, bandes enherbées, zones tampons, ...

→ Dans notre sous-bassin, l'érosion se caractérise principalement par le piétinement des berges et lit des cours d'eau par le bétail. Nous vous invitons à consulter la carte des usages locaux des cours d'eau et de leurs abords (en point 3.6).



Programme de mesures :

- 0790 : Définition des seuils de risque d'érosion → SPW-DGARNE

Des mesures reprises sous le sous-thème « apports en nutriments » ont aussi un impact sur le ruissellement et l'érosion hydrique des sols agricoles.

Il s'agit des mesures suivantes :

- 0470 : permis d'environnement pour les exploitations agricoles → SPW-DGARNE
- 0590 : interdiction de l'accès du bétail au cours d'eau → Agriculteurs
- 0610 : augmentation du taux de couverture hivernale des sols agricoles en zone vulnérable → Agriculteurs
- 0765 : bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) zone tampon obligatoire de 6 mètres le long des cours d'eau → Agriculteurs
- 0770 : bandes tampon le long des cours d'eau → Agriculteurs

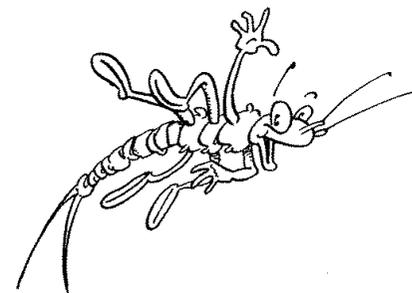
3.3. Matières Organiques Exogènes à l'Agriculture (MOEA)

« MOEA » désigne toutes les matières organiques qui n'ont pas une origine agricole directe mais qui peuvent être valorisées comme engrais et/ou amendement organique en agriculture. Cela reprend les boues de stations d'épuration urbaines ou industrielles, les composts, les digestats de méthanisation.

En Wallonie, les boues appliquées sur les sols agricoles sont majoritairement constituées des boues de l'industrie papetière et quelques autres industries (ex : transformation de la pomme de terre). Les boues d'épuration issues de stations d'épuration traitant des effluents urbains ne représentent qu'un cinquième du tonnage de boues apportées au sol.

Programme de mesures :

- 1175 : Traitement et valorisation des MOEA (mise en œuvre de l'AGW du 12/01/1995 et de l'AGW du 14/06/2001) → SPGE, Organismes d'Assainissement agréé, Industries, Agriculteurs.





3.4. Mesures Agri-Environnementales (MAE)

Ce sous-thème transversal détaille les différents projets de mesures agro-environnementales qui peuvent être mis en œuvre, à titre volontaire, par les agriculteurs pour diminuer leur impact environnemental. Elles sont applicables pour régler les problèmes liés à l'apport de nutriments, à l'érosion et aux pesticides.

L'objectif du programme agri-environnemental wallon est de minimiser les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement (gestion des pesticides, protection des eaux de surface et des eaux souterraines, ...) tout en maximisant ses impacts positifs (gestion du paysage rural, contribution au maintien d'une certaine biodiversité inféodée aux pratiques agricoles, maintien d'habitats spécifiques, ...), ceci en garantissant une activité agricole viable sur le plan économique et social.

Programme de mesures :

- 0660 : Rendre plus attractives les MAE efficaces pour la protection des eaux de surface et souterraines → SPW-DGARNE
- 0805 : Mise en œuvre des MAE ayant un effet direct ou indirect sur la qualité des eaux de surface et souterraines → Agriculteurs

3.5. Pesticides agricoles

Ce sous-thème reprend les projets de mesures visant à réduire l'impact négatif des pesticides utilisés en agriculture sur les eaux de surface et souterraines.

Programme de mesures :

- 0975 : Mesures de base de compétence fédérale liées à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides agricoles et non agricoles.
- 1120 : Définition de zones vulnérables aux pesticides → SPW-DGARNE
- 0771 : Mise en œuvre des mesures liées à la directive cadre pesticides → Agriculteurs
- 1100 : Cuve annexe obligatoire sur les pulvérisateurs dans les masses d'eau à risque « pesticides » → Agriculteurs, Collectivités
- 1150 : Promotion de l'utilisation de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides → SPW-DGARNE
- 1151 : Promotion de matériel visant à réduire les pollutions ponctuelles dues aux pesticides dans les zones à risque (biofiltres) → SPW-DGARNE
- 1160 : Promotion et sensibilisation aux bonnes pratiques phytosanitaires → Comité Régional Phyto et asbl

4. Collectivité et ménages

4.1. Economies d'eau

Exemple d'action du Protocole d'accords 2014-2016 du CR Semois-Chiers :

Equiper les robinetteries des bâtiments communaux en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs).

Maître d'œuvre : Commune de Bertrix

Partenaires : Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers

4.2. Pesticides non agricoles et déchets toxiques

Les activités humaines sont les principales causes d'introduction de polluants dans le milieu naturel. La contamination peut se faire directement (rejets) ou indirectement (apports atmosphériques, pollutions diffuses, ...).

Les polluants synthétiques utilisés en milieu urbain peuvent être classés en deux grands groupes :

- Les pesticides, destinés à lutter contre les organismes nuisibles pour l'homme, notamment pour son hygiène et ses activités liées à la terre (entretien des espaces verts publics et privés, du réseau de chemin de fer, ...).
- D'autres micropolluants organiques dont les plus répandus concernent les solvants de peintures, les adjuvants de produits ménagers, les hydrocarbures, les huiles, les produits chlorés et les médicaments, ...



Ceci étant, il ne faut pas négliger les pollutions liées au lessivage de surfaces imperméabilisées (réseaux routiers essentiellement). Ces pollutions concernent spécifiquement les métaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces derniers peuvent aussi provenir de retombées atmosphériques (fumées, circulation automobile, ...). Les sites et sols pollués en milieu urbain, de même que les décharges sauvages ou contrôlées, peuvent être à l'origine de pollutions par des produits toxiques.



Programme de mesures :

- 1130 : Révision de la législation wallonne relative à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les endroits publics → SPW-DGARNE
- 0890 : Renforcement des actions de réduction des déchets toxiques en milieu urbain → Communes
- 0900 : Sensibilisation, formation et gestion de l'utilisation des substances toxiques en milieu domestique → SPW-DGARNE, Communes

5. Les zones protégées

5.1. Les zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur base de deux directives européennes, la directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la directive 92/43/CEE appelée directive « Habitats » ou « Faune-Flore-Habitats ». La première directive concerne uniquement les oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou des milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de détruire et de déranger certaines espèces animales et végétales, prélèvements d'espèces réglementées, ...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou encore, pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables dans leur état de conservation d'origine.

→ **Le sous-bassin Semois-Chiers est couvert par 52.013,79 hectares en zones Natura 2000, soit 29,72 %. (cf. point 3.7.).**

Programme de mesures :

- 1547 : Mise en œuvre des mesures liées aux Directives Oiseaux et Habitats (Natura 2000) → Agriculteurs, particuliers, autres





5.2. Les zones de baignade

Les actions visant à maintenir ou restaurer la qualité des eaux de baignade sont d'application sur les bassins versants des zones de baignade et de leur zone amont.

Parmi ces actions, la mesure visant la réduction des apports dans les zones de protection amont et au niveau des zones de baignade est détaillée pour chaque zone de baignade dans le cadre de l'élaboration des profils des zones de baignade. Par ailleurs la Région évalue, conformément à la directive 2006/7/CE, la qualité bactériologique et le risque de contamination par les cyanobactéries l'ensemble des zones de baignade désignées en Wallonie.

→ *Dans le sous-bassin Semois-Chiers, 10 zones de baignade ont été désignées par le Gouvernement wallon.*

- *la vallée du Rabais à Virton (H01) – SC02R*
- *le Centre Sportif de Saint Léger (H02) – SC02R*
- *le lac de Neufchâteau (H03) – SC20R*
- *la plage du pont Saint Nicolas à Chiny (H07) – SC28R*
- *la plage de Lacuisine (H10) – SC28R*
- *baignade de la promenade P.Perrin à Herbeumont (H16) – SC28R*
- *baignade du Pont de France à Bouillon (H34) – SC37R*
- *baignade du Pont de la Poulie à Bouillon (H19') – SC37R*
- *la plage de récréalle à Alle-sur-Semois (I11)- SC37R*
- *baignade de Vresse-sur-Semois à l'amont du Ru au moulin (I12') – SC37R*

L'étang du complexe sportif de Libramont (H06) est situé dans le sous-bassin de la Lesse.

Au site de Rabais (H01), la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

Programme de mesures :

- 1760 : Désignation des zones de protection à l'amont des zones de baignade → SPW-DGARNE
- 1770 : Poursuivre la surveillance de la qualité bactériologique et de la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade → SPW-DGARNE
- 1780 : Réduction des apports dans les zones de protection amont et au niveau des zones de baignade → AIVE, INASEP, Secteur touristique, Agriculteurs, particuliers
- 1790 : Révision des profils des zones de baignade et des inventaires d'apports dans les zones amont de baignade → SPGE, SPW-DGARNE
- 1800 : Interdiction de l'accès du bétail à tous les cours d'eau en zone amont de baignade → Agriculteurs

Se jeter à l'eau.



5.3. Les zones vulnérables

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, l'union européenne a élaboré en 1991, la directive « Nitrates » (91/676/CEE). Cette directive impose aux Etats membres de désigner des zones dites « vulnérables » sur base de trois critères :

- Les zones où les eaux superficielles présentent des concentrations en nitrates supérieures à 50mg/l ou risquent d'atteindre de telles concentrations si des mesures appropriées ne sont pas prises.
- Les zones où les eaux souterraines présentent des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/l ou risquent d'atteindre de telles concentrations si des mesures appropriées ne sont pas prises.
- Les zones alimentant des lacs naturels d'eau douce, d'autres masses d'eau douce, des estuaires, des eaux côtières et marines qui subissent ou risquent de subir un phénomène d'eutrophisation si des mesures appropriées ne sont pas prises.

→ *Le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas concerné par les zones vulnérables.*

5.4. Zones sensibles

L'ensemble du territoire de la Wallonie est désigné comme zone sensible.

Il en résulte l'obligation pour l'Autorité compétente (la Wallonie) d'équiper les agglomérations de 10.000 EH et plus de stations d'épuration pratiquant un traitement tertiaire des eaux usées, de manière à respecter les normes de rejet en azote et en phosphore dans les cours d'eau.

Les mesures relatives à cette thématique ont été traitées dans le cadre de la thématique « Assainissement collectif ».

5.5. Zones de protection de captages

Programme de mesures :

- 0640 : Zones de surveillance pour les captages à risque → SPW-DGARNE, SPGE
- 1730 : Délimitation de zones de prévention de tous les captages d'eau potabilisable → SPGE, Producteurs d'eau
- 1740 : Mise en conformité des zones de prévention → SPGE, Producteurs d'eau
- 1750 : Contrôle des permis octroyés dans les zones de prévention existantes et futures → SPW-DGARNE
- 0650 : Adaptation du PGDA dans les zones de protection des captages à risque hors zone vulnérable → SPW-DGARNE
- 1170 : Cellule de diagnostic « pesticides-captages » → SPGE, CRAW





- 1755 : Instauration de « contrats de captage » → Producteurs d'eau, SPGE, SPW-DGARNE

→ *Nous vous invitons à consulter le point 3.5.*

6. Prélèvements, crues et étiages

Ce thème reprend une série de projets liés aux aspects quantitatifs de la gestion de l'eau, que ce soit relativement aux eaux de surface ou aux eaux souterraines en périodes de basses eaux ou de hautes eaux.



6.1. Prélèvements

La Déclaration de Politique Régionale prévoit d'élaborer un schéma Régional d'Exploitation des ressources en Eau, véritable outil de planification et de réglementation de l'exploitation des ressources en eau sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Ce schéma servira à remplir plusieurs objectifs, à savoir :

- la régulation des prélèvements publics et privés (agricoles, industriels et domestiques),
- la sécurité d'approvisionnement du territoire wallon,
- un accès à l'eau solidaire,
- une maîtrise du prix de l'eau,
- l'application du principe de la récupération des coûts,
- la cohérence avec les autres politiques régionales en matière d'environnement, de ressources naturelles et d'aménagement du territoire.

Parallèlement à l'élaboration de ce schéma directeur, il importe d'instaurer des règles plus strictes dans la délivrance des permis pour tout projet pouvant porter atteinte à la ressource en eau afin d'éviter la dégradation de la ressource en particulier pour ce qui concerne de nouveaux forages en vue de réaliser une prise d'eau souterraine.

Programme de mesures :

- 1280 : Imposition d'un piézomètre de contrôle.
- 1281 : Elaboration d'un cadre réglementaire du schéma d'exploitation des ressources en eau → SWDE

- 1320 : Imposer un volume journalier et annuel maximum autorisés par prise d'eau soumise à permis → SPW-DGARNE



- 1330 : Gestion du réseau de mesures piézométriques
- 1350 : Recensement des prises d'eau souterraine et suivi de la base de données appelée « 10-sous » → SPW-DGARNE
- 2100 : Réalisation d'études hydrogéologiques → SPW-DGARNE
- 1282 : Etude des capacités de la recharge → SPW-DGARNE
- 1283 : Optimisation de l'utilisation du réseau public de distribution d'eau → SWDE
- 1300 : Renforcer le contrôle des prélèvements et les sanctions en cas de non-respect des seuils fixés → SPW-DGARNE
- 2110 : Quotas de prélèvement pour les masses d'eau souterraines déficitaires ou à risque quantitatif → SPW-DGARNE

6.2. Etiage

Un étiage correspond au niveau le plus bas atteint par un cours d'eau, lorsque tout écoulement de surface a cessé et qu'il n'est plus alimenté que par le débit de base en provenance des eaux souterraines. En général, les étiages sont dus à des sécheresses prolongées qu'aggravent des températures élevées. Une baisse du niveau des nappes au cours des saisons précédentes contribue aussi à la faiblesse des débits, ainsi que des prélèvements en eau trop importants, qui ont tendance à se multiplier en période de sécheresse.

Ces modifications entraînent une diminution de la dilution des substances rejetées dans le milieu aquatique. Les concentrations en polluants sont alors susceptibles de dépasser des valeurs considérées comme dangereuses pour la faune et la flore aquatiques mais aussi pour la qualité de l'eau potable. La réduction de la vitesse de l'eau et du niveau des cours d'eau influence également le transport et la dégradation des matières organiques, la sédimentation des particules et l'oxygénation de l'eau, de façon souvent défavorable.

La diminution des débits et l'altération de la qualité de l'eau vont modifier le développement des communautés végétales, avec en général une augmentation de la production d'algues. La prolifération d'algues filamenteuses peut ensuite entraîner des nuisances potentielles de différentes natures : esthétiques, physiques ou chimiques (anoxie, eutrophisation, ...). Au niveau de la faune aquatique, la phase d'étiage s'accompagne souvent d'une diminution du nombre et de la diversité des peuplements d'invertébrés. En outre, la dégradation des propriétés physico-chimiques des cours d'eau risque d'entraîner des réactions physiologiques néfastes pour les poissons qui peuvent alors souffrir d'hyperthermie ou d'asphyxie.

Programme de mesures :

- 1310 : Définir un débit minimum d'étiage → SPW-DGARNE
- 1360 : Caractérisation des masses d'eau dont le bon état dépend des interactions entre eaux de surface et eaux souterraines → SPW-DGARNE
- 1420 : Contingentement des prélèvements dans les cours d'eau déficitaires → SPW-DGARNE
- 1380 : Restriction de prélèvement d'eau quand les seuils critiques sont atteints → SPW-DGARNE

6.3. Crues et inondations

Le thème « crues » concerne la période de hautes eaux et reprend une série de mesures destinées à réduire le risque de dommages qui peuvent en découler (inondations, érosions, coulées de boues).

La Wallonie n'a pas attendu la directive « inondations » (adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2007) pour réagir aux problèmes d'inondations de plus en plus récurrentes. Un plan d'actions, approuvé par le Gouvernement wallon le 9 janvier 2003, a été mis en place avec la collaboration des différentes administrations wallonnes concernées, il s'agit du Plan P.L.U.I.E.S (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés). Ce plan transversal et cohérent à l'échelle de chaque sous-bassin hydrographique intègre un faisceau de 30 mesures concrètes à entreprendre pour réduire le risque de dommages. Une des premières actions consiste en la cartographie des zones d'inondations. Viennent ensuite à titre d'exemples, la mise en œuvre de contraintes urbanistiques, la promotion de mesures agro-environnementales (haies, tournières, ...), l'entretien judicieux des rivières, la réalisation d'ouvrages de protection locale ou encore l'amélioration de l'annonce des crues.

Il est important de noter que les projets de mesures proposés ci-après ont été sélectionnés et priorisés sur base de leur efficacité « globale » pour l'achèvement des objectifs de la DCE, et non pas uniquement sur base de leur efficacité dans la lutte contre les inondations (la lutte contre les effets des inondations n'étant pas l'objectif premier de la DCE).



La goutte qui fait déborder le vase.



Programme de mesures :

- 1835 : Mesures du Plan PLUIES ayant un impact direct ou indirect sur la qualité des eaux de surface et souterraines → Gestionnaires de zones humides, SPW, Agriculteurs, Propriétaires forestiers
- 1840 : Plan PLUIES : préservation et restauration des zones humides
- 1850 : Plan PLUIES : création des zones à inonder
- 1860 : Plan PLUIES : réduction du ruissellement dans les zones agricoles
- 1870 : Plan PLUIES : plantation et entretien des haies et talus
- 0930 : Limitation du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols → SPW-DGO4, Communes
- 0940 : Sensibilisation aux techniques alternatives à l'imperméabilisation des sols → SPW-DGO4, Communes

6.2. Démergement

Le démergement, un terme issu du jargon minier, caractérise les opérations d'évacuation des eaux dans les zones présentant des affaissements de terrain provoqués par l'exploitation du charbon dans le sous-sol de la Région wallonne, dont les veines exploitées n'ont pas été remblayées. Ces travaux permettent d'éviter l'inondation de la plaine alluviale de ces régions.

La SPGE assure la gestion des opérations de démergement en étroite collaboration avec les organismes d'Assainissement Agréés des bassins de Liège, Charleroi et Mons, à savoir l'AIDE, l'IGRETEC et l'IDEA.

→ **Le sous-bassin Semois-Chiers n'est pas concerné par cette thématique.**

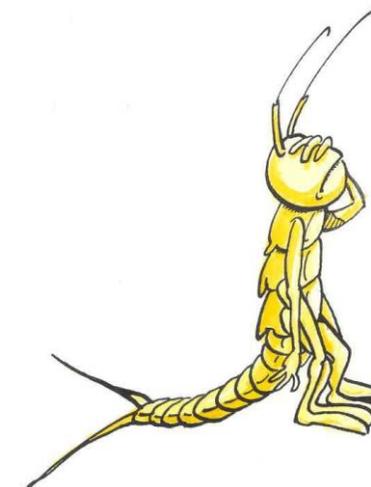


7. Pollutions historiques et accidentelles

7.1. Les pollutions accidentelles

Les pollutions accidentelles (déversement non intentionnel de produits dangereux, fuites de citernes, ...) sont des événements qui, même de courte durée et à faible fréquence, peuvent anéantir les effets de toutes les autres actions de restauration sur la vie aquatique et s'opposer à l'atteinte du « bon état ».

Face à ce risque, il convient de maintenir et renforcer les efforts déjà entrepris. Outre le recours aux mesures préventives (plans d'urgence des entreprises SEVESO, permis d'environnement, ...), il est essentiel d'assurer une détection précoce des pollutions accidentelles afin d'en assurer une maîtrise efficace et la plus rapide possible. A cet effet, la Police de l'Environnement dispose d'un service de garde et d'intervention urgente à travers le numéro d'appel de SOS Pollution (070/23.30.01).



En collaboration avec les services de secours traditionnels (police, services d'incendie, protection civile), l'intervention de la Police de l'Environnement a pour objectif de rechercher la cause de la pollution et de proposer des mesures qui visent à limiter autant que possible les conséquences dommageables de la pollution. Ce service fait donc appel à la vigilance des citoyens dans le but de détecter le plus rapidement possible les pollutions en tous genres.

En amont de ces interventions sur le terrain, le Gouvernement a mis récemment en place une Unité de Répression des Pollutions (URP). En plus d'assurer les permanences de SOS Pollution, cette unité du Département de la Police et des Contrôles assure les dimensions répressives et proactives de la lutte contre la pollution.

Programme de mesures :

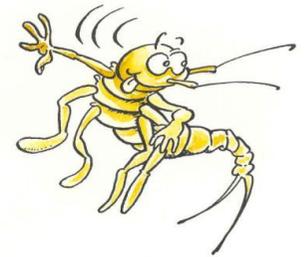
- 1950 : Renforcement de l'URP et de « SOS Pollution » → SPW-DGARNE
- 1980 : inventaire des pollutions accidentelles → SPW-DGARNE

Naviguer en eau trouble.



7.2. Les sédiments

Les matières en suspension (MES) dans les eaux de surface sont des particules organiques et minérales d'origines très variées, amenées ou produites par des facteurs naturels (érosion hydrique des sols, production de plancton, décomposition de matière morte d'origine végétale ou animale, ...) et anthropiques (rejets d'eaux usées urbaines et industrielles, effluents d'élevage, ...). Au cours de leur cheminement, ces particules sédimentent et s'accumulent au fond des cours d'eau où elles rejoignent d'autres matériaux plus grossiers (cailloux, graviers, sables, ...).



Ce phénomène naturel est accentué par des facteurs anthropiques qui renforcent l'apport de particules sédimentables (pratiques agricoles favorisant l'érosion, imperméabilisation des sols augmentant le ruissellement, ...).

Cette accumulation de sédiments engendre une réduction de la profondeur disponible pour la navigation, un accroissement des risques d'inondations et peut s'avérer peu compatible avec l'existence de certains biotopes aquatiques.

Programme de mesures :

- 2060 : Caractérisation des sédiments dans les cours d'eau non navigables → SPW-DGARNE
- 2070 : Retrait des sédiments pollués, dans les zones prioritaires → SPW-DGO2, SPAQUE

7.3. Les sites pollués

La gestion des sites et sols potentiellement pollués en Wallonie mobilise plusieurs acteurs publics :

- le Département du Sol et des Déchets (DSD-DGARNE),
- la Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement (SPAQUE SA),
- la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGO4)

Le partage des compétences entre ces acteurs s'effectue sur base de la typologie des sites (Sites à Réaménager (SAR), dépotoirs, stations-service, ...), de l'existence ou non d'un responsable (propriétaire, exploitant, ...), du degré de pollution et des risques que présentent les sites pour la santé de la population ou l'environnement.



Ces sites font l'objet d'études permettant de confirmer ou non la présence d'une pollution du sol ou des eaux souterraines. Le cas échéant, la pollution est caractérisée (identification des polluants présents, extension verticale ou horizontale de la pollution). Des mesures de sécurité, un suivi du site, ou un assainissement sont mis en œuvre en fonction des risques que présente le site pour la santé et l'environnement, les ressources en eau en particulier. Ces risques sont évalués par comparaison à des normes ou en recourant à des outils d'évaluation des risques permettant de tenir compte des spécificités du site (modèles d'exposition, modèles de transfert, ...).

Programme de mesures :

- 2020 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (réhabilitation des sites pollués) → SPAQUE
- 2010 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (base de données de caractérisation des sites pollués) → SPAQUE, SPW-DGARNE
- 2030 : Mise en œuvre du Décret « Sol » (études de caractérisation des SAR) → SPAQUE

8. Hydromorphologie

L'hydromorphologie est un concept clé dans l'étude des écosystèmes aquatiques. Elle caractérise et étudie la morphologie des cours d'eau en fonction de conditions hydrologiques et géologiques spécifiques.

Les principales altérations physiques de l'hydromorphologie des cours d'eau sont les suivantes :

- En ce qui concerne les berges → artificialisation, voûtements et la couverture pour favoriser des usages tels que la navigation, l'urbanisation,...
- En ce qui concerne le lit mineur → canalisation de la rivière, rectification du linéaire, ... pour favoriser la navigation et/ou l'urbanisation. Mais également, les barrages et seuils infranchissables ou difficilement franchissables par les poissons, barrages-turbines, ...
- En ce qui concerne le lit majeur → endiguements pour la protection contre les inondations, l'agriculture et l'urbanisation ainsi que tout type de remblai d'anciens bras ou de chenaux de crues qui constituent des milieux humides annexes au cours d'eau.
- En ce qui concerne l'hydrologie → variations de débit (prélèvements, dérivations, ...) qui nuisent au fonctionnement naturel du cours d'eau et conditionnent sa qualité biologique.





8.1. La continuité écologique des cours d'eau

Le principal argument en faveur de la production d'hydroélectricité et son caractère non polluant dans le sens où elle n'engendre aucun rejet pour l'environnement : ni CO₂, ni autres gaz, ni produits radioactifs, ni biocides utilisés dans l'entretien des circuits de refroidissement par exemple. Néanmoins il est unanimement reconnu que la production d'hydroélectricité est susceptible d'entraîner des incidences, parfois nombreuses et intenses sur le milieu aquatique, en particulier sur les peuplements de poissons et en conséquence sur le maintien du bon état écologique des cours d'eau au sens de la DCE.

Programme de mesures :

- 1450 : Exploitation de l'énergie hydroélectrique → SPW-DGARNE, SPW-DGO2
- 1460 : Inventaire des obstacles à la libre circulation des poissons.
- 1480 : Fonctionnalité des rivières : continuité longitudinale.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

8.2. La gestion et l'entretien des cours d'eau

Les cours d'eau qui traversent à la fois des zones naturelles, agricoles et urbaines exigent une gestion particulière. Il convient, d'une part, de sauvegarder et de restaurer les caractéristiques de l'écosystème rivière et, d'autre part, de préserver les droits et les intérêts des riverains en procédant, le cas échéant, à des aménagements locaux en vue de protéger les berges et de lutter contre les effets des inondations.

Programme de mesures :

- 1490 : Concertation en matière de travaux et coordination des gestionnaires sur les cours d'eau → Gestionnaire du cours d'eau
- 1520 : Fonctionnalité des rivières : continuité latérale → Gestionnaire du cours d'eau
- 1530 : Cadre méthodologique pour la gestion des cours d'eau, via des programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée → Gestionnaire du cours d'eau
- 1540 : Maintenir, gérer et restaurer les ripisylves indigènes → Gestionnaire du cours d'eau
- 3000 : Révision du cadre juridique « Cours d'eau » → SPW-DGARNE
- 3010 : Formation et échange d'expériences en gestion intégrée des cours d'eau → SPW-DGARNE-FOREM

J'en ai l'eau à la bouche.

9. Activités récréatives

Les incidences environnementales des activités de loisirs sont influencées par une multitude de paramètres. L'intensité de ces pressions est fonction de la nature de l'activité, du nombre d'adeptes, de leur comportement, des dispositions prises pour réguler et contrôler les activités, des aménagements présents sur le territoire, de la fragilité des milieux, ...

Au-delà de l'étude de ces pressions, l'enjeu est de réussir à concilier intérêts économiques et protection des écosystèmes. En ce sens, les activités récréatives pour lesquelles des mesures sont envisagées sont essentiellement la pêche, les kayaks et la baignade (cf. points 3.6 : les usages et 5.2. : les zones de baignade).

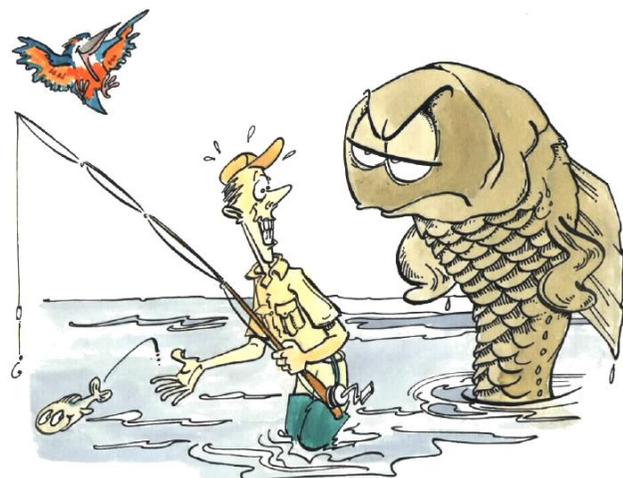
9.1. La pêche

La conservation et la restauration de la biodiversité piscicole sont intimement liées à la gestion durable de nos cours d'eau. Ainsi, à juste titre, les poissons font partie des indicateurs biologiques qui sont pris en considération dans l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surface.

La faune piscicole bénéficiera de facto des mesures prises pour améliorer l'état des masses d'eau. Mais, si le patrimoine halieutique est fonction de la qualité intrinsèque des eaux de surface, il est également fonction de la protection et de la restauration de l'écologie des écosystèmes aquatiques. En ce sens, les mesures à prendre doivent permettre aux poissons d'exécuter leurs fonctions vitales (« se nourrir, se reproduire et se protéger contre les prédateurs et les conditions défavorables du milieu ») dans les meilleures conditions possibles.

Programme de mesures :

- 2150 : Plan de gestion piscicole → SPW-DGARNE





9.2. Tourisme fluvial et kayak

Le Gouvernement wallon a adopté en 19 mars 2009 l'arrêté réglementant la circulation des kayaks et des autres embarcations sportives sur les cours d'eau. Le texte est d'application à partir du 1^{er} juillet 2009.

Cet arrêté a pour objectif d'assurer au maximum la sécurité des kayakistes et de respecter tous les utilisateurs de l'eau en :

- fixant des débits au-delà et en-deçà desquels la circulation sera interdite,
- mettant en place des relais d'information sur la circulation (une signalétique homogène, un site Internet),
- mettant/déterminant des horaires de circulation.

Cette réglementation protège les sociétés wallonnes de location de kayaks contre les activités et les zones d'embarquement sauvages.

Un changement notable pour la vallée de la Semois : la suppression de toute circulation sur la Vierre entre l'aire de débarquement de Suxy et le barrage hydroélectrique.

Pour plus d'informations : un site Internet quadrilingue <http://kayak.environnement.wallonie.be/index.htm>

Aires d'embarquement, de débarquement et plan d'eau en Semois

NB : AED : aire d'embarquement et débarquement kayak

AE : aire d'embarquement

AD : aire de débarquement





Sur la Vierre :

Nom	Entité	Localisation ou Lieu-dit
La Vierre, au pont de Martilly (AE)	Herbeumont	Pont de la Vierre, sur la route de Straimont à Martilly
Plage de Straimont (AED)	Straimont (Herbeumont)	La Vierre, au pont Marie-Thérèse, plage de Straimont
Sous le Nawée, à Suxy (AED)	Suxy (Chiny)	A Suxy
Pont Suxy-Chiny (AD)	Suxy (Chiny)	A Suxy, en aval immédiat du pont de la route Suxy-Chiny

En Semois non navigable :



Nom	Entité	Localisation ou Lieu-dit
Aire au pont de la Semois à Tintigny (AE)	Tintigny	En aval du pont de Tintigny (berge gauche)
Aire au pont Charrau (AED)	Termes (Chiny)	A Termes
Aire « Au Breux » (AED)	Jamoigne	Au pont, à Jamoigne
Plaine de jeux de Moyen (AED)	Moyen (Chiny)	
Plan d'eau du Moulin Cambier (AED)	Chiny	Plan d'eau de Chiny, Pont St-Nicolas
Plage de Chiny (AED)	Chiny	
Côte du Liry (AED)	Chiny	
L'embarcadère à Chiny (AED)	Chiny	Juste en aval de la passerelle
Le débarcadère à Chiny (AED)	Chiny	
La Rochette à Lacuisine (AED)	Lacuisine (Florenville)	
Plage de Lacuisine (AED)	Lacuisine (Florenville)	
Plan d'eau de Lacuisine	Lacuisine (Florenville)	
Les Cabrettes à Chassepierre (AED)	Chassepierre (Florenville)	Camping, à Chassepierre
Au camping de Ste-Cécile (AED)	Ste-Cécile (Florenville)	
Aire « Champs le Monde » (AED)	Herbeumont	Au camping « Champs le Monde » (à Herbeumont), en amont du pont
Aire « Moulin Willaime » (AED)	Herbeumont	Au camping



En Semois navigable :

Nom	Entité	Localisation ou Lieu-dit
Pont de Linglé (AED)	Bertrix	En amont immédiat du pont de Linglé
Bertrix (AED)	Bertrix	Au Camping Saint-Remacle
Gué du Maka (AED)	Bouillon (Les Hayons)	Gué du Maka, 25 mètres en aval immédiat du ruisseau des Alleines
Pont de Dohan (AED)	Bouillon (Dohan)	Sur 40 mètres en aval immédiat du pont de Dohan
Au Saty (AED)	Bouillon (Noirefontaine)	Gué Han du Han, 25 mètres en aval immédiat du Ruisseau du Moulin Hideux
La Vanne (AD)	Bouillon	La Vanne, à la rampe de débarquement
Plan d'eau de Bouillon	Bouillon	Plan d'Eau
Au barrage à aiguilles (AE)	Bouillon	Ile du Calay
Pont de Poupehan (AED)	Bouillon (Poupehan)	Aval du pont de Poupehan, 5 mètres en amont et 15 mètres en aval du pont quai sous le pont
Les Crêtes (AED)	Bouillon (Frahan)	Aire des Crêtes à Frahan
La Passerelle (AED)	Bouillon (Frahan)	La Passerelle, 5 mètres en aval et 10 mètres en amont du la passerelle
Récréalle (AED)	Vresse-sur-Semois (Alle)	Récréalle, 25 mètres de berge face au restaurant « Récréalle »
La Vanne (Alle) (AED)	Vresse-sur-Semois (Alle)	La Vanne, 20 mètres face à la location « La Vanne »
Pont de Vresse Amont (AED)	Vresse-sur-Semois (Vresse)	50 m en amont du pont de Vresse
Pont de Vresse aval (AED)	Vresse-sur-Semois (Vresse)	Aval du pont de Vresse, à la rampe aval du pont
Pont de Membre (AED)	Vresse-sur-Semois (Membre)	Aval du pont de Membre, 50 mètres en aval immédiat du pont
La Besace (AD)	Vresse-sur-Semois (Bohan)	La Besace, 25 mètres en amont de la « Besace », au panneau « stop kayaks La Vanne »
Pont de Bohan (AD)	Vresse-sur-Semois (Bohan)	15 mètres en aval immédiat du pont de Bohan

Présentation des thèmes et sous thèmes hors DCE

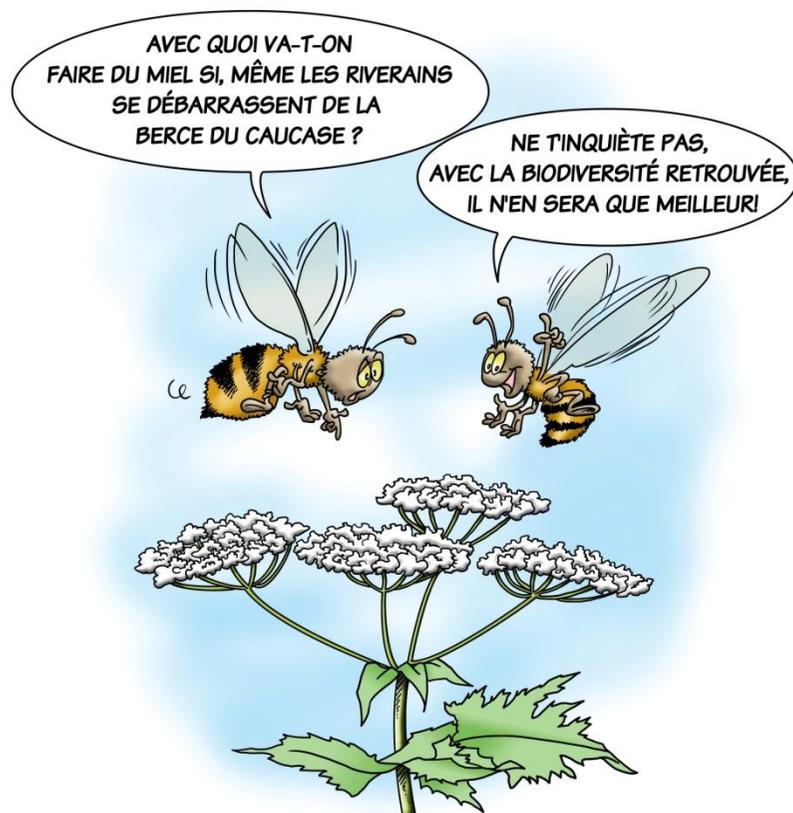
Les thèmes ci-dessous sont définis et illustrés au point 4.3.

1. Plantes invasives

Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle.

La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels.

Les plantes invasives sont des plantes exotiques envahissantes qui constituent une menace écologique en prenant petit à petit la place des espèces indigènes. Ainsi elles banalisent la flore de notre terroir et plus particulièrement de nos fonds de vallée en provoquant une forte diminution de la biodiversité.



Les trois principales plantes invasives sont : **la Berce du Caucase, la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.**

Ces plantes peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques et sanitaires.

La Berce du Caucase contient des substances dites « photo-sensibilisantes ». Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/invasives.html?IDC=5632>

A surveiller également ... les plantes aquatiques invasives.

Un très large éventail de plantes aquatiques est disponible dans le commerce afin d'agrémenter et d'oxygéner nos aquariums, mares et autres bassins de jardins. Les espèces d'origine exotique y occupent une place prépondérante. Depuis peu, certaines d'entre elles tendent à se disperser dans l'environnement et à causer d'importants déséquilibres biologiques.

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-aquatiques.html?IDC=5722>

2. Déchets

Cette thématique reprend les déchets qui ne sont pas considérés comme des déchets toxiques au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), comme par exemples les dépôts déchets verts, principalement les tontes de pelouses, en bords de cours d'eau ou de sites naturels.



3. Patrimoine

Des paysages naturels variés aux paysages humanisés, au riche patrimoine naturel, le sous-bassin Semois-Chiers possède de nombreux atouts : les points de vue, les affleurements rocheux, le bâti remarquable tels que les moulins, les lavoirs, ... ou encore les ponts et passerelles, ...

3.1. Patrimoine naturel et paysager

Les vallées de la Semois et du Ton présentent encore de nombreux sites au caractère sauvage comme certains tronçons de rivières bien préservés avec une riche végétation rivulaire, des rochers dégagés, une flore particulière, des îles avec leurs roselières et gravières, des frayères ou encore des noues.

Les cours d'eau et les milieux liés à l'eau interviennent en tant que lignes de force maîtresses dans la structuration des paysages du sous-bassin Semois-Chiers. C'est pourquoi le Contrat de Rivière s'y intéresse. De plus, la démarche participative du Contrat peut s'appliquer à la gestion des paysages étant donné les nombreux acteurs concernés.

Comme par exemples, le projet de restauration des sources du Brüll, la mise en lumière et la valorisation des rochers de la Semois, la création d'une frayère à Brochet à Houlifontaine.





3.2. Patrimoine culturel

D'Arlon la romaine, à la Cité de Godefroy de Bouillon en passant par le Comté de Chiny, aux moulins et lavoirs de la vallée du Ton, le patrimoine bâti ancien continue d'attirer les citoyens d'aujourd'hui.

Comme par exemples, la restauration du lavoir de Limes, la poursuite des aides et conseils quant à la restauration des moulins à eau, ou encore la restauration et/ou valorisation du petit patrimoine lié à l'eau : fontaines et bacs en pierre.

4. Ouvrages

Cette thématique - non reprise dans la DCE - reprend les ouvrages classés en points noirs et en points noirs prioritaires, définis comme «*tout type d'ouvrage présentant une détérioration forte, quelle que soit le propriétaire ou gestionnaire de l'ouvrage et la situation de l'ouvrage* ».

Exemples : restauration du barrage des « Bains » à Bouillon, restauration d'un pont qui enjambe le Ton à la sortie de Châtillon, suivi de la mise en place de 3 bassins écrêteurs de crues sur la Commune de Messancy, ou encore la poursuite de l'entretien des bassins d'orage situés le long de l'E411.

5. Tourisme

Le tourisme dans notre sous-bassin rime avec la baignade, la pêche, la pratique du kayak et la randonnée.

Les deux premiers loisirs ont été développés aux points 3.6. et 5.2.

Quelques exemples d'actions ou projets : demande d'attribution du label international "Pavillon bleu" pour la zone de baignade de Saint-Léger, création de circuits communaux de l'eau, sur les Communes de Bertrix et Herbeumont, coulée verte et bleue : dans le cadre de la rénovation urbaine d'Athus (re)créer des chemins le long de la Messancy et de la Chiers avec l'aménagement d'espaces verts, ou encore l'action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.



6. Communication

NB : les actions de sensibilisation en lien étroit avec les précédents thèmes se retrouvent dans ces différents volets, ainsi par exemple l'action d'information à la problématique du piétinement des berges par le bétail est reprise dans le thème « érosions ».

6.1. Communication en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Exemples :

- Etablir par masse d'eau une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.

6.2. Communication en lien avec l'inventaire

Exemple :

- Réactualisation de l'inventaire de terrain du sous-bassin Semois-Chiers

6.3. Concertations

Exemples : Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.

6.4. Etudes

Exemples : Poursuivre l'examen / la recherche d'une solution technique pour lutter contre les risques d'inondation à Straimont.

6.5. Sensibilisation du grand public, écoles, familles

Exemples :

- Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles.
- Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).
- Organisation des « journées de l'Eau ».



7. Autres

Ce volet reprend les actions hors DCE et non reprises dans les thématiques précédentes.

8. Engagements

Nous vous invitons à consulter le point 5.4. de ce document.



Projets d'actions en lien avec la DCE ...

THEMES INVENTAIRE		THEMES DCE	
REJETS	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement. <u>Maîtres d'œuvre</u> : AIVE, INASEP	Assainissement collectif	Assainissement des eaux usées
	Egout rue de la Poste à Musson à connecter au collecteur Halanzy-Baranzy. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Musson	Assainissement autonome	
	Réalisation des études de zones dans les zones prioritaires (assainissement autonome). <u>Maître d'œuvre</u> : INASEP	Toutes industries	Industries
	Mise en œuvre d'un programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL	IPPC	
	Mise en œuvre du profil de baignade pour la zone de baignade officielle de Bouillon aval ("Pont de la Poulie"). <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Bouillon <u>Partenaire</u> : Cellule de coord. du CR Semois-Chiers	Seveso	Agriculture
CAPTAGES	Entretien et protection du captage forestier tout en amont du Rau du Rebay : enlèvement des bois et pose d'une clôture (périmètre de protection). <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Vresse-sur-Semois <u>Partenaires</u> : SPW-DNF-Cantonnements	Apport nutriments	
		Erosion	
		Mo exogènes à l'agriculture	
		MAE	
		Pesticides agricoles	
EROSIONS : naturelles et provoquées par le bétail	Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit des cours d'eau, par le bétail. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes	Economies d'eau	Collectivités et Ménages
		Pesticides non agricoles et déchets toxiques	
		Natura 2000	Zones protégées
		Baignade	
		Zones vulnérables	
		Zones sensibles	
		Zones de protection des captages	Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau
		Prélèvements	
		Etiage	
		Inondations	
		Démergement	Pollutions historiques et accidentelles
		Pollutions accidentelles	
		Sédiments	
		Sites pollués	Hydromorphologie
		Continuité écologique des cours d'eau	
		Gestion et entretien des cours d'eau	Activités récréatives
		Pêche	
		Tourisme fluvial et kayak	



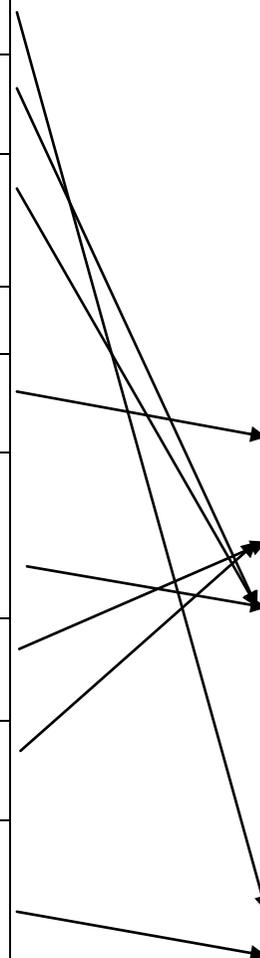
THEMES INVENTAIRE	
OUVRAGES	Réfection du barrage à aiguilles, à Bouillon. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Bouillon.
ENTRAVES : embâcles et obstacles poissons	Examen des obstacles à la remontée du poisson observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole. Intervention du maître d'œuvre concerné (gestionnaire ou propriétaire). <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
	Examen des embâcles observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
PROTECTIONS DE BERGES	Examen des protections de berges anarchiques observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
PLANTES INVASIVES	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et enlèvement de la Berce sur les cours d'eau. <u>Maîtres d'œuvre</u> : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST, Communes
DECHETS	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes

THEMES DCE	
Assainissement collectif	Assainissement des eaux usées
Assainissement autonome	
Toutes industries	Industries
IPPC	
Seveso	
Apport nutriments	Agriculture
Erosion	
Mo exogènes à l'agriculture	
MAE	
Pesticides agricoles	Collectivités et Ménages
Economies d'eau	
Pesticides non agricoles et déchets toxiques	Zones protégées
Natura 2000	
Baignade	
Zones vulnérables	
Zones sensibles	
Zones de protection des captages	Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau
Prélèvements	
Etiage	
Inondations	Pollutions historiques et accidentelles
Démergement	
Pollutions accidentelles	
Sédiments	
Sites pollués	Hydromorphologie
Continuité écologique des cours d'eau	
Gestion et entretien des cours d'eau	Activités récréatives
Pêche	
Tourisme fluvial et kayak	

Clair comme de l'eau de roche.



THEMES INVENTAIRE	
PATRIMOINE : naturel, paysager et culturel	Création d'une frayère à Brochet à Houlifontaine <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DNF-Service de la Pêche
	Suivi de l'évolution des mardelles situées sur le territoire communal (Ansart) <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Tintigny
	Mise en œuvre d'un crapauduc pour faciliter la migration des batraciens au niveau de la route Lamorteau-Harmoncourt. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Rouvroy
	Restauration de lavoirs. <u>Maîtres d'œuvre</u> : Communes
AUTRES	Equiper les robinetteries des bâtiments communaux en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs). <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Bertrix
	Poursuite de la gestion contrôlée des épandages chimiques réalisés au niveau des voies de chemin de fer (désherbage) traversant des zones sensibles et sites Natura 2000 du sous-bassin Semois-Chiers. <u>Maître d'œuvre</u> : Infrabel
TOURISME	(Examen) Création d'une « zone de baignade » officielle à Cugnon-Mortehan. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Bertrix
	Demande d'attribution du label international "Pavillon bleu" pour la zone de baignade de Saint-Léger. <u>Maître d'œuvre</u> : Commune de Saint-Léger
COMMUNICATION	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés. <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
ENGAGEMENTS	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière. <u>Maître d'œuvre</u> : SPW-DGO3-Esu



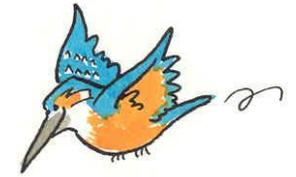
THEMES DCE	
Assainissement collectif	Assainissement des eaux usées
Assainissement autonome	
Toutes industries	Industries
IPPC	
Seveso	
Apport nutriments	Agriculture
Erosion	
Mo exogènes à l'agriculture	
MAE	
Pesticides agricoles	Collectivités et Ménages
Economies d'eau	
Pesticides non agricoles et déchets toxiques	Zones protégées
Natura 2000	
Baignade	
Zones vulnérables	
Zones sensibles	Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau
Zones de protection des captages	
Prélèvements	
Etiage	Pollutions historiques et accidentelles
Inondations	
Démergement	Hydromorphologie
Pollutions accidentelles	
Sédiments	Activités récréatives
Sites pollués	
Continuité écologique des cours d'eau	
Gestion et entretien des cours d'eau	Activités récréatives
Pêche	
Tourisme fluvial et kayak	

5.3. Programme d'actions

ACTIONS PAR THEMATIQUE

Numérotation des actions : **14 SC Re 0001** : 14 pour 2014, SC pour Semois-Chiers, Re pour rejets, n° propre à l'action.

1. Rejets
2. Erosions
3. Ouvrages
4. Entraves
5. Protection de berges
6. Captages
7. Plantes invasives
8. Déchets
9. Patrimoine naturel, paysager et culturel
10. Tourisme
11. Autres
12. Communication
13. Engagements



1. REJETS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0001	Amélioration de l'égouttage de la rue Baron Poncelet à Offagne (Com. de Paliseul).		AIVE	
14SCRe0002	Amélioration de l'égouttage et remplacement de tronçons défectueux à Saint-Léger.		AIVE	
14SCRe0003	Amélioration de l'égouttage et remplacement de tronçons défectueux à Sélange (Com. de Messancy).		AIVE	
14SCRe0004	Amélioration de l'égouttage et reprise de rejets d'eaux usées en cours d'eau. Remplacement de tronçons (Com. de Musson).		AIVE	
14SCRe0005	Aménagement de l'égouttage à Dampicourt (Com. de Rouvroy).		AIVE	
14SCRe0006	Aménagement de l'égouttage à Halanzy (Com. d'Aubange).		AIVE	
14SCRe0007	Apport d'une aide aux Communes et aux particuliers dans la gestion des zones d'assainissement autonome de manière à y assurer un traitement approprié : aide à l'application de la législation en vigueur.	Sensibilisation, développement d'outils, études diverses, remises d'avis.	AIVE	
14SCRe0008	Apport d'une aide aux Communes et aux particuliers dans la gestion des zones d'assainissement autonome de manière à y assurer un traitement approprié : aide à l'application de la législation en vigueur.	Sensibilisation, développement d'outils, études diverses, remises d'avis. Communes namuroises de Bièvre et Vresse-sur-Semois.	INASEP	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0009	Au cas par cas, étudier l'opportunité d'installer un égouttage séparatif dans le cadre des projets d'égouttage repris au plan triennal.		AIVE	
14SCRe0010	Au cas par cas, étudier l'opportunité d'installer un égouttage séparatif dans le cadre des projets d'égouttage repris au plan triennal.	Communes namuroises de Bièvre et Vresse-sur-Semois.	INASEP	
14SCRe0011	Diagnostic de l'assainissement du camping d'Houllifontaine.	(Vidange la fosse sceptique par camion).	Commune de Bouillon	
14SCRe0012	Dresser un bilan de l'assainissement général de la Commune de Bièvre avec l'ensemble des partenaires concernés (et notamment des caravanes et cabanons). Et mise en place d'un "groupe de travail".	Bilan de l'assainissement général + mise en place d'un « groupe de travail » pour mener une réflexion à l'échelle de la Commune quant à la mise en oeuvre d'assainissement autonome groupé et quant à l'épuration via des systèmes de type extensif (lagunage, ...).	Cellule de coordination du CR Semois-Chiers Cellule de coordination du CR Lesse	Commune de Bièvre, INASEP
14SCRe0013	Dresser un bilan de l'assainissement général de la Commune de Bertrix, avec l'ensemble des partenaires concernés.		Cellule de coordination du CR Semois-Chiers	AIVE, Commune
14SCRe0014	Dresser un bilan de l'assainissement général de la Commune de Habay, avec l'ensemble des partenaires concernés.		Cellule de coordination du CR Semois-Chiers	AIVE, Commune
14SCRe0015	Dresser un bilan de l'assainissement général de la Commune de Léglise, avec l'ensemble des partenaires concernés.		Cellule de coordination du CR Semois-Chiers	AIVE, Commune
14SCRe0016	Dresser un bilan de l'assainissement général de la Commune de Paliseul, avec l'ensemble des partenaires concernés.		Cellule de coordination du CR Semois-Chiers, Cellule de coordination du CR Lesse	AIVE, Commune



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0017	Dresser un bilan général de l'assainissement à l'échelle de la Commune de Vresse-sur-Semois avec la mise en place d'un « groupe de travail » pour mener une réflexion quant à la mise en oeuvre d'assainissement autonome groupé et quant à l'épuration via des systèmes de type extensif (lagunage, ...).		Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers	INASEP, Commune de Vresse-sur-Semois
14SCRe0018	Egout rue de la Poste à Musson à connecter au collecteur Halanzy-Baranzy.		Commune de Musson	
14SCRe0019	Egouttage de la rue de Chênelet à Florenville.		AIVE	
14SCRe0020	Egouttage de la rue de Moyen à Jamoigne (Com. de Chiny).		AIVE	
14SCRe0021	Egouttage des rues Aux Roches, Fenderie et des Paquis à Houdrigny phase 1 (Com. de Meix-devant-Virton).		AIVE	
14SCRe0022	Egouttage des rues du Falimont et du Boulet à Corbion (rassemblé avec prioritaire Corbion) (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0023	Egouttage du Buisson des Cailles à Chassepierre (Com. de Florenville).		AIVE	
14SCRe0024	Egouttage et modernisation rue du Maitrank phase 1 (Com. d'Arlon).		AIVE	
14SCRe0025	Egouttage et voirie à Poupehan (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0026	Egouttage et voirie rue de la Vallée à Hondelange (Com. de Messancy).		AIVE	
14SCRe0027	Egouttage prioritaire à Corbion (Com. de Bouillon).		AIVE	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0028	Egouttage prioritaire à Poupehan, rue de Snéviot (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0029	Egouttage prioritaire rue de la poulie (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0030	Egouttage prioritaire rue des Champs (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0031	Egouttage route d'Etalle à Fouches-Sampont (Com. d'Arlon).		AIVE	
14SCRe0032	Egouttage rue des Ardoisières (Com. de Bertrix).		AIVE	
14SCRe0033	Egouttage rue du Goldberg à Sampont (Com. d'Arlon).		AIVE	
14SCRe0034	Egouttage rues de Mininpré et Sous la Rochette à Orgéo (Com. de Bertrix).		AIVE	
14SCRe0035	Egouttage rues Yvan Gillis, de Sources, Othé et rue du Chauffour à Houdrigny phase 2 (Com. de Meix-devant-Virton).		AIVE	
14SCRe0036	Etude endoscopique à Habay-la-Neuve.		AIVE	
14SCRe0037	Etude endoscopique des agglomérations de Florenville, Fontenoille, Lambermont, Villers-devant-Orval (Com. de Florenville).		AIVE	
14SCRe0038	Examen des rejets (avec certains cas de pollutions et de mortalité de poisson) sur la Vierre et affluents / Zoning de Bertrix.	Inventaire de terrain à mener par la Cellule de coordination du CR. Examen en collaboration avec le Service Travaux de la Commune de Bertrix. Cf. Natagora-antenne de Bertrix et Cf. Société de Pêche (G.Piquard) pour les cas de pollutions.	Cellule de coordination du CR	Commune de Bertrix



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0039	Examen des rejets inventoriés (2009-2010) : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout.		Commune de Paliseul	AIVE, Cellule de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCRe0040	Examen des rejets inventoriés (en zone d'épuration autonome) et transmission de ce diagnostic aux Intercommunales.		Cellule de coordination du CR	AIVE et INASEP
14SCRe0041	Examen des rejets inventoriés (en zone d'épuration collective) et transmission de ce diagnostic aux Intercommunales.		Cellule de coordination du CR	AIVE et INASEP
14SCRe0042	Examen des rejets inventoriés : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout après mise en service de la station d'épuration de Chiny. Examen en collaboration avec le Service Travaux de la Commune de Chiny.		Commune de Chiny	
14SCRe0043	Examen des rejets inventoriés : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout après mise en service de la station d'épuration.		Commune de Tintigny	
14SCRe0044	Examen des rejets inventoriés situés sur Vresse-sur-Semois (principalement en amont de la zone de baignade) : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout.	Examen en collaboration avec le Service Travaux de la Commune de Vresse-sur-Semois.	Commune de Vresse-sur-Semois	INASEP, Cellule de coordination du CR
14SCRe0045	Examen des rejets inventoriés : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout. Examen en collaboration avec le Service Travaux de la Commune d'Etalle.		Commune d'Etalle	AIVE



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0046	Examen des rejets prioritaires inventoriés et assainissement des campings en bordure de cours d'eau.	Zone de baignade P. Perrin à Herbeumont, sur la Semois.	Cellule de coordination du CR	Commune d'Herbeumont, AIVE
14SCRe0047	Examen des rejets prioritaires inventoriés situés en zone amont de la zone de baignade des "Bains", à Bouillon : s'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout et rappeler la réglementation aux propriétaires.	Examen en collaboration avec le Service Travaux de la Commune de Bouillon.	Commune de Bouillon	AIVE
14SCRe0048	Examen du fonctionnement du déversoir d'orage situé en amont du lagunage de Bertrix.	Vérification du bon réglage du déversoir d'orage.	Cellule de coordination du CR	Commune de Bertrix, AIVE
14SCRe0049	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration autonome, pour les constructions après 2005), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Bièvre	
14SCRe0050	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration autonome, pour les constructions après 2005), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Léglise	
14SCRe0051	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration collective), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Habay	
14SCRe0052	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration collective), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Léglise	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0053	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration collective), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Meix-devant-Virton	
14SCRe0054	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration collective), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Musson	
14SCRe0055	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout (en zone d'épuration collective), rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Saint-Léger	
14SCRe0056	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout, rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune d'Aubange	
14SCRe0057	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout, rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Messancy	
14SCRe0058	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout, rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune de Virton	
14SCRe0059	Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout, rappeler la réglementation aux propriétaires.		Commune d'Arlon	
14SCRe0060	Examiner les différents rejets avant création de la station d'épuration de Chiny, et travaux d'égouttage à Jamoigne (rue de la Semois).		Commune de Chiny	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0061	Inciter les camps de jeunes qui s'installent le long des cours d'eau (et en particulier en amont des zones de baignades) à utiliser des toilettes sèches.		Commune de Bertrix	Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers
14SCRe0062	Information et sensibilisation des candidats bâtisseurs et des professionnels de la construction aux problématiques des eaux usées, eaux pluviales et aux obligations en matière d'assainissement et d'évacuation.	Organisation d'une séance d'info/formation pour les architectes/géomètres.	AIVE	
14SCRe0063	Mise à disposition de l'information nécessaire et de nos compétences afin de faciliter la mise en conformité des habitations concernées par les études de zone.		AIVE	
14SCRe0064	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Bellefontaine (Com. de Tintigny).		AIVE	
14SCRe0065	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Chiny.		AIVE	
14SCRe0066	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Frahan (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0067	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Hachy (Com. de Habay).		AIVE	
14SCRe0068	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Martilly (Com. de Herbeumont).		AIVE	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0069	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs d'Orgeo (Com. de Bertrix).		AIVE	
14SCRe0070	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Poupehan (Com. de Bouillon).		AIVE	
14SCRe0071	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Saint-Léger.		AIVE	
14SCRe0072	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Straimont (Com. d'Herbeumont).		AIVE	
14SCRe0073	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Tintigny.		AIVE	
14SCRe0074	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs de Vance (Com. d'Etalle).		AIVE	
14SCRe0075	Mise en œuvre de la station d'épuration et des collecteurs d'Etalle.		AIVE	
14SCRe0076	Mise en œuvre des collecteurs de Rouvroy et Lamorteau.		AIVE	
14SCRe0077	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement.	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques en zone d'assainissement collectif, tels que définis dans les programmes d'investissements de la SPGE approuvés par le Gouvernement Wallon. - des programmes d'égouttage prioritaire prévus aux plans triennaux. 	AIVE	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0078	Mise en œuvre des programmes d'égouttage et des ouvrages d'assainissement.	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques en zone d'assainissement collectif, tels que définis dans les programmes d'investissements de la SPGE approuvé par le Gouvernement Wallon. - des programmes d'égouttage prioritaire prévus aux plans triennaux. 	INASEP	
14SCRe0079	Mise en œuvre du profil de baignade pour la zone de baignade officielle de Bouillon aval ("Pont de la Poulie").	Réunion de lancement avec l'ensemble des partenaires concernés à lancer par la Cellule de coordination CR.	Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR, SPW-DES
14SCRe0080	Mise en œuvre du profil de baignade pour la zone de baignade officielle de Vresse-sur-Semois (pont Saint-Lambert).	Réunion de lancement avec l'ensemble des partenaires concernés à lancer par la Cellule de coordination CR.	Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR, SPW-DES
14SCRe0081	Modernisation rue Georges Bodard à Musson.		AIVE	
14SCRe0082	Organisation d'une séance d'information relative à l'assainissement autonome, à l'attention des habitants de la Commune de Vresse-sur-Semois concernés.	Séance d'info réalisée il y a quelques années sur Bièvre. Demande de la Commune de Vresse. Organisation de la séance d'info : Cellule de coordination du CR et Commune. Intervention de l'INASEP.	Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR, INASEP
14SCRe0083	Organisation d'une séance d'information, à l'attention des habitants concernés, relative à l'assainissement autonome sur la Commune de Bouillon.		Commune de Bouillon, Cellule de coordination du CR	AIVE



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0084	Poursuite de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques.	Ces études ont pour objectif d'avoir une bonne connaissance des réseaux de collecte et d'identifier les endroits où il est nécessaire d'intervenir (programmation de travaux de réhabilitation des réseaux).	AIVE	
14SCRe0085	Poursuite de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques.	Ces études ont pour objectif d'avoir une bonne connaissance des réseaux de collecte et d'identifier les endroits où il est nécessaire d'intervenir (programmation de travaux de réhabilitation des réseaux).	INASEP	
14SCRe0086	Poursuite de l'examen/suivi des rejets du CET. Participation au "Comité".		Commune d'Etalle	AIVE
14SCRe0087	Poursuite du programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique.	Poursuivre les actions entreprises pour réduire les émissions polluantes vers le milieu récepteur ainsi que pour réduire le prélèvement sur les ressources en eau et améliorer la qualité des rejets. Informer régulièrement les partenaires du CR (Comité de rivière, Inf'Eau Semois-Chiers) des résultats obtenus.	Ampacet SPRL	
14SCRe0088	Poursuite du programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique.	Poursuivre les actions entreprises pour réduire les émissions polluantes vers le milieu récepteur ainsi que pour réduire le prélèvement sur les ressources en eau et améliorer la qualité des rejets. Informer régulièrement les partenaires du CR (Comité de rivière, Inf'Eau Semois-Chiers) des résultats obtenus.	Burgo Ardennes SA	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0089	Préparation des plans triennaux : aide à la définition des investissements prioritaires tels que définis par le contrat d'égouttage.	Les égouttages prioritaires tels que définis dans le contrat d'égouttage.	AIVE	
14SCRe0090	Préparation des plans triennaux : aide à la définition des investissements prioritaires tels que définis par le contrat d'égouttage.	Les égouttages prioritaires tels que définis dans le contrat d'égouttage.	INASEP	
14SCRe0091	Projet d'assainissement de la zone de baignade de Lacuisine (H10).		Commune de Florenville	
14SCRe0092	Projet de création dans les jardins riverains d'un égout parallèle à la rivière pour les immeubles des rues Jean Laurent et Georges Bodard pour reprendre les égouts privés aboutissant directement à la rivière.	Les trois quarts des maisons de la rue Georges Bodard rejettent leurs eaux usées dans la Batte (présence de fosses septiques). Huit ou neuf de ces rejets de la rue Georges Bodard ainsi que les eaux usées de trois maisons de la rue de la Poste seront repris par ce nouvel égout.	Commune de Musson	
14SCRe0093	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration.	Assurer le fonctionnement optimal des stations d'épuration en intervenant : - en direct sur les ouvrages d'épuration, - sur le réseau amont de sorte à concentrer le plus possible la pollution.	AIVE	
14SCRe0094	Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration.	Assurer le fonctionnement optimal des stations d'épuration en intervenant : - en direct sur les ouvrages d'épuration, - sur le réseau amont de sorte à concentrer le plus possible la pollution.	INASEP	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0095	Réalisation de l'égouttage rue Warguay et Chemin du Bois à Ban à Fays-les-Veneurs.		AIVE	
14SCRe0096	Réalisation des études de zone dans les zones prioritaires (assainissement autonome).		INASEP	
14SCRe0097	Réhabilitation de la partie aval du collecteur d'Habay.		AIVE	
14SCRe0098	Réhabilitation de l'égouttage à divers endroits sur la Commune d'Arlon.		AIVE	
14SCRe0099	Réhabilitation d'égouts à divers endroits (Com. de Meix-devant-Virton).		AIVE	
14SCRe0100	Réhabilitation du réseau d'égouttage à Tintigny.		AIVE	
14SCRe0101	Remplacement de l'égouttage place de Mussy (Com. de Musson).		AIVE	
14SCRe0102	Remplacement de l'égouttage rue du Horlai à Straimont (Com. d'Herbeumont).		AIVE	
14SCRe0103	Remplacement de l'égouttage rue Paul Mernier à Martilly et Grand-rue à Saint-Médard (Com. d'Herbeumont).		AIVE	
14SCRe0104	Remplacement des égouts rue Edmont Jacques à Saint-Mard et rue des Acacias à Ethe (Com. de Virton).		AIVE	
14SCRe0105	Remplacement des égouts sans modification de section rue du Magenot à Fratin et rue du Petit Routeux (Com. d'Etalle).		AIVE	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0106	Remplacement d'une partie du collecteur à Ethe (Com. de Virton).		AIVE	
14SCRe0107	Remplacement égouttage dans le cadre de l'aménagement du centre de Fouches phase 2 (Com. d'Arlon).		AIVE	
14SCRe0108	Remplacement et extension de l'égouttage prioritaire Vieille Route de France à Bouillon.		AIVE	
14SCRe0109	Rénovation complète et mise à niveau de la station de Habay-la-Neuve pour reprendre Habay-la-Neuve Gare.		AIVE	
14SCRe0110	Rénovation de la station de Blézy (Com. de Bertrix).		AIVE	
14SCRe0111	Rénovation des canalisations rue des Alouettes et rue Magenot à Fratin (Com. d'Etalle).		AIVE	
14SCRe0112	Rénovation rue Sonlaville à Mussy-la-Ville (Com. de Musson).		AIVE	
14SCRe0113	Reprise de Pas-de-Loup à Guerlange (Com. d'Aubange).		AIVE	
14SCRe0114	Reprise des eaux usées à la Route d'Arlon et au Faubourg d'Arrival (Com. de Virton).		AIVE	
14SCRe0115	Résolution des problèmes de dilution et déversement en continu des déversoirs d'orage à Bouillon.		AIVE	
14SCRe0116	Résolution des refoulements à Stockem (Com. d'Arlon).		AIVE	
14SCRe0117	Résolution des refoulements de Habay-la-Neuve.		AIVE	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0118	Résolution du refoulement de Bravy (Com. d'Herbeumont).		AIVE	
14SCRe0119	Résolution du refoulement de Halanzy.		AIVE	
14SCRe0120	Résolution du refoulement de la route d'Orgeo (Com. de Bertrix).		AIVE	
14SCRe0121	Résolution du refoulement de la zone artisanale des Hayons (Com. de Chiny).		AIVE	
14SCRe0122	Résolution du refoulement du rejet des Hayons (Com. de Florenville).		AIVE	
14SCRe0123	Sensibilisation des agriculteurs aux normes d'épandage des effluents d'élevage (PGDA).		SPW-DGO3-CREA	Nitrawal, Cellule de coordination du CR, SPW-DRCE
14SCRe0124	Sensibilisation des agriculteurs aux normes de stockage des effluents d'élevage.		SPW-DGO3-CREA	Cellule de coordination du CR, SPW-DRCE
14SCRe0125	Sensibilisation des Communes et des particuliers à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées.	Organisation d'une séance d'info pour les communes. Sensibilisation au raccordement à l'égout. Articles pour les bulletins communaux.	AIVE	
14SCRe0126	Sensibilisation des Communes et des particuliers à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées.	Sensibilisation au raccordement à l'égout. Articles pour les bulletins communaux.	INASEP	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCRe0127	Signeux, ancienne maison Eppe (67, rue du Centre) : imposer au nouveau propriétaire, dans le cadre, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble, le raccordement à l'égout public.		Commune de Musson	
14SCRe0128	Solutionner la problématique de l'égouttage de la rue Schmit à Longeau (Com. de Messancy).	Egout en mauvais état et non raccordé au collecteur (erreur au PASH), ce qui engendre un point de pollution dans la Messancy. Ces travaux de remplacement des tuyaux d'égout et de raccordement des particuliers permettront une augmentation de la charge de la station d'épuration d'Athus.	AIVE	
14SCRe0129	Suivi de la qualité des eaux de la saulaie du camp militaire de Lagland.		La Défense	ULg-Campus d'Arlon
14SCRe0130	Suivi qualitatif des rejets de la saulaie de Saint-Vincent.		SPW-DNF-Cantonement de Virton	ULg-Campus d'Arlon
14SCRe0131	Suivi qualitatif des rejets des eaux épurées du lagunage de Bertrix et communication des résultats.	Envoi des résultats d'analyses à la Commune de Bertrix et copie au CR. 6 campagnes d'analyse/an.	AIVE	Commune de Bertrix, Cellule de coordination du CR
14SCRe0132	Suppression de rejets d'eaux usées en rivière rue d'Athus à Longeau (Com. de Messancy).		AIVE	
14SCRe0133	Suppression/réduction de l'impact du rejet STEP sur le milieu récepteur en période d'étiage par l'arrosage de plantations de saulaies sur le site des Coeuvsins (Com. de Habay).		AIVE	



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

2. EROSIONS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEr0001	Examen des érosions observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		Province du Luxembourg-DST	
14SCEr0002	Examen des érosions observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		SPW-DGO2	
14SCEr0003	Examen des érosions observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		SPW-DGO3-DCENN	
14SCEr0004	Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit des cours d'eau, par le bétail.		Commune de Léglise	Cellule de coordination du CR
14SCEr0005	Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit des cours d'eau, par le bétail.		Commune de Rouvroy	
14SCEr0006	Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit des cours d'eau, par le bétail.	(Article dans la revue communale, sur le site Internet communal ou via les Commissions / Comices agricoles).	Commune de Tintigny	
14SCEr0007	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.		Commune d'Aubange	
14SCEr0008	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.		Commune de Bertrix	Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers
14SCEr0009	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.		Commune de Léglise	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEr0010	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.		Commune de Virton	
14SCEr0011	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail. Faire connaître le système d'abreuvoir de Mortinsart.		Commune d'Etalle	
14SCEr0012	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail. Cf. zone amont des zones de baignade.		Agriculteurs et commune de Chiny	
14SCEr0013	Information des agriculteurs pour résoudre la problématique du piétinement des berges et lit du cours d'eau par le bétail.	Cf. « érosions » dans les inventaires de terrain (2009 + 2012).	Commune de Bouillon	
14SCEr0014	Information, sensibilisation des agriculteurs à la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau (cf. législation – obligation de clôturer) : visite de terrain des systèmes d'abreuvoirs mis en œuvre.	Divers systèmes d'abreuvoirs mis en œuvre à Oizy.	Commune de Bièvre	Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers
14SCEr0015	Information, sensibilisation des agriculteurs à la problématique des érosions des berges et lits des cours d'eau : visite de terrain des systèmes d'abreuvoirs mis en œuvre, articles, ...	Cf. dossier IFOP : financement d'un système d'abreuvoir à Offagne.	Commune de Paliseul	Cellule de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCEr0016	Mise en œuvre de l'étude du GAL Racines et Ressources relative à l'utilisation du saule dans la protection des berges, pour résoudre l'érosion des berges de la Vierre, à Straimont.	Demande d'autorisation à introduire à la DCENN. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	GAL "Racines et Ressources", Commune d'Herbeumont	SPW-DGO3-DCENN



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEr0017	Pose de clôtures à Sivry.	Travaux de reméandration de la Semois effectués par le SPW-DGO3-DCENN.	Commune d'Etalle	
14SCEr0018	Profiter du programme d'assainissement pour résoudre les points noirs prioritaires (PNP) inventoriés en termes d'érosion des berges et lit du cours d'eau par le bétail.		Agriculteurs et Commune de Tintigny	
14SCEr0019	Résoudre l'érosion de berges sur le ruisseau communal d'Alle (à l'arrière du service incendie de Vresse).		Commune de Vresse-sur-Semois	SPW-DNF
14SCEr0020	Résoudre les points noirs prioritaires (PNP) d'érosions de berges et lit de cours d'eau en étroite collaboration avec le gestionnaire de cours d'eau.		Agriculteurs et Commune d'Etalle	
14SCEr0021	Résoudre les points noirs prioritaires (PNP) d'érosions de berges et lit de cours d'eau par le bétail. Villages de Fays-les-Veneurs et Nollevaux davantage concernés.	En étroite collaboration avec le gestionnaire de cours d'eau, cf. dossier IFOP : financement d'un système d'abreuvoir à Offagne.	Commune de Paliseul	
14SCEr0022	Résoudre les points noirs prioritaires (PNP) inventoriés en termes d'érosion des berges et lit du cours d'eau par le bétail. Priorité aux zones amont des zones de baignade de Chiny et Lacuisine.		Agriculteurs et Commune de Chiny	
14SCEr0023	Résoudre les points noirs prioritaires (PNP) inventoriés en termes d'érosion des berges et lit du cours d'eau par le bétail. Priorité aux zones amont des zones de baignade de Chiny et Lacuisine.		Commune de Florenville	

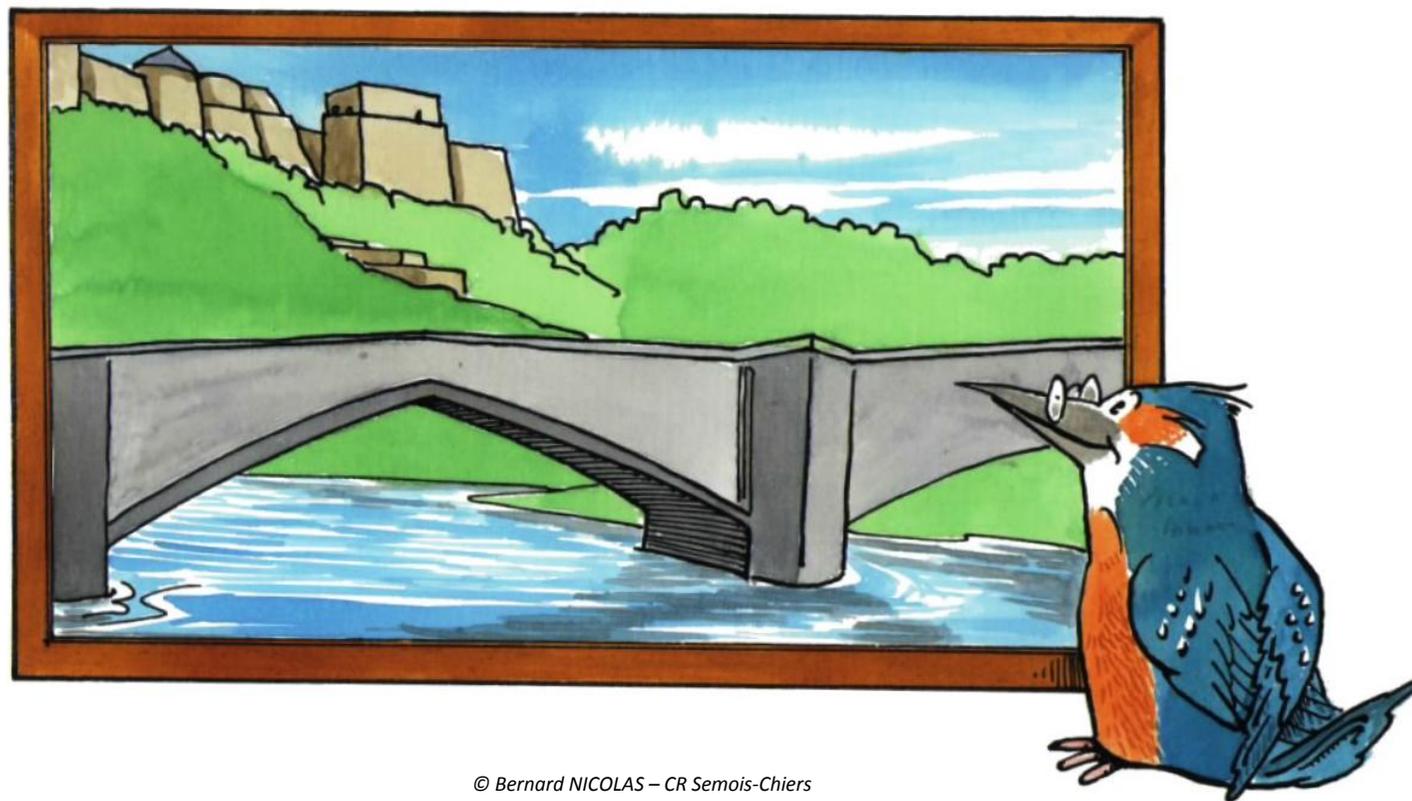


Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEr0024	Selon le projet d'aménagement étudié dans le cadre du GAL Racines et Ressources (Etude - saules), plantation de saules vanniers sur le site de l'ancienne Platinerie (Vallée des Munos). Problème d'érosion de berges.		Commune de Bertrix	GAL Racines et Ressources, Cellule de coordination du CR
14SCEr0025	Sensibilisation des agriculteurs à la lutte contre l'érosion des parcelles agricoles.		SPW-CREA	SPW-DRCE, Cellule GISER, Cellule de coordination du CR
14SCEr0026	Sensibilisation des agriculteurs au piétinement des berges et du lit du cours d'eau par le bétail.	Cf. soirée d'information réalisée à Carlsbourg en 2012.	SPW-CREA	SPW-DRCE, SPW-DA, Cellule de coordination du CR



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

3. OUVRAGES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCOu0001	Aménagement de la passerelle du Moulin Lampach à Arlon.	Cf. organisateurs de la TransSemoisienne.	SPW-DGO1	
14SCOu0002	Aménagements divers en aval du barrage d'Alle (Erosion et atterrissements).	Cf. PV de terrain (CR, Service de la Pêche, DNF, SPW-DGO2). Atterrissements empêchent la circulation et mise à l'eau des kayaks.	SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCOu0003	Dans le cadre de la rénovation urbaine, installer une passerelle le long de la Messancy afin de faire le lien entre la gare et le lac de Messancy.		Commune de Messancy	
14SCOu0004	Examen des ouvrages détériorés observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		Province Luxembourg-DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCOu0005	Examen des ouvrages détériorés observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.	NB : les ponts appartiennent habituellement au gestionnaire de la voirie. Demande d'autorisation à introduire cependant au gestionnaire du cours d'eau concerné.	SPW-DGO1	Le gestionnaire de cours d'eau concerné
14SCOu0006	Examen des ouvrages détériorés observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCOu0007	Poursuite de l'entretien des bassins d'orage situés le long de l'E411.		SPW-DGO1 (routes)	
14SCOu0008	Réfection du barrage à aiguilles à Bouillon.	Lien avec le projet FEP pour la création d'une échelle à poisson.	Commune de Bouillon	
14SCOu0009	Réparation du pont situé avant la route N82 à Fouches.		Commune d'Arlon	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCOu0010	Restauration d'un pont qui enjambe le Ton à la sortie de Châtillon.		Commune de Saint-Léger	
14SCOu0011	Restauration de l'arche du pont en briques qui enjambe le Ton entre Châtillon et Saint-Léger au niveau de la piste cyclable.		Commune de Saint-Léger	
14SCOu0012	Sécurisation de deux ponts (cours d'eau concernés : ruisseau du Fond de Haza - Chemin de Mussy à Baranzy et en aval de Geneveaux.		Commune de Musson	
14SCOu0013	Sécurisation du ponceau de Suxy, avec l'appui de la Cellule de coordination du CR.		Commune de Chiny	Cellule de coordination du CR, DST, SAS, SPW-DGO3-DNF, Défense et Promotion de la Semois asbl
14SCOu0014	Suivi de la mise en place de 3 bassins écrêteurs de crues (Buvange, Turpange et Bébange).		Commune de Messancy, Cellule de coordination du CR	
14SCOu0015	Surveiller les pierres disposées en amont du lac de Messancy.	Ces pierres risquent de se dissocier ou de se déplacer suite à la pression et aux mouvements d'eau. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Messancy	Province du Luxembourg-DST, Cellule de coordination du CR

4. ENTRAVES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Entraves

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0001	Amélioration de la Messancy à Athus.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0002	Au niveau du terrain de football de Musson, remplacement de la plaque métallique par un filet à grosses mailles.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Musson	
14SCEn0003	Elargissement de la Rulles au droit de l'île Reumont à Habay-la-Vieille.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0004	Enlèvement(s) des atterrissements à la zone récréative de Straimont, en berge droite de la Vierre.	En accord (convention ?) avec le SPW-DCENN. Cf. PV du 5 septembre 2012. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune d'Herbeumont	SPW-DGO3-DCENN
14SCEn0005	Entretien de la ripisylve de la Chiers à Athus.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0006	Examen de l'affluent du Rau du Moulin Joly, au "Rouvelet", à Frahan en vue de remettre ce cours d'eau non classé dans son lit initial.	Rau coule sur 30 à 40 m de chemin (débardage!).	SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, DST
14SCEn0007	Entretien du Rau des Mambes au niveau de la Platinerie, à Bouillon (embâcles à enlever).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon	
14SCEn0008	Examen des embâcles observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0009	Examen des embâcles observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0010	Examen des embâcles observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0011	Examen des entraves inventoriés et priorisation en termes d'interventions : visite de terrain à organiser avec le DNF.	Commune de Habay, en collaboration (pour la coordination) avec le CR Semois-Chiers. Propriétés ? Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Habay	SPW-DGO3-DNF-Habay
14SCEn0012	Réfection du barrage mobile en amont de Lambiotte.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0013	Remplacement des 2 tuyaux en béton par un U renversé en amont de l'étang du Clémarais pour améliorer l'écoulement du cours d'eau et donc éviter l'accumulation de déchets divers au niveau de ces tuyaux.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune d'Aubange	
14SCEn0014	Remplacement des 2 tuyaux en béton par un U renversé au niveau de 3 ponts à Saint-Léger.	Travaux pour améliorer l'écoulement du cours d'eau et donc éviter l'accumulation de déchets divers au niveau de ces tuyaux. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Saint-Léger	Province du Luxembourg-DST
14SCEn0015	Retrait d'atterrissement dans la Messancy (à proximité de la rue de la gare à Messancy).	Présence de Balsamines de l'Himalaya. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0016	Retrait d'atterrissement dans la Messancy à Athus.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0017	Retrait d'atterrissement dans la Messancy à Longeau.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCEn0018	Retrait d'atterrissement dans la Rulles à Rulles.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0019	Suivi de l'entrave à Wolkrange (cours d'eau non classé, affluent du Schleichmulherbaach, ayant été remblayé, bief du moulin d'Udange).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Messancy	

Obstacles à libre circulation des poissons

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0020	Abaissement ou suppression d'un aqueduc sur le ruisseau de la Fagne Moré à son embouchure avec la Semois à Chantemelle.		Gardon stabulois	SPW-DGO3-DNF
14SCEn0021	Aménagement d'un partiteur et d'une passe à poisson, entre la Vire et la Fausse Eau à Signeux. Consolidation des berges en aval du partiteur.	Dépend de l'avancement des projets de voies lentes du PCDR. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0022	Aménagement d'une passe à poisson au moulin Darand à Dampicourt.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, propriétaire du moulin, société de pêche
14SCEn0023	Aménagement d'une passe à poisson au moulin de Latour.	Le moulin appartient à M. Luyten. Projet: créer une rivière de contournement. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0024	Etude de l'aménagement d'une échelle amovible au barrage des castors de l'Illé à Etalle.		Gardon stabulois	SPW-DGO3-DNF



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0025	Examen des chutes d'eau sur le ruisseau de Willancourt pour favoriser la circulation du poisson (pont en amont de la confluence avec le ruisseau du Fond de Haza).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST	Propriétaire, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0026	Examen des obstacles à la remontée du poisson observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole. Intervention du maitre d'œuvre concerné (gestionnaire ou propriétaire).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0027	Examen des obstacles à la remontée du poisson observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole. Intervention du maitre d'œuvre concerné (gestionnaire ou propriétaire).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	Propriétaire, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0028	Examen des obstacles à la remontée du poisson observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et dans le plan de gestion piscicole. Intervention du maitre d'œuvre concerné (gestionnaire ou propriétaire).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0029	Examen des obstacles à la remontée du poisson, sur la Commune de Messancy, observés dans le cadre de l'inventaire de terrain. Intervention du maitre d'œuvre concerné (gestionnaire ou propriétaire).	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche	Commune de Messancy, Cellule de coord. du CR
14SCEn0030	Examen des obstacles poisson sur le Rau d'Aise (chapelle Ste-Barbe, PNP et au niveau de la Côte de Wilbauroche,PNP).	L'examen des points noirs « obstacles poissons» ont été priorisés en collaboration avec le Service Pêche. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province Luxembourg - DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0031	Examen des points noirs « obstacles poissons et entraves» inventoriés principalement sur les Ruisseaux de Nafraiture et d'Orchimont : visite de terrain. Ces points noirs seront priorisés en termes d'actions.	Visite de terrain Service Pêche et Cellule de coordination CR, des obstacles prioritaires, en vue d'une éventuelle intervention. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche	Communes de Bièvre et Vresse, Cellule de coordination du CR
14SCEn0032	Examen du PNP, obstacle poisson à Longlier, au Relai Saint-Christophe.	Aménagement à revoir ! Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche	Province du Luxembourg-DST, Cellule de coordination du CR
14SCEn0033	Inventaire et proposition d'aménagements piscicoles (type caches à poissons, déflecteurs,...).	Fausse Eau (de l'entrée de Pierrard à Virton (Arsenal)), ...Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Société Halieutique Virtonnaise	SPW-DGO3-DNF, Commune de Virton, SPW-DGO3-DCENN
14SCEn0034	Poursuite des aménagements piscicoles au niveau du pont de la scierie, sur les Munos à Bertrix (suite - dossier IFOP).	Cf. étude - dossier IFOP. Les aménagements proposés doivent être poursuivis (paliers supplémentaires).Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province Luxembourg - DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0035	Réalisation d'une étude quant à la création d'une passe à poisson au niveau du barrage à aiguilles, à Bouillon.	Dossier FEP. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service Pêche, Commune de Bouillon, SPW-FEP
14SCEn0036	Réalisation d'une étude quant à la création d'une passe à poisson au niveau du barrage des 'Bains' / la Vanne, à Bouillon.	Dossier FEP. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service Pêche, Commune de Bouillon, SPW-FEP
14SCEn0037	Recherche de solutions relatives à l'obstacle à la remontée du poisson sur le Rau d'Anlier, en aval du village d'Anlier.	Ce PNP a été examiné / priorisé avec le Service Pêche. Cf. M. François du DNF-Cantonement d'Habay.	Province du Luxembourg - DST	Province du Luxembourg - DST



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0038	Recherche de solutions relatives à l'obstacle poissons sur le Ton au moulin de la Paix.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Cellule de coordination du CR Semois-Chiers	AIVE, Commune de Saint-Léger, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, Province du Luxembourg - DST
14SCEn0039	Solutionner l'obstacle poisson (PNP N°840) sur le Rau au Moulin (1ère cat.) à Vresse-sur-Semois.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	Commune de Vresse, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0040	Solutionner l'obstacle poisson (PNP) sur un affluent de la Liresse, ainsi que le problème de la traversée du cours d'eau par des engins motorisés, en amont du moulin de la Liresse.	cf. PV de terrain (CR+Service de la Pêche+DNF). Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Bouillon	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, Province du Luxembourg - DST
14SCEn0041	Solutionner le point noir prioritaire (PNP) « obstacle poisson» 1002 du PGP, sur le Rau du Fourneau (CE communal).	PNP priorités en collaboration avec le Service Pêche. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Habay	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0042	Solutionner les deux points noirs prioritaires (PNP) « obstacles poissons» sur le Rau de Louftémont et affluents (3ème cat.). PNP priorités en collaboration avec le Service Pêche.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Commune de Léglise	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche
14SCEn0043	Solutionner l'obstacle poissons sur le Ton à "la Barrière".	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Propriétaire	Province du Luxembourg-DST, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEn0044	Sur le Rau des Mambes (Com.Bouillon), solutionner le point noir prioritaire N°893, le long de la N83, Beaubru-Florenville.	Il s'agit d'un ouvrage de la DGO1 (permettant au cours d'eau de passer sous la route) à réaménager, car cet ouvrage est un obstacle majeur à la libre circulation du poisson. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO1	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche

Heureux comme un poisson dans l'eau.



5. PROTECTION DE BERGES





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPBO001	Examen des protections de berges anarchiques observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.	Cf. inventaire du CR et réunions de terrain avec le DNF. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST	Cellule de coordination du CR
14SCPBO002	Examen des protections de berges anarchiques observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.	Cf. inventaire du CR et réunions de terrain avec le DNF. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	Cellule de coordination du CR
14SCPBO003	Examen des protections de berges anarchiques observées dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.	Cf. inventaire du CR et réunions de terrain avec le DNF. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	Cellule de coordination du CR
14SCPBO004	Réfection des murs de la Fausse Eau à Virton.	Cf. Travaux AIVE. Lien avec les projets de la Société Halieutique Virtonnaise. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	
14SCPBO005	Suivi de la consolidation des berges entre la Messancy et le lac.		Commune de Messancy	



L'eau, goutte à goutte, creuse le roc.

6. CAPTAGES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCa0001	Entretien et protection du captage forestier tout en amont du Rau du Rebay : enlèvement des bois et pose d'une clôture (périmètre de protection).	Cf. reportage photos – Inventaire 2012, dans « Autres ».	Commune de Vresse-sur-Semois	

7. PLANTES INVASIVES



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0001	Arrêter le fauchage de la Renouée du Japon (par ex. le long route dans la vallée de Laclaireau).		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR
14SCPI0002	Arrêter le fauchage de la Renouée du Japon.		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR
14SCPI0003	Coordination de la gestion de la Berce à Les Bulles.		Cellule de Coordination	Commune de Chiny, SPW-DGO3-DNF, gestionnaire du cours d'eau
14SCPI0004	Coordination des chantiers de gestion des deux principales plantes invasives considérées comme prioritaires (Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase) dans la mesure des disponibilités.		Cellule de Coordination	Gestionnaires du cours d'eau
14SCPI0005	Examen des sites de plantes invasives observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		Province du Luxembourg-DST	
14SCPI0006	Examen des sites de plantes invasives observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.	Au cas par cas. Cf. avec les Communes.	SPW-DGO2	Cellule de coordination du CR
14SCPI0007	Examen des sites de plantes invasives observés dans le cadre de l'inventaire de terrain et éventuelles interventions.		SPW-DGO3-DCENN	
14SCPI0008	Formation des ouvriers communaux à travers différents "chantiers" proposés par le Contrat de Rivière, afin de mieux gérer l'éradication des plantes invasives et d'éviter leur prolifération.		Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR
14SCPI0009	Gestion de la Renouée du Japon au niveau du sentier Nature (mare gérée par ADN) voire également de la "Vallée des Munos".		ADN, Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0010	Gestion des plantes invasives en bords de routes (plus spécifiquement la Renouée du Japon et la Berce du Caucase).	Information du non fauchage de la Renouée du Japon.	SPW-DGO1 (routes)	
14SCPI0011	Gestion des Renouées du Japon derrière l'Arsenal à Virton.		SPW-DGO3-DCENN	
14SCPI0012	Inciter les particuliers à gérer la Balsamine et la Berce sur terrains privés.	Cf. toute-boite à Graide (CR Lesse) et règlement communal adopté.	Commune de Bièvre	Cellules de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCPI0013	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et de berce du Caucase, sur les cours d'eau / sites touristiques communaux.	A noter que le CR dispose d'une subvention (2013) pour lutter contre les plantes invasives (priorité sur la Berce du Caucase): gestion de 3 sites de berces à Sensenruth et Ucimont. Certains sites du domaine de la DGO2 sont gérés par la Commune.	Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR
14SCPI0014	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et de berce du Caucase, sur les cours d'eau / sites touristiques communaux.		Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR
14SCPI0015	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et de berce du Caucase, sur les cours d'eau / sites touristiques communaux.		Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0016	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et enlèvement de la Berce sur les cours d'eau communaux.		Commune de Habay	Cellule de coordination du CR
14SCPI0017	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau et sites communaux.		Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR
14SCPI0018	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR
14SCPI0019	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR
14SCPI0020	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Chiny	Cellule de coordination du CR
14SCPI0021	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Florenville	Cellule de coordination du CR
14SCPI0022	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Meix-devant-Virton	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0023	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Musson	Cellule de coordination du CR
14SCPI0024	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR
14SCPI0025	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Saint-Léger	Cellule de coordination du CR
14SCPI0026	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCPI0027	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR
14SCPI0028	Mener des chantiers « plantes invasives » et plus particulièrement d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya, sur les cours d'eau communaux.		Commune d'Etalle	Cellule de coordination du CR
14SCPI0029	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.		Province du Luxembourg-DST	Cellule de coordination du CR
14SCPI0030	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Semois navigable, sur sites touristiques principalement.	SPW-DGO2	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0031	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Rulles, Mellier, Semois, Batte et Vire.	SPW-DGO3-DCENN	Cellule de coordination du CR
14SCPI0032	Mener des chantiers de lutte contre les « plantes invasives » et plus particulièrement la placette de la Renouée du Japon à Plainevaux et Nollevaux.		Commune de Paliseul	SPW-DGO3-DNF-Bouillon, Cellule de coordination du CR
14SCPI0033	Participer à la lutte contre les espèces invasives.	Dans le cadre de l'engagement dans le plan Alterias, bannir l'utilisation des espèces invasives (liste de consensus) dans les plantations réalisées par la Province. En collaboration avec la Cellule Cours d'Eau, contribuer à la lutte contre la Berce du Caucase et la Renouée du Japon le long des cours d'eau de deuxième catégorie. Réaliser des actions d'information et de sensibilisation sur la thématique des espèces invasives.	Province de Namur - Cellule Environnement	Communes de Bièvre et Vresse, Cellules de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCPI0034	Poursuite des essais de compostage de Renouées du Japon sur le site de Habay.		AIVE	
14SCPI0035	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya sur terrains privés.		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR
14SCPI0036	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine de l'Himalaya sur terrains privés.		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0037	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR
14SCPI0038	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine et la Berce sur terrains privés.	A voir sur la Mellier et affluents du territoire de Habay s'il n'y a pas de présence de Berce qui se serait développée (importante placette de Berce à Mellier sur la Mellier).	Commune de Habay	Cellule de coordination du CR
14SCPI0039	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine et la Berce sur terrains privés.		Commune de Chiny	Cellule de coordination du CR
14SCPI0040	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR
14SCPI0041	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune de Bertrix	Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0042	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR
14SCPI0043	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCPI0044	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer la Balsamine sur terrains privés.		Commune d'Etalle	Cellule de coordination du CR
14SCPI0045	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés (ex: Fontenoille).		Commune de Florenville	Cellule de coordination du CR
14SCPI0046	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés.		Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0047	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés.		Commune de Meix-devant-Virton	Cellule de coordination du CR
14SCPI0048	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés.		Commune de Musson	Cellule de coordination du CR
14SCPI0049	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés.		Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR
14SCPI0050	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal) et inciter les particuliers à gérer les plantes invasives sur terrains privés.		Commune de Saint-Léger	Cellule de coordination du CR
14SCPI0051	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal).		Commune de Bièvre	Cellules de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCPI0052	Poursuivre l'information relative à la problématique des « plantes invasives » (règlement de Police ou communal).		Commune de Paliseul	Cellules de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPI0053	Poursuivre la surveillance des places envahies par les Berces du Caucase à Sélange et Longeau.	Présence de Berce du Caucase entre le bois de Sélange, à Sélange chez un privé, deux placettes à Longeau. Déraciner et mettre dans des sacs en plastique pour limiter leur dispersion (comme les années précédentes).	Commune de Messancy	
14SCPI0054	Suivi des sites de gestion de la Berce du Caucase sur la Commune de Léglise.		Cellule de coordination du CR	Commune de Léglise, Natagora-Ardenne centrale



8. DECHETS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCDe0001	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.	Cf. inventaire de terrain : briquillons + ancien ouvrage sur le Rau de la Vanne.	Commune de Bertrix	
14SCDe0002	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.	Cf. inventaire de terrain (2009-2010). Cas sur Fays-les-Veneurs.	Commune de Paliseul	
14SCDe0003	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Saint-Léger	
14SCDe0004	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune d'Aubange	
14SCDe0005	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Bouillon	
14SCDe0006	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Chiny	
14SCDe0007	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Florenville	
14SCDe0008	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Léglise	
14SCDe0009	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Tintigny	
14SCDe0010	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune de Virton	
14SCDe0011	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune d'Herbeumont	
14SCDe0012	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.	Cf. inventaires de terrain (2009 + 2012). Attention particulière aux cabanons et caravanes abandonnées.	Commune de Vresse-sur-Semois	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCDe0013	Assainissement des dépôts de déchets inventoriés.		Commune d'Etalle	
14SCDe0014	Poursuivre / Dynamiser « l'Opération Communes-rivières propres ».		Commune de Paliseul	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0015	Poursuivre / Dynamiser l'organisation de « l'Opération Communes-Rivières propres ».		Commune d'Etalle	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0016	Poursuivre l'organisation « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0017	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes-Rivières propres ».		Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0018	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes-Rivières propres ».		Commune de Chiny	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0019	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Habay	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0020	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Léglise	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0021	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0022	Poursuivre la régularisation de la situation existante / Assainissement du « Beaubru » : enlèvement des carcasses de voitures.		Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR, AIVE



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCDe0023	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0024	Poursuivre l'organisation de « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Florenville	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0025	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0026	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Meix-devant-Virton	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0027	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Messancy	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0028	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0029	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Saint-Léger	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0030	Poursuivre ou redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0031	Poursuivre/Redynamiser l'organisation de « l'Opération Communes-Rivières propres ».		Commune de Musson	Cellule de coordination du CR, AIVE



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCDe0032	Redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0033	Redynamiser « l'Opération Communes et Rivières propres ».		Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR, AIVE
14SCDe0034	Sensibilisation à la problématique des déchets flottants dans les CE non navigables (projet "Barrage aux OFNIS").	Mise en évidence de la quantité et de la diversité des déchets flottants et sensibilisation aux enjeux et solutions via panneaux didactiques et animations.	Cellule de coordination du CR Semois-Chiers	CR Amblève, Lesse, Haine, Haute-Meuse, Sambre, Senne, Vesdre, Dyle-Gette, AIVE, BEP
14SCDe0035	Sensibilisation des habitants (riverains) aux tontes de pelouse.	Cf. inventaire de terrain (2009-2010). Cas sur Fays-les-Veneurs.	Commune de Paliseul	
14SCDe0036	Sensibilisation des propriétaires mettant en location des terrains pour les camps scouts à la gestion des déchets.		Commune de Florenville	



9. PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET PAYSAGER



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Patrimoine culturel

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCP a0001	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau.		Commune d'Aubange	
14SCP a0002	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau.		Commune de Virton	
14SCP a0003	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau.		Commune d'Arlon	
14SCP a0004	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (ex: lavoirs et bacs-abreuvoir à Sivry ou Vance).		Commune d'Etalle	
14SCP a0005	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs de Bébange et de Wolkrange).		Commune de Messancy	
14SCP a0006	Entretien et valorisation du petit patrimoine lié à l'eau.		Commune de Rouvroy	
14SCP a0007	Maintenance et entretien du bassin de la source de la Semois et du lavoir du Waschbur.		Commune d'Arlon	Office du Tourisme d'Arlon, Cellule de coordination du CR
14SCP a0008	Mise en valeur de la fontaine aux malades (Choupa).		Commune de Saint-Léger	
14SCP a0009	Mise en valeur des lavoirs des différents villages par le biais de panneaux retraçant l'histoire (photos, lessive d'autrefois).	Les villages concernés sont : Guelff, Turpange, Longeau, Bébange, Wolkrange et Habergy.	Commune de Messancy	
14SCP a0010	Mise en valeur du lavoir de la rue Devant Wachet.		Commune de Saint-Léger	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCP a0011	Poursuite des aides et conseils quant à la restauration des moulins à eau.	Les déplacements sur site se limiteront à ceux demandés par des administrations, des groupements citoyens, des contrats de rivière, et par des porteurs de projets dont la puissance se justifie.	SPW-DGO4-APERe	
14SCP a0012	Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine culturel, naturel et historique de la Vallée des Munos (cf. GAL Racines et Ressources, cf. PCDR).	Cf. GAL Racines et Ressources. Cf. PCDR : actions à fédérer. Partenaires : FRW, GAL, SI Bertrix, Centre culturel, ADN, Commune de Bertrix, DST.	« Groupe de travail » Vallée des Munos	
14SCP a0013	Réactualisation d'un panneau explicatif qui permet de valoriser le patrimoine des lavoirs.	Panneau existant du TARPAN (Maison du Tourisme à Neufchâteau) à réactualiser. Ce poster sera réactualisé et imprimé par le CR et proposé aux Communes, Maisons du Tourisme et/ou Syndicats d'Initiative. Il sera vendu "à prix d'amis".	Cellule de coordination du CR	Maisons du Tourisme, Communes
14SCP a0014	Restauration de l'ancien lavoir de Meix-le-Tige.		Commune de Saint-Léger	Qualité Village Wallonie asbl
14SCP a0015	Restauration et valorisation du lavoir de Limes.		Commune de Meix-devant-Virton	
14SCP a0016	Restauration et/ou valorisation du petit patrimoine lié à l'eau : fontaines et bacs en pierre.	Restauration à examiner avec l'asbl "Qualité-Village-Wallonie" ou dans le cadre du PCDR.	Commune de Paliseul	Qualité Village Wallonie asbl
14SCP a0017	Valorisation / Restauration du lavoir ouvert d'Alle.	Introduction d'un dossier au Petit patrimoine.	Commune de Vresse-sur-Semois	ASBL "Artisan Alle"
14SCP a0018	Valorisation didactique / touristique des lavoirs et fontaines.		Commune de Habay	Qualité Village Wallonie asbl



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPa0019	Valorisation/Aménagement didactique du site de Montauban.		Commune d'Etalle	

Patrimoine naturel et paysager

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPa0020	Aménagement de l'ancienne cabine de chemin de fer : logement de chèvres et abri pour les chauves-souris.		Commune de Rouvroy	
14SCPa0021	Création d'une frayère à Brochet à Houlifontaine.		SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche	
14SCPa0022	Entretien et valorisation de la mare et du lavoir de Baranzy : création de nouveaux posters (anciens posters à remplacer !, ajouter des photos anciennes, panneaux du réseau Tarpan « lessives de dans l'temps », ...), passerelle et barrière à sécuriser, entretien de la végétation de la mare, ...	NB : le poster relatif à la faune et flore spécifique de la mare a été réactualisé et réimprimé dans le cadre des Journées de l'Eau de mars 2013.	Commune de Musson	
14SCPa0023	Mise en œuvre d'un crapauduc pour faciliter la migration des batraciens au niveau de la route Lamorteau-Harnoncourt.		Commune de Rouvroy	
14SCPa0024	Mise en œuvre et aménagement didactique de la mare de Poncelle.		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR



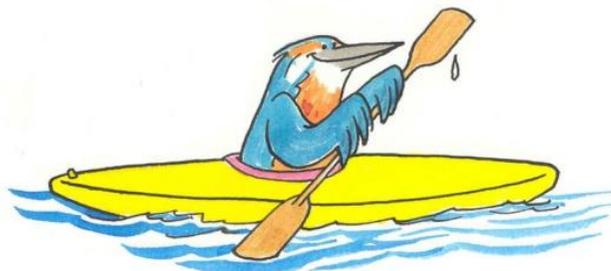
Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPa0025	Mise en œuvre et aménagement didactique de la mare didactique du CR.		Cellule de coordination du CR	Commune de Tintigny
14SCPa0026	Mise en œuvre, parrainage et aménagement didactique de zone humide de Breuvanne.		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCPa0027	Mise en œuvre, parrainage et aménagement didactique de zone humide de Rossignol.		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCPa0028	Mise en place de diverses techniques propices à la préservation et au développement de la biodiversité sur les sites d'exploitations et dans la réalisation de nouveaux projets.		AIVE	
14SCPa0029	Mise en place de mesures de préservation et de protection de la faune le long de l'assiette SNCB et le long du Ton : lézards, orvets, oiseaux (hirondelles de rivage), criquets, ...		Commune de Rouvroy	
14SCPa0030	Mise en place d'incubateurs et alevinage de truitelles sur le Ruisseau de Rabais.		Société Halieutique Virtonaise	SPW-DNF
14SCPa0031	Mise en valeur et entretien des sources du Ton.		Commune de Saint-Léger, Cellule de coordination du CR	
14SCPa0032	Plantation de fruitiers à Harnoncourt au niveau de la voie lente : partenariat avec l'école, saulaies, vergers bibliothèque.		Commune de Rouvroy	
14SCPa0033	Poursuivre la mise en lumière et la valorisation des rochers de la Semois.	Groupe de travail = Maison du Tourisme à Vresse, à Bouillon et celle de Florenville, Défense et promotion de la Semois, Centre d'Interprétation du Paysage, SAS, Syndicat d'Initiative de Vresse, Syndicat d'Initiative de Bertrix. Subvention du Député provincial au Tourisme (2012 et en 2013).	« Groupe de travail » Rochers	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCPa0034	Poursuivre la réactualisation du balisage au site de l'Illé.		Commune d'Etalle, SPW-DGO3-DNF	
14SCPa0035	Poursuivre les actions de valorisation du patrimoine naturel : le Trou du Pérou.		Commune de Saint-Léger	
14SCPa0036	Projet de restauration des sources du Brüll.	cf. lavoir d'Aix-sur-Cloie à restaurer.	Commune d'Aubange	
14SCPa0037	Réaménagement d'une frayère à blanc sur un ancien bras de la Semois en aval de Chantemelle.		Société de pêche "Le Gardon Stabulois"	SPW-DGO3-DNF
14SCPa0038	Réfléchir à l'entretien et valorisation de la mare de Virton.		Commune de Virton	
14SCPa0039	Réflexion quant à la création d'une frayère sur le ruisseau de la vieille rivière à Chantemelle.		Société de pêche "Le Gardon Stabulois"	SPW-DGO3-DNF
14SCPa0040	Suivi de l'aménagement de sites de reproduction salmonicole sur le ruisseau de la Mauvaise Fagne à Sivry.		Société de pêche "Le Gardon Stabulois"	SPW-DGO3-DNF
14SCPa0041	Suivi de l'évolution des mardelles situées sur le territoire communal (Ansart).		Commune de Tintigny	
14SCPa0042	Suivi du plan de régulation du Cormoran.	Suivi du plan de régulation du Cormoran avec Madame Lemoine (cantonement Florenville comme personne de référence).	SPW-DGO3-DNF	Fédération des sociétés de pêche
14SCPa0043	Etude/réflexion quant à l'amélioration du fonctionnement de la frayère des îles de la Bergerie, à Dohan.		SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Bouillon, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche

10. TOURISME

La vocation touristique de la vallée de la Semois, avec ses nombreuses zones de baignade officielles et son environnement préservé nous a induits à ajouter cette thématique, afin de mettre en valeur les richesses existantes et aussi d'inciter à les respecter.





Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0001	Action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.		SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Bouillon	
14SCTo0002	Action coordonnée de police en vue de dissuader le camping sauvage dans la vallée de la Semois.	Action coordonnée entre les 2 Cantonnements. Réalisée en mai 2013.	SPW-DGO3-DNF-Cantonnements de Virton et Florenville	
14SCTo0003	Aménagement / Intervention au niveau de la zone de sources à Vresse.	Cf. reportage photos – Inventaire 2012, dans « Autres ».	Commune de Vresse-sur-Semois	
14SCTo0004	Aménagement de zones de pêche.		Commune de Chiny	
14SCTo0005	Aménagements didactiques le long de la coulée verte (panneaux sur la faune et la flore, ...).		Commune d'Arlon	Office du Tourisme d'Arlon, Cellule de coordination du CR
14SCTo0006	Coulée verte et bleue : dans le cadre de la rénovation urbaine d'Athus (re)créer des chemins le long de la Messancy et de la Chiers avec l'aménagement d'espaces verts, ...		Commune d'Aubange	
14SCTo0007	Création d'une passerelle d'une berge à l'autre de la Semois, en amont du barrage du Moulin de l'Épine, à Bouillon (Cordemois).	NB : une lettre d'intention a été adressée au CGT. Le dossier de demande de subvention est à compléter (via le « groupe de travail »).	Commune de Bouillon	SPW-DGO2
14SCTo0008	Participation au projet d'étude et de mise en œuvre d'une passerelle au Moulin de l'Épine à Cordemois (Bouillon) : intervention dans la structure de soutien de la passerelle.		SPW-DGO2	
14SCTo0009	Création d'une passerelle permanente aux îles Saint-Remacle à Cugnon.		Commune de Bertrix	Syndicat d'Initiative de Bertrix



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0010	Création de circuits communaux de l'eau, sur les Communes de Bertrix et Herbeumont.	A proposer lors des Journées de l'Eau 2014.	GAL Racines et Ressources	Cellule de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCTo0011	Création d'une passerelle au Breux à Chassepierre.	En cours (été 2013).	Commune de Florenville	Asbl Fête des Artistes de Chassepierre
14SCTo0012	Créer un "circuit de l'eau" autour d'endroits en rapport avec l'eau (fontaines, étangs, ...).		Commune de Messancy	
14SCTo0013	Demande d'attribution du label international "Pavillon bleu" pour la zone de baignade de Saint-Léger.		Commune de Saint-Léger	
14SCTo0014	Entretien des sentiers de promenades.		Commune de Meix-devant-Virton	
14SCTo0015	Entretien des sentiers GR et de la TransSemoisienne sur le territoire communal.		Commune d'Arlon	
14SCTo0016	Entretien du GR et de la TranSemoisienne sur le territoire communal.		Commune de Tintigny	
14SCTo0017	Entretien du GR et de la TransSemoisienne sur le territoire communal.		Commune de Chiny	
14SCTo0018	Entretien du GR et de la TransSemoisienne sur le territoire communal.		Commune d'Etalle	
14SCTo0019	Equipement de la zone de baignade de Chiny.		Commune de Chiny	
14SCTo0020	Etablir des liens avec les circuits existants de la TransSemoisienne et le GR sur le territoire communal de Bertrix et Bouillon.		Commune de Paliseul	Défense et Promotion de la Semois ASBL
14SCTo0021	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet : lien avec les voies vertes des Communes voisines, ...		Commune d'Aubange	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0022	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet : lien avec les voies vertes des Communes voisines créer un circuit de l'eau, ...		Commune de Virton	
14SCTo0023	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet : TransSemoisienne, TransLorraine, Belarel, coulée verte, ...		Commune d'Arlon	Office du Tourisme d'Arlon
14SCTo0024	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet.		Commune de Meix-devant-Virton	
14SCTo0025	Etablir des liens entre les différents circuits de promenades existants et en projet. Mise en valeur et promotion de ces différents circuits de promenades.		Commune de Saint-Léger	
14SCTo0026	Etre le relais / diffuser aux visiteurs des informations relatives aux activités de loisirs liées à l'eau (pêche, baignade, kayak + plantes invasives, ...). Informer les visiteurs sur les divers documents de vulgarisation réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière.	Articles et informations du CR à diffuser via les sites internet des Maisons du Tourisme et support papier.	Maisons du Tourisme du Pays de Bouillon, du Pays de la Semois, de Gaume, du Pays de l'Ardenne namuroise, du Pays de la Forêt d'Anlier et Syndicat d'Initiative d'Herbeumont	Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, Cellule de coordination du CR
14SCTo0027	Etude d'aménagement de la zone de baignade et de la zone de débarquement des kayaks à Lacuisine.		Commune de Florenville	Cellule de coordination du CR, SI de Lacuisine, SPW-DGO3-DCENN
14SCTo0028	Etude de l'aménagement et de valorisation de la zone d'embarquement des kayaks de Tintigny.	Accès à l'eau difficile. Profiter des travaux de pose du collecteur pour aménager l'accès à l'eau.	Commune de Tintigny	SPW-DGO3-DCENN



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0029	Examen et mise en œuvre du profil de zone de baignade de Chiny.		Commune de Chiny	
14SCTo0030	Examen/Création d'une « zone de baignade » officielle à Cugnon-Mortehan.	Analyses du SPW réalisées dès cette saison 2013.	Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR, SPW-DES
14SCTo0031	Lors de constat, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Bertrix.	Constat à mener par l'ASBL Défense et Promotion de la Semois.	Commune de Bertrix	Défense et Promotion de la Semois
14SCTo0032	Lors de constat, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Bouillon.	Constat à mener par l'ASBL Défense et Promotion de la Semois.	Commune de Bouillon	Défense et Promotion de la Semois
14SCTo0033	Lors de constat, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Vresse-sur-Semois.	Constat à mener par l'ASBL Défense et Promotion de la Semois.	Commune de Vresse-sur-Semois	Défense et Promotion de la Semois
14SCTo0034	Lors de constat, entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal d'Herbeumont.	Constat à mener par l'ASBL Défense et Promotion de la Semois.	Commune d'Herbeumont	Défense et Promotion de la Semois
14SCTo0035	Mise en valeur des loisirs en rapport avec l'eau sur le territoire communal. Informer les visiteurs sur les divers documents de vulgarisation réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière.		Commune de Messancy	Cellule de coordination du CR
14SCTo0036	Mise en valeur, sauvegarde, entretien et signalisation des 17 paysages semoisiers autour de Dohan (12 points de vue) et du village des Hayons (5 points de vue).		Semois et Vierre asbl	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0037	Poursuivre la sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.		Commune de Paliseul	Cellules de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCTo0038	Promotion du circuit de randonnée trafic lent "Au fil de la Semois" par l'organisation de la TransSemoisienne annuellement.		Défense et Promotion de la Semois	
14SCTo0039	Réalisation d'une brochure, d'un panneau, ... expliquant le fonctionnement du bélier hydraulique de Châtillon.		Commune de Saint-Léger	
14SCTo0040	Remplacement de la balise directionnelle complète détruite au Maka.		Alisna	
14SCTo0041	Remplacer le panneau d'affichage et poster au niveau du point de vue du Tombeau du Géant.	Panneau cassé / vandalisé.	Cellule de coordination du CR	Commune de Bouillon, Maison du Tourisme du Pays de Bouillon, SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Bouillon
14SCTo0042	Restauration de l'abri-barbecue du Tournant de St Joseph dans le cadre de la promenade "Au fil de l'Eau des Aleines".		Alisna	
14SCTo0043	Sécurisation du sentier menant à la Roche à Colas.		Alisna	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0044	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation existante.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune de Vresse-sur-Semois	Cellule de coordination du CR
14SCTo0045	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR
14SCTo0046	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR
14SCTo0047	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne). Examen plus particulièrement des rejets d'eaux usées au champ de Lauwé à Bouillon.	Commune de Bouillon	Cellule de coordination du CR
14SCTo0048	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune de Virton	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCTo0049	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales (circulation sur les cours d'eau, autorisations, déchets, ...) : distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR
14SCTo0050	Sensibilisation des camps de jeunesse (scouts) au respect des bonnes pratiques environnementales par la distribution de la plaquette de vulgarisation.	Distribution de la plaquette dans les camps via les Communes, les Cantonnements DNF et surtout le Conseiller AIVE (St. Bastogne).	Commune de Léglise	Cellule de coordination du CR
14SCTo0051	Valorisation des rochers : poursuite de la rédaction de fiches pour étayer la farde "Roches et rochers de Semois" et création de panneaux nominatifs.	En cours : 10 fiches supplémentaires pour 2013.	Groupe de travail "Rochers"	Défense et Promotion de la Semois, Centre d'Interprétation des Paysages, SAS, Maison du Tourisme du Pays de Bouillon, de la Semois et de l'Ardenne namuroise, Cellule de coordination du CR
14SCTo0052	Valorisation didactique / touristique des forges : « sentier des forges ».	Liens entre les Communes de Habay et Léglise pour valoriser les forges. Cf. Tarpan – sentier des forges.	Commune de Habay	Commune de Léglise, Qualité Village Wallonie
14SCTo0053	Valoriser les AED Kayak sur la Commune d'Herbeumont. Aménagement éventuel après examen avec la Commune pour certaines aires (au cas par cas).	Il existe 4 aires kayak sur la Commune, peu connues: AED au « Champs le Monde » et AED « Moulin Willaime » à Herbeumont ; une AE sur la Vierre à Martilly et AED à la « plage » de Straimont, sur la Vierre.	Commune d'Herbeumont	SPW-DGO3-DCENN
14SCTo0054	Mise en œuvre du profil de baignade pour la zone de baignade officielle d'Herbeumont (P. Perrin, sur la Semois).		Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR, SPW-DES



11. COMMUNICATION

Concertations

Communication en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Etudes

Communication en lien avec l'inventaire

Sensibilisation du grand public, des écoles, des familles, ...



Concertations

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0001	Organisation de concertations préalables à la création ou restauration d'ouvrages les "pieds dans l'eau" avec l'ensemble des partenaires concernés.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO1	SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-DST
14SCCo0002	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province du Luxembourg-DST	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, SPW-DGO1-Routes, Cellule de coordination du CR
14SCCo0003	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, SPW-DGO1-Routes, Cellule de coordination du CR
14SCCo0004	Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.	Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	SPW-DGO3-DNF, SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, SPW-DGO1-Routes, Cellule de coordination du CR
14SCCo0005	Poursuivre l'examen du Protocole de turbinage du barrage de la Vierre avec l'ensemble des partenaires concernés.		Electrabel	Communes de Florenville et Chiny, DNF, SPW-DGO3-DCENN, Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0006	Recherche de synergies entre la Cellule de Coordination et l'ASBL Cuestas sur les projets relatifs à la biodiversité, aménagement du territoire, Tourisme...		Cellule de coordination du CR et Cuestas asbl	Communes de Meix-devant-Virton, Etalle, Tintigny

Mettre de l'eau dans son vin.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Communication en lien avec la Directive Cadre sur L'Eau (DCE)

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0007	Communiquer annuellement la liste des entreprises pour lesquelles un avis a été remis par la DESu concernant la révision des autorisations de rejet.		SPW-DGO3-ESu	Cellule de coordination du CR
14SCCo0008	Diffusion de la nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation auprès des partenaires du CR Semois-Chiers.	Collaboration de la Cellule de coordination du CR Semois-Chiers à la diffusion auprès de ses partenaires des nouvelles cartes d'aléa d'inondation par débordement du cours d'eau et par ruissellement.	Cellule de coordination du CR	Groupe transversal Inondations
14SCCo0009	Diffusion de la nouvelle cartographie des risques de dommages dus aux inondations auprès des partenaires du CR Semois-Chiers.	Collaboration de la Cellule de coordination du CR Semois-Chiers à la diffusion auprès de ses partenaires des nouvelles cartes des risques de dommages.	Cellule de coordination du CR	Centre régional de crise
14SCCo0010	Etablir par ME une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.		SPW-DGO3-ESu	
14SCCo0011	Implication du Contrat de Rivière Semois-Chiers dans le processus de concertation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des Plans de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI).	Collaboration de la Cellule de coordination du CR Semois-Chiers à la mise en place d'une cellule de concertation locale face aux problématiques liées aux inondations. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Cellule de coordination du CR	Groupe transversal Inondations



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0012	Transmettre à la cellule de coordination du CR les profils des zones de baignade mis à jour.		SPW-DGO3-ESu	
14SCCo0013	Transmettre, à la cellule de coordination du CR et pour diffusion aux partenaires du CR, les résultats des analyses du réseau de mesure.		SPW-DGO3-ESu	

Etudes

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0014	Pêche d'inventaire du lac de Suxy.		SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche	
14SCCo0015	Analyses biologiques et chimiques des cours d'eau de la Messancy et de la Chiers en vue d'un réempoissonnement.		Commune d'Aubange	
14SCCo0016	Communiquer un rapport bisannuel mentionnant les travaux ordinaires et extraordinaires réalisés par le STP Voirie, Cours d'eau et Environnement.	Communiquer les actions menées durant les 6 mois précédents afin que le CR actualise son inventaire de terrain et intègre toutes les améliorations réalisées sur les cours d'eau de catégorie 2. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province de Namur - Cellule Cours d'Eau	Cellule de coordination du CR
14SCCo0017	Diagnostic de l'assainissement des campings en bords de Semois.		Cellule de coordination du CR	Communes, CGT



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0018	Etude de l'aménagement des abords de Semois à Florenville.	Suivi du projet par l'ADL.	Commune de Florenville (ADL et PCDR)	
14SCCo0019	Etude de l'aménagement et cheminement des berges du cours d'eau du Brüll entre la ferme de Clémarais et la source dudit cours d'eau (proche du lavoir d'Aix-sur-Cloie).		Commune d'Aubange	
14SCCo0020	Etude de restauration du Ruisseau de la Vachère à Rossignol.	Proposition de la Commune de Tintigny (Ph. Labranche) et DNF (G. Louppe) d'étudier la reméandration de ce cours d'eau.	SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Florenville, Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCCo0021	Examen de la création d'une « zone de baignade » officielle à Straimont.	Analyses dès la saison estivale de 2013, menées par le SPW. Cette zone récréative est très fréquentée en été.	Commune d'Herbeumont	Cellule de coordination du CR, SPW-DES
14SCCo0022	Inventorier des sites (ponts) sur la Semois navigable, où des nichoirs à oiseaux et/ou chauve-souris pourraient être placés.		Natagora-Semois ardennaise	Plécotus
14SCCo0023	Poursuivre l'examen / la recherche d'une solution technique pour lutter contre les risques d'inondation à Straimont.	Cf. PV du 5 septembre 2012.	SPW-DGO3-DCENN	Commune d'Herbeumont
14SCCo0024	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets afin de limiter les impacts sur nos ouvrages et les cours d'eau.		AIVE	
14SCCo0025	Proposition de mise en place de points de contrôle (par le SPW) de l'évolution de la qualité d'eau de surfaces des masses d'eau.		Commune de Rouvroly	Cellule de coordination du CR
14SCCo0026	Renforcer le rôle de "conseiller technique" de la Province auprès des Communes en matière d'appui technique à la gestion des cours d'eau non navigables.		Province de Namur - Cellule Cours d'Eau	Communes

Communication en lien avec l'inventaire

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0027	Inventaire au niveau du camp militaire de Lagland : plantes invasives et sites de castors.		La Défense	
14SCCo0028	Réactualisation de l'inventaire de terrain du sous-bassin Semois-Chiers.		Cellule de coordination du CR	
14SCCo0029	Réaliser et mettre en ligne une base de données reprenant l'inventaire de terrain et le programme d'actions du CR.		SPW-DGO3-ESu	
14SCCo0030	Transmettre les données de l'inventaire de terrain aux divers partenaires concernés (DNF, Communes, gestionnaires de cours d'eau, AIVE, INASEP, DGO3-DDR, ...). Le gestionnaire jugera de l'utilité d'une intervention.		Cellule de coordination du CR	



Sensibilisation du grand public, des écoles, des familles, ...

Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0031	Actualisation et fusion des sites internet des deux anciens CR (Semois-et Ton-Messancy).		Cellule de coordination du CR	
14SCCo0032	Aménagement de la mare au parc Mathelin (panneaux didactiques).	Panneau explicatif de la faune et de la flore, environnantes, panneau reprenant l'histoire du château, ...	Commune de Messancy	
14SCCo0033	Aménagement didactiques le long du ravel Lamorteau-Harnoncourt : panneaux sur la faune et la flore, disposer des arrêts à thèmes, ...	Elaboration de panneaux didactiques par Vincent Rassel.	Commune de Rouvroy	
14SCCo0034	Application du système de gestion de l'environnement selon le règlement EMAS en ce compris la communication environnementale qui en résulte.		Burgo Ardennes SA	
14SCCo0035	Conseil personnalisé, information et formation des agriculteurs sur la mise en œuvre du PGDA.	Conseil en fertilisation raisonnable, élaboration des plans de fertilisation,...).	Nitrawal	
14SCCo0036	Coordination et suivi de l'école de pêche de Pierrard.		Société halieutique Virtonnaise	SPW-DGO3-DNF
14SCCo0037	Coordination générale de la Journée WET chez Nestlé Waters à Etalle.		Cellule de coordination du CR	Nestlé Waters, Association Petite Tortue



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0038	Création d'une malle pédagogique "les usages de l'eau".	1 malle pour chaque CR à l'intention des écoles primaires. La malle sera testée au départ par les 2 CR puis pourra être mise à disposition des écoles de chaque sous-bassin ou utilisée pour les animations des Cellules de coordination des CR. NB: à proposer pour la rentrée 2013 !	GAL "Racines et Ressources"	Cellule de coordination des CR Semois-Chiers et Lesse
14SCCo0039	Faire connaître davantage les divers circuits de l'Eau" présents sur le territoire communal.		SI Etalle et Archétal	Cellule de coordination du CR
14SCCo0040	Faire connaître davantage les divers circuits de l'Eau" présents sur le territoire communal.		Syndicat d'Initiative de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCCo0041	Information et sensibilisation du grand public à la démarche/aux objectifs du Contrat de Rivière, ainsi qu'aux diverses actions menées, via différentes manifestations.		Cellule de coordination du CR	
14SCCo0042	Mise à disposition d'informations et de brochures sur les thèmes développés par Nitrawal.		Nitrawal	
14SCCo0043	Mise à la disposition des écoles de matériel d'étude des milieux aquatiques.		Gaume-Environnement asbl	
14SCCo0044	Mise à jour du site internet de la Commune et/ou de la revue communale – actualisation des informations relatives au CR, inventaires, ...	Mise à jour des coordonnées de la Cellule de coordination du CR, insertion de différents documents de vulgarisation (plantes invasives, déchets verts, droits et devoirs, Inf'Eau Semois-Chiers, ...).	Commune de Musson	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0045	Organisation de « journées Nature » pour les écoles primaires des huit Communes du sud du sous-bassin Semois-Chiers.		Cellule de coordination du CR	Variable
14SCCo0046	Organisation de journées de découverte de la nature (espèces remarquables (le castor, l'écrevisse indigène, le triton crêté, les animaux de la mare, les macro-invertébrés), les mardelles,...).		Commune de Tintigny	
14SCCo0047	Organisation de promenades « Nature ».	Une des 4 promenades ayant pour thème l'eau : un cours d'eau en particulier, zone humide, patrimoine bâti lié à l'eau, ...), afin de sensibiliser les particuliers à l'environnement et à la protection de la nature.	Gaume-Environnement asbl	
14SCCo0048	Organisation des « journées de l'Eau ».	Animations diverses dans le cadre des Journées mondiales de l'Eau (en mars), pour adultes, familles et/ou enfants.	Cellule de coordination du CR	Variable
14SCCo0049	Organisation d'un colloque "Rencontre entre acteurs de la rivière" à l'intention de l'ensemble des partenaires des CR de la Province du Luxembourg et plus particulièrement des employés communaux.	Sujet pour une "rencontre entre acteurs de la rivière" future : conférence d'information des gestionnaires de cours d'eau (associations, Communes, ...) au maintien et à l'aménagement de structures d'habitats favorables à la loutre (collaboration SPW qui a permis l'édition de la brochure technique "loutre").	Cellules de coordination des CR de la Province du Luxembourg	Variable



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0050	Partenariat avec le CR en tant que relais d'informations vers le citoyen, vers les agriculteurs (diffusion d'articles ou infos via les sites web, les newsletters, les bulletins de liaison,...).		Nitrawal	
14SCCo0051	Participer à l'information et à la sensibilisation du public sur des thématiques liées à la préservation durable de l'environnement et du cadre de vie.	Réaliser, au bénéfice des écoles, des ateliers de sensibilisation à la nature (dont un atelier « Rivières ») en vue d'éveiller la prise de conscience des enjeux environnementaux et favoriser la réalisation d'actions concrètes de préservation de l'environnement. Réaliser des actions d'information et de sensibilisation des agents provinciaux sur les thématiques de préservation du cadre de vie. Sensibiliser le grand public à la préservation du cadre de vie par le biais de divers outils (expositions, participation à des événements nature, balades nature,...).	Province de Namur - Cellule Environnement	
14SCCo0052	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune d'Aubange.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune d'Aubange	
14SCCo0053	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Bertrix.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Bertrix	
14SCCo0054	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Bouillon.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Bouillon	
14SCCo0055	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Chiny.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Chiny	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0056	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Florenville.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau. Intéressées : les écoles de Muno et Villers-devant-Orval. Cf. Lacuisine et Sainte-Cécile.	Commune de Florenville	
14SCCo0057	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Habay	Cf. écoles de Marbehan, Rulles, Habay-la-Vieille se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Habay	
14SCCo0058	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Léglise.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau. Proposition d'animations en extra scolaire également.	Commune de Léglise	Cellule de coordination du CR
14SCCo0059	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Meix-devant-Virton.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Meix-devant-Virton	
14SCCo0060	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Musson.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Musson	
14SCCo0061	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Paliseul.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Paliseul	
14SCCo0062	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Saint-Léger.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Saint-Léger	
14SCCo0063	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Tintigny.	(ex: mare didactique de Tintigny, sites des étangs de Rossignol et la zone humide de Breuvanne).	Commune de Tintigny	
14SCCo0064	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Virton.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Virton	
14SCCo0065	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles de la Commune de Vresse-sur-Semois.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune de Vresse-sur-Semois	
14SCCo0066	Proposition de « Parrainage de rivière » aux écoles d'Etalle.	Cf. écoles se situant à proximité de cours d'eau.	Commune d'Etalle	
14SCCo0067	Publication du bulletin de liaison du CR Semois-Chiers : l'Inf'Eau Semois-Chiers.	4 N°/ an.	Cellule de coordination du CR	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0068	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement d'Arlon	
14SCCo0069	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bièvre	
14SCCo0070	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon	
14SCCo0071	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Florenville	
14SCCo0072	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Habay	
14SCCo0073	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Neufchâteau	
14SCCo0074	Sensibilisation au respect de la législation en matière d'utilisation d'herbicides.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Virton	
14SCCo0075	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement d'Arlon	
14SCCo0076	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bièvre	
14SCCo0077	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0078	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Florenville	
14SCCo0079	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Habay	
14SCCo0080	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Neufchâteau	
14SCCo0081	Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Virton	
14SCCo0082	Sensibilisation des écoles et de familles au riche patrimoine naturel du camp militaire de Lagland.	Ex : participation aux journées de l'Eau, ...	La Défense	
14SCCo0083	Sensibilisation des enfants et du grand public sur les efforts réalisés par les agriculteurs afin de préserver l'eau.		Nitrawal	
14SCCo0084	Sensibilisation des habitants (riverains) quant à leurs "droits et devoirs" (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse ou d'érosion des berges, Plan de gestion différenciée...).		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR
14SCCo0085	Sensibilisation des habitants (riverains) quant à leurs "droits et devoirs" (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse ou d'érosion des berges, Plan de gestion différenciée...).		Commune de Messancy	Cellule de coordination du CR



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0086	Sensibilisation des habitants (riverains) quant à leurs "droits et devoirs" (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse ou d'érosion des berges, Plan de gestion différenciée...).		Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR
14SCCo0087	Sensibilisation du public scolaire à nos métiers et aux comportements adéquats à adopter pour préserver l'environnement.	Réalisation d'animations "Les Explos" soit sur les sites des stations d'épuration de Dampicourt, de Marche et d'Arlon (3h), soit en classe (1h30).	AIVE	
14SCCo0088	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune d'Etalle	Cellule de coordination du CR
14SCCo0089	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR
14SCCo0090	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Chiny	Cellule de coordination du CR
14SCCo0091	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Florenville	Cellule de coordination du CR
14SCCo0092	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Meix-devant-Virton	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0093	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Musson	Cellule de coordination du CR
14SCCo0094	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Saint-Léger	Cellule de coordination du CR
14SCCo0095	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Tintigny	Cellule de coordination du CR
14SCCo0096	Sensibiliser les habitants (riverains) aux droits et devoirs en matière de gestion des berges (plantation, dépôt de tontes de pelouse, déchets de construction, érosion de berges, ...).		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR
14SCCo0097	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Bertrix	Cellule de coordination du CR
14SCCo0098	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Habay	Cellule de coordination du CR
14SCCo0099	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Léglise	Cellule de coordination du CR
14SCCo0100	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune d'Arlon	Cellule de coordination du CR

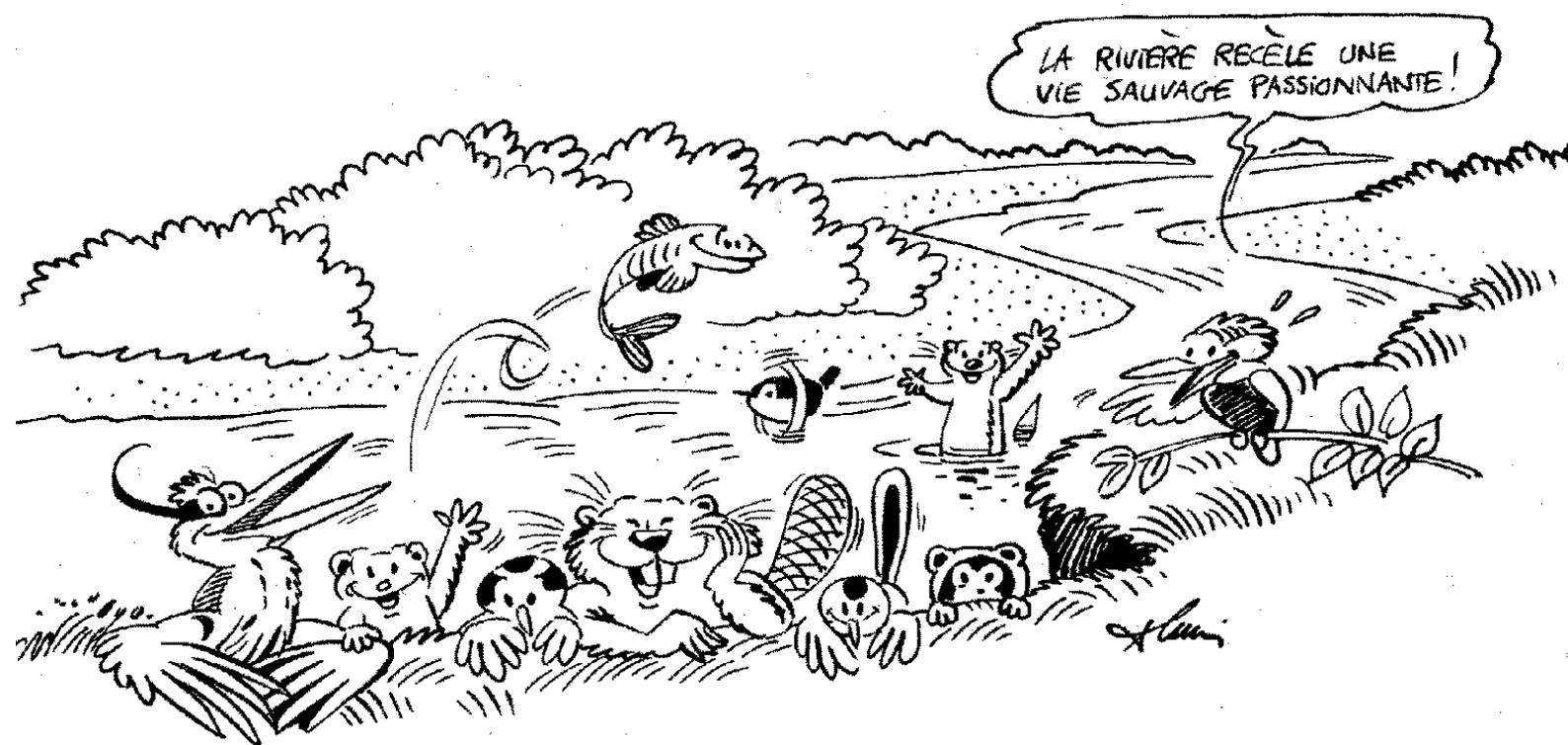


Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCCo0101	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune d'Aubange	Cellule de coordination du CR
14SCCo0102	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Meix-devant-Virton	Cellule de coordination du CR
14SCCo0103	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Messancy	Cellule de coordination du CR
14SCCo0104	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Musson	Cellule de coordination du CR
14SCCo0105	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).	Commencer par le ruisseau de Radru et les identifier un à un.	Commune de Rouvroy	Cellule de coordination du CR
14SCCo0106	Signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune d'Etalle	Cellule de coordination du CR
14SCCo0107	Vérifier et compléter le cas échéant la signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune de Virton	Cellule de coordination du CR
14SCCo0108	Vérifier et compléter le cas échéant la signalisation des cours d'eau communaux et/ou provinciaux (panneaux nominatifs de cours d'eau).		Commune Saint-Léger	Cellule de coordination du CR



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

12. AUTRES



© 1996 FRAPNA "La Rivière m'a dit..." - L'eau



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCAu0001	Acquisition par la Commune de la Fausse-Eau en vue de développer/agrandir la future réserve naturelle.		Commune de Rouvroy	
14SCAu0002	Contribuer à la gestion intégrée des cours d'eau et des ressources en eau.	Poursuivre le soutien apporté aux contrats de rivière actifs sur le territoire provincial. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province de Namur - Cellule Environnement	
14SCAu0003	Entretien mécanique le long des autoroutes (au lieu d'entretien chimique).	Arrêt des traitements herbicide le long des autoroutes.	SPW-DGO1 (routes)	
14SCAu0004	Equiper les robinetteries des bâtiments communaux en économiseurs d'eau (aérateurs/mousseurs).	Action spécifique de la Commune de Bertrix, proposée par le CR Lesse.	Commune de Bertrix	Cellules de coordination des CR Lesse et Semois-Chiers
14SCAu0005	Fauchage des berges et de certaines îles en Semois navigable.	En 2013. Et à poursuivre, dans le cadre du prochain bail d'entretien de la DGO2, dès 2014. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	Communes concernées
14SCAu0006	Maintenir et développer les actions limitant, dans la mesure du possible, les inondations de zones urbanisées (protection des biens et des personnes).	Restituer au cours d'eau sa géométrie et sa rugosité souhaitables. Améliorer l'écoulement dans le cours d'eau lorsque cela est nécessaire. Préserver le lit mineur et limiter les perturbations dans le lit majeur du cours d'eau.	Province de Namur - Cellule Cours d'Eau	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCAu0007	Mettre en place une gestion plus durable des espaces verts gérés par la Province.	Mener une réflexion sur la gestion des espaces verts provinciaux dans l'optique d'une gestion différenciée : inventaire des espaces et des gestionnaires + détermination des espaces de gestion intensive et des espaces de gestion plus extensive. Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts provinciaux : affectation des espaces, techniques de gestion, calendrier des interventions... Concevoir et mettre en place un plan de réduction aboutissant au final à l'utilisation de "zéro phyto" dans les espaces verts provinciaux.	Province de Namur - Cellule Environnement	
14SCAu0008	Poursuivre la gestion contrôlée des épandages chimiques réalisés au niveau des voies de chemin de fer (désherbage) traversant des zones sensibles et sites Natura 2000 du bassin Semois-Chiers.	REM: sont considérées comme "zones sensibles" les zones à proximité des cours d'eau, sources ou en zones humides. Précaution à prendre pour les habitats du lézard des souches. Zones sensibles examinées en mai 2004 (à rediscuter): en aval et en amont des 2 étangs des Epioux (Lacuisine), Rau de la Mellier (Neufchâteau -> Marbehan), sur la Rulles, devant Outrouge (Bertrix->Libramont), La Flèche-> vers Dinant, à Sainte-Marie sur Semois; aux marais de la Haute Semois, marais de Villers-la-Loue, marais de la Cussignière.	Infrabel	SPW-DGO3-DNF- Cantonnements concernés, Agents Natura 2000
14SCAu0009	Poursuite de l'entretien du taillis à courte rotation de la station d'épuration de Saint-Vincent.	NB : les saules coupés servent de boutures pour palier au problème d'érosion des berges pour la DCENN.	SPW-DGO3-DNF- Cantonnement de Virton	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCAu0010	Prendre des mesures favorisant l'hydromorphologie et la conservation (ou le développement) de la biodiversité en matière de gestion des cours d'eau non navigables.	Assurer la continuité longitudinale du cours d'eau. Assurer la continuité latérale du cours d'eau. Permettre la mobilité du cours d'eau. Assurer une gestion raisonnée de la ripisylve et des invasives. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province de Namur - Cellule Cours d'Eau	
14SCAu0011	Propositions d'aménagements d'abris favorables à la loutre à prévoir sur les tronçons les plus pauvres en structures pour cette espèce avec mise en œuvre des aménagements par les gestionnaires de cours d'eau.	Cf. étude de l'ULg, sur la Semois (navigable et non-navigables), sur la Vierre et d'autres affluents de la Semois et le Ton.	ULg-Unité de zoogéographie	Province du Luxembourg-DST, SPW-DGO3-DCENN, SPW-DGO2, Province de Namur-DST
14SCAu0012	Sur base de l'inventaire des habitats potentiels pour la loutre effectué par l'ULg (Unité de Zoogéographie) et des propositions d'interventions, aménagements de la part des gestionnaires de CE concernés.	Il s'agit d'effectuer des aménagements lors des travaux envisagés. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	Province Luxembourg-DST	ULg
14SCAu0013	Sur base de l'inventaire des habitats potentiels pour la loutre effectué par l'ULg (Unité de Zoogéographie) et des propositions d'interventions, aménagements de la part des gestionnaires de CE concernés.	Dès 2014. Présentation de l'étude de l'ULg à effectuer à nouveau auprès de la DGO2 (changement de personnel). Il s'agit d'effectuer des aménagements lors des travaux envisagés. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO2	ULg
14SCAu0014	Sur base de l'inventaire des habitats potentiels pour la loutre effectué par l'ULg (Unité de Zoogéographie) et des propositions d'interventions, aménagements de la part des gestionnaires de CE concernés.	A partir de début 2015. Il s'agit d'effectuer des aménagements lors des travaux envisagés. Implique une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	SPW-DGO3-DCENN	ULg



ENGAGEMENTS



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEng0001	Engagement moral de financer le CR dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière.		SPW-DGO3-Esu	
14SCEng0002	Laisser le Contrat de Rivière ouvert à toutes nouvelles propositions d'actions en conformité avec les objectifs et les orientations du Contrat.		Cellule de coordination du CR	
14SCEng0003	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Ampacet SPRL	
14SCEng0004	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Burgo Ardennes SA	
14SCEng0005	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune d'Arlon	
14SCEng0006	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune d'Aubange	
14SCEng0007	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Bertrix	
14SCEng0008	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Bièvre	
14SCEng0009	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Bouillon	
14SCEng0010	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Chiny	
14SCEng0011	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Florenville	
14SCEng0012	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Habay	



Numéro de l'action	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires
14SCEng0013	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Herbeumont	
14SCEng0014	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Léglise	
14SCEng0015	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Meix-devant-Virton	
14SCEng0016	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Messancy	
14SCEng0017	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Musson	
14SCEng0018	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Paliseul	
14SCEng0019	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Rouvroy	
14SCEng0020	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Saint-Léger	
14SCEng0021	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Tintigny	
14SCEng0022	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Virton	
14SCEng0023	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune de Vresse-sur-Semois	
14SCEng0024	Participation financière (annuelle) au Contrat de Rivière Semois-Chiers.		Commune d'Etalle	



5.4. Financement du Contrat de Rivière

Comme précisé dans l'article 55. §1^{er} (Section 9) de l'AGW du 13 novembre 2008, le financement du fonctionnement des Contrats de Rivière peut être pris en charge par :

- la Région wallonne,
- la (les) Provinces (s),
- les Communes,
- tout autre partenaire désireux de soutenir financièrement les actions du Contrat de Rivière.

Pour le Contrat de Rivière Semois-Chiers, ceci se traduit par les lignes budgétaires suivantes :

Participation financière du SPW-DGO3

	Montant
Sur base de l'année 2013	129.854,72 €

Participation financière des Communes

	Montants (indexables chaque année)
Commune d'Arlon	7.463 €
Commune d'Etalle	2.870 €
Commune de Habay	2.870 €
Commune de Léglise	1.435 €





Commune de Tintigny	2.870 €
Commune de Chiny	2.870 €
Commune d'Herbeumont	2.870 €
Commune de Florenville	2.870 €
Commune de Bertrix	2.870 €
Commune de Bouillon	2.870 €
Commune de Paliseul	1.435 €
Commune de Vresse-sur-Semois	2.870 €
Commune de Bièvre	1.435 €
Commune d'Aubange	4.593 €
Commune de Meix-devant-Virton	1.722 €
Commune de Messancy	4.593 €
Commune de Musson	2.136 €
Commune de Rouvroy	2.490 €
Commune de Saint-Léger	2.490 €
Commune de Virton	4.593 €
TOTAL	60.215 €



Participation financière de la Province de Namur

	Montants
Province de Namur	1.914 €

Participation financière d'autres partenaires

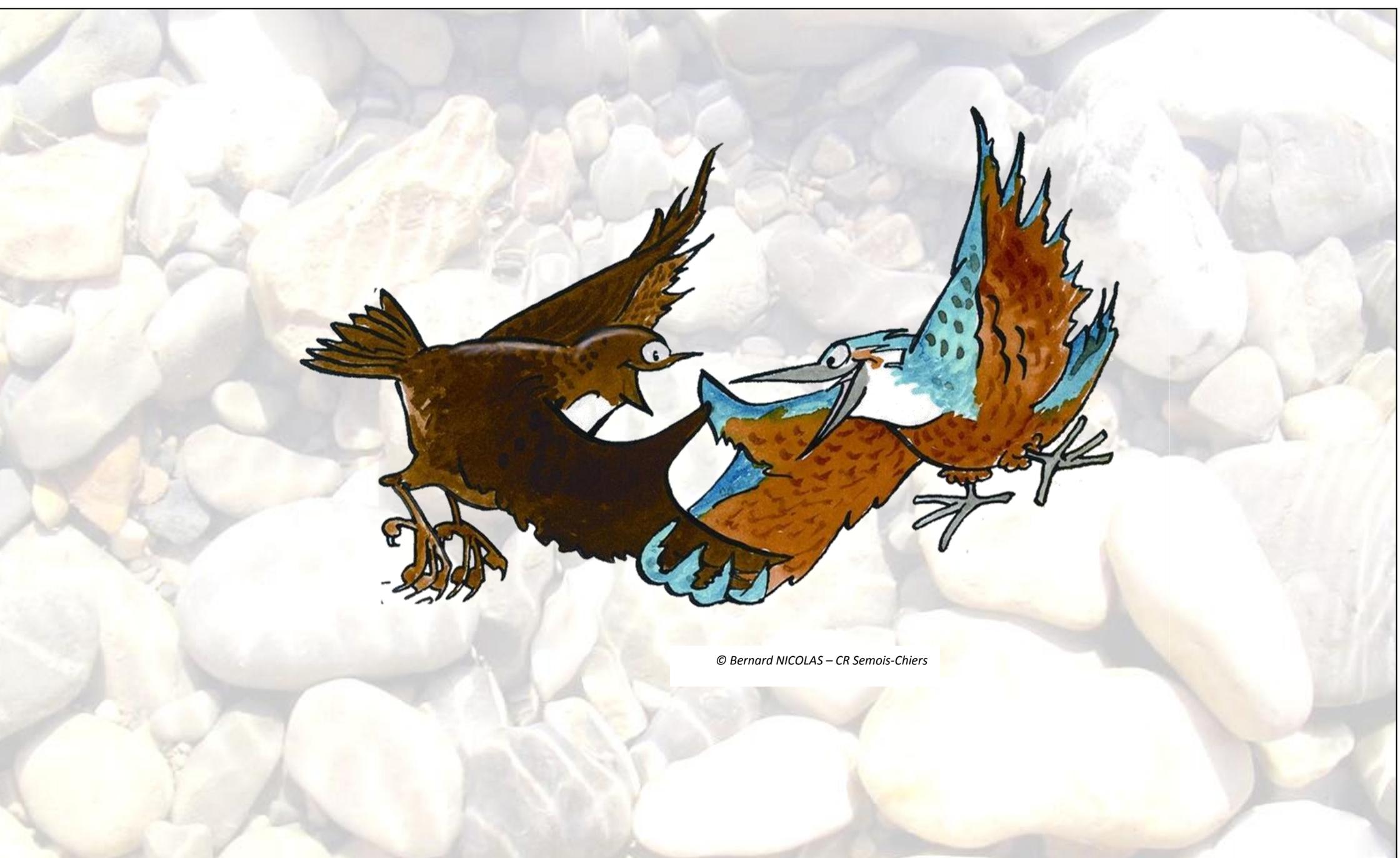
	Montants
Burgo Ardennes SA	1.500 €
Ampacet SPRL	500 €

Projet FEP-Barrage à aiguilles de Bouillon

Echéance	Montants
2015	10.000 €

Points APE

Echéance	Montants
Début 2015	17.544 €



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers



5.5. Engagements des partenaires

Après la signature du Protocole d'accords, qui scelle les engagements de tous les partenaires, la mission de la Cellule de coordination sera d'en assurer la réalisation dans les délais prévus en :

- ✓ Mettant en œuvre les actions dont elle est responsable.
- ✓ Motivant et encourageant les partenaires à tenir leurs engagements tout en les accompagnant dans leur entreprise.
- ✓ Tentant de faire émerger de nouvelles actions pertinentes.
- ✓ Assurant la cohésion entre les membres du Comité de rivière, en organisant des réunions de travail et/ou de concertation.
- ✓ Valorisant les actions réalisées.
- ✓ Poursuivant les contacts avec les Communes.
- ✓ Informant le Comité de rivière et la population de l'état d'avancement des projets.



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

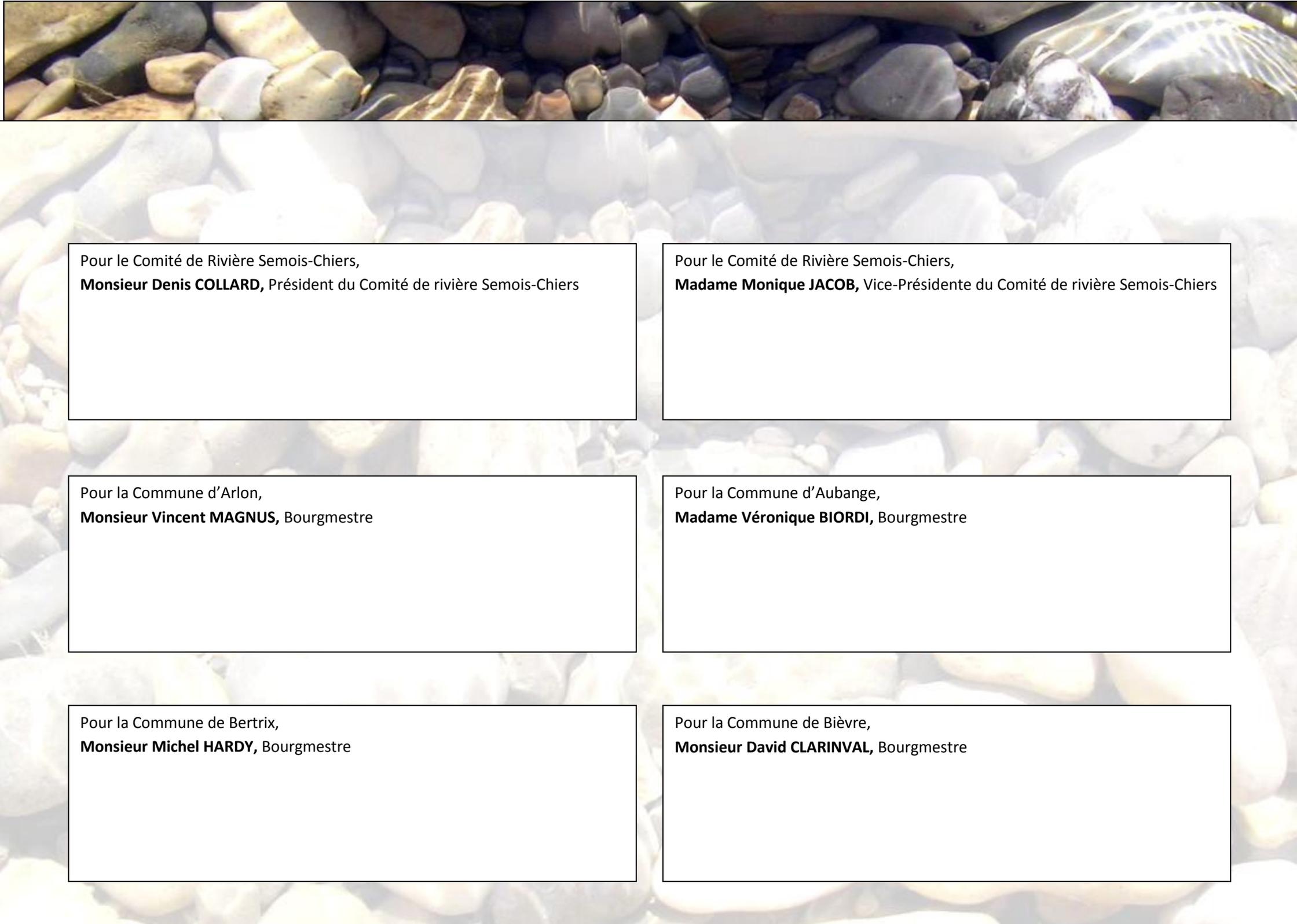
Les partenaires publics et privés ci-après signataires s'engagent, dans le domaine de leurs compétences, à atteindre les objectifs fixés dans le protocole à travers les actions pour lesquelles ils sont maîtres d'œuvre et ce, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières et dans le respect des principes généraux de la responsabilité civile et des règles de droit.

Monsieur Carlo DI ANTONIO,
Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Monsieur Pieter DE CREM,
Ministre de la Défense

Pour la Province de Luxembourg
Monsieur Bernard CAPRASSE, Gouverneur

Pour la Province de Namur
Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur



Pour le Comité de Rivière Semois-Chiers,
Monsieur Denis COLLARD, Président du Comité de rivière Semois-Chiers

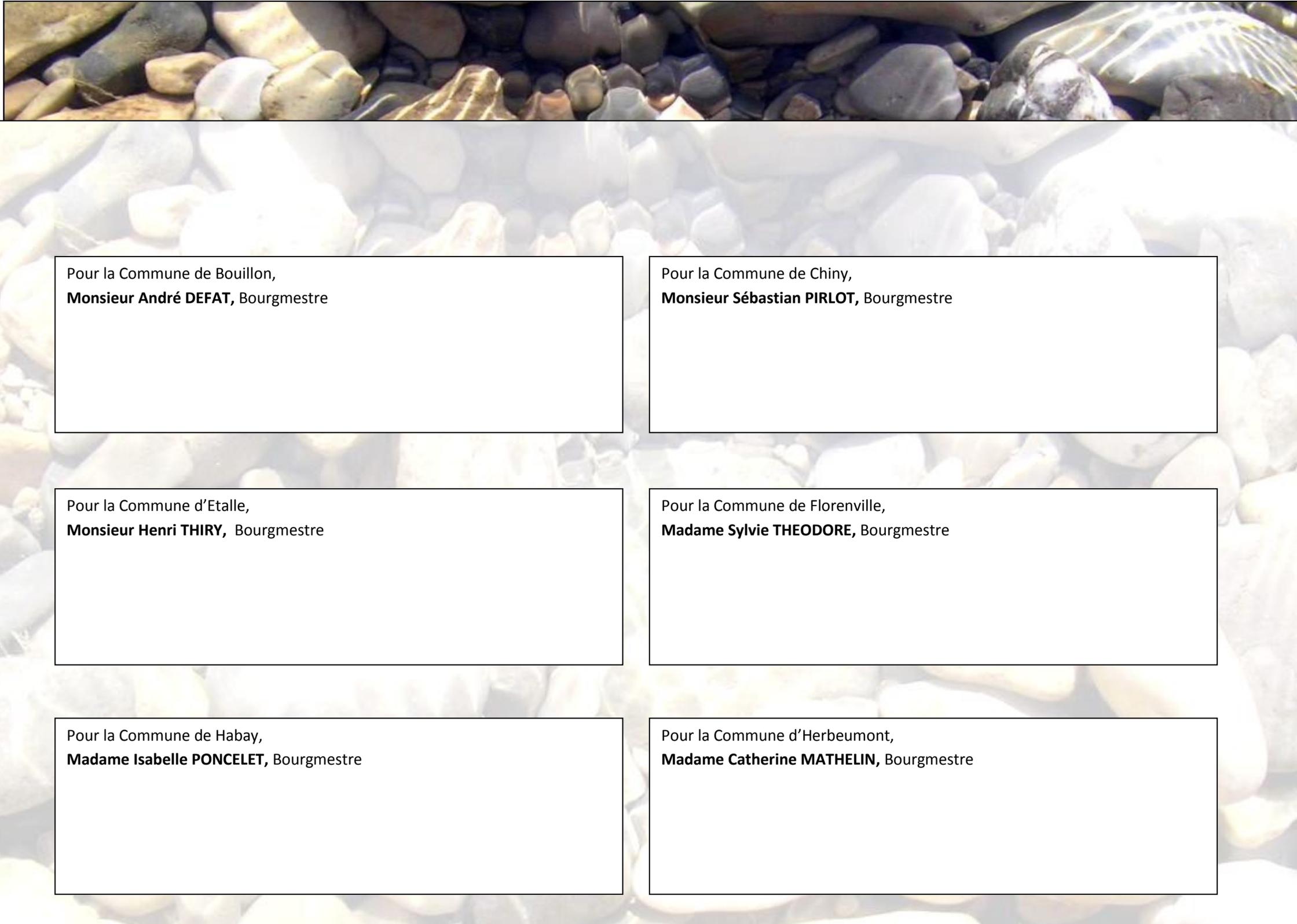
Pour le Comité de Rivière Semois-Chiers,
Madame Monique JACOB, Vice-Présidente du Comité de rivière Semois-Chiers

Pour la Commune d'Arlon,
Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre

Pour la Commune d'Aubange,
Madame Véronique BIORDI, Bourgmestre

Pour la Commune de Bertrix,
Monsieur Michel HARDY, Bourgmestre

Pour la Commune de Bièvre,
Monsieur David CLARINVAL, Bourgmestre



Pour la Commune de Bouillon,
Monsieur André DEFAT, Bourgmestre

Pour la Commune de Chiny,
Monsieur Sébastien PIRLOT, Bourgmestre

Pour la Commune d'Etalle,
Monsieur Henri THIRY, Bourgmestre

Pour la Commune de Florenville,
Madame Sylvie THEODORE, Bourgmestre

Pour la Commune de Habay,
Madame Isabelle PONCELET, Bourgmestre

Pour la Commune d'Herbeumont,
Madame Catherine MATHELIN, Bourgmestre



Pour la Commune de Léglise,
Monsieur Francis DEMASY, Bourgmestre

Pour la Commune de Meix-devant-Virton,
Monsieur Pascal FRANÇOIS, Bourgmestre

Pour la Commune de Messancy,
Monsieur Roger KIRSCH, Bourgmestre

Pour la Commune de Musson,
Monsieur Michel YANS, Bourgmestre

Pour la Commune de Paliseul,
Monsieur Freddy ARNOULD, Bourgmestre

Pour la Commune de Rouvroy,
Madame Carmen RAMLOT, Bourgmestre

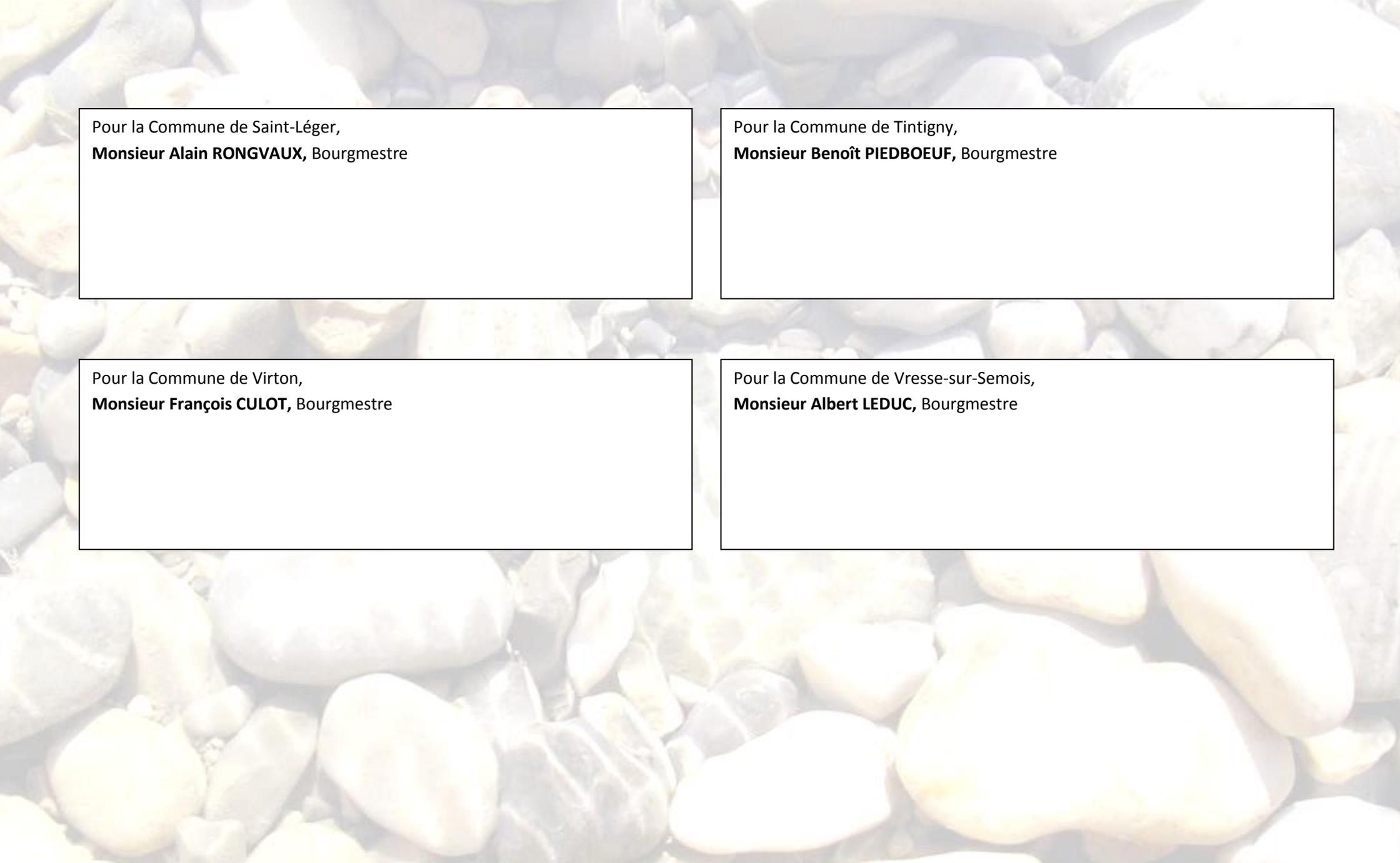


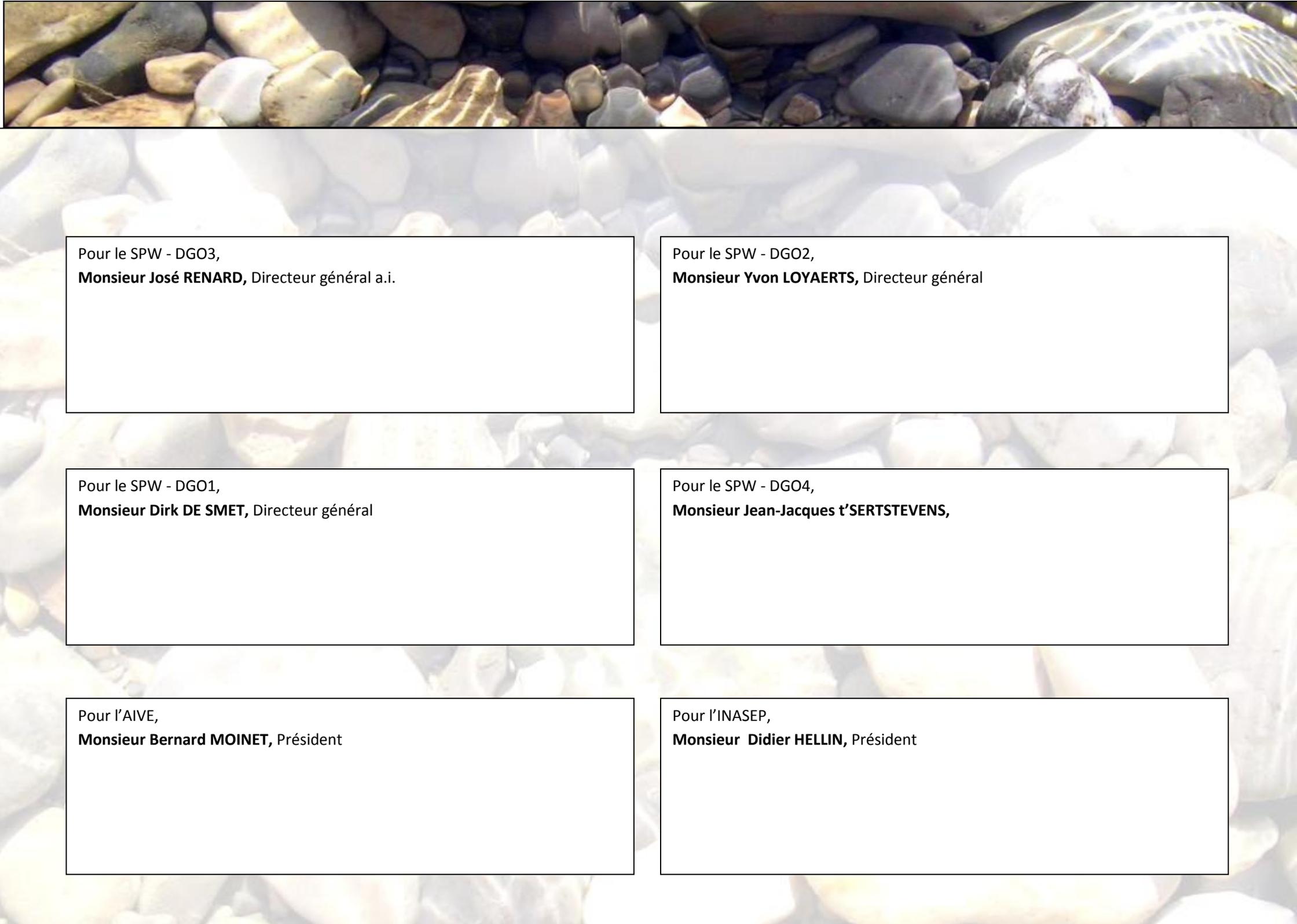
Pour la Commune de Saint-Léger,
Monsieur Alain RONGVAUX, Bourgmestre

Pour la Commune de Tintigny,
Monsieur Benoît PIEDBOEUF, Bourgmestre

Pour la Commune de Virton,
Monsieur François CULOT, Bourgmestre

Pour la Commune de Vresse-sur-Semois,
Monsieur Albert LEDUC, Bourgmestre





Pour le SPW - DGO3,
Monsieur José RENARD, Directeur général a.i.

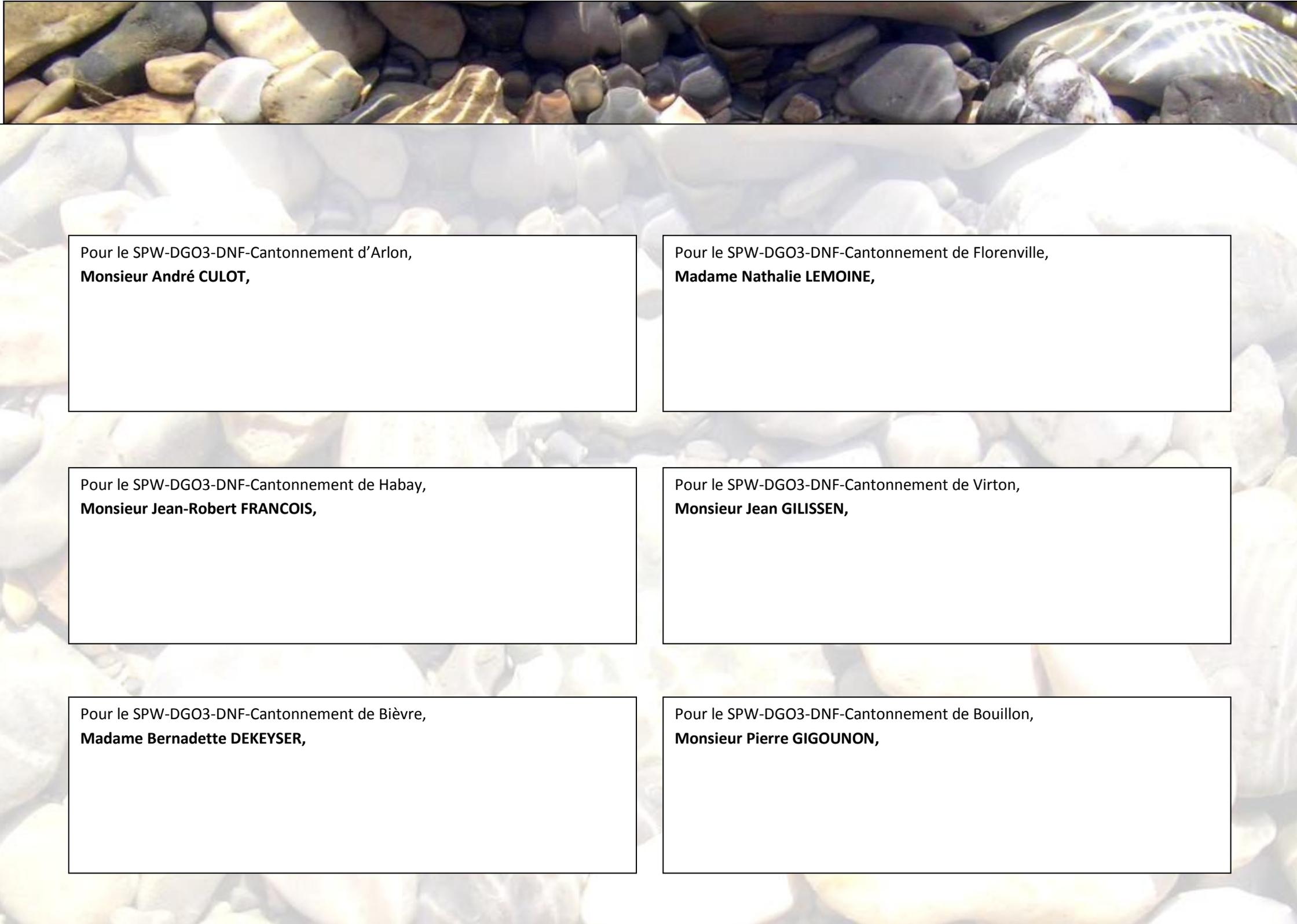
Pour le SPW - DGO2,
Monsieur Yvon LOYAERTS, Directeur général

Pour le SPW - DGO1,
Monsieur Dirk DE SMET, Directeur général

Pour le SPW - DGO4,
Monsieur Jean-Jacques t'SERTSTEVENS,

Pour l'AIVE,
Monsieur Bernard MOINET, Président

Pour l'INASEP,
Monsieur Didier HELLIN, Président



Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement d'Arlon,
Monsieur André CULOT,

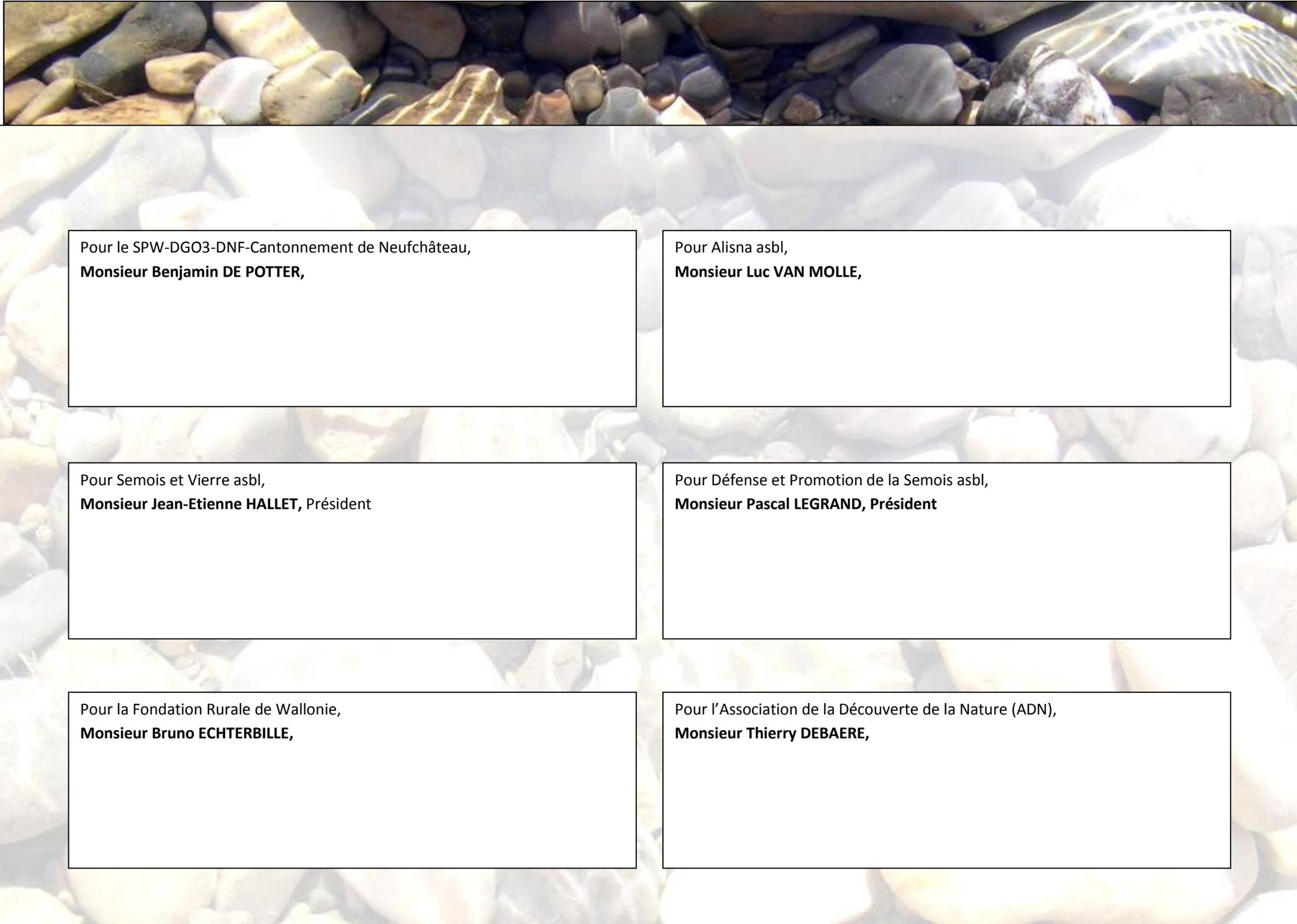
Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Florenville,
Madame Nathalie LEMOINE,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Habay,
Monsieur Jean-Robert FRANCOIS,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Virton,
Monsieur Jean GILISSEN,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bièvre,
Madame Bernadette DEKEYSER,

Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonnement de Bouillon,
Monsieur Pierre GIGOUNON,



Pour le SPW-DGO3-DNF-Cantonement de Neufchâteau,
Monsieur Benjamin DE POTTER,

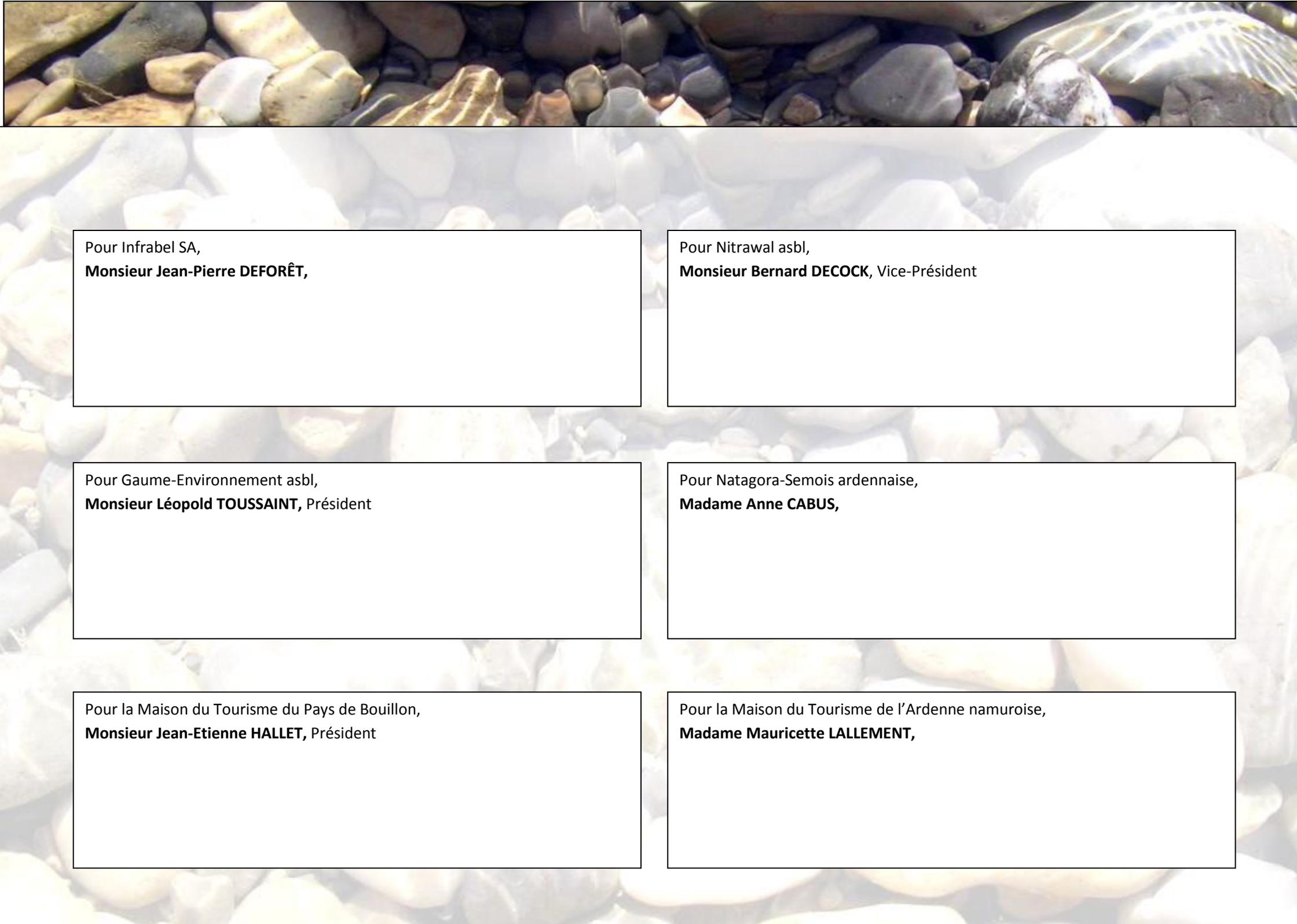
Pour Alisna asbl,
Monsieur Luc VAN MOLLE,

Pour Semois et Vierre asbl,
Monsieur Jean-Etienne HALLET, Président

Pour Défense et Promotion de la Semois asbl,
Monsieur Pascal LEGRAND, Président

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Monsieur Bruno ECHTERBILLE,

Pour l'Association de la Découverte de la Nature (ADN),
Monsieur Thierry DEBAERE,



Pour Infrabel SA,
Monsieur Jean-Pierre DEFORÊT,

Pour Nitrawal asbl,
Monsieur Bernard DECOCK, Vice-Président

Pour Gaume-Environnement asbl,
Monsieur Léopold TOUSSAINT, Président

Pour Natagora-Semois ardennaise,
Madame Anne CABUS,

Pour la Maison du Tourisme du Pays de Bouillon,
Monsieur Jean-Etienne HALLET, Président

Pour la Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise,
Madame Mauricette LALLEMENT,



Pour la Maison du Tourisme de Gaume,
Monsieur Michel REZETTE

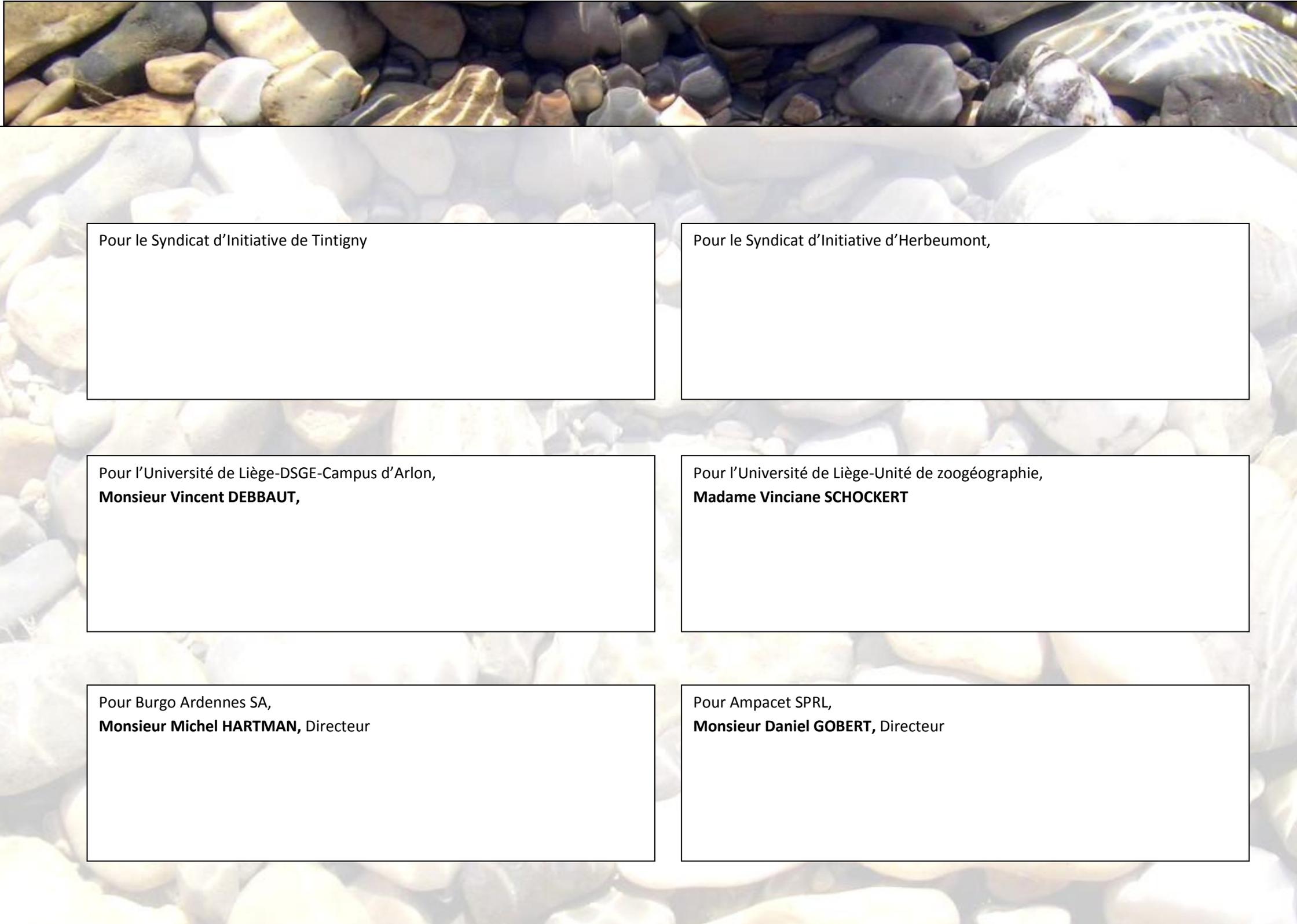
Pour la Maison du Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume,
Madame Jacqueline BERTAUX, Présidente

Pour la Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier,
Monsieur Louis BASTIN, Président

Pour le Syndicat d'Initiative d'Etalle,

Pour Archétal,

Pour le GAL « Racines et Ressources »,
Monsieur Michel HARDY, Président



Pour le Syndicat d'Initiative de Tintigny

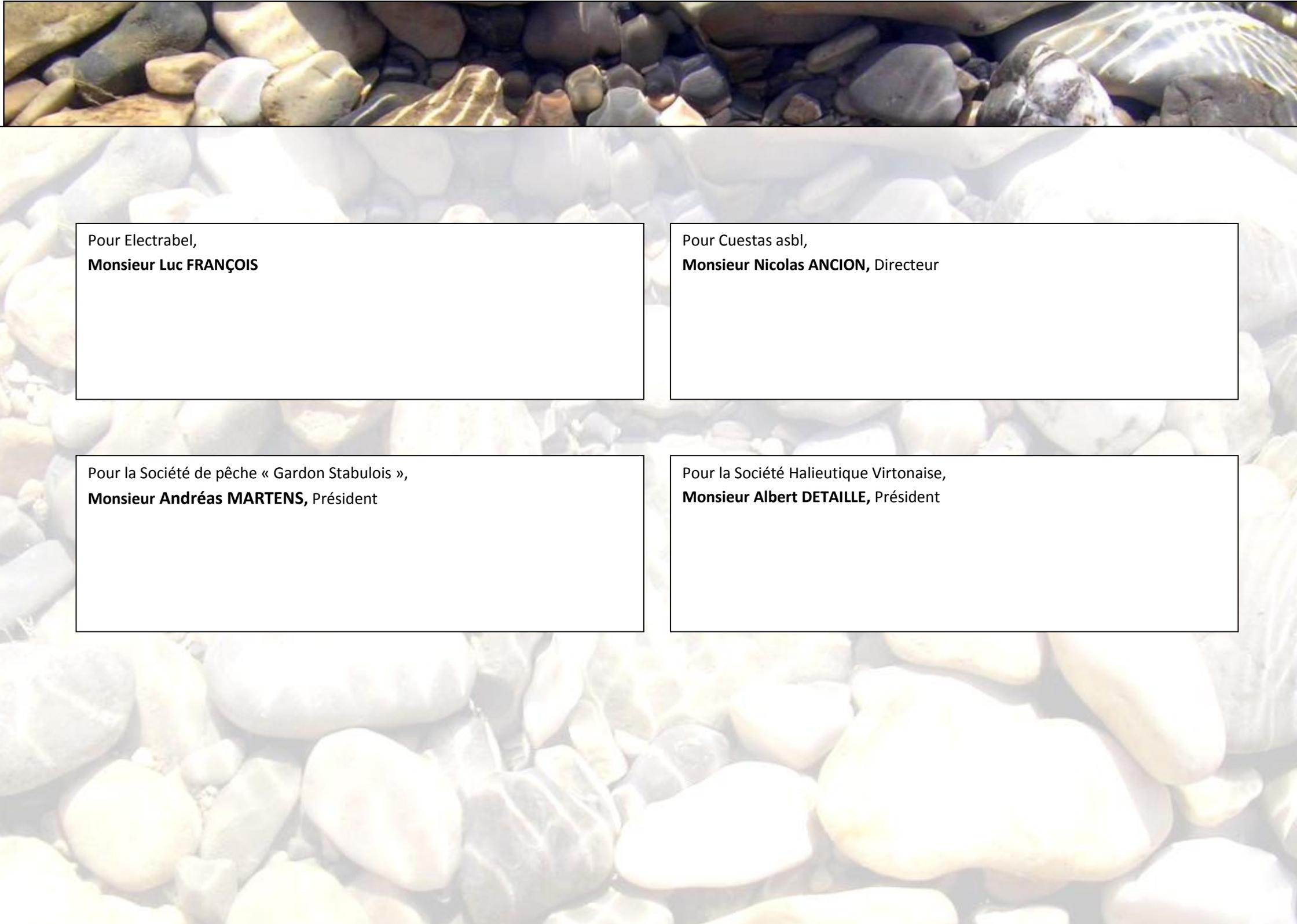
Pour le Syndicat d'Initiative d'Herbeumont,

Pour l'Université de Liège-DSGE-Campus d'Arlon,
Monsieur Vincent DEBBAUT,

Pour l'Université de Liège-Unité de zoogéographie,
Madame Vinciane SCHOCKERT

Pour Burgo Ardennes SA,
Monsieur Michel HARTMAN, Directeur

Pour Ampacet SPRL,
Monsieur Daniel GOBERT, Directeur



Pour Electrabel,
Monsieur Luc FRANÇOIS

Pour Cuestas asbl,
Monsieur Nicolas ANCION, Directeur

Pour la Société de pêche « Gardon Stabulois »,
Monsieur Andréas MARTENS, Président

Pour la Société Halieutique Virtonaise,
Monsieur Albert DETAILLE, Président

The background of the slide is a close-up photograph of numerous smooth, light-colored river stones. The stones vary in size and shape, with some being more rounded and others more angular. The colors range from pale yellow to light grey. The lighting is bright, creating soft shadows and highlights on the surfaces of the stones. The overall texture is smooth and natural.

ANNEXES



1. LISTE DES PARTENAIRES

Ci-dessous sont repris les représentants des différents organismes publics et privés faisant partie du COMITE DE RIVIERE du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl.

Ces membres ne sont pas tous nécessairement porteurs d'actions. D'autres partenaires quant à eux porteurs de projets ne font pas partie du Comité de rivière.

En surligné bleu, sont précisé les membres du Conseil d'Administration.

1.1. COMITE DE RIVIERE

Groupe 1 - Administrations communales et Provinces

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune d'Arlon	Stéphane LICHTFUS	André PERPETE
Commune d'Aubange	André-Marie MOROSINI	Luc WEYDERS
Commune de Bertrix	Denis COLLARD – PRESIDENT	Mathieu ROSSIGNOL
Commune de Bièvre	André COPINE	Francis MARTIN
Commune de Bouillon	Alain HOUTHOOFT	André DEFAT
Commune de Chiny	Joëlle DEBATY	Christine GILSON
Commune d'Etalle	Henri THIRY	Anne ABRASSART
Commune de Florenville	Sylvie THEODORE	Eric GELHAY
Commune de Habay	Jean-Michel BOCK	Pierre BOUILLON



ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Commune d'Herbeumont	Stéphane PUFFET	Catherine MATHELIN
Commune de Léglise	Myriam PONCELET	Nicolas DEMANDE
Commune de Meix-devant-Virton	Marc GILSON	Michaël WEKHUIZEN
Commune de Messancy	Eric JEANTY	Christiane KIRSCH
Commune de Musson	Valérie EPPE	Mohammed BOUMKASSAR
Commune de Paliseul	Yvon MOLINE	Alain PONCELET
Commune de Rouvroy	Stéphane HERBEUVAL	Marie-Laure ADAM
Commune de Saint-Léger	Monique JACOB - VICE-PRESIDENTE	Didier DEPIENNE
Commune de Tintigny	Philippe LABRANCHE - SECRETAIRE	Isabelle MICHEL
Commune de Virton	Etienne CHALON	Annie GOFFIN
Commune de Vresse-sur-Semois	Françoise LEBOC	André PIRSON
Province de Luxembourg – Service des cours d'eau	Vincent ADAM	
Province de Namur - Cellule Environnement et Cours d'Eau	Pierre VUYLSTEKE	Michel COLLINGE



Groupe 2 - Acteurs locaux

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
ADN - Association pour la Découverte de la Nature	Thierry DEBAERE	
AIVE	Pauline DE ROECK	Guy SCHMITZ
ALISNA	Michel VANDENBROECK	Luc VAN MOLLE
Ampacet Belgium SPRL	Venancio DE SA	Pascal KLUSER
Association Mieux Vivre	Christian ROUSSEAU	Christian PSZIZOLINSKI
AVES asbl	André WILLAME	Jean-Paul JACOB
Burgo Ardennes SA	Anne LACAVE	Frédéric VERITER
CNB (Cercles naturalistes de Belgique) - Section Semois	Danièle TELLIER	Monique STIENON
Cuestas asbl	Nicolas ANCION	Anne LEGER
Défense - Camp militaire de Lagland	Lionel RIGUELLE	Jan WILS
Défense et Promotion de la Semois asbl	Pascal LEGRAND	Léopold TOUSSAINT
Electrabel - Centrale de Coo	Jean-Pierre CREVECOEUR	Luc FRANCOIS
Fédération des Sociétés de Pêche de la Semois namuroise	Philippe LAURENT	Michel HALLEUX
Fondation Rurale de Wallonie (équipe Semois-Ardenne)	Bruno ECHTERBILLE	Gervaise ROPARS
Fédération des Sociétés de Pêche de la Semois banale luxembourgeoise	Guy PIQUARD	Raymond GODFRIN



ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Gaume-Environnement asbl	Léopold TOUSSAINT	Vincent RASSEL
Infrabel SA	Jean-Pierre DEFORET	
La Bourriche - Maison de la Pêche du Luxembourg	Thierry THIELTGEN	Georges FONTAINE
Le Gardon Stabulois	Andréas MARTENS	Didier HENRI
Les Amis des Moulins	René MODARD	Léon FRANCOIS
Mairie de Gorcy	Patrick RIZZOLO	Jacqueline FOSTY
Maison du Tourisme de Gaume	Michel REZETTE	Georges BEHIN
Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise	Marc LEONET	Mauricette LALLEMENT
Maison du Tourisme du Pays de Bouillon	Jean-Louis DEWIT	Jean-Etienne HALLET
Maison du Tourisme du Pays de la Forêt d'Anlier	Marianne CORNET	Louis BASTIN
Natagora - Régionale Lorraine	Jean-Claude BERGUET	Pierre LEMAIRE
Natagora Semois Ardennaise	Anne CABUS	Huguette REYNARTS
SAS (Sites Archéologiques de la Semois)	Jean-Etienne HALLET	Mauricette LALLEMENT
Société Royale Forestière de Belgique	Bernard DE FORMANOIR	Michel TERLINDEN
Syndicat d'Initiative d'Etalle	Sylvain CRAVATTE	Jean-Claude LAHURE
Syndicat d'Initiative de Habay	Jacques VAMSUYPEEME	Marianne CORNET
Syndicat d'Initiative de Marbehan	Olivier BARTHELEMY	Christiane PIQUEMAL
Syndicat d'Initiative de Saint-Léger	Jacques PETIT	Francine GOBERT
ULg - DSGE- Campus d'Arlon	Francis ROSILLON	Vincent DEBBAUT
Union des Sociétés de Pêche de la Haute Semois (Fédération)	Patrick VAN BEGGELAER	Thierry THIELTGEN



Groupe 3 - Administrations et organes consultatifs concernés

ORGANISMES	MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
SPW - DGO1 - Direction des aménagements paysagers	Alain GILLET	Bruno SPIRLET
SPW - DGO1 - Direction des routes du Luxembourg	Pierre-Yves TRILLET	André BURNOTTE
SPW - DGO2 - Département des voies hydrauliques de Namur	Jules DELVAUX	Hugues PETIT
SPW - DGO3 - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau	Patrick VANDERSMISSEN - TRESORIER	Pascal POCHET
SPW - DGO3 - Département de la Nature et des Forêts	Nathalie LEMOINE	Yves HAUPTMANN
SPW - DGO3 - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau	Pierre OTTE	
SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	Augustin SMOOS	Francis DELLOYE
SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	Francis DELLOYE	
SPW - DGO3 - DNF - Direction d'Arlon	Marc AMEELS	Yves HAUPTMANN
SPW - DGO4 - Département Energie	Jean-Jacques t'SERSTEVENS	

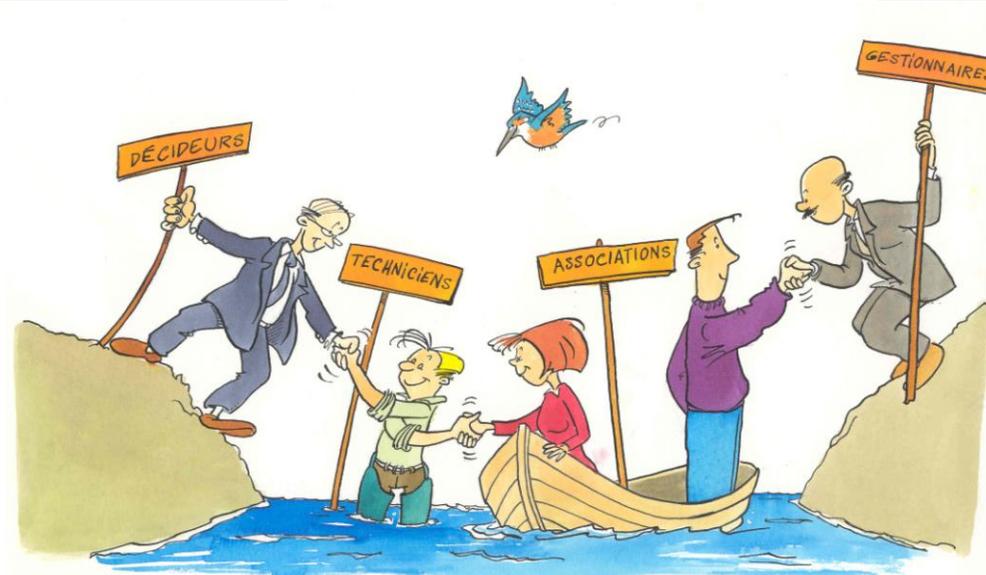


1.2. AUTRES ORGANISMES PARTENAIRES

ORGANISMES	Personnes relais	Personnes relais
Nitrawal asbl	Catherine RAMELOT - Responsable	Christel HOUTET
INASEP	Eric LEFEVRE	
BEP	Carine BOMAL	
ULg – Unité de zoogéographie	Vinciane SCHOCKERT	
SPW-DNF-Cantonnement d’Arlon	André CULOT	
SPW-DNF-Cantonnement de Virton	Jean GILISSEN	
SPW-DNF-Cantonnement de Florenville	Nathalie LEMOINE	
SPW-DNF-Cantonnement de Habay	Jean-Robert FRANCOIS	
SPW-DNF-Cantonnement de Neufchâteau	Benjamin DE POTTER	
SPW-DNF-Cantonnement de Bouillon	Pierre GIGOUNON	
SPW-DNF-Cantonnement de Bièvre	Bernadette DEKEYSER	
Union des Sociétés de Pêche de la Haute Semois	Patrick VAN BEGGELAER	Thierry THIELTGEN
GAL « Racines et Ressources »	Linda FERREIRA DO VALE	
Commissariat Général au Tourisme	Philippe PIGNOLET	Alain VISSENAEKENS
Les Contrats de Rivière wallons	Augustin SMOOS	Sven ABRAS
Centre d’Interprétation du Paysage	Juliette DENOYELLE	
Maison du Tourisme du Pays d’Arlon	Marie-Eve HUBERMONT	
Office du Tourisme d’Arlon	Marie-Eve HUBERMONT	



Qualité Village Wallonie asbl	Delphine BOONEN	
Natagora - Ardenne centrale	Thierry GRIDLET	Kevin BASTIN
CRIE de la Forêt d'Anlier	Dominique RENOU	Anne LONCIN
Gaume Découverte	Pierre LEMAIRE	
Union des Sociétés de Pêche du Bassin de la Chiers	André PIERRE	
Groupe Transversal Inondations (GTI)	Paul DEWIL	
Nestlé Waters SA	Stéphane BERNARD	
Plécotus		
Syndicat d'Initiative de Bertrix	Jean-Paul ANSAY	
Syndicat d'Initiative de Lacuisine	Guy BECHOUX	





2. BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 mars 2009 relatif à la circulation sur et dans les cours d'eau
- Article 32 du Livre II du Code de l'Eau, modifié par l'article 6 du décret du 7 novembre 2007 et l'arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de Rivière et à leur financement.
- Charte du bassin de la Semois (1996) - Premier programme d'actions
- Circuit de l'eau - A la découverte du cycle naturel et anthropique de l'eau sur le territoire des Communes de Etalle, Meix-devant-Virton et Tintigny- Collaboration Cuestas asbl et ULg-Campus d'Arlon
- Code de l'Eau
- Déclaration Environnementale 2012- INASEP
- Directive (91/271/CEE) relative aux eaux urbaines résiduaires
- Directive 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux
- Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvage
- Directive Cadre Eau 2000/60/CE relative à la mise en œuvre d'un Plan de gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique.
- Directive Eaux de baignade (2006/7/CE) relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade
- Directive Inondations (2007/60/EC) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations
- Directive IPPC (2008/1/CE) relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC)
- Directive Nitrate (91/676/CEE) relative à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Directive SEVESO II (96/82/CE)
- District hydrographique international de la Meuse - Projet de plan de gestion en Wallonie – Bilans et perspectives
- Farde Roches et rochers de Semois- Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers (2012)
- Fascicule Camps de jeunes dans le sous-bassin Semois-Chiers - Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers (2011)
- Fascicule relatif à la lutte contre les espèces invasives – la Berce du Caucase-Service de Wallonie (2010)
- Mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) : Projet de plan de gestion en Wallonie - District Hydrographique International de la Meuse (2013).



- Patrimoine et Eau en Pays de Gaume-Maison du Tourisme de Gaume (2003)
- Plan de Gestion Piscicole du Bassin de la Semois-Collaboration ULg-DSGE/MRW-DGRNE-DNF-SP (2005)
- Premier Contrat de Rivière pour le bassin du Ton (1999)
- Procès-verbal du Comité de Rivière du 23 février 2013
- Procès-verbal du Comité de Rivière du 24 juin 2013
- Projet de Parc Naturel de Gaume : Diagnostic de Territoire-Cuestas asbl (2012)
- Protocole d'accords 2011-2013 du Contrat de Rivière Semois-Chiers
- Rivières et agriculture : Concilier production agricole et préservation des milieux aquatiques - Contrats de Rivières de la Province du Luxembourg
- Second programme d'actions pour la vallée de la Semois (2002)
- Second programme d'actions pour la vallée du Ton (2003)
- Troisième programme d'actions pour la vallée de la Semois et pour les vallées du Ton et de la Messancy (2007)

- ADN : www.adnasbl.net
- AIVE : www.idelux-aive.be
- Alterias : www.alterias.be
- AMPACET : www.ampacet.com
- AQUAWAL : www.aquawal.be
- Association mieux-vivre : www.mieuxvivre54.org
- AVES asbl : www.aves.be
- Burgo Ardennes SA : www.rouvroy.info/index.php/vie/44/122
- Centre d'Interprétation du Paysage : www.cip-lorraine-gaumaise.com
- Cercle des naturalistes de Belgique : www.cercles-naturalistes.be
- Commissariat Général au Tourisme : www.cgt.tourismewallonie.be
- Commune d'Arlon : www.arlon.be
- Commune d'Aubange : www.aubange.be
- Commune d'Etalle : www.etalle.be



- Commune d'Herbeumont : www.herbeumont.be
- Commune de Bertrix : www.bertrix.be
- Commune de Bièvre : www.bievre.be
- Commune de Bouillon : www.bouillon.be
- Commune de Chinoy : www.chinoy.be
- Commune de Florenville : www.florenville.be
- Commune de Habay : www.habay.be
- Commune de Léglise : www.leglise.be
- Commune de Meix-devant-Virton : www.meix-devant-virton.be
- Commune de Messancy : www.messancy.be
- Commune de Musson : www.musson.be
- Commune de Paliseul : www.paliseul.be
- Commune de Rouvroy : www.rouvroy.be
- Commune de Saint-Léger : www.saint-leger.be
- Commune de Tintigny : www.tintigny.be
- Commune de Virton : www.virton.be
- Commune de Vresse-sur-Semois : www.vresse-sur-semois.be
- Contrat de Rivière Haute-Sûre : www.crhs.eu
- CRIE de la Forêt d'Anlier : www.crieanlier.be
- Cuestas asbl : www.cuestas.be
- Espèces invasives en Wallonie : www.biodiversité.wallonie.be et www.wallonie.be/berce
- Fondation Rurale de Wallonie : www.frw.be
- GAL « Racines et Ressources » : www.racinesetressources.be
- Gaume-Environnement : www.iewonline.be/spip.php?article395
- Géoportail de la Wallonie : www.geoportail.wallonie.be
- INASEP : www.inasep.be

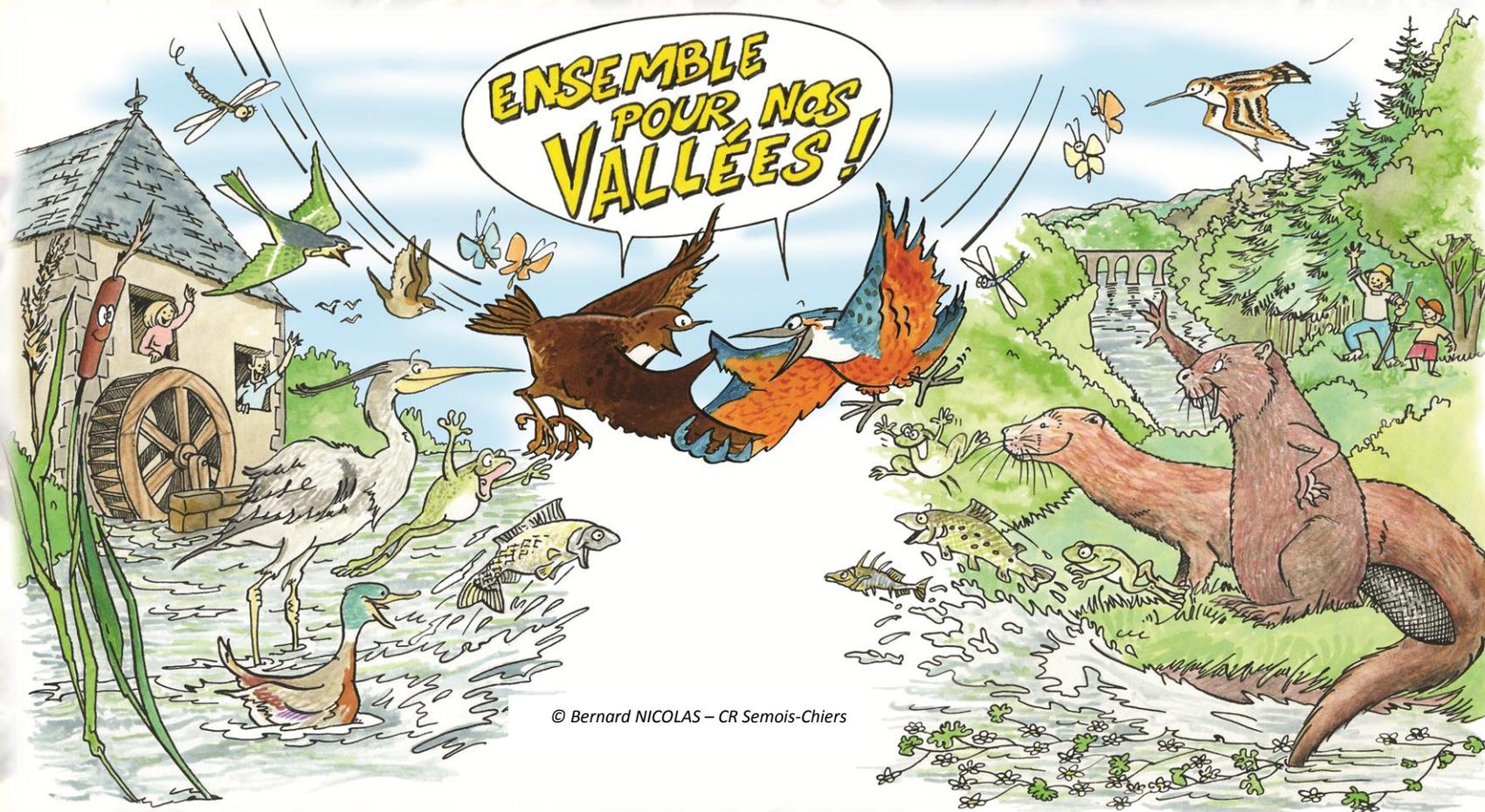


- Infrabel : www.infrabel.be
- Le Gardon Stabulois : www.legardonstabulois.be
- Les Amis des moulins : <http://users.skynet.be/moulins>
- Les Contrats de Rivière wallons : www.environnementwallonie.be/contrat_riviere.be
- Mairie de Gorcy : www.mairie-gorcy.be
- Maison de la Pêche : www.mplux.be
- Maison du Tourisme de Gaume : www.soleildegaume.be
- Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise : www.ardenne-namuroise.be
- Maison du Tourisme de la forêt d'Anlier : www.foret-anlier-tourisme.be
- Maison du Tourisme du Pays d'Arlon : www.arlon-tourisme.be
- Maison du Tourisme du Pays de Bouillon : www.bouillon.tourisme.be
- Natagora : www.natagora.be
- NITRAWAL : www.nitrawal.be
- Pavillon bleu : www.pavillonbleu.be
- Province de Namur : www.province.namur.be
- Province du Luxembourg : www.province.luxembourg.be
- Qualité des eaux de baignade en Wallonie : www.aquabact.environnement.be
- Qualité Village Wallonie asbl : www.qualitevillagewallonie.be
- Service Public de Wallonie : www.wallonie.be
- Société Halieutique Virtonnaise : www.societe-halieutique-virtonnaise
- Société Royale Forestière de Belgique : www.srfb.be
- Syndicat d'Initiative d'Etalle : www.sietalle.be
- Syndicat d'Initiative de Habay : www.habay-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Marbehan : www.marbehan-tourisme.be
- Syndicat d'Initiative de Saint-Léger : www.saint-leger.be
- ULg-DSGE-Campus d'Arlon : www.campusarlon.ulg.ac.be



3. LISTE DES ABREVIATIONS

AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
CR	Contrat de Rivière
DGVHM	Direction Générale des Voies Hydrauliques et de la Mobilité
DHI	District hydrographique international
DST	Direction des services techniques
IDEA	Intercommunale de développement économique
LRBPO	Ligue royale belge de protection des oiseaux
MAE	Mesure agro-environnementale
ME	Masse d'eau
PASH	Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	Plan communal de développement rural
Plan PLUIES	Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés
PN	Points noirs
PNP	Points noirs prioritaires
QVW	Qualité Village Wallonie
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
ULg	Université de Liège



© Bernard NICOLAS – CR Semois-Chiers

Pour en savoir plus sur le Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl



Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers asbl

Rue de France, 6

B - 6730 TINTIGNY

Tél. : 063/38.89.44

Fax : 063/38.90.45

Courriels : ycollignon@semois-chiers.be, scugnon@semois-chiers.be
vlequeux@semois-chiers.be, czintz@semois-chiers.be

Site internet : www.semois-chiers.be



L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est financée par le SPW-DGO3, les 20 Communes, ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL



Arlon



Aubange



Bertrix



Bièvre



Bouillon



Chiny



Etalle



Florenville



Habay



Herbeumont



Légise



Meix-dvt-Virton

